



UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY











CLASSIQUES FRANÇOIS.

---

COLLECTION

DU

PRINCE IMPÉRIAL

DÉDIÉE

A SON ALTESSE IMPÉRIALE

AVEC

L'AUTORISATION DE L'EMPEREUR.

---

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,  
RUE GARANCIÈRE. 8.

---



OEUVRES

COMPLÈTES

DE LA BRUYÈRE

---

TOME TROISIÈME.



PARIS,

HENRI PLON, ÉDITEUR,  
10, RUE GARANCIÈRE.

BRIÈRE, BIBLIOPHILE.

---

MDCCCLXXII

1911  
10000

# AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

---

Trois ans après la mort de La Bruyère, on publia sous son nom un ouvrage posthume ayant pour titre : *Dialogues sur le Quiétisme*. L'auteur des *Caractères* avait entrepris cet écrit théologique pour être agréable à Bossuet, dont le zèle poursuivait la nouvelle doctrine jusque dans ses derniers retranchements. Les Dialogues devaient être au nombre de neuf; sept seulement étaient achevés quand une mort prématurée vint interrompre le travail de l'auteur. Ce travail fut repris par Ellies du Pin, écrivain ecclésiastique que Saint-Simon qualifie : *Puits de science et de doctrine*. Aux

sept dialogues de La Bruyère, Ellies du Pin en ajouta deux de sa composition et les publia au commencement de l'année 1699 en un volume in-12. Cette édition, demeurée unique durant plus d'un siècle, a été reproduite en 1818, par les soins de M. Depping, et pour la seconde fois, en 1865, par M. Gustave Servois dans la *Collection in-8<sup>o</sup> des Grands écrivains de la France* ; mais, malgré ces deux réimpressions, les entretiens de La Bruyère sur une controverse de mysticisme qui a sa place dans l'histoire du dix-septième siècle, se trouvent dans peu de bibliothèques, et sont ainsi restés une curiosité littéraire. C'est à ce titre, et surtout pour répondre au désir des bibliophiles distingués dont le suffrage nous est précieux, que nous réimprimons cet ouvrage, après avoir soumis à une révision sévère les notes, souvent mutilées, de l'édition originale.

Notre volume est complété par toutes les

lettres connues de l'auteur des *Caractères*. Parmi ces *Lettres authentiques*, au nombre de vingt-quatre, le lecteur en remarquera dix-sept adressées au Grand Condé, qui, jusqu'au terme de sa vie, n'a cessé de veiller à la bonne direction des études de son petit-fils.

La dernière lettre de La Bruyère à ce sujet est du 26 mars 1686; Condé mourait le 11 décembre suivant.

Une courte Notice bibliographique termine le volume.

---



DIALOGUES POSTHUMES  
SUR LE QUIÉTISME.





---

## NOTICE.

---

Au moment où La Bruyère prenait la plume pour combattre avec l'arme si puissante du ridicule les adeptes du quiétisme, la société française connaissait parfaitement l'objet de la controverse, qui, oublié de nos jours, a besoin d'être rappelé, pour faire revivre l'intérêt des Dialogues de La Bruyère.

Le chapitre xxxviii du *Siècle de Louis XIV*, que Voltaire a consacré à ce sujet, nous a paru avoir ici un mérite d'à propos qui ne peut être méconnu.

### DU QUIÉTISME<sup>1</sup>.

«Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore

<sup>1</sup> Oeuvres de Voltaire, édition Beuchot, tome XX, *Siècle de Louis XIV*, tome II, p. 441.

une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de Louis XIV, que l'on s'efforçait de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Église. Son nom était Jeanne Bouvier de La Mothe. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté, et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé La Combe,

fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une sainte Thérèse en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller plus loin que sainte Thérèse. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara tout entière de son cœur.

Son directeur La Combe la conduisit en Savoie, dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte : ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences, elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes

ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses<sup>1</sup>.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la

<sup>1</sup> Le quiétisme, condamné en 1685 dans la personne de Molinos, n'avait été que l'exagération, poussée jusqu'à l'absurde, de l'amour désintéressé des mystiques. Il excluait l'activité à cause de ses motifs intéressés, et la prière comme impliquant la demande et l'espérance. Il enseignait un amour de Dieu si absolument pur de tout désir du salut, si vide de tous motifs et de toute espérance, qu'il rendait inutiles les deux principaux dogmes du Christianisme : la médiation du Christ et les actes. En cet état, l'âme, absorbée dans une contemplation sans fin, devenait indifférente même à sa condamnation éternelle, pour peu qu'elle la crût dans les vues de Dieu, et y souscrivait avec une sorte de joie. L'on vit des dévots abandonner tout commandement sur leur corps, et faire hommage à Dieu des désordres de leur vie, comme de la plus absolue résignation à ses décrets. C'est ainsi que le fameux Molinos, si longtemps vanté comme un prêtre consommé dans la direction, avait vécu vingt-deux ans dans toutes les ordures, dit Bossuet, et sans se confesser. Il est vraisemblable que pour beaucoup de ces mystiques la doctrine n'était qu'une couverture pour des désordres comme ceux de Molinos; mais un bon nombre s'efforçaient de bonne foi de réunir en eux la bête et le saint. (NISARD, *Histoire de la Littérature française*, tome III, p. 341.)

parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fit sortir du pays, elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*<sup>1</sup>, et un autre sous le nom des *Torrents*<sup>2</sup>, écrits du style dont elle parlait, et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa ; elle envoya sa prophétie au P. La Combe. « Tout  
« l'enfer se bandera, dit-elle, pour empêcher  
« les progrès de l'intérieur et la formation de  
« Jésus-Christ dans les âmes. La tempête sera  
« telle qu'il ne restera pas pierre sur pierre ; et  
« il me semble que dans toute la terre il y  
« aura trouble, guerre et renversement. La  
« femme sera enceinte de l'esprit intérieur,

<sup>1</sup> *Moyen court et très-facile de faire oraison*, Grenoble, 1685, in-12.

<sup>2</sup> Voyez, ci-après, p. XLV.

« et le dragon se tiendra debout devant elle. »

La prophétie se trouva vraie en partie; l'enfer ne se bouda point; mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de Harlai de Chanvalon obtint un ordre du Roi pour faire enfermer La Combe comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent madame Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame Guyon, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée madame de La Maison-Fort, favorite de madame de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse et de Beauvillers. Toutes ses amies se plainquirent hautement que l'archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute-puissante de madame de Maintenon imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à madame Guyon. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-

Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir dîné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost, étaient de ces mystères.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de madame Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans madame Guyon qu'une âme pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties, et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentiments qui l'avaient charmé.

Madame Guyon, assurée et fière d'un tel disciple qu'elle appelait son fils, et comptant même sur madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres, Godet, dans le diocèse duquel est Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le Roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin, pour se donner de la considération, de se mettre à la



tête d'une espèce de secte, et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos, rompit tout commerce avec madame Guyon, et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voyait un orage se former, et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre Bossuet, évêque de Meaux, regardé comme un Père de l'Église. Elle se soumit aux décisions de ce prélat, communia de sa main, et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du Roi, s'associa pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de Noailles, et l'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'Issi, près de Paris. L'archevêque de Paris, Chanvalon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Madame Guyon se retira dans la ville de Meaux même, elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, et promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais madame Guyon, accusée de dogmatiser toujours, après avoir promis le silence, fut enlevée, dans la même année 1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'État. Elle ne pouvait l'être; et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéras. Elle chantait souvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense <sup>1</sup> ;  
 On ne sait pas, lorsqu'il commence,  
 Tout ce qu'il doit coûter un jour.  
 Mon cœur n'auroit connu Vincennes ni souffrance,  
 S'il n'eût connu le pur amour.

<sup>1</sup> Ces vers sont parodiés de Quinault, *Thésée*, acte II, scène 1<sup>re</sup>.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame Guyon, qui avait épousé Jésus-Christ dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de Marie d'Agréda, qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble; et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est sans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce qu'on auroit dû remarquer, c'est que *le Quiétisme* est dans *Don Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir Dulcinée, sans autre conséquence que celle d'être

Bossuet, qui s'était longtemps regardé comme le père et le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame Guyon avec lui, et souscrivit à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentiments ni son amie. On proposa des tempéraments ; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des Saints*, ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les âmes

son chevalier. Sancho lui répond : « *Con esta manera de amor he oido yo predicar que se ha de amar á Nuestro Señor por sí solo, sinque nos mueva esperanza de gloria, ó temor de pena : aunque yo le querría amar y servir por lo que pudiese.* » (Note de Voltaire.)

ordinaires n'aspirent guère. L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au Roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le Roi en parla à Bossuet dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci, se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plus tôt de la fatale hérésie de M. de Cambrai.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de Fénelou. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme Bossuet regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer Dieu pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour Fénelon, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que les délations qui déshonoreront un homme de guerre honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Le Roi et madame de Maintenon consultent aussitôt le P. de La Chaise; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées, et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. Bossuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape Innocent XII, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénelon : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol Molinos, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Estrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agréments de la société que de théologie, avait persécuté Molinos pour

plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le Roi à solliciter à Rome la condamnation, qu'il obtint aisément : de sorte que Louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge, des passages ressemblants à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, et le cardinal de Bouillon, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de Meaux avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au Roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des Saints*.

Telle était l'autorité de Bossuet, que le P. de La Chaise n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du Roi son pénitent, et que madame de Maintenon abandonna absolument son ami. Le Roi écrivit au pape Innocent XII

qu'on lui avait déferé le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du Roi et de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le P. de La Chaise à presser le Roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardense à l'abbé de Fénelon, et que ce précepteur des Enfants de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour prévenir un éclat dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité qu'il ne recueillerait de douceurs pendant sa vie <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce conte se retrouve dans *l'Histoire du règne de Louis XIV*, par SIMON REBOULET, Avignon, Girard, 1742-



Il est très-vrai que Fénelon, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le Roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame Guyon et avec madame de La Maison-Fort. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au Roi une partie des maximes qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la République de Platon

1744. 3 volumes in-4°. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de Maintenon savent, dit Voltaire, à quel point tout cela est éloigné de la vérité.

que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le Roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du Roi. Il les redit quelque temps après à M. de Malezieu qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de Malezieu, et ce que le cardinal de Fleury m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le Roi crut aisément que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très-certain que le Roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de Maintenon et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du Roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très-aisé de la laisser tomber, puisqu'en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour, qu'il craignit une cabale encore plus qu'une

hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre Fénelon. »

Voilà ce qui donne un intérêt de curiosité à l'ébauche littéraire de La Bruyère.

---



---

## AVANT-PROPOS.

---

Que dans les derniers temps de sa vie La Bruyère ait composé des *Dialogues sur le Quiétisme*, il ne peut s'élever aucun doute à ce sujet.

Nous en trouvons la preuve non-seulement dans une lettre du 21 mai 1696, qu'Antoine Bossuet, frère aîné de l'évêque de Meaux, écrivait à l'abbé Bossuet, son fils, pour lui annoncer la mort subite de l'auteur si justement célèbre des *Caractères*. Il est dit dans cette lettre<sup>1</sup> : « J'avois soupé avec lui le mardi « (le 8 mai)... Il m'avoit fait boire à votre « santé..... Il m'avoit lu des *Dialogues* qu'il « avoit faits sur le *Quiétisme*, non pas à l'imi- « tation des *Lettres Provinciales*, car il étoit

<sup>1</sup> Cette lettre a été publiée en son entier par M. de Monmerqué, qui l'a fait insérer dans le tome XIII, p. 139 de la *Revue rétrospective*, n° d'octobre 1836.

« toujours original; mais des dialogues de sa  
« façon. »

A ce témoignage irrécusable vient s'ajouter celui de l'abbé d'Olivet qui, après avoir rendu compte<sup>1</sup> des derniers moments de La Bruyère, termine en disant : « On trouva parmi ses  
« papiers des *Dialogues sur le Quiétisme*,  
« qu'il n'avait qu'ébauchés, et dont M. du  
« Pin<sup>2</sup>, docteur de Sorbonne, procura l'édi-  
« tion<sup>3</sup>. »

Quelques personnes cependant ont nié que La Bruyère fût l'auteur de cet ouvrage<sup>4</sup>. Il peut

<sup>1</sup> *Histoire de l'Académie française*, tome II, p. 322, édition de 1858, in-8°.

<sup>2</sup> PIN (*Louis Elies du*) ou Dupin; historien ecclésiastique, né à Paris le 17 juin 1657, mort dans la même ville le 6 juin 1719. Il était cousin issu de germain de Racine. Saint-Simon le qualifie : *puits de science et de doctrine, avec de la droiture, de la vérité et des mœurs*.

<sup>3</sup> En vertu d'un privilège, obtenu au nom d'Antoine Desprez, le 30 juin 1698, et par lui cédé à Osmont le 12 septembre suivant. Cette édition originale porte la date de 1699, mais elle a été publiée en décembre 1698. — Une contrefaçon de 1699 ne diffère de l'édition originale que par la correction des fautes indiquées dans l'errata.

<sup>4</sup> Parmi les écrivains qui partagent cet avis, nous trou-

paraître étonnant, nous le comprenons, que le traducteur de Théophraste, homme du monde, et simple philosophe, se soit engagé dans une dispute théologique. Mais la surprise cesse lorsqu'on vient à songer que, dans la querelle qui divisait alors l'Église et la société, Bossuet combattait les erreurs d'une spiritualité nouvelle, dont Fénelon se faisait le zélé défenseur, et on comprend facilement alors que La Bruyère, qui devait sa fortune au premier de ces deux illustres prélats, ait pu être porté par un simple mouvement de reconnaissance à combattre sous les drapeaux de son bienfaiteur, pour une cause qui paraissait, d'ailleurs, lui être étrangère.

Pour déclarer apocryphes les sept Dialogues dont Ellies du Pin se reconnaît le simple éditeur, il faudrait admettre que cet homme d'une droiture proverbiale se serait abusivement

vons M. Walckenaer, qui, par ce motif, les a écartés de son édition de 1845, qu'il présente comme celle des œuvres complètes de l'auteur des *Caractères*. — Les lettres que nous publions, et dont cet éditeur ne soupçonnait pas l'existence, prouvent que, soit qu'il nie, soit qu'il affirme, il a fait erreur.

servi d'un nom illustre pour éblouir le vulgaire et couvrir par ce moyen le faible d'un ouvrage inachevé. Loin de là, Ellies du Pin, agissant avec la délicatesse qui lui était habituelle, a voulu rendre à La Bruyère ce qui lui appartenait, c'est-à-dire la portion principale et la plus parfaite de sa publication, sept Dialogues sur neuf, et par l'addition des huitième et neuvième, dont il s'est avoué l'auteur, il s'est simplement proposé de remplir le cadre que les notes trouvées parmi les papiers de La Bruyère lui ont fait supposer être celui de son illustre modèle.

Il est encore une raison de penser que l'authenticité des sept Dialogues attribués à La Bruyère ne peut être contestée : elle se tire du silence des contemporains, parmi lesquels nous en trouvons au moins un qui a su montrer qu'il n'était pas indifférent à une gloire qui le touchait de près. Nous voulons parler de l'abbé de La Bruyère <sup>1</sup>, ce frère de l'illustre

<sup>1</sup> Robert-Pierre de La Bruyère, clerc au diocèse de Paris, demeurant, en 1698, au séminaire de Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers. — C'est ce Robert-Pierre de



écrivain, qui, en 1700, opposa au juriconsulte Brillon<sup>1</sup> le désaveu le plus formel au sujet de son *Théophraste moderne* ou *Nouveaux Caractères des mœurs*, qu'il osait présenter comme une continuation approuvée par son modèle. Assurément, disons-nous, ce frère n'eût pas manqué de faire entendre de légitimes réclamations.

Ainsi point de doute : les sept premiers *Dialogues sur le Quiétisme* sont bien l'ouvrage de La Bruyère; ouvrage inachevé il est vrai, simple ébauche si l'on veut, mais ébauche à conserver à titre de curiosité et de document

La Bruyère qui, en 1697, après avoir fait vérifier ses titres et armoiries, fut autorisé à porter : « *d'azur à deux racines de bruyère mises en chevron, accompagnées en chef de deux molettes d'or et d'un croissant d'hermines en pointe.* » Bibliothèque nationale, Armorial de Paris, Ms. 1697.

<sup>1</sup> BRILLON (Pierre-Jacques), né à Paris le 15 janvier 1671, mort dans la même ville le 29 juillet 1736. — Ce moraliste, qui dans la préface du livre que nous venons de citer n'a pas craint d'annoncer « qu'il a reçu les conseils de M. de La Bruyère lui-même », a été ainsi jugé par Sabatier de Castres, critique dont le bon goût est demeuré sans appel : « Brillon est à son modèle ce qu'un peintre d'en-seignes est à Rubens. »

pour servir à l'histoire d'une de ces aberrations de l'esprit humain que les idées mystiques exagérées peuvent enfanter, et qui ont parfois d'illustres martyrs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Le Quétisme au XVII<sup>e</sup> siècle : Fénelon et madame Guyon. Le nouveau Pietisme*, qui eut pour apôtre, au commencement du siècle présent, Julie de Wittinghoff, baronne de Krudner, dont l'ascendant sur l'empereur de Russie, Alexandre I<sup>er</sup>, contribua à la formation de la Sainte-Alliance.

---

---

## AVIS AU LECTEUR<sup>1</sup>.

---

On a lieu d'espérer que cet ouvrage ne sera pas désagréable au public. On ne prétend point le prévenir en sa faveur, et on lui laisse une entière liberté d'en juger. On le soumet même volontiers à sa critique. Il est bon néanmoins qu'il sache que ce sont les derniers efforts des veilles d'un illustre académicien, qui s'est acquis une réputation immortelle par ses fameux *Caractères*, et dont tout le monde a regretté la mort précipitée. Il avoit fait, avant que de mourir, sept Dialogues sur le quiétisme, qu'il avoit confiés à un ami par-

<sup>1</sup> Cet *Avis au lecteur* est de l'éditeur anonyme (l'abbé Ellies du Pin); nous le reproduisons, avec les pièces diverses dont il est suivi dans l'édition originale, comme autant de preuves irrécusables de l'authenticité des Dialogues attribués à La Bruyère.

ticulier pour confronter les passages des livres quiétistes<sup>1</sup>. Quoiqu'il n'y eût pas mis la dernière main, ils se sont trouvés, au jugement des connoisseurs, en état d'être imprimés. C'est ce qui a déterminé à les donner au public. Mais comme l'ouvrage n'étoit pas encore achevé, on a cru y devoir ajouter deux Dialogues pour remplir le dessein de l'auteur, conformément au plan qu'il en avoit fait ; on a tâché d'imiter son style et ses manières. Cependant on ne se flatte point de l'avoir fait si parfaitement, qu'il n'y ait bien de la différence entre les sept premiers Dialogues et les deux derniers. Il seroit assez inutile que le nom de l'auteur de ceux-ci fût connu, puisqu'il n'a fait qu'achever l'ouvrage du sieur de La Bruyère, à qui tout l'honneur en appartient. Voilà le détail de la fortune de cet ouvrage, dont on a cru qu'il étoit à propos d'informer le public.

---

<sup>1</sup> Le travail demandé par La Bruyère n'a pas été fait avec tout le soin désirable. Les citations empruntées aux livres quiétistes ne sont pas toujours exactes : elles en reproduisent bien l'esprit, mais non la lettre.

## PRÉFACE <sup>1</sup>.

---

Il y a eu de tout temps des erreurs, et c'est, selon saint Paul <sup>2</sup>, une espèce de nécessité qu'il y en ait. Plusieurs ont mérité d'être réfutées sérieusement, parce qu'elles paroissent plus importantes; d'autres n'ont point été relevées, parce qu'elles sont tombées dans le mépris dès leur naissance. L'erreur des Quiétistes étoit de nature à avoir ce dernier sort, si ses partisans n'avoient fait goûter le poison de cette doctrine, en la rendant spécieuse sous l'apparence d'une sublime perfection et d'une profonde piété. En effet, quoique cette doctrine n'ait que des principes frivoles, elle

<sup>1</sup> Cette préface de l'édition originale est de l'abbé Ellies du Pin.

<sup>2</sup> « Il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que ceux qui sont dignes d'approbation soient manifestés parmi vous. » (*Première Épître aux Corinthiens*, ch. XI, vers. 19.)

a frappé tant d'esprits par sa nouveauté, qu'il a fallu nécessairement y remédier, en la détruisant par des raisons également solides et sérieuses. Plusieurs prélats, par leurs savantes et chrétiennes ordonnances<sup>1</sup>, ont heureusement découvert la plaie que ces nouveautés pouvoient faire à l'Église, et les suites fâcheuses qui en seroient arrivées. Mais pendant que ces prélats, animés d'un saint zèle, et revêtus de l'autorité que leur donne leur caractère, s'efforcent de détruire un monstre si dangereux en combattant ses erreurs par les principes de l'Écriture sainte et de la tradition, l'auteur de ces *Dialogues* a cru qu'il étoit à propos de les tourner en ridicule, en les exposant au public d'une manière agréable et naturelle. Pour y réussir il n'y a eu qu'à faire parler les Quiétistes comme ils parlent dans leurs écrits, et à découvrir l'extravagance de leurs discours par des réflexions aussi solides

<sup>1</sup> La conférence d'Issy, les mandemens de l'archevêque de Paris (16 octobre 1694), de l'évêque de Meaux (16 avril 1695), de l'évêque de Châlons (25 avril 1695), et de l'évêque de Chartres (21 novembre 1695).

que divertissantes. C'est ce qu'il a heureusement exécuté, en introduisant d'abord un directeur quiétiste, bien instruit de la doctrine de ses auteurs, qui en entretient sa pénitente. Elle croit aveuglément tout ce qu'il lui enseigne; pleine de ces maximes, elle en confère avec un docteur de Sorbonne, son beau-frère. Le docteur, justement indigné contre des impiétés cachées sous de captieux principes, reproche à sa sœur sa foiblesse et son dévouement aux rêveries de ce pernicieux maître. Elle s'offense des raisons de son beau-frère, et court en diligence chez son directeur, lui rend compte de sa conversation, et le fait consentir à une entrevue dans laquelle le docteur n'a pas de peine à convaincre ce directeur de la fausseté de ses principes et de ses maximes. Pour achever de le confondre, on propose une autre conférence avec un homme du monde, qui ayant été autrefois dans les mêmes erreurs, dont il étoit revenu, en tire exprès des conséquences pour autoriser une vie toute mondaine, et les faire servir d'excuse à toute sorte de dérèglements. La pénitente, voyant son direc-

teur confus et embarrassé, et comme contraint d'avouer les suites pernicieuses de cette infâme doctrine, la déteste, et prend le parti de rentrer pour jamais dans les sentiments d'une véritable catholique.

Voilà le sujet des neuf dialogues dont cet ouvrage est composé. L'auteur s'est principalement appliqué à rapporter avec sincérité les maximes des Quiétistes dans leurs propres termes. Quelqu'un pourra peut-être l'accuser d'être plagiaire de leurs ouvrages; mais s'ils lui en savent mauvais gré, ce ne sera pas pour avoir dérobé leurs maximes, afin de s'en faire honneur : ce sera pour les avoir exposées trop naïvement à la vue du public. Il pourroit venir dans l'esprit de quelques personnes de piété, qu'il est à craindre que les maximes erronées que l'on fait débiter au directeur quiétiste ne soient capables de scandaliser les foibles et de corrompre la foi; mais on peut les assurer que si les erreurs des Quiétistes ne font d'autre impression sur les esprits que celles qu'elles feront dans cet ouvrage, elles ne corrompent personne. Elles y sont représen-



tées d'une manière qui les rend dignes d'horreur ou de mépris. On leur oppose les principes les plus purs de la morale de l'Évangile, dont la lumière fait paroître toute la difformité des erreurs contraires. Enfin l'auteur a eu soin de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas donner atteinte à la piété chrétienne, à la vie intérieure, et aux maximes raisonnables des vrais mystiques; s'il plaisante en quelques endroits, c'est que la matière le demande; s'il raille un peu vivement le directeur, ce qu'il en dit ne convient qu'à un quiétiste qui abuse de son ministère, et ne peut en aucune manière être appliqué à ceux dont la foi, la vertu et la piété sont connues.

---



# APPROBATION

DES DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE  
DE PARIS.

---

Nous soussignés Docteurs en Théologie de la Sacrée Faculté de Paris; certifions que par l'ordre de la dite Faculté, Nous avons lû et examiné un livre qui a pour titre, *Dialogues Posthumes du Sieur de La Bruyère, sur le Quiétisme*, et que nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique et aux bonnes mœurs : En foi de quoi Nous avons signé. A Paris, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 1698.

BLAMPIGNON, Curé de Saint-Merry.

HIDEUX, Curé des Saints-Innocents.

---



EXTRAIT DU PRIVILÈGE DU ROI.

---

*Par grâce et Privilège du Roi, donné à Paris le 30<sup>e</sup> jour de juin, l'an de grâce 1698. Signé par le Roi en son Conseil. C. DUGONO : il est permis au Sieur\*\*\* ou ses ayants cause, de faire imprimer, vendre et débiter les Dialogues posthumes du sieur DE LA BRUYÈRE de l'Académie françoise, durant le temps et espace de huit années consécutives, à commencer du jour qu'il sera imprimé pour la première fois; et défenses sont faites à tous imprimeurs et libraires ou autres, de telle qualité et condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter le dit livre sans son consentement, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires, et de tous dépens, dommages et intérêts, ainsi qu'il est plus amplement porté dans le dit Privilège.*

Registré sur le livre de la Communauté des imprimeurs et libraires, conformément aux réglemens. A Paris, le 16 septembre 1698.

Signé : C. BALLARD, Syndic.

*Et le dit sieur\*\*\* a cédé le Privilège ci-dessus à CHARLES OSMONT, libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entre eux.*

Achévé d'imprimer, pour la première fois, le 5<sup>e</sup> jour de décembre 1698.



# OUVRAGES

## DES AUTEURS QUIÉTISTES

D'OU SONT TIRÉES LES PREUVES  
DE CE QUI EST AVANCÉ DANS LES DIALOGUES.

---

*La Guide spirituelle* de MOLINOS, prêtre espagnol, en italien, Rome, 1685; en latin, Leipsich, 1685; en français, Amsterdam, 1688.

(Cette dernière édition a pour titre : *Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme et les quiétistes*, ou MOLINOS, ses sentiments et ses disciples. Amsterdam, A. Wolfgang, 1688. — C'est de cette édition que sont tirées les citations mises en notes.)

*Lettres* du même.

*Lettre* de JEAN FALCONI, de l'ordre de la Merci, à une fille spirituelle.

(Le titre exact est : *Lettre d'un serviteur de Dieu à une de ses filles spirituelles*. — Imprimée d'abord en espagnol en 1657, puis en italien, et en dernier lieu en français, on la trouve jointe à toutes les éditions de l'ouvrage suivant.)

*Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, et arriver par là dans peu de temps à une haute perfection,* par madame GUYON. Grenoble, 1685; Lyon, 1686.

*Le Cantique des cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique, et la vraie représentation des états intérieurs,* par madame GUYON. Lyon, 1688.

(Dans les Dialogues, cet ouvrage est désigné sous le titre abrégé : *Explication du Cantique des cantiques.*)

*Traité des Torrents,* manuscrit.

(La Bruyère n'a connu cet ouvrage que par l'une des copies manuscrites qui circulaient de son temps. Il a été imprimé pour la première fois en 1704, dans les *Opuscules spirituels* de madame GUYON.)

*Analyse de l'Oraison mentale du P. DE LA COMBE.* Verceil, 1686.

(Cet ouvrage est écrit en latin.)

*Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation,* par MALAVAL de Marseille. Paris, 1670.

(Souvent réimprimé, cet ouvrage a été traduit en italien.)

*Lettre de Monsieur Malaval à Monsieur l'abbé de Foresta-Colongue,* prévost de l'Église cathédrale, vicaire général et official de Mousigneur l'évêque de Marseille; Marseille, 1695.



*Conférences mystiques sur le recueillement de l'âme pour arriver à la contemplation du simple regard de Dieu par les lumières de la foi, par le R. P. ÉPIPHANE LOUIS, docteur en théologie, abbé régulier d'Estival, procureur général de la réforme de Prémontré. Paris, 1676.*

*Règle des associés à l'enfance de Jésus, modèle de perfection pour tous les états. Lyon, 1685.*

(Ouvrage souvent réimprimé.)

---



# DIALOGUES POSTHUMES

DU SIEUR DE LA B\*\*\*

## SUR LE QUIÉTISME.

---

### DIALOGUE PREMIER.

Que l'oraison de simple regard dispense et tient lieu selon les Quiétistes de toutes les autres prières, et même des bonnes œuvres. Qu'elle empêche de faire le bien auquel on se sent porté et qu'on a la volonté de faire. Que sous prétexte de n'écouter que Dieu, et de suivre ses mouvements, on omet les devoirs les plus essentiels. Différence de la doctrine des Catholiques et des Quiétistes sur les motions divines. Contradictions des derniers sur ce sujet.

LE DIRECTEUR. Ah, Madame ! quelle consolation pour moi de vous voir aujourd'hui. Je songeois à vous lorsqu'on vous a annoncée, et il me sembloit qu'on ne vous avoit point vue depuis ce jour que je vous dressai un plan de toute notre doctrine, que vous comprîtes si bien, et en si peu de temps. Je commençois tout de bon à être fort inquiet de votre santé, qui m'est très-chère, comme vous sa-

vez : il y a dans ma chambre un billet tout écrit que j'allois envoyer ce matin chez vous par le petit saint , pour apprendre de vos nouvelles.

LA PÉNITENTE. Il ne vous en auroit pas rapporté de fort bonnes , mon Père ; on ne peut être plus languissante que je l'ai été ces jours-ci.

LE DIRECTEUR. Vous m'affligez , Madame ; mais levez un peu vos coiffes , que je vous voie mieux. Comment ! vous avez le meilleur visage du monde ; l'œil fort sain , un teint frais , et votre embonpoint ordinaire. Vous verrez , Madame , que ce sont quelques légers accès de fièvre tierce , auxquels vous êtes si sujette : il y paroît à vos mains.

LA PÉNITENTE. Trouvez-vous , mon Père ? Cependant je vous dirai que la fièvre est le moindre des maux que j'ai soufferts depuis la dernière visite que je vous ai rendue ; j'ai bien eu d'autres peines que celles-là.

LE DIRECTEUR. Quoi donc ?

LA PÉNITENTE. Ah ! mon Père ! j'ai essuyé des tracasseries et des humeurs de mon mari , qui m'ont pensé faire tourner l'esprit.

LE DIRECTEUR. Des leçons de l'indigne homme ?

LA PÉNITENTE. Ma belle-mère.....

LE DIRECTEUR. Encore ?

LA PÉNITENTE. Plus ignorante et plus dogmatique que jamais , mon Père. Elle a remarqué que depuis quelque temps je me dispensois de la prière

que l'on fait régulièrement le soir<sup>1</sup> et le matin chez moi; que je négligeois d'aller au sermon; et, comme elle dit, d'entendre la parole de Dieu. (Si je vous vois rarement, mon Père, je profite du moins de vos instructions.) Elle a su aussi que je m'étois enfermée tout un dimanche matin, et elle s'est doutée que j'avois perdu la messe.

LE DIRECTEUR. Ne feignites-vous pas du moins sur le midi d'en aller chercher quelqu'une à l'église la plus proche? car il faut prévenir les grands scandales par bienséance.

LA PÉNITENTE. Oh! oui, mon Père.

LE DIRECTEUR. Vous n'entendites donc pas la messe?

LA PÉNITENTE. Non, Dieu merci, car on n'en disoit plus.

LE DIRECTEUR. Vous aviez vos raisons?

LA PÉNITENTE. Et de pressantes, mon Père. J'étois ce jour-là exposée à entendre la messe sans goût, sans attrait, sans la moindre motion divine. Ce fut le jour qu'en suivant votre conseil, je me livrai à Dieu pour la première fois de ma vie, par le parfait abandon; et, après trois bonnes heures de simple regard, j'en sortis comme j'y étois entrée,

<sup>1</sup> « L'âme n'est pas plutôt appelée au silence intérieur, qu'elle ne doit pas se charger de prières vocales. » (*Moyen court*, § XVI, p. 67.)

c'est-à-dire dans une sécheresse et une dureté de cœur pour le sacrifice, telle que je me crus fort heureuse de trouver toutes les messes dites; car autrement étant à l'église toute portée, je pouvois succomber, ce qui m'auroit fort éloignée de Dieu.

LE DIRECTEUR. Hélas! oui, ma chère Dame, et vous êtes au contraire une âme bien chérie de Dieu, d'avoir, comme on dit, perdu la messe ce dimanche-là, en l'état où vous étiez, sans motion divine, et sans aucune inspiration extraordinaire<sup>1</sup>. Eh bien! ils vous diront, ces bons catholiques, ces diseurs de prières vocales, ces gens qui récitent leurs psaumes et leurs matines (je parle de Monsieur votre mari et de Madame votre belle-mère), ils vous diront que toute bonne pensée et toute bonne action vient de Dieu, et est un effet de la grâce prévenante, qui tantôt agit sur le cœur des hommes et leur fait vouloir le bien par voie de douceur et d'insinuation, tantôt va jusqu'à vaincre en eux la résistance qu'ils apportent aux saints mouvements et aux bonnes inspirations, quelquefois aussi fortifie

<sup>1</sup> « L'âme doit se laisser mouvoir par l'esprit vivifiant qui est en elle, en suivant le mouvement de son action et n'en suivant point d'autre..... Il faut nécessairement entrer dans cette voie qui est la motion divine... Il faut donc demeurer en paix, et ne nous mouvoir que *quand Dieu nous meut*. » *Moyen court*, § XXI, p. 80 et 81; p. 92; et p. 87.)

leur volonté contre le mal et contre les occasions du péché; car voilà leur doctrine. Et qui ne diroit pas, Madame, qu'elle approche fort de la pureté de la nôtre, lors surtout qu'ils veulent bien appeler cette grâce prévenante un mouvement divin, et même une motion divine, si la phrase étoit plus françoise? Car ils avouent que l'homme n'étant point naturellement et de lui-même porté au bien, capable au contraire de tout mal, cette grâce qui le dispose à la vertu, et qui la lui fait pratiquer, est surnaturelle; que c'est un mouvement qui ne vient point de la nature, mais qui est extraordinaire et divin.

LA PÉNITENTE. En quoi donc, mon Père, différons-nous en ce point de ces bons catholiques? que je le sache enfin une fois pour toutes.

LE DIRECTEUR. Les plus parfaits d'entre eux, avec ces dépendances absolues de la grâce où ils se croient être, au lieu de l'attendre paisiblement, sans trouble et sous le nom de motion divine<sup>1</sup>, et

<sup>1</sup> « S'il faut que l'esprit qui est en nous, à la motion duquel nous nous abandonnons, le demande pour nous, ne devons-nous pas le laisser faire?... Pourquoi après cela nous accabler de soins superflus, et nous fatiguer dans la multiplicité de nos *actes*, sans jamais *demeurer en repos*? » (*Moyen court*, § XXI, p. 95 et 96.)

« ..... Elle ne sauroit rien demander ni rien désirer de lui, à moins que ce ne fût lui-même qui lui en donnât le

de Dieu seul, ils la demandent à Dieu sous ce seul nom de grâce, par des prières ferventes et continues, dans les larmes, dans les gémissements; ils jeûnent, veillent, psalmodient, usent leur corps par des austérités extérieures, s'excitent à la vertu, font de grands efforts vers la sainteté, ignorant parfaitement en quoi elle consiste. Chez nous, au contraire, sans s'arrêter à toutes ces minuties<sup>1</sup> (mais

mouvement. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VIII, verset 44, p. 268.)

<sup>1</sup> « Lorsque l'âme... s'élève jusqu'au Créateur, alors Dieu la prend par la main..., et la mène sans l'aide du raisonnement par le chemin de la pure foi. Alors il fait que l'entendement abandonne toutes les réflexions et tous les raisonnements : il fait avancer l'âme, et la retire de l'état sensible et matériel où elle étoit, par le moyen de la connaissance obscure d'une foi simple,... sans qu'elle ait besoin, pour l'aimer, de la persuasion ni de l'instruction de l'entendement; parce que de cette manière son amour seroit fort imparfait, et qu'il dépendroit trop des créatures.... » (MOLINOS. *Introduction à la Guide spirituelle*, sect. I, n° 2, p. 2.)

« L'âme,... dans la contemplation, doit laisser là tous les raisonnements, demeurer dans le silence..., repousser... toutes les imaginations, et se fixer toute à Dieu... » (*Ibidem*, sect. II, n° 13, p. 7.)

« Il y a deux sortes de Spirituels, des intérieurs et des extérieurs : ceux-ci cherchent Dieu au dehors par le secours du raisonnement, de l'imagination et des réflexions; ils tâchent d'acquérir la vertu à force d'abstinences, de macérations et d'austérités; ils revêtent le cilice, se donnent



vous le savez comme moi, et c'est, ma chère fille, me faire parler plus d'une fois sur le même sujet), chez nous, dis-je, il n'en coûte autre chose que de se mettre en la présence de Dieu, se plonger dans l'oraison de simple regard, écouter Dieu dans le regard intérieur, dans un saint et doux repos, et dans une quiétude parfaite, sans plus l'importuner par des prières vocales, sans s'user l'esprit par des mentales, sans se perdre les yeux par des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Encore une fois, on écoute Dieu lui-même, on est attentif à sa parole; et les choses que l'on sent dans la suite de sa vie qu'il nous commande ou qu'il nous défend, sont celles sans aucun doute qu'il faut faire ou laisser. Sans cette précaution, ma fille, tenez pour une chose assurée, que plus vous vous sentirez de pente à faire une bonne action, je dis très-bonne et très-vertueuse action, conforme à la loi de Dieu et aux

la discipline, se tiennent dans le silence et se mettent en la présence de Dieu, en se le figurant tantôt sous l'idée d'un pasteur, tantôt sous celle d'un médecin, quelquefois sous celle d'un père ou d'un maître.... C'est le chemin extérieur et la voie de ceux qui commencent : mais les vrais Spirituels, retirés dans le fond de leur âme, se recueillent sans tout cela. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre III, chap. 1, nos 1 et 2, p. 132 et 133.)

« Il n'y a plus rien pour l'âme, plus de réglemens, plus d'austérités. » (*Libre des Torrents*, partie I, chap. VIII, n° 13, p. 224.)

préceptes de l'Église, plus vous devez vous défier de vous-même, et regarder cette sorte d'inclination à une telle pratique chrétienne comme un écueil de votre perfection et comme un piège dangereux que le démon tend à votre sainteté.

Ainsi en use le commun des chrétiens : ils sont tentés de jeûner au pain et à l'eau, ils jeûnent; de donner l'aumône, ils la donnent; de visiter les pauvres dans les hôpitaux, ils les visitent : ont-ils consulté Dieu dans l'oraison de simple regard? jamais; ont-ils attendu qu'il leur ait parlé plus sensiblement que si c'était une voix articulée? point du tout. Ils vous disent froidement qu'il leur suffit en cette rencontre de savoir que ces choses sont de l'esprit de Jésus-Christ, selon la doctrine de l'Évangile et selon la pratique des Saints, pour s'y abandonner de tout leur cœur et y trouver avec la grâce de Dieu leur sanctification. Voilà comme ils raisonnent.

LA PÉNITENTE. Pauvres gens, et bien à plaindre, mon Père, à la vérité!

LE DIRECTEUR. Encore plus, ma fille, que vous ne pouvez penser, puisque dans toutes ces pratiques si pénibles et si spéciieuses, n'attendant point pour se remuer que Dieu les remue<sup>1</sup>, ne songeant point

<sup>1</sup> L'âme... doit se laisser mouvoir et porter par l'esprit vivifiant qui est en elle, en suivant le mouvement de son

à faire mourir leur propre action, remplis au contraire, comme nous disons, de propriété et d'activité, ils ne font toutes choses les meilleures du monde, si vous le voulez, et les plus vertueuses actions, que parce qu'ils les veulent faire : ils n'évitent le péché que parce qu'ils ont résolu de l'éviter. Ainsi comme ils ne se vident jamais de leur propre esprit, ils sont toujours fort éloignés de se remplir de l'esprit de Dieu.

LA PÉNITENTE. En un mot, mon Père, ils travaillent beaucoup pendant toute leur vie à ne rien faire.

LE DIRECTEUR. Justement, ma fille.

LA PÉNITENTE. Vous dites donc, mon Père, que la propriété et l'activité qui se mêlent dans nos actions en font toute l'impureté<sup>1</sup>.

action, et n'en suivant point d'autre. » (*Moyen court*, § XXI, p. 81.)

« Marthe faisoit de bonnes choses, mais parce qu'elle les faisoit par son propre esprit, Jésus-Christ l'en reprit... »  
« Marie, dit-il, a choisi la meilleure part », la paix, la tranquillité et le repos : elle cesse d'agir en apparence pour se laisser mouvoir par l'esprit de Jésus-Christ, et c'est pourquoi il est nécessaire de renoncer à ses opérations propres pour suivre Jésus-Christ. » (*Ibid*, p. 91.)

« Il faut donc demeurer en paix, et ne nous mouvoir que lorsqu'il nous veut. » (*Ibid.*, p. 87.)

<sup>1</sup> « Rien n'est opposé à Dieu que la propriété, et toute la malignité de l'homme y est posée. » (*Ibid.*, § XXIV, p. 122.)

LE DIRECTEUR. Je le dis ainsi.

LA PÉNITENTE. C'est-à-dire que plus nous nous affectionnons à une telle vertu, à un certain exercice de piété, plus nous péchons.

LE DIRECTEUR. Sans doute.

LA PÉNITENTE. Que s'il m'arrivoit, par exemple, d'être portee violemment à donner l'aumône à un pauvre, ce seroit alors que je devrois m'abstenir de la lui donner?

LE DIRECTEUR. Continuez.

LA PÉNITENTE. Que je devrois regarder cela comme une tentation?

LE DIRECTEUR. Vous concluez juste.

LA PÉNITENTE. Il semble donc, mon Père, que si je sentoís quelque répugnance à secourir ce pauvre, ce seroit une raison pour lui ouvrir ma bourse?

LE DIRECTEUR. Il le semble en effet.

LA PÉNITENTE. Car, mon Père, je ne saurois soupçonner dans une pareille action le moindre attachement ni la moindre propriété.

LE DIRECTEUR. Cela est vrai, ma fille.

LA PÉNITENTE. Oh! mon Père, cela est vrai! Pardonnez-moi, s'il vous plaît, mais vous me jetez dans d'horribles scrupules.

\* L'impureté, si opposée à l'union divine, est la propriété et l'activité. » (*Moyen court*, p. 124.)

\* La seule propriété peut causer le péché. » *Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n<sup>o</sup> 2, p. 253.)

LE DIRECTEUR. Comment donc ?

LA PÉNITENTE. Vieux-je pas de vous dire que dimanche dernier je n'entendis pas la messe ?

LE DIRECTEUR. Eh bien ?

LA PÉNITENTE. Parce que je ne me sentois nulle inclination, nulle pente, rien au contraire que de la répugnance à entendre la messe, et même à me trouver à l'église ce dimanche-là.

LE DIRECTEUR. Je l'ai compris de cette manière.

LA PÉNITENTE. J'ai donc commis devant Dieu un grand péché ?

LE DIRECTEUR. Point du tout.

LA PÉNITENTE. Ah ! mon Père, ne me flattez point : rassurez-moi, je vous en conjure.

LE DIRECTEUR. Ne m'avez-vous pas dit, ma chère fille, que ce fut le jour que vous entrâtes dans l'oraison de simple regard ?

LA PÉNITENTE. Hélas ! oui.

LE DIRECTEUR. Que Dieu dans le silence de votre oraison ne vous mit point<sup>1</sup> sensiblement pour

<sup>1</sup> « Saint Paul veut que nous nous laissions mouvoir par l'esprit de Dieu..... L'âme doit se laisser mouvoir et porter par l'esprit vivifiant qui est en elle, en suivant le mouvement de son action, et n'en suivant point d'autre. » (*Moyen court*, § XXI, p. 80.)

« Il faut nécessairement entrer dans cette voie, qui est la motion divine et l'esprit de Jésus-Christ..... Saint Paul prouve la nécessité de cette motion divine. Tous ceux,

sortir de votre oratoire, et aller entendre la messe?

LA PÉNITENTE. Je vous l'ai dit ainsi, et il est vrai.

LE DIRECTEUR. Demeurez en repos, ma fille, c'est moi, et par conséquent c'est Dieu qui vous le dit : Vous n'avez rien fait en cela que n'ait dû faire une âme parfaitement résignée aux ordres divins. J'admire même à quel point vous avez la conscience tendre et timorée.

LA PÉNITENTE. Je respire, mon cher Père, et me voilà instruite là-dessus pour toute ma vie.

Quand donc, à l'église, dans les rues d'une ville, dans un voyage, ou ailleurs, un pauvre se présentera à moi, qui me conviera même au nom de Jésus-Christ de le secourir, quelque grande que me paraisse sa misère, si je reconnois en moi une grande pente à le soulager, je prendrai le parti de n'en rien faire?

LE DIRECTEUR. Assurément, et donnez-vous-en bien de garde, sur peine de propriété et d'activité.

LA PÉNITENTE. Et s'il me prend quelque dégoût de lui, si ses demandes réitérées m'importunent, je l'aiderai contre mon gré, quelque éloignement que j'en aie?

dit-il \*, qui sont poussés de l'esprit de Dieu, sont enfants de Dieu : Qui n'est point dans cette oraison, n'est ni juste ni enfant de Dieu. » (*Moyen court*, p. 92 et 93.)

\* *Épître aux Romains*, chap. viii, verset 14.

LE DIRECTEUR. Quoi ! sans attrait et sans motion divine ?

LA PÉNITENTE. Ah ! dans quelle distraction je suis ! Je m'en souviens, mon Père ; je l'aiderai encore moins, et le renverrai sans aumône.

LE DIRECTEUR. Vous songez à autre chose, ce n'est pas tout à fait comme il en faudroit user. Il faut, ma fille, sur un fait aussi important qu'est celui de faire l'aumône ou de ne la pas faire, consulter Dieu, c'est-à-dire éprouver si l'on a en soi une motion divine de faire l'aumône.

LA PÉNITENTE. Comme j'ai fait sur le sujet de la messe.

LE DIRECTEUR. Précisément.

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, pendant tout le temps de la consultation, où Dieu peut faire attendre sur la réponse, et quelquefois n'en donner aucune, que deviendra le pauvre ?

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas, ma fille, ni votre affaire ni la mienne : vous ne serez pas au moins exposée à rien faire par propriété et par activité, et sans aucune motion divine.

LA PÉNITENTE. Cela est bien, mon Père, et j'espère à l'avenir que je ne serai pas assez malheureuse pour exercer la moindre vertu sans toutes les circonstances requises, et celles surtout que vous me prescrivez ; mais comme ce principe que vous venez de toucher est d'une conséquence infinie dans

la pratique, ne trouvez pas mauvais, je vous prie, que, dans le premier entretien que nous aurons ensemble, je vous en demande encore quelque éclaircissement.

LE DIRECTEUR. Quand vous ne m'auriez pas, Madame, prévenu par cette demande, mon dessein étoit d'approfondir avec vous une matière de cette importance pour votre salut : ce sera quand vous me ferez l'honneur de me venir revoir ; car je vois par ce que vous m'avez dit d'abord de l'état de votre domestique, que, lui étant suspect, je ne puis que difficilement mettre le pied chez vous à l'avenir.

LA PÉNITENTE. J'en ai, mon Père, un regret si sensible, que c'est ce qui me rend ainsi malade. Je me recommande à vos prières.

LE DIRECTEUR. N'abandonnez-vous jamais cette petite formule de se quitter ?

LA PÉNITENTE. Je le dis par habitude.

LE DIRECTEUR. Qu'il faut perdre, Madame, je vous en conjure, et dire : « je me recommande à vous » .

---



## DIALOGUE II.

Vue confuse et indistincte de Dieu comme présent partout, seul objet de l'oraison de simple regard. Elle exclut toute autre connoissance, toute autre pensée, tout autre acte, tout autre objet. Elle bannit la crainte des jugemens de Dieu, l'espérance en sa miséricorde, et toutes les autres considérations. Sainte Thérèse opposée à cette doctrine. Stupidité dangereuse où elle conduit.

LA PÉNITENTE. Je vous suppliai, mon Père, la dernière fois, de me permettre de vous faire souvenir de tout ce que vous aviez encore à m'expliquer sur la propriété et l'activité; sources, comme vous dites, de toute la malice des actions humaines, et que vous regardiez, ce me semble, comme le plus grand obstacle que l'homme pouvoit former au progrès de l'oraison de simple regard, et ensuite à la motion divine qui en est l'effet.

LE DIRECTEUR. Le simple regard<sup>1</sup>, ma fille, est

<sup>1</sup> «.... En cette oraison de simple regard, nous pratiquons hautement la vertu sans la pratiquer; nous faisons tout sans rien faire, et nous le faisons d'une manière si élevée, que cent autres n'en feroient pas tant en vingt années avec leurs

quelque chose de si élevé au-dessus de toute prière, de toute action sainte et de tout exercice de religion, que je me sens obligé de vous instruire de tout ce qui peut tout à la fois vous en faciliter l'idée et la pratique, d'autant plus que par certaines formules ou manières de parler qui vous échappèrent la dernière fois en nous séparant, il m'a paru que vous aviez besoin d'être entièrement désabusée de la prière, je dis de toute autre prière, puisqu'elle est suppléée par cette haute et sublime oraison de contemplation acquise que vous avez eu le bonheur de pratiquer lorsque vous y fûtes attirée.

LA PÉNITENTE. Comment attirée, mon Père, par une motion divine? cela ne pouvoit être; car vous venez de dire qu'elle n'est que l'effet du simple regard. Par ma détermination propre, ce seroit propriété et activité; à Dieu ne plaise! Et ce ne

actes redoublés et multipliés avec tant de ferveur. Une œillade simple qui nous ramasse de l'épanchement que nous pourrions avoir parmi la diversité des créatures, sous le rayon \* obscur de la Foi, qui ne laisse aucune clarté pour nous joindre à Dieu, dit plus, comprend plus, que tout ce que la méditation et l'oraison affective peuvent dire ou comprendre. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 93 et 94.)

\* Dans l'édition originale, une mauvaise lecture du manuscrit a fait imprimer *mur* au lieu de *rayon*.

sont point là les voies qui conduisent à une oraison si parfaite.

Je vous avoue qu'il y a là je ne sais quoi d'embarrassant et qui me fait de la peine ; car si on a besoin d'une inspiration extraordinaire pour psalmodier, d'une encore pour jeûner, d'une autre pour donner l'aumône, d'une autre pour porter la haire ou se donner la discipline, combien à plus forte raison paroît-elle nécessaire pour la plus excellente action qu'il y ait dans le christianisme ? Il semble néanmoins qu'il faille s'en passer, puisque cette motion extraordinaire devant être précédée, dites-vous, du simple regard, elle n'en peut être ni la préparation ni la cause<sup>1</sup>.

1 « Vous croirez peut-être que vous ne sortez de la prière aussi stérile que vous y étiez entrée, que par manque de préparation..... Persévérer en la présence du Seigneur est l'unique préparation et la seule disposition nécessaire pour ce temps-là. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. XI, n° 70, p. 46 et 47.)

« Malaval ne permet cet acte (par lequel on se met en présence de Dieu au commencement de l'oraison) que trois ou quatre jours au plus, parce qu'une âme qui est entrée dans le simple regard comprend bientôt qu'il y a un langage muet par lequel nous nous faisons entendre à Dieu beaucoup mieux que par les paroles sensibles et même par les actes intérieurs réfléchis, et elle auroit honte de chercher le secours de quelque chose de sensible contre l'attrait qu'elle sent. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Confér. mystiques*, p. 40)

LE DIRECTEUR. Cela est vrai en quelque façon, et je suis ravi de vous voir déjà instruite de toutes ces choses.

LA PÉNITENTE. Vous êtes mon maître et mon apôtre, et j'attends ce que vous direz avec une humble soumission.

LE DIRECTEUR. Ceci, ma fille, est une matière délicate, qui, pour être bien sue à fond, demande des connoissances qui vous manquent : profitons du temps que j'ai à vous donner, et parlons seulement de votre conduite dans l'oraison de simple regard, de quelque manière que vous y ayez été attirée.

LA PÉNITENTE. J'en suis contente.

LE DIRECTEUR. En étiez-vous encore, ma fille, sur la lecture de votre Nouveau Testament de Mons<sup>1</sup>, ou de quelque autre livre spirituel? Vous

<sup>1</sup> « Il est sûr que la fréquente lecture des livres mystiques, qui ne donnent point de lumière pour la conduite de la vie, fait plutôt du mal que du bien; qu'elle brouille l'esprit au lieu de l'éclairer. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre II, chap. II, n° 9. p. 80.)

«.... Cet acte consiste à envisager Dieu seul en lui-même; ce qui comprend tout. On n'a pas besoin de lectures ni de méditations: mais il suffit de se reposer doucement en Dieu avec ce regard d'une foi vive. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 50.)

• Les livres mêmes et les bonnes lectures en cet état (d'oraison de simple regard) sont nuisibles, dit un grand

prépariez-vous enfin à la grande oraison par la méditation de quelque mystère de Jésus-Christ ou de quelque précepte de la loi de Dieu? Vous occupez-vous de la haine du péché, de l'amour pour la vertu? Songiez-vous à la mort, au jugement de Dieu? Le craigniez-vous? Espérez-vous en lui?

LA PÉNITENTE. Rien de tout cela, mon Père.

LE DIRECTEUR. Fort bien.

LA PÉNITENTE. Il faudroit que j'eusse la tête bien dure pour n'avoir pas compris, par tous vos discours, qu'on ne peut se défaire trop tôt de toutes ces choses quand on tend à la perfection.

LE DIRECTEUR. O merveilles! Vous vous jetâtes donc d'abord sur votre fauteuil, ou sur votre prie-Dieu?

LA PÉNITENTE. Le fauteuil m'est plus commode.

LE DIRECTEUR. Et là, sans autre préparation, vous envisageâtes, vous regardâtes Dieu présent partout<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'il est sur la terre, dans les eaux, dans les éléments, dans les métaux, dans

Spirituel : cela appuie et maintient la manière ordinaire d'opérer, et fortifie l'ancienne habitude. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 187.)

<sup>1</sup> « L'oraison de quiétude consiste à se mettre en la présence de Dieu par un acte de foi, qui nous fait concevoir Dieu présent à nous-mêmes; après quoi il faut bannir toutes sortes de pensées, d'affections, de prières, et attendre tout le reste de Dieu. » (MALAYAL, *Pratique facile*.)

les pierres, dans tous les corps, dans les âmes, dans l'homme, dans le cheval, dans le reptile?

LA PÉNITENTE. Je ne fis pas même cette longue énumération : je songeai seulement qu'il est présent partout.

LE DIRECTEUR. Encore mieux; et cela dans une vue confuse et indistincte de Dieu<sup>1</sup>, par un pur acte, un simple acte; je dirois volontiers par une indifférence à tout acte.

LA PÉNITENTE. Quoi! à celui même qui nous fait regarder la simple présence de Dieu<sup>2</sup>?

LE DIRECTEUR. Oui, ma fille, s'il étoit possible; car le malheur des hommes est de se multiplier dans les actes<sup>3</sup>, de chercher dans l'oraison un acte

<sup>1</sup> « L'entendement ne connoît pas Dieu par des idées, des réflexions et des raisonnements, mais par une foi obscure, générale et confuse. » (MOLINOS, *Introd. à la Guide spirituelle*, sect. 1, n° 7, p. 4.)

« Une âme fidèle se donne bien de garde de rien ajouter à la simple vue de Dieu, si elle n'y est obligée par quelque pressante nécessité.... Car tout ce qu'on y ajoute fait connoître l'amour-propre, qui, ne se contentant pas de Dieu, se veut appuyer sur les choses de Dieu. » (MALAVAL, *Pratique facile*.)

<sup>2</sup> « Quand une âme considère que Dieu est présent en elle, c'est une bonne chose, quoique ce soit l'imaginer d'une manière limitée, et non plus le croire assez simplement. » (FALCONI, *Lettre à une fille spirituelle*, p. 150.)

<sup>3</sup> « Dieu purifie l'âme de toutes opérations propres et

par d'autres actes, au lieu de s'attacher par un acte simple à Dieu seul. Je m'explique : il y a des chrétiens qui dans l'oraison ne croient jamais assez haïr le péché, qui se persuadent ne pouvoir jamais assez aimer Dieu.

LA PÉNITENTE. Ils ont grand tort, car il est si bon et si aisé à contenter !

LE DIRECTEUR. Qui s'excitent à des mouvements de foi et d'espérance, qui se sentent touchés de l'amour du prochain dans la vue de Dieu, tous actes intérieurs multipliés, non-seulement inutiles à l'oraison de simple regard, mais qui lui sont très-pernicieux, puisqu'ils en altèrent la simplicité et la pureté. Elle est appelée par nos maîtres l'Oraison de silence, l'Oraison de simple présence de Dieu, l'Oraison de repos<sup>1</sup>. Jugez par là, ma fille,

distinctes, aperçues et multipliées, qui font une dissemblance très-grande, relevant la capacité passive de la créature, l'élargissant et l'ennoblissant. » (*Moyen court*, § XXIV, p. 131.)

« Rien n'est plus opposé à l'oraison parfaite que l'attache à son propre esprit ; et afin que l'âme soit admise à l'union divine, elle doit réduire toutes les fins en une, toutes les vues en une, et exclure toute sorte de multiplicité. » (LA COMBE, *Analyse de l'Oraison mentale*.)

<sup>1</sup> « Oraison de foi, oraison de repos, recueillement intérieur et contemplation. » (MOLINOS, *Introd. à la Guide spirituelle*, sect. II, n° II, p. 6.)

« Oraison de simplicité ou d'unité ; oraison de pure foi,

combien tant de différens mouvements, tant de diverses réflexions, qui n'aboutissent à rien, sont capables de la troubler, de la changer et de l'anéantir.

Le plus court donc et le meilleur, je le répète encore, est de faire mourir notre propre action<sup>1</sup> pour souffrir l'action de Dieu; plus d'idées saintes et profanes, plus d'autres images<sup>2</sup> dans l'entendement que celle de la présence de Dieu; et après s'être, comme un limaçon, recourbé, pour ainsi parler, dans l'enveloppe de son intérieur, se ramasser en Dieu, s'y absorber et laisser contre-tirer en nous son image quand il lui plaît, et comme il lui plaît : alors dans ce triple silence de paroles,

oraison de silence; oraison de recueillement, oraison de présence de Dieu, oraison de repos, d'oisiveté, de paix, de dormir. » (LA COMBE, *Analyse de l'Oraison mentale*.)

<sup>1</sup> « Notre action doit être de souffrir l'action de Dieu, et de donner lieu au Verbe de retracer en nous son image. Une image qui se remue empêcherait le peintre de contre-tirer un tableau sur elle. Tous les mouvements que nous faisons par notre propre esprit empêchent cet admirable peintre de travailler, et font faire de faux traits. Il faut donc demeurer en paix et en repos, et ne nous mouvoir que lorsqu'il nous veut. » (*Moyen court*, § xx, p. 87.)

<sup>2</sup> « L'acte de la pure contemplation est parfaitement vide de toutes représentations et images, espèces sensibles ou intelligibles, distinctes et aperçues. » (LA COMBE, *Analyse de l'Oraison mentale*.)



de pensées, et de désirs<sup>1</sup>, se trouvant dans un

1 « L'âme qui après les fatigues de la méditation se trouve dans le calme et la tranquillité de la contemplation, doit laisser là tous les raisonnements, demeurer dans le repos et dans le silence, jeter sur Dieu des regards simples et amoureux..... se contenter de la connoissance générale et confuse..... Il faut qu'abandonnant ce qui est et ce qui n'est pas, vous vous jetiez entre les bras amoureux de Dieu. qui par la force de son amour vous conservera dans ce saint et bienheureux silence..... Pour se mettre en cet état. il faut que l'âme se retire dans elle-même comme dans son centre; c'est là que se trouve l'image de Dieu, l'attention amoureuse, le silence, l'oubli de toutes choses. » (MOLINOS, *Introd. à la Guide spirit.*, sect. II, n° 13, 15 et 17, p. 7 et 8.)

« Il y a trois sortes de silence : le premier est celui des paroles; le second, celui des desirs; et le troisième. celui des pensées. Le premier est parfait; le second l'est davantage, et le troisième l'est extrêmement. Celui des paroles sert à acquérir la vertu; celui des desirs, à trouver le repos; et celui des pensées met dans le recueillement intérieur. C'est à ne point parler, à ne désirer rien, et à ne penser à quoi que ce soit, qu'on reconnoît le vrai silence mystique..... Si vous ne vous détachez de tout désir et de toute pensée, en vous reposant dans ce silence mystique. et ouvrant la porte à Dieu, afin qu'il se communique. qu'il s'unisse à vous, et qu'il se transforme, pour ainsi dire. en vous-même. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre I, chap. XVII. n° 128 et 129, p. 72 et 73.)

« N'ayons point d'autre intention que d'écouter Dieu intérieurement, sans rien dire, ni avec l'esprit ni avec la langue..... Silence donc et de l'esprit et de la langue pour

sommeil spirituel, dans une ivresse mystique<sup>1</sup>, ou

écouter Dieu. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 3 et 4.)

« La première disposition d'une âme qui veut s'adonner à la contemplation est d'avoir un vrai desir d'écouter Dieu et d'imposer silence à toutes pensées. » (*Ibid.*, p. 4.)

« C'est un silence par lequel on rend à Dieu un hommage parfait. » (*Ibidem.*)

« L'oraison contemplative est un simple regard libre de Dieu ou des choses divines, joint à une admiration religieuse, ou une méthode d'oraison par laquelle l'esprit, sans s'arrêter à des actes multipliés et particuliers, par lesquels il cherchoit auparavant Dieu, ayant commandé le silence aux puissances intérieures, est uni à Dieu par un simple acte de l'entendement, et confirmé en lui par un embrasement étroit de foi et d'amour, et se repose en lui par une tranquille jouissance. » (LA COMBE, *Analyse de l'Oraison mentale.*)

« La contemplation dont nous traitons..... est une vue simple et amoureuse de Dieu appuyée sur la foi qu'il est partout. Nous voyons Dieu et nous le contemplons par ce simple regard en un très-profond silence, dans une vue très-simple et suréminente d'un être impénétrable et ineffable en la foi qui nous ôte toute autre conception et expression. Qu'on se taise en l'admirant en son fond abyssal et suréminent, ou que l'on en parle par admiration, et toutes les puissances demeureront interdites en l'étonnement d'un Être infini. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 15, 16 et 17.)

<sup>1</sup> - C'est alors que le divin Époux suspendant ses facultés, l'endort d'un sommeil doux et tranquille : c'est dans cet assoupissement qu'elle jouit avec un calme inconce-

plutôt dans une mort mystique, toutes les puis-

vable, sans savoir en quoi consiste sa jouissance. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre III, chap. XIII, n° 127, p. 174.)

« La contemplation infuse a trois degrés : le premier est le rassasiement, ou l'âme se trouve si remplie de Dieu, qu'elle n'a que du dégoût pour les choses mondaines ; et si tranquille, que le seul amour de Dieu lui suffit. Le second degré est l'ivresse (spirituelle), qui est une extase ou une élévation de l'âme, produite par l'amour divin et par le rassasiement qu'il donne. Le troisième degré est l'assurance qui bannit toute frayeur, et qui se fait lorsque l'âme est si enivrée de l'amour divin, et si soumise aux ordres de Dieu, qu'elle iroit de bon cœur en enfer pour lui obéir. Elle sent alors que les nœuds de l'union divine sont si étroitement serrés, qu'il lui paroît impossible d'être séparée de son amant, et de perdre ce trésor infini. Il y a six autres degrés de contemplation : le feu, l'onction, l'élévation, l'illumination, le goût et le repos. D'abord elle est enflammée ; ensuite cette flamme la remplit d'onction ; cette onction l'élève ; dans cette élévation elle contemple ; en contemplant elle goûte ; en goûtant elle se repose. C'est par ces degrés que l'âme devient abstraite et expérimentée dans la vie spirituelle et intérieure. Dans le premier degré, qui est le feu, un rayon ardent et céleste éclaire l'âme, allume en elle les affections divines, et consume les humaines. Le second, qui est l'onction, est une liqueur douce et spirituelle qui se répand dans l'âme, qui l'instruit, qui la fortifie, et qui la dispose à recevoir et contempler la vérité divine : souvent elle pénètre jusque dans la constitution naturelle du contemplatif, qu'elle rend vigoureuse par la tolérance et par une douceur si sensible, qu'elle lui paroît céleste. Le troisième degré est une élévation de l'homme

sances suspendues sont rappelées de la circonfé-

intérieur au-dessus de lui-même, par laquelle il monte jusqu'à la source inaltérable du pur amour. Le quatrième degré, qui est l'illumination, est une science infuse, par laquelle l'âme contemple avec douceur et délectation la vérité divine, et passe sous la conduite du Saint-Esprit, de elarté en clarté, de lumière en lumière, et de connoissance en connoissance. Le cinquième degré est un goût savoureux des douceurs divines, qui coulent du Saint-Esprit, comme d'une source féconde. Le sixième degré est une douce tranquillité qui naît de la victoire qu'on a remportée dans la guerre intérieure, et des oraisons fréquentes. Calme aussi admirable qu'il est rare, où se trouve le comble de la paix, et où l'âme est comme endormie dans le sein amoureux de la Divinité. Il y a plusieurs autres degrés de contemplation; comme les extases, les ravissements, la liquéfaction, l'évanouissement, les baisers, les embrassements, l'allégresse, l'union, la transformation, les noces, le mariage; toutes lesquelles choses sont pour ceux qui ne les ont pas éprouvées ce que les couleurs sont aux aveugles, et l'harmonie aux sourds. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, liv. III, chap. xv, nos 140, 149, p. 180-182.)

« L'amour intime produit quatre effets. Le premier s'appelle illumination, et c'est une connoissance savoureuse et expérimentale de la grandeur de Dieu et de notre néant. Le second est l'embrasement, ou le désir ardent de brûler comme une salamandre dans le feu de l'amour divin. Le troisième est la suavité, qui est une jouissance intime, douce, paisible et pleine de joie. Le quatrième est l'immersion et l'engloutissement de toutes les facultés en Dieu, pendant lequel l'âme se remplit et se rassasie si fort en Dieu, qu'elle ne peut plus ni désirer ni chercher que le

rence au centre : Dieu, qui est ce centre, se fait sentir à l'âme par des touches divines, par des goûts, par des illaps, par des suavités ineffables.

Ses affections étant ainsi émues, elle les laisse reposer doucement, elle avale ce qu'elle a goûté, ce qu'elle a mâché : l'Être infini de son côté mâche et remâche cette âme, savoure ce parfait intérieur ; cette bienheureuse âme trouve un délicieux repos qui l'établit au-dessus des délices et des extases, au-dessus des plus belles manifestations, des notions, et des spéculations divines : on ne sait ce qu'on sent, on ne sait ce qu'on est. Je ne sais pourquoi moi-même je puis et j'ose vous l'expliquer ; les paroles, les voix et les langues intellectuelles, comme les corporelles, cessent et cèdent au plus profond, plus amoureux et plus intime silence où les hommes puissent arriver en la présence de Dieu. Tout se fait et s'admire en son fond abyssal et suréminent<sup>1</sup>, et aussitôt il parle, il se fait entendre sensiblement ; on l'écoute, on suit sa voix et ses ordres divins, et voilà la motion divine qui naît de l'incomparable oraison de simple regard, et qui est nécessaire et préalable à toute action, quelque bonne en elle-même qu'elle puisse paraître.

bien souverain et infini. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, chap. XVI, n° 153, p. 183 et 184.)

<sup>1</sup> Paroles de l'abbé d'Estival. (*Confér. mystiques*, p. 17.)

LA PÉNITENTE. Oh! mon Père, mon cher Père, dans quels ravissements venez-vous de me jeter par la sublimité de vos discours sur les avantages de l'oraison de simple présence de Dieu! Voilà en effet l'état à peu près où je me trouvais le jour du simple regard. Il me semble y être encore, tant vous représentez vivement comment cela se passe.

Par quelle fatalité arrive-t-il que ni les curés dans leurs prêches, ni les prédicateurs en chaire, ni les évêques dans leurs instructions, ne tracent pas à tous les fidèles l'idée d'une oraison si parfaite et si essentielle au salut? Pourquoi n'en pas faire un catéchisme aux petits enfants? pourquoi ne les pas façonner de bonne heure au simple regard? ils n'auraient presque pas besoin, dans la suite de leur vie, de bonnes œuvres et de sacrements.

Je vous ai ouï dire une fois qu'un seul acte de simple regard l'emportoît en mérite sur je ne sais combien d'actes de charité qu'on pouvoit produire pendant sa vie<sup>1</sup>: vous m'en fîtes l'appréciation, je

<sup>1</sup> « Tous les actes de charité, mis ensemble, ne sont pas comparables à cet acte par lequel on regarde Dieu vivement et fixement.... Tous ces actes ne sont que des moyens, et nous trouvons heureusement en Dieu la fin que nous cherchons par ce moyen. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 35.)

« Ceux qui ne sont pas instruits veulent se tirer de là pour former un acte de contrition, parce qu'ils ont ouï

m'en souviens, et vous m'assuriez qu'il valoit tout juste cinq jours entiers de mortification extérieure<sup>1</sup>, et toute la plus rigoureuse qu'il étoit possible de s'imposer; et même vous comptiez les nuits. Encore ne s'agissoit-il pas du simple regard renforcé ou suivi de motion divine<sup>2</sup>. Que veut donc dire que depuis plus de vingt-huit ans que je suis au monde, depuis vingt ans du moins que j'ai l'usage de la raison, je n'avois jamais entendu parler d'une telle merveille, ni à mon confesseur, ni à mon curé, qui est un vieillard fort savant et grand homme de bien, suivant le sentiment de tout le monde? Je n'ai rien lu d'approchant dans aucun livre spirituel, dans aucune traduction des Pères, dans les épîtres de saint Paul, ni, je crois, dans mon Testament de Mons; les jansénistes en auroient-ils retranché

dire que cela est nécessaire, il est vrai; mais ils ne voient pas qu'ils ont un acte éminent qui comprend les autres avec plus de perfection, quoiqu'ils n'aient pas ceux-ci comme distincts et multipliés. - (*Moyen court*, chap. xv, n° 3, p. 41.)

<sup>1</sup> « Dieu lui révéla (à Françoise Lopez) qu'un quart d'heure d'oraison de simple regard vaut mieux que cinq jours d'exercices pénibles, de cilices, de discipline, de jeûnes et de coucher sur la dure; parce que *tout cela* ne mortifie que le corps, et que le recueillement purifie l'âme. - (*MOLINOS, Guide spirit.*, livre I, chap. xii, n° 80, p. 51.)

<sup>2</sup> Ce terme est de l'abbé d'Estival, *Conférence XI*, p. 121, quand l'âme est entièrement absorbée en Dieu.

cette doctrine? C'est apparemment, mon Père, quelques nouvelles et pienses découvertes de nos jours<sup>1</sup>. Quel trésor pour nous, quel extrême bonheur pour notre siècle!

Ah! que ces grands saints qui sont canonisés auroient eu de joie et de consolation dans leur cœur, s'ils avoient eu dans leur temps cette oraison éminente! et y auroit-il de ces saints contenus dans nos légendes, qui fussent damnés faute d'avoir pratiqué l'oraison de simple regard?

LE DIRECTEUR. Cela est trop fort, ma fille; mais tenez pour sûr, avec un de nos auteurs, que « toute « âme qui ne parviendra pas dès cette vie à l'union « divine et à la pureté de sa création, doit brûler « longtems dans le purgatoire<sup>2</sup>. »

LA PÉNITENTF. C'est-à-dire, mon cher Père, que ces longues prières, ces longues lectures, ces longs travaux, ces longues abstinences des saints, sont des matières très-propres à brûler longtems dans le feu du purgatoire? Malheureux ceux qui les ont pratiquées! ils croyoient éviter les souffrances de

<sup>1</sup> « L'Église augmente tous les jours en lumières et en connoissances; elle continue à recevoir les anciennes avec plus de clarté, et aussi elle en reçoit de nouvelles. » (MALVAL, *Pratique facile*, partie I, *Avertissement*.)

<sup>2</sup> Ces paroles sont tirées du *Moyen court*, chap. xxiv, p. 133 et 134.



l'autre vie, en expiant en celle-ci, par des mortifications volontaires, les peines dues à leurs péchés; qu'ils ont été trompés, si cela n'a fait qu'augmenter leur souffrance en l'autre vie, bien loin de la diminuer!

LE DIRECTEUR. Ce sont des profondeurs, ma fille, où nous ne devons point entrer et dont la connoissance est réservée à Dieu seul : contentons-nous de bien user de ses dons, et de tirer par notre fidélité envers lui tous les secours qu'il a bien voulu attacher à l'oraison de simple regard. Vous m'avez dit, ce me semble, que par un regard fixe vous y contempriez Dieu partout?

LA PÉNITENTE. Je vous l'ai dit, et il est très-vrai.

LE DIRECTEUR. Sans vous détourner vers aucun de ses différents attributs <sup>1</sup>?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, de peur de multiplier les actes.

1 « La considération de la bonté, de la sagesse et de la puissance de Dieu sont des moyens pour nous élever à Dieu; et quand nous y sommes, il faut nous arrêter là, et quitter les considérations particulières de ces perfections divines, distinctes et abstraites, qui ne nous font pas voir Dieu comme il est en lui-même, mais comme il est dans la foiblesse de notre entendement; et quand nous nous arrêtons avec fermeté, par la foi toute nue, sur l'infinité de son essence, nous le regardons comme il est en lui-même avec ses perfections. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 152.)

LE DIRECTEUR. Du moins vous pensiez à la Trinité, à Dieu seul, à la vérité; mais à Dieu comme Père, comme Fils, et comme Saint-Esprit<sup>1</sup>?

LA PÉNITENTE. Non, non, mon Père, et je vois bien que votre charité me tend un piège pour me faire tomber dans des réponses qui vous donnent occasion de me rendre plus instruite; je n'ai point pensé à tout cela, pas même à la Trinité en général, mais à Dieu présent partout.

LE DIRECTEUR. Du moins vous est-il venu en pensée qu'il est immense et infini?

LA PÉNITENTE. C'est ce qui résulte, je crois, de sa présence en tout lieu; mais je n'ai pas été jusque-là.

LE DIRECTEUR. Cela en est mieux; et de sa toute-puissance, rien?

LA PÉNITENTE. Rien du tout, je vous assure.

LE DIRECTEUR. J'en suis ravi; mais vous avez été quelque peu touchée de sa bonté infinie?

LA PÉNITENTE. Presque point, mon Père, et vous pouvez me croire.

LE DIRECTEUR. C'est encore trop, ma chère fille.

<sup>1</sup> « Dans l'oraison, on doit demeurer dans une foi obscure et universelle avec quiétude, avec un oubli de toutes autres pensées particulières et distinctes des attributs de Dieu et de la sainte Trinité. » (*Proposition 21 de MOLINOS condamnée.*)

LA PÉNITENTE. Il est si naturel d'y penser un peu !

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas une excuse, au contraire ; car ceci est tout surnaturel et tout extraordinaire.

Mais étiez-vous dans ce vaste néant, ce total néant que je vous ai recommandé comme la base de l'oraison de simple présence, et qui mène droit au repos central ?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, j'étois comme une femme tout à fait perdue et anéantie.

LE DIRECTEUR. Comme un corps mort ?

LA PÉNITENTE. Et enterré<sup>1</sup>, ainsi que je me l'imaginai. Je n'étois plus sur la terre, je n'étois plus<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Une âme qui s'abandonne sans réserve et sans prendre garde à elle[-même], à la sainte et spirituelle inaction, peut dire avec saint Augustin : « Que mon âme se taise, et ne veuille rien faire ni penser quoi que ce soit ; qu'elle s'oublie elle-même et se submerge dans la foi obscure, puisqu'elle sera d'autant plus en sûreté, qu'elle sera plongée plus avant dans le néant et comme perdue. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, liv. I, chap. XIII, n° 94, p. 57.)

« Cela ne se peut faire que par la mort de nous-mêmes et de notre propre action, afin que l'action de Dieu soit substituée à sa place. » (*Moyen court*, § XXI, p. 89.)

« La fidélité de l'âme, dans cet état, consiste à se laisser ensevelir, enterrer, écraser, marcher, sans se remuer non plus qu'un mort. » (*Libre des Torrents*, partie I, chap. VIII, n° 17, p. 226.)

<sup>2</sup> « Qui réveillera l'âme de son sommeil doux et paisi-

Je me suis aussi appliqué, mon Père, ces paroles du Psalmiste que vous m'avez apprises : « J'ai été comme une bête, comme une jument devant vos yeux » ; et aussi cet autre endroit : « Comme un cheval et un mulet qui sont privés d'entendement » ; enfin je tâchois à devenir comme une statue ou comme une souche.

LE DIRECTEUR. Vos intentions sont droites ; il manque là une certaine stupidité, une évacuation de l'esprit d'Adam jusqu'à un certain point<sup>1</sup> ; on le voit bien : cependant voilà des efforts, des actes réfléchis pendant l'oraison ; des péchés, ma chère fille, des péchés, ou peu s'en faut. Vous êtes morte, dites-vous, et comme enterrée, cela est bien ; mais vous ne deviez pas être en état de connoître que vous étiez telle, et de pouvoir jamais m'en rendre un si bon compte<sup>2</sup>.

ble, si elle est endormie dans le néant, d'où David tomba sans le savoir dans le parfait anéantissement ? *Ad nihilum redactus sum et nescivi.* » (MOLINOS, *Guide spirit.*, liv. III, chap. xx, n° 201, p. 199.)

<sup>1</sup> « Il faut donc donner lieu à cette vie (du Verbe) de s'écouler en nous, ce qui ne se peut faire que par l'évacuation et la perte de la vie d'Adam. » (*Moyen court*, § XXI, p. 89.)

<sup>2</sup> « Dans le temps de la contemplation passive, on ne doit point prendre garde à ce que Dieu opère en nous ; car ce seroit mettre un obstacle aux opérations divi-

Dans le fort de la contemplation, ne vous êtes-vous point sentie un peu touchée de la crainte des jugemens de Dieu? Je vous fais, ma fille, cette demande, parce que je vous connois la conscience tendre et sujette à s'ébranler par les scrupules, et que je me souviens que vous me jetâtes, je ne sais à quel propos, ce passage qui dit que le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu.

LA PÉNITENTE. Cela est vrai; mais il me souvient aussi que vous me répondites que cette leçon étoit

nes. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, liv. III, chap. XIV, n° 137, p. 178.)

« ... Une personne qui n'a aucun sentiment de ce qu'elle fait, et à qui au contraire il semble qu'elle ne fait rien, ne pouvant voir ce qu'elle fait, s'humilie à plein [fonds] et confesse qu'elle n'est propre à quoi que ce soit, et que ce qu'elle a de bon vient de Dieu. » (FALCONI, *Lettre à une Fille spirituelle*, p. 146.)

« Une âme spirituelle ne doit point s'amuser à réfléchir sur ce qu'elle opère, ni à penser si elle met en pratique ou non les vertus. » (*Ibid.*, p. 151.)

« L'âme spirituelle dans l'oraison doit garder un profond silence et s'abandonner toute à Dieu, comme si elle ne pensoit plus à soi, parce qu'une personne qui prie doit s'oublier et tout ce qu'elle fait, et que la parfaite oraison est celle où celui qui prie ne se souvient pas qu'il est actuellement en prière. » (*Ibid.*, p. 153.)

« Quand l'âme agit par dépendance de la grâce, elle agit sans qu'elle s'en aperçoive, et n'est point oisive. » (*Moyen court*, § XXI, p. 81.)

bonne à faire à des enfants, ou tout au plus à un commençant; qu'il étoit permis de craindre Dieu une fois en sa vie lorsqu'on ne faisoit qu'entrer dans les voies mystiques et extraordinaires, mais qu'il n'y avoit rien ensuite de plus fatal à la perfection que de réitérer cet acte de crainte de Dieu. D'ailleurs, comment aurois-je pu me laisser aller à la crainte de Dieu, si je n'ai pas songé le moins du monde à le considérer comme juste?

LE DIRECTEUR. Comme miséricordieux, ma fille?

LA PÉNITENTE. Sur cela, mon Père, je vous dirai que j'ai fait les derniers efforts pour ne point recevoir dans mon esprit l'idée de la miséricorde divine, et pour mettre en sa place celle de la seule présence de Dieu.

LE DIRECTEUR. Eh bien?

LA PÉNITENTE. Voulez-vous que je vous dise la vérité?

LE DIRECTEUR. C'est ce que je demande.

LA PÉNITENTE. Je n'y ai réussi qu'à force de ne penser ni à l'un ni à l'autre, ni à chose qui fût au monde. Je tombai dans une espèce de défaillance au milieu de mon oraison, lassée d'avoir été deux heures de suite à faire mes efforts pour ne penser à rien, et je demeurai en cet état dans une inaction, comme il me sembloit, et dans une stupidité parfaite<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Quand une âme entre dans l'oraison, elle doit se

LE DIRECTEUR. Sans qu'aucunes images vous passassent par l'esprit<sup>1</sup>? auriez-vous été assez heureuse pour cela?

LA PÉNITENTE. Je me ressouvins, malgré moi, d'un tableau de sainte Thérèse que j'avois vu autrefois aux Petites Carmélites.

LE DIRECTEUR. O iconoclastes, que vous aviez raison!

LA PÉNITENTE. Quel grand mot dites-vous là, mon Père?

LE DIRECTEUR. Poursuivez, ma fille.

LA PÉNITENTE. Elle jetoit de sa bouche un rouleau de papier où étoient écrits ces mots : *Misericordias Domini in aeternum cantabo*, qu'on m'a dit

remettre entre les mains de Dieu avec une parfaite résignation, faire un acte de foi, croire qu'elle est en la présence de Dieu, demeurer dans cette sainte inaction, pleine de tranquillité et de silence, et tâcher de continuer par la foi et par l'amour, tout le jour, toute l'année, et même durant toute la vie, ce premier acte de contemplation. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, liv. I, chap. XIII, n° 85, p. 53.)

« Oraison, mort volontaire de toutes les actions, de toutes les affections, de tous les raisonnements, de tous les actes de la mémoire, de tout ce qui n'est point Dieu, et qui [ne] conduit [pas] à Dieu. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie II, p. 188.)

1 « Ce n'est rien de Dieu que tout ce que l'on se figure; la vive foi de sa présence suffit, afin de ne se former nulle image de lui. » (*Moyen court.*)

signifier en françois : *Je chanterai dans toute l'éternité les miséricordes du Seigneur* : ce verset pendant quelque temps ne pouvant sortir de ma pensée , je le récitois comme du fond du cœur sans rien articuler, et sans remuer les lèvres.

LE DIRECTEUR. Mais vous délectiez-vous à cette idée? y consentiez-vous?

LA PÉNITENTE. Je crains que cela ne me soit arrivé; car j'ai appris, il y a longtemps, que cette grande sainte avoit souvent ces paroles-là dans la bouche, et que c'étoit pour cette raison qu'on la peignoit de la manière que je vous ai dite : ainsi je demenrai un instant à goûter ce pieux mouvement de sainte Thérèse, et à trouver de l'onction dans cette vive espérance qu'elle a de chanter dans tous les siècles les miséricordes de Dieu à son égard.

LE DIRECTEUR. Voilà qui va mal, ma chère fille, vous le voyez bien vous-même. Il n'y a point là de simplicité d'acte, point de cessation de propre action; rien au contraire que multiplicité, que propriété et qu'activité, qu'espérance de salut, que confiance aux miséricordes de Dieu<sup>1</sup>. Ah! que

<sup>1</sup> « Quand on est avancé dans la voie spirituelle, il faut se défaire peu à peu des mouvements sensibles des actes redoublés, et de la réflexion volontaire dans l'oraison, parce qu'en se débarrassant de toutes ces choses, on



l'image de sa présence en tout lieu est infiniment élevée au-dessus de telles idées ! qu'il est vrai qu'il

monte au plus sublime état de l'esprit. » (FALCONI, *Lettre à une Fille spirituelle*, p. 163.)

« Les saints, après qu'ils sont parvenus à l'acte continu de foi, d'abandon et d'amour...., ne se permettent ni soupirs, ni oraisons jaculatoires, ni quoi que ce soit de sensible. » (*Ibid.*, p. 162.)

« Les signes de l'oraison de contemplation active sont : le recueillement de l'âme dans son intérieur, le silence, la quiétude, la simplification du cœur, le regard tranquille des choses de Dieu, la vive foi en Dieu présent, l'omission de sa recherche, la rareté des affections...., le mépris de soi, etc. » (LA COMBE, *Analyse de l'oraison mentale*, p. 125 et 126.)

« Quand votre ame concevroit des pensées et des affections propres à vous élever à Dieu, vous ne les devez recevoir que comme une simple disposition pour vous recueillir en Dieu, et non comme une matière pour vous occuper : c'est-à-dire qu'aussitôt qu'il vous vient une pensée ou une affection, vous devez la laisser sans vous y arrêter, afin de vous affermir en Dieu seul, sans avoir recours ni à l'entendement, ni à la mémoire, ni à la volonté, comme si vous n'aviez point ces puissances. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 7 et 8.)

« La contemplation consiste à aimer Dieu sous une idée universelle de tout ce qu'il est, et de tout ce qui le rend aimable\*. » (*Ibid.*)

« Sitôt que quelque pensée de piété, comme celle que

\* Dans sa réponse il soutient que c'est la différence de la contemplation d'avec la méditation.

n'est pas donné à tous de renoncer à sa propre opération, et d'entrer dans le bienheureux dépouillement de toute connoissance positive!

Ce sont des regards, ma fille, que vous avez eus, mais des regards obliques, circulaires; il les faut simples, droits, fixes, pour avoir l'expérience de Dieu; ils ont souvent manqué à votre sainte Thérèse. Ne nous faisons point, je vous prie, un capital de la croire dans nos principes, encore moins de la choisir pour notre modèle; il s'en faut beaucoup que toutes ses heures se soient passées dans l'état sublime de la contemplation acquise; les plus pénétrants d'entre nous ne reconnoissent point le simple regard dans sa manière d'oraison. Sa vie est un continuel usage de confessions et de communions: on voit dans cette Espagnole une soif démesurée de croix, de tribulations, de mortifications; presque point de suavité, de sommeil spirituel et de quiétude. Elle se plaisoit à entendre prêcher: elle faisoit des lectures spirituelles, se répandoit en affections et en aspirations, se servoit de prières

Dieu a créé le ciel et la terre, aura fait naître l'idée de Dieu, aussitôt jetez un regard amoureux vers Dieu présent, qui étant partout, est aussi par conséquent dans votre âme, et arrêtez ce simple regard sur lui autant de temps qu'il vous sera possible, sans rien penser ni rien désirer pendant ce temps-là, parce qu'ayant Dieu, vous avez tout. »  
(MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 8.)

vocales, ne parloit que d'amour de Dieu, que de crainte de sa justice; enfin, elle étourdissoit tout le monde de l'amour du prochain.

On assure à la vérité qu'elle est parvenue à des états extraordinaires; mais comment pensez-vous? Sans les désirer, sans les chercher, sans pouvoir se les procurer, sans être maîtresse de ne les pas éprouver, ou de les faire finir.

Encore, puisqu'il faut tout dire, ces choses lui sont arrivées rarement, et elle les a cachées avec tout le soin imaginable.

Avoit-elle, comme nous, une méthode infailible, et comme une mécanique sûre pour cheminer droit et sans broncher dans cette vie intérieure? Auroit-elle pu donner, comme je fais par la grâce de Dieu<sup>1</sup>, des règles invariables pour porter tout d'un coup les personnes de l'un et de l'autre sexe, un enfant, un valet, un paysan, un maçon, jusqu'à la sublimité de l'oraison ineffable<sup>2</sup>, et cela toutes les fois qu'il leur en prend fantaisie? Non, Madame, soyez-

<sup>1</sup> Molinos donne ces instructions dans son *Introduction à la Guide spirituelle*, sect. III, et dans le livre III, chap. XIV et XV, p. 176 et suivantes.

<sup>2</sup> « Ce don excellent de la contemplation a été souvent accordé, dès le commencement, à de petits enfants et à de petites filles de quatre ans, à des gens grossiers, et à des femmes de village. » (LA COMBE, *Analyse de l'oraison mentale*, p. 41 et 42.)

en persuadée; semblable à ceux qui vivent au jour la journée, elle souffroit ses ravissements et ses extases, quand ils lui arrivoient, sans en pouvoir jamais régler ni les commencements, ni le progrès, ni la fin.

Demandez, demandez, ma fille, à Madame votre belle-mère, à Monsieur votre mari, à Monsieur votre beau-frère (il est docteur), s'ils croient que les coups dont ils cherchent quelquefois à vous atteindre portent le moins du monde sur leur sainte Thérèse, et si les admirateurs de cette fille, je dis ses plus grands panégyristes, ont jamais appréhendé, dans tout ce qu'ils ont publié à son avantage, de flatter nos intérêts ou d'appuyer notre doctrine?

Je vous parle ainsi, ma chère fille, pour vous détromper une bonne fois de l'erreur où sont la plupart de vos commençants, et dont je ne puis assez m'étonner; car ils ne voient en nous ni vie purgative, ni illuminative, ni unitive; nulle affectation de la prière et des bonnes œuvres; point de méditations sur les attributs divins, et cependant je ne sais par quelle foiblesse ou pusillanimité ils croient faire beaucoup pour notre association, d'y ranger la plupart des saints modernes, et surtout les contemplatifs de réputation. Mais l'heure presse: je voudrois, Madame, savoir de vous, avant de nous séparer, si Dieu vous a parlé dans votre oraison?

LA PÉNITENTE. Je n'ai, mon Père, entendu aucune voix.

LE DIRECTEUR. Aucune voix?

LA PÉNITENTE. Non, mon Père.

LE DIRECTEUR. Mais dans ce profond ravissement où vous étiez, Dieu ne vous disoit-il pas, quoique intérieurement : « Faites ceci, » ou : « Ne faites pas cela? » car vous savez que c'est ce qu'on appelle motion divine.

LA PÉNITENTE. Il y a apparence qu'elle m'a manqué dans mes dernières oraisons.

LE DIRECTEUR. Vous l'avez donc éprouvée quelquefois?

LA PÉNITENTE. Pour vous dire, mon Père, sans déguisement, ce qui en est, je suis persuadée que j'ai été privée par mon indignité de cette divine faveur, hors peut-être cette unique fois que je perdis la messe un dimanche par inspiration.

LE DIRECTEUR. Depuis celle-là, ma fille, vous ne vous souvenez point d'en avoir eu d'autres, ni que Dieu vous ait fait entendre sa voix?

LA PÉNITENTE. Je n'ai rien dissimulé de la vérité.

LE DIRECTEUR. Les miséricordes de Dieu vous perdront, Madame, si vous n'y remédiez, et je voudrois pour beaucoup que vous n'eussiez jamais entré aux Petites Carmélites. On devroit une bonne fois bannir les images du temple de Dieu, puis-

qu'elles sont si funestes à la simplicité de l'acte dans l'oraison.

LA PÉNITENTE. J'aurai toujours, mon Père, beaucoup de peine à ne penser à rien<sup>1</sup> ou à si peu de chose que ce que vous me prescrivez.

Mon Père, je vous prie de m'écouter. Je connois des gens à qui il ne coûte rien d'avaler des pilules, ils nous disent qu'elles passent sans se faire sentir, que ce n'est rien; et c'est justement ce rien qui m'est insupportable; car il me semble que le gosier est fait pour avaler un aliment que les dents ont broyé, que le palais a savouré, et qui se fait sentir en son passage.

LE DIRECTEUR. Que voulez-vous dire, Madame, avec vos pilules?

LA PÉNITENTE. Je veux dire, mon Père, que l'homme est fait pour recevoir dans son entendement des choses que son imagination lui fournit, que sa mémoire lui rappelle, ou qu'il connoît de lui-même; en un mot, qu'il est fait pour penser, que c'est sa nature, et que ce ne peut être que par des secours bien extraordinaires qu'il se réduit à ne penser à rien, c'est-à-dire à ne point penser.

<sup>1</sup> - C'est un grand effort pour une âme que de passer des heures entières dans l'oraison, muette, humble et soumise, sans agir, sans connoître, ni tâcher même de comprendre quoi que ce soit. - (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. VII, n° 46, p. 37.)

Les femmes surtout souffrent beaucoup dans ce pénible exercice que vous appelez une suspension de toutes les facultés, et un total anéantissement. Elles sont vives et inquiètes ; il faut qu'elles pensent à quelque chose : si vous leur défendez les bonnes pensées, elles en auront de mauvaises, plutôt que de n'en avoir aucune.

Un esprit vif à qui l'on défend toute pensée, toute image, et toute vérité vive et distincte, n'appréhendez-vous point, mon Père, qu'il ne tombe dans le vide, dans la sécheresse, et dans les tentations sur de certaines choses bien fâcheuses et humiliantes ? Vous m'entendez bien.

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas de vous, ma fille, que vous entendez parler ?

LA PÉNITENTE. De moi, mon Père, comme des autres ; et je voudrais bien, après l'oraison de simple regard, en être quitte à un grand vide de cerveau, à des sécheresses, à des rompements de tête et à de fâcheuses migraines qui ne me manquent jamais ; mais n'importe, je suis résolue de passer par toutes ces épreuves pour devenir une parfaite abandonnée.

LE DIRECTEUR. Ce mot, Madame, me fait souvenir du parfait abandon de l'âme, qui suppose en elle le retranchement de toute propriété et activité ; matière en vérité bien importante, et celle dont vous demandiez particulièrement d'être instruite dès le commencement de cet entretien. Je ne sais

comment il est arrivé que nous avons passé d'un discours à un autre, sans avoir rien touché de ce que j'avois préparé sur cela pour contenter votre curiosité. Ne vous en repentez pas néanmoins, et reconnoissez devant Dieu que vous aviez besoin de cette dernière leçon sur l'oraison de simple regard, pour plier votre entendement à ne penser non plus que si vous n'en aviez point.

Tenez, Madame, j'ai connu une jeune fille de dix-huit ans (je la dirigeois et la dispois à la contemplation acquise); elle m'ouvrit un jour son cœur sur toutes les petites peines qu'elle éprouvoit dans les voies de Dieu et surtout dans l'oraison. C'étoit un esprit libre, enjoué; elle me dit brusquement : « Voulez-vous, mon Père, que je vous dise franchement ce qui en est? Je ne saurois penser à la Suisse<sup>1</sup>; quand je pense, il faut que ce soit à quelque chose. » Je lui repartis qu'elle ne pensât à rien. « C'est, me dit-elle, ce qui est absolument impossible, et n'osant point penser à de bonnes choses, je pense à des sottises; c'est tout ce qui me reste : car votre vue confuse et indistincte de Dieu, cela est bientôt expédié, et je n'en ai pas pour deux instants. » Elle me fit un peu rire. Hélas! présentement, Madame, je voudrois que vous la connussiez,

<sup>1</sup> *Rêver à la Suisse, c'est ne penser à rien. (Dictionnaire de Trévoux.)*



c'est une souche, c'est une poutre, c'est un corps mort<sup>1</sup>; elle est si fort vidée de son propre esprit,

<sup>1</sup> « Vouloir agir activement, c'est offenser Dieu, lequel veut être le seul agent; et pour cela il faut s'abandonner à lui et demeurer ensuite comme un corps mort. — La nature agissante empêche l'opération de Dieu et la vraie perfection, parce que Dieu veut agir en nous sans nous. » (*Propositions 2 et 4 de Molinos condamnées.*)

« ..... Il y en a qui sont élevés par une grâce extraordinaire; de sorte que l'âme se trouve quasi dans une pure passivité; elle n'agit plus, elle ne fait que pâtir, recevant les lumières divines en leur entendement, et les transports amoureux, et les ardeurs sacrées en leur volonté; d'elles-mêmes elles ne s'appliquent à quoi que ce soit. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 186.)

*Demande de Philothée dans les mêmes Conférences mystiques de l'abbé d'Estival.*

« J'opinerois pourtant de ce qui a été dit pour les actes, et que vous nous donniez permission de descendre de temps en temps à la méditation affective, ou, comme vous avez dit, aux aspirations amoureuses. Et en vérité ce ne seroit pas une petite consolation pour la pauvre nature, qui est si souvent accablée dans les sécheresses et dans les distractions. Notre esprit naturel auroit un peu plus de liberté; il est extrêmement resserré dans le simple regard, où l'on restreint son activité à ne rien faire; et quoique les aspirations affectives soient des actes de volonté, l'entendement pourtant y a toujours grande part. »

*Réponse du directeur.* « Tous ces moyens de nature que vous proposez, Philothée, ne sont pas fort propres pour me porter du côté des actes et des aspirations. Je

on l'a si fort accoutumée à ne plus faire aucune opération, qu'on diroit qu'elle l'a perdu. Ses parents et ses amis, qui, n'étant point des nôtres, ne peuvent approuver son genre de vie, font malicieusement courir le bruit que les excès qu'elle a faits dans la prière ont altéré sa raison et l'ont rendue imbécile. Je vous la ferai connoître, c'est une bonne âme. Mais adieu, je vous chasse, il est heure indue.

LA PÉNITENTE. Je ne m'en apercevois pas en votre compagnie, mon Père; il faut pourtant s'en priver et se recommander à vous.

LE DIRECTEUR. A moi, fort bien, et non pas à mes prières.

préférerai toujours la pure passiveté, la mort et le néant de l'entendement, à toutes les plus belles aspirations. »  
(P. 273.)

---

## DIALOGUE III.

Propriété et activité, source de tout le mal selon les Quiétistes. Obscurité, embarras et contradictions de cette doctrine. Qu'elle ruine la liberté de l'homme et sa coopération à la grâce; erreur condamnée d'anathème par le concile de Trente.

LA PÉNITENTE. Que j'ai perdu, mon Père, de ne vous avoir pas encore entendu discourir à fond de ce principe corrompu de toutes nos actions, que vous appelez propriété et activité!

LE DIRECTEUR. Pourquoi, Madame?

LA PÉNITENTE. Parce, mon Père, que ce que vous m'en auriez appris m'auroit été d'un grand secours dans une conversation que j'eus avant-hier avec mon beau-frère.

LE DIRECTEUR. Qui? Monsieur l'abbé?

LA PÉNITENTE. Lui-même, le docteur de Sorbonne.

LE DIRECTEUR. Voilà, Madame, un nom fort respectable. N'êtes-vous point encore toute émue, quand vous pensez que vous avez osé tenir contre un docteur? Que seroit-ce, si vous aviez disputé

contre votre curé, ce personnage si éclairé, cet homme de bien? mais contre votre évêque, quelle rébellion!

Apprenez, ma fille, que chez nous on ne fait aucune acception du plus ou du moins des dignités ecclésiastiques, et que la mesure de notre estime, de nos déférences et de notre vénération, est celle de l'union plus intime et plus essentielle d'une âme avec Dieu par l'oraison de simple regard.

Mais sans sortir de notre sujet, sachons, je vous supplie, ma chère fille, quelle a été l'occasion, le progrès et les suites de l'entretien que vous avez eu avec Monsieur le docteur?

LA PÉNITENTE. Ce fut, mon Père, jeudi dernier, qu'on apporta le chateau au logis, pour rendre demain le pain bénit.

LE DIRECTEUR. Comment cela nous mènera-t-il à la propriété et à l'activité?

LA PÉNITENTE. Vous le verrez, mon Père. Nous venions de dîner quand les bedeaux entrèrent. Ils furent à peine sortis, que mon beau-frère me souriant : « Eh bien, ma sœur, me dit-il, vous rendrez le pain bénit dimanche prochain? — Il y a apparence, lui dis-je. — Si l'on en juge par les apparences, répartit-il, j'oserois bien assurer que vous ne le rendrez pas. — Que voulez-vous dire, mon frère? lui répondis-je; dans quelle pieuse distraction êtes-vous? Hé, ne voyez-vous pas le chateau que

les bedeaux de notre paroisse ont laissé sur la table? — Le chateau n'est rien, continua-t-il, et les bedeaux encore moins. — Oh! oh! lui dis-je, à qui en avez-vous donc? Cela est fort plaisant, je vous assure. — Plus plaisant, reprit mon beau-frère, que vous ne pensez, et que vous ne sauriez dire; mais je persiste à vous soutenir que vous ne rendrez pas dimanche le pain béni. — Vous avez donc révélation que je mourrai avant dimanche? — Vous ne mourrez point pour cela, me dit-il; mais vous serez à la vérité fort embarrassée. — Hé, de quoi, lui dis-je, embarrassée? c'est vraiment un grand embarras que de rendre un pain béni! — Vous avez donc, me demanda-t-il, une grande envie de le rendre? — Fort grande, lui dis-je. — Vous songerez à l'ordonner dès aujourd'hui? — Moi, ou mes gens, ajoutai-je. — Et s'ils y manquoient vous en seriez fâchée? — Oui, en vérité. — Et dimanche, poursuivit-il, vous vous préparerez à aller à l'église, vous choisirez votre offrande selon votre dévotion, et vous rendrez votre pain béni? — Qui en doute? — Moi, me dit-il en riant; et ma raison est que je ne saurois me persuader que ma belle-sœur s'expose à faire un péché, plutôt que de manquer à une pure cérémonie, et où il n'y a au plus qu'une obligation de bienséance. — Comment! mon frère, un péché? je suis bien simple, et je m'aperçois bien tard que vous plaisantez, sans voir néanmoins,

je vous l'avoue, sur quoi peut rouler la plaisanterie. — Je parle, dit-il, fort sérieusement, ma sœur, et je vous soutiens que songer à faire un pain bénit, songer à l'aller présenter à l'autel avec une pièce d'or, telle que vous la jugez convenable, se soumettre soi et son offrande à la bénédiction du prêtre, que tout cela est une action qui part de notre volonté pure ; que l'on n'en useroit pas ainsi si l'on ne s'y étoit absolument déterminé soi-même ; qu'il n'y a donc point là d'évacuation de notre propre action ; que l'esprit d'Adam se retrouve là tout entier : et que si vous en étiez tout à fait dépouillée, vous demeureriez sur cela dans une parfaite indifférence, et ne feriez jamais la démarche de rendre le pain bénit. »

LE DIRECTEUR. Ne trouvâtes-vous pas, ma fille, aisément ce qu'il falloit lui répondre ?

LA PÉNITENTE. Je vous avoue, mon Père, que je ne m'attendois pas à cette subtilité de mon beau-frère ; je demeurai assez interdite, mais ayant un peu repris mes esprits, je crus que je pouvois lui répondre. Et afin que je connoisse si j'ai parlé juste, dites-moi, mon Père, ce que vous lui auriez répondu vous-même.

LE DIRECTEUR. Que la coutume, la qualité de paroissienne, l'usage, votre tour qui revenoit, le chateau, étoient des raisons plus que suffisantes pour s'acquitter de ce devoir envers votre curé et

votre paroisse, qu'il ne vous falloit point d'autre indice de la volonté de Dieu que celui-là; qu'ainsi ce genre de détermination, surtout pour une action de petite importance, ne pouvoit que très-injustement, et même très-ignoramment (vous pouviez aller jusque-là), être qualifié de péché.

LA PÉNITENTE. Je ne lui ai presque pas, mon Père, répondu autre chose.

LE DIRECTEUR. Cela lui devoit fermer la bouche.

LA PÉNITENTE. Au contraire, il prit occasion de ce que j'avois dit : que rendre le pain béni étoit une action presque indifférente, et qui ne méritoit point, pour s'y résoudre, de mouvement extraordinaire; de me dire que je reconnoissois donc dans les hommes plusieurs genres d'actions; et il m'expliqua sa pensée, en me demandant si je ne savois pas bien distinguer les actions nécessaires et naturelles, comme manger, dormir, tousser, faire digestion, d'avec les actions libres mais indifférentes, comme parler de nouvelles, de la pluie et du beau temps, se promener dans une allée plutôt que dans une autre; et celles-ci d'avec les actions libres et mauvaises, comme parler mal de quelqu'un, voler, tuer, s'enivrer; et ces dernières encore d'avec les actions vertueuses, comme prier Dieu, donner l'aumône, empêcher la médisance, s'humilier, entendre la messe, communier. Je lui dis que je connoissois ces différences. Il me demanda si je croyois que les

actions vertueuses se pouvoient faire sans la grâce de Dieu. Je n'avois garde, mon Père, de parler contre nos principes, en lui répondant que la grâce n'y étoit pas nécessaire. Je m'avançai de lui dire que j'ignorois quelle grâce restoit encore à un pécheur qui commet une action mauvaise, mais qu'il me sembloit qu'il ne falloit nulle grâce particulière pour les actions purement indifférentes, encore moins pour les naturelles; pour manger, par exemple, si ce n'est, lui dis-je en riant, la grâce du bon appétit, et pour dormir, celle du louable exercice. Il parut content de mes réponses, et me pria de m'en souvenir dans l'occasion.

Il revint après cela comme sur ses pas. « Trouvez-vous, me dit-il, votre propriété et activité dans les actions nécessaires et naturelles? » Je lui répondis par un sourire.

« Est-elle dans les actions indifférentes? — Non, lui dis-je, car elle les rendroit mauvaises, et vous parlez des indifférentes. »

LE DIRECTEUR. Ce que vous dites, ma fille, est très-vrai par la seule énonciation des termes.

LA PÉNITENTE. Il continua de m'interroger sur les mauvaises; savoir, si elles n'étoient pas telles parce qu'elles partoient d'un principe corrompu, qu'elles se faisoient sans droites intentions, et que le fond même souvent n'en valoit rien, ou pour n'être pas selon l'esprit de Dieu, ou pour être



formellement contraires à sa loi et à ses préceptes. Je convins de tout cela. « Reconnoissez-vous, me dit-il, de la propriété et de l'activité dans ces actions mauvaises? — Et où seroient-elles donc? lui re-partis-je; n'est-ce pas ce principe de corruption qui attire sur toutes les actions des hommes le propre esprit dont il faut se vider, cette propre action, ce vieil Adam qu'il faut évacuer<sup>1</sup>? — Fort bien, dit-il; mais s'il se trouvoit des actions qui partissent d'un bon principe, qui se fissent avec des intentions droites, qui fussent contraires à la loi de Dieu et à l'esprit de l'Évangile, seroient-elles selon vous des actions mauvaises? » — Je lui dis que non. — « Ni indifférentes? » J'y consentis. Il conclut de là qu'elles étoient bonnes. Je croyois qu'il me demanderoit si j'admettois aussi dans ces actions vertueuses de la propriété, et je songeois à lui répondre; mais voulant me donner des exemples, il

<sup>1</sup> « .... Rien n'est opposé à Dieu que la propriété, et toute la malignité de l'homme est dans cette propriété, comme dans la source de sa malice.... Cette impureté, si opposée à l'union, est la propriété et l'activité : la propriété, parce qu'elle est la source de la réelle impureté, qui ne peut être alliée avec la pureté essentielle;... l'activité, parce que Dieu étant dans un repos infini, il faut que l'âme pour être unie à lui participe à son repos; sans quoi il ne peut y avoir d'union, à cause de la dissemblance. » (*Moyen court*, § xxiv, p. 122-124.)

parla ainsi. « Un prédicateur annonce la parole de Dieu, pour avoir occasion d'y mêler la sienne; ou bien il prêche pieusement et apostoliquement, afin que tous lui rendent ce témoignage, qu'il est un homme apostolique; il fait des conversions, afin de passer pour convertisseur; pêche-t-il? ne pêche-t-il point? agit-il ou non par propriété ou activité? » Je lui dis que ce prédicateur péchoit, qu'il étoit rempli de propriété; que c'étoit un homme vain et hypocrite. — « Et celui, poursuit-il, qui prêche uniquement pour exciter les grands et le peuple à la componction et à la pénitence, sans autre soin que de rendre naïment les paroles et la doctrine de l'Évangile? » — Il ne pêche pas, lui dis-je. Comment aurois-je pu lui répondre autrement? — « Un directeur, continua-t-il, dirige des femmes, et ne dirige qu'elles; il n'a d'attraits que pour ces sortes de directions; il aime ce sexe; il est touché du son de leur voix et des sottes confidences qu'elles lui font; elles l'amuse, elles remplissent sa curiosité; il ne conduit pas néanmoins ses pénitentes au dérèglement.... — Il ne laisse pas de pécher, m'écriai-je; il est tout plein de propriété. — Et le directeur, me dit-il, qui, touché de l'horreur du péril où s'exposent ces âmes chrétiennes par leurs crimes, reçoit indifféremment et sans acception de sexe tous ceux qui se confient à sa charité, conduite et éclairée par la science, quel péché, ma sœur, com-

met-il, et de quelle propriété l'accusez-vous? » Je ne sus en vérité lui répondre. — « Ne vous lassez pas, ajouta-t-il. Un homme qui s'étant éprouvé, selon la règle de saint Paul<sup>1</sup>, communie pour communier, pour cueillir et goûter le fruit de ce sacrement, pèche-t-il? » Je n'hésitai point : « Il fait, mon frère, la plus grande chose qu'il y ait dans la religion, après l'oraison de simple regard. — Vous êtes folle, » me dit mon mari, qui étoit présent à toute cette conversation. Je ne lui répondis pas un mot, de peur de lui en trop dire ; car il est vrai que j'ai une antipathie pour cet homme-là, qui ne me permet pas de me modérer sur son chapitre.

LE DIRECTEUR. Mais, ma fille, il ne faut haïr personne, pas même son mari, quelque déraisonnable qu'il soit.

LA PÉNITENTE. Je le hais, mon Père, en Jésus-Christ, et je ne voudrois pour rien au monde lui nuire ; je ne lui veux aucun mal.

LE DIRECTEUR. Continuez, ma fille.

LA PÉNITENTE. « Un chrétien, poursuit-il, qui communie au contraire pour communier, et aussi afin que quelqu'un, dont il ne peut autrement se concilier l'estime et la bienveillance, le voie communier? — Il pèche, il pèche, lui dis-je ; c'est ce

<sup>1</sup> Voyez la première *Épître aux Corinthiens*, chap. XI, vers. 28, et la deuxième, chap. XIII, vers. 5.

qu'on appelle un hypocrite, un faux dévot; et c'est pour ces sortes de gens que les mots de propriété et d'activité ont été faits. — Fort bien, dit-il; mais aussi convenez-vous par vos réponses, qu'il y a des gens, ou plutôt qu'il y a de telles actions si épurées, si louables par les principes, par l'intention, et encore par leur nature, qu'on peut assurer que la propriété et l'activité n'y ont nulle part, celles du moins que vous qualifiez de principe corrompu, de vieil Adam, qui n'est autre chose apparemment que ce que nous autres docteurs nous appelons une pente, une foiblesse pour le péché, un vieux levain, eu un mot, la concupiscence. Si je tombe donc d'accord avec vous qu'elle est très-vive et très-forte dans les grands pécheurs, qu'elle subsiste encore dans les personnes fragiles et qui commettent les moindres péchés; qu'elle se fait même un peu sentir dans les personnes pieuses, et qui évitent de déplaire à Dieu: avouez aussi, de bonne foi, qu'elle est presque éteinte dans les âmes saintes, qui l'ont combattue et comme atterrée pendant leur vie, par les œuvres de charité et de pénitence? — Quoi! mon frère, lui dis-je, voudriez-vous prétendre qu'il y a des gens impeccables? Le juste ne pêche-t-il pas sept fois le jour? — Je suis bercé de cela. Mais, ma chère sœur, s'écria-t-il, entendez ce qu'on vous dit, et qu'une concupiscence presque éteinte et comme

atterrée n'emporte point pour les saints qui sont encore en vie, ou sur la terre, une impeccabilité parfaite, semblable à celle des saints qui sont dans le terme, et qui jouissent de Dieu : j'ai pensé dire, ajouta-t-il, semblable à celle qu'on acquiert, selon vos docteurs, par l'union essentielle. Quoi donc, ma sœur, continua-t-il (car il en faut une fois revenir à ce point), n'admettez-vous pas de bonnes actions, des actions vertueuses? — Sans doute, lui dis-je, et je vous l'ai déjà passé. — Des actions saintes? Et ceux qui les font, ne les appelez-vous pas des saints? — Je veux bien l'avouer, lui dis-je. — Dites, reprit-il, que vous ne pouvez le nier; car je vous combattois par les livres de vos docteurs; je n'en ai pas perdu la mémoire.

« Les actions faites par un principe divin sont  
« des actions divines; au lieu que les actions de la  
« créature, quelque bonnes qu'elles paroissent, sont  
« des actions humaines, ou tout au plus vertueuses,  
« lorsqu'elles sont faites avec la grâce. » Que dites-vous de cela? Je lui répondis tranquillement que ce qui étoit de nos livres appuyoit mon sentiment : que j'entendois par les actions vertueuses celles qui ne laissoient pas d'être des actions humaines, quelque bonnes qu'elles parussent, parce qu'elles étoient toujours des actions de la créature, sujettes par conséquent à la propriété et à l'activité. — « Comment, reprit-il un peu en colère, des actions

vertueuses, et faites avec la grâce de Jésus-Christ, remplies de propriété et d'activité? — Il en est ainsi, mon frère, lui dis-je. — Donc remplies de péché; car propriété, chez vous, est un péché qu'on doit expier ou en cette vie ou en l'autre. Voilà donc (mais, ma pauvre sœur, vous n'y songez pas), voilà, entendez-vous bien ce que vous dites, voilà selon vous des actions vertueuses qui ne sont pas vertueuses, de bonnes œuvres qui sont œuvres de Satan, incapables, indignes des récompenses que Jésus-Christ a promises et aux mérites et aux bonnes œuvres : en vérité, ma sœur, tandis qu'on a du bon sens et qu'il nous reste une étincelle de raison, il faut dire des choses qui ne soient pas du moins entièrement contradictoires, et par là dignes de la risée publique, et, comme c'est une matière de religion, dignes peut-être de châtement. » Il ajouta qu'il n'entendoit pas parler de moi, qu'il croyoit dans la bonne foi, mais de mes directeurs qui m'avoient si mal instruite.

LE DIRECTEUR. Mon étonnement, ma chère fille, est que vous le soyez au point d'avoir su lui résister sur cet article fort délicat, et où il vous a dit ce qu'il y a de passable selon les principes de la Sorbonne.

LA PENITENTE. Je vous souhaitois aussi de tout mon cœur à cette conférence.

LE DIRECTEUR. Je lui aurois expliqué notre doc-

trine sur les actions divines, qu'ils ne connoissent point, faute d'être initiés dans les mystères du simple regard et de l'union essentielle, d'où nos actions, qui ne sont plus nos actions, mais uniquement celles de Dieu, tirent leur divinité, comme je vous l'expliquai dernièrement par occasion, et dont je vous donnerai quelque jour une connoissance plus parfaite.

LA PÉNITENTE. Vous me ferez, mon Père, un extrême plaisir : mais il faut achever de vous rendre compte de la suite de cet entretien. Il ajouta que ce n'étoit pas là tout ce qu'il avoit à me dire sur ce sujet, et qu'il vouloit me pousser à bout, sans me laisser même de quoi répondre. Il s'enquit de moi si la différence que je mettois entre les actions divines et les vertueuses, accompagnées de la grâce, ne consistoit pas en ce que les premières étoient de Dieu seul, qui agissoit pour et dans la créature; et que dans les autres, au contraire, la grâce de Jésus-Christ concouroit seulement avec l'action de la créature, qui en faisoit l'impureté et l'imperfection. J'en demeurai d'accord, admirant en moi-même combien il étoit instruit de nos dogmes. « Il faut donc, dit-il, pour exempter du péché de propriété ces actions vertueuses, et les élever à la qualité de divines, que la grâce seule agisse sur la créature, qui demeure passive, qui fait, comme vous dites, cessation de propre action, qui laisse faire

Dieu tout seul<sup>1</sup>. — Vous l'entendez à cette heure. — J'entends, répondit-il, que vous voulez que la créature ne corresponde, ne concoure, ne coopère en rien à la grâce qui agit en elle<sup>2</sup>. — C'est ce que

<sup>1</sup> « L'âme coopère avec Dieu, en recevant volontairement et sans résistance les effets de Dieu en elle. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 104.)

« L'âme est appelée passive lorsqu'elle reçoit quelque chose en soi, de telle sorte qu'elle ne contribue en rien à la production, mais seulement à la réception. Dans les choses de Dieu, l'âme peut être considérée passive en deux manières; l'une quant au principe, l'autre quant à l'action. L'âme est passive au regard de la grâce qui la fait agir, comme un principe non acquis, mais infus; elle est aussi passive au regard de la foi, parce que la foi est une lumière infuse et non produite par l'opération. » (*Ibid.*, partie II, p. 78 et 79.)

<sup>2</sup> « Les actions faites par un principe divin sont des actions divines; au lieu que les actions de la créature, quelque bonnes qu'elles paroissent, sont des actions humaines, ou tout au plus vertueuses, lorsqu'elles sont faites avec la grâce. » (*Moyen court*, § XXI, p. 88 et 89.)

« L'homme est réparé, non en agissant, mais en souffrant l'action de celui qui le veut réparer. » (*Ibid.*, p. 88.)

« Une âme ne se doit mouvoir que quand l'Esprit de Dieu la remue. » (*Ibid.* p. 80.)

« Il suffit que l'homme ait un consentement passif à sa propre destruction, afin qu'il ait une entière et pleine liberté. » (*Ibid.*, § XXIV, p. 130.)

« Il suffit que l'homme concoure passivement à toutes les opérations actives de Dieu. » (*Ibid.*, p. 131.)



je vous dis. — J'entends donc, ma sœur, et comprends très-clairement que vous êtes hérétique. Vous en fieriez-vous au concile de Trente? » Puis, en s'interrompant lui-même : « Pour moi, j'admire comment de certaines gens gâtés par leurs adulateurs et par leurs sectaires, se croyant plus fins ou plus profonds que le reste des fidèles, dédaignant par un foud d'orgueil de penser comme eux, et comme on a toujours pensé dans le christianisme, ne parviennent enfin par tous les raffinements de leur esprit, et par une affectation de découverte et de nouveauté, qu'à imaginer une vieille erreur déjà condamnée par toute l'Église, qu'à devenir calvinistes ou luthériens, frappés d'anathème dans le concile de Trente. » Et passant dans son cabinet, qui est proche de la salle où nous mangeons, il en

« Dieu ne se communique à l'homme qu'autant que sa capacité passive est grande, noble et étendue. » (MALAVAL, *Pratique facile*, p. 134.)

« L'homme ne peut être uni à Dieu sans la passiveté. » (*Ibid.*)

« Il reste à résoudre une difficulté ignorée des siècles passés, savoir s'il y aura une contemplation acquise, comme une infuse, et la différence entre l'une et l'autre. » (LA COMBE, *Analyse de l'oraison mentale*, p. 82 et 83.)

« La passive se fait par des actes très-simples infus, qui ne dépendent pas du libre arbitre, à laquelle les puissances de l'âme concourent. L'âme, sans qu'elle le sache et y pense, se trouve enlevée vers Dieu. » (*Ibid.*)

revint avec cette traduction du Concile. « Si quel-  
 « qu'un dit (vous voilà, ma sœur), si quelqu'un dit  
 « que le libre arbitre de l'homme, mù et attiré de  
 « Dieu, ne doit point prêter son consentement, ni  
 « coopérer avec Dieu, qui l'excite et qui l'appelle,  
 « pour obtenir la grâce de sa justification, mais  
 « qu'il doit demeurer comme quelque chose d'ina-  
 « nimé (voilà le corps mort), sans nulle action, et  
 « dans un état purement passif; qu'il soit ana-  
 « thème<sup>1</sup>. » Ce canon fut fait contre les luthé-  
 riens, qui soutenoient que toute coopération étoit  
 mauvaise, et qu'il falloit s'en abstenir; et contre  
 les calvinistes, qui trouvoient de l'impureté dans  
 les actions les plus saintes, et niaient le con-  
 cours nécessaire de la volonté. Choisissez, ma  
 sœur, de l'un ou de l'autre dogme, ou plutôt l'un  
 et l'autre vous appartiennent : et en effet, pour-  
 suivit-il, quand on croit une fois, avec l'Église,  
 qu'il y a un péché originel, soit que Dieu ait re-  
 gardé tous les hommes dans Adam leur père, et  
 qu'il lui ait plu d'imputer à tous son péché, comme  
 il leur auroit imputé sa justice, soit que le venin  
 de sa désobéissance coule par la voie de la chair,  
 ou par quelque autre voie mystérieuse, dans toutes  
 les générations qui sortent de lui; quand on est

<sup>1</sup> Canon IV du *Décret de la justification*, en date du  
 13 janvier 1547 (6<sup>e</sup> session du Concile).

persuadé que le baptême est le remède spécifique que Dieu applique à cette maladie contagieuse ; que le péché de ce premier homme est réellement, actuellement et formellement effacé par les eaux salutaires ; quand on sait néanmoins par sa propre expérience qu'il ne laisse pas de rester de cette blessure une certaine foiblesse qu'on appelle concupiscence, qui, sans être un péché, nous rend le mal plus facile à pratiquer que le bien ; quand on admet ensuite la venue de Jésus-Christ, sa mission, sa grâce ; de quel usage, de quel secours, je vous prie, peuvent-ils être à l'homme, s'ils ne fortifient sa foiblesse ? si le trouvant incliné au vice, ils ne le redressent, et ne le plient à la vertu ? s'ils ne le rendent fort et persévérant dans les voies de la justice ? Mais quand il est vrai qu'il y a eu de ces hommes foibles et fragiles, qui prenant le dessus de la concupiscence, ont tenu ferme contre toutes les tentations, ont résisté à leur naturel et à leur complexion, ont fait de continuels efforts pour vaincre leurs passions, et ont terminé une vie sainte par une mort plus sainte ; où aller chercher la source de ces merveilles plus loin que la grâce qui justifie ? Que leur falloit-il davantage ? dites, imaginez ? Le dépouillement de la propriété, la vue distincte et indistincte de Dieu présent en tous lieux ; des motions extraordinaires, sans fin, sans relâche ; des voix de Dieu articulées à la fin de chaque oraison

de simple regard? Ouvrez les yeux, ma chère sœur; consultez votre raison; souvenez-vous seulement de votre catéchisme; que vous faut-il davantage? Je vais vous l'apprendre: notre consentement à la grâce, notre concours avec la grâce; c'est nous que Dieu récompense, c'est donc nous qui devons agir: notre coopération à la grâce qui est encore une autre grâce, mais qui suppose et qui aide l'action, le mouvement, et la détermination de notre volonté.

Il disoit, mon Père, toutes ces choses d'un ton fort passionné, mais qui ne m'irritoit en aucune manière. Mon frère le docteur est le meilleur homme du monde, et qui m'a rendu auprès de ma belle-mère et de mon mari tous les bons offices dont il s'est pu aviser. Je sais qu'il est catholique de bonne foi; il passe d'ailleurs, comme vous savez, pour fort savant sur la religion, qu'il sait accommoder à la portée de ceux à qui il en parle. Tout cela, je l'avoue, me donnoit une grande attention pour tout ce qu'il me disoit; je n'en perdois pas une seule parole, et ayant, Dieu merci, de la mémoire....

LE DIRECTEUR. Oh! prodigiense.

LA PÉNITENTE. Avec ce que j'avois envie de vous rendre un fidèle compte de tout l'entretien, pour avoir sur cela des éclaircissements avec vous qui me pussent affermir dans notre doctrine, il ne faut pas s'étonner qu'il ne me soit presque rien échappé; jusque-là, mon cher Père, qu'il m'en reste des

scrupules , et bien de petites peines sur la plupart des choses qui m'ont été dites : je ne sais, mon Père, si ma mémoire me les pourra fournir sans un nouveau recueillement qui m'en rappelle l'idée.

LE DIRECTEUR. C'est bien dit, Madame ; remettons le reste à demain, s'il vous plaît, à la même heure qu'aujourd'hui ; car il n'y a rien à perdre d'une conversation aussi curieuse.

LA PÉNITENTE. A demain, puisque vous le voulez ainsi, et je serai exacte au rendez-vous.

---

## DIALOGUE IV.

Vie et actions d'un Saint opposées aux maximes et aux pratiques des Quiétistes. Qu'il n'attende point des motions et des inspirations extraordinaires pour faire le bien. Examen de conscience devient un péché de propriété selon les Quiétistes. Célébration des fêtes, prières, assistance à la messe. Réception des sacrements et autres pratiques de piété commandées par l'Église, indifférentes ou nuisibles selon les mêmes principes.

LE DIRECTEUR. J'ai renvoyé le comte de \*\*\*, et madame la marquise de \*\*\*, et madame la présidente de \*\*\*, pour vous tenir ma parole. Je vous avoue que je souffre beaucoup dans leurs fades conversations : ce sont des gens ennuyeux qui ne font que des questions grossières et embarrassées. Si je leur propose quelques-unes de nos maximes, ils me répondent avec un froid et une insipidité qui marquent le peu de progrès qu'ils font dans nos mystères. Croiriez-vous que la présidente, depuis un an, ne peut comprendre l'évacuation de l'esprit d'Adam ? Cependant on veut dans le monde qu'elle ait de l'esprit.

LA PÉNITENTE. De l'esprit ! ce sont des gens qui

jugent bien légèrement, et qui ne la voient guère. Pour moi, je vous avoue qu'en trois différentes visites elle m'a paru fort bornée. Convenez d'ailleurs, mon Père, qu'elle n'a ni vivacité ni mémoire.

LE DIRECTEUR. Il vous est fort aisé, ma fille, de trouver qu'on manque de mémoire, vous qui en êtes un prodige : il faut vous l'avouer ; j'ai repassé toute la nuit avec admiration le récit fidèle que vous me fîtes hier de la longue et docte conversation de Monsieur votre beau-frère.

LA PÉNITENTE. Il est vrai, mon Père, que j'ai la mémoire assez heureuse ; je n'en ai jamais tant senti le besoin que dans ce qui me reste à vous dire de tout notre entretien.

LE DIRECTEUR. Je serai ravi d'en apprendre la suite.

LA PÉNITENTE. La suite est, qu'après y avoir un peu pensé, j'ai dit à mon beau-frère que quelque homme saint qu'il voulût choisir à sa fantaisie, il n'auroit pu être tel sans le dépouillement de toute propriété, c'est-à-dire, de propre action, et sans motion divine qu'il auroit sentie en soi en conséquence de l'oraison de simple regard, et qui l'auroit réglé dans toute sa conduite. Il me dit sur cela que j'avançois cette proposition en l'air et sans preuve, et ajouta qu'il m'alloit convaincre que les mouvements extraordinaires n'étoient pas plus nécessaires à un homme né dans le christianisme, qu'à moi

une motion divine pour me faire rendre mon pain béni : en un mot, qu'il feroit vivre et mourir son saint, sans qu'on pût, avec le moindre fondement, relever aucune circonstance de sa vie où il eût besoin des conditions que je proposois, ni de dépoillement de propre action, ni de ce que j'appelois contemplation acquise, ni de motion divine, et continua de cette manière : « Je suppose seulement que mon saint est baptisé ; je n'appréhende pas, dit-il, que vous me souteniez d'abord qu'il eût besoin, quelques heures après sa naissance, de simple regard et de motion divine, pour se préparer à recevoir ce sacrement ; peut-être me direz-vous que le simple regard a été nécessaire à ses parrain et marraine, avant qu'ils aient répondu pour lui de sa foi au prêtre et à l'Église ? Cet enfant, dis-je, à peine à l'usage de raison qu'il entend parler de Dieu, d'Église, de religion. Dans l'âge de l'adolescence, et ensuite dans sa jeunesse, il apprend de ses parents et de ses maîtres les cérémonies, les mystères, les maximes de cette religion ; il sait ce que Dieu ordonne et ce qu'il défend, ce qui lui plaît et ce qui lui déplaît ; bientôt il sent, il goûte les preuves de cette religion ; l'y voilà confirmé par la lecture de l'Évangile qu'il trouve dans une Église qui porte en soi les caractères de vérité et de sainteté, par la doctrine unanime de tous les fidèles, par la tradition : il est plein de la connoissance de



ses devoirs; il est prévenu qu'il faut éviter le péché; il sait où est le péché et où il n'est pas; il connoît la grâce, son efficacité; il n'ignore pas qu'elle lui est nécessaire pour fuir le péché et pratiquer la vertu; qu'il faut vouloir cette grâce, la désirer, la demander, y acquiescer, y coopérer. — Prenez garde, lui dis-je, mon frère, que pour la coopération, vous la supposez, et elle est en question entre nous.

— « Je la suppose, me répondit-il, comme la doctrine de l'Église universelle déclarée dans le concile de Trente, au canon IV de la sixième session; vous ne vous en souvenez plus; mais ayez patience, s'il vous plaît: suivons le saint et ne le perdons pas de vue. Que voulez-vous qu'il fasse pendant le cours de sa vie? Lui défendrons-nous la prière? Je n'en serois pas le maître, ni vous non plus; il s'abstiendrait aussitôt de croire en Dieu, que de le prier; il sait par mémoire tout l'Évangile et tout saint Paul; les livres divins ne lui parlent que de foi en Jésus-Christ, que de soumissions de l'entendement sous le joug de la foi, que de justifications par la foi; il a été allaité, il est nourri de ces maximes; il ne délibère point s'il croira ou s'il ne croira pas; il croit, et parce qu'il croit, il prie. La prière lui est marquée aussi souvent, aussi expressément que la foi: *Veillez, priez, pour ne point entrer en tentation: Cherchez et vous trouverez*, etc.

*Frappez et on vous ouvrira*, etc. Bien plus, il trouve dans les livres saints une prière toute faite, l'Oraison dominicale, le *Pater noster*, que Jésus-Christ a dictée et composée pour notre usage, pour nous être la formule ou le modèle de toute prière. Voulez-vous, ma sœur, tant qu'elle subsistera, que mon saint la néglige pour l'oraison de simple regard? qu'il suive une motion extraordinaire, pour la prononcer dans son cœur? qu'il attende que Dieu lui dise formellement : « Dites mon oraison », ou : « Ne la dites pas? » « Priez-moi de la manière que mon Fils vous a prescrite; » ou : « N'ayez seulement « qu'une vue confuse et indistincte de mon être, « ou tout au plus de ma présence en tous lieux, « comme l'enseignent les Quiétistes? »

« Il en est de même de l'aumône. Quel besoin d'inspiration extraordinaire pour la faire? Un pauvre la demande à notre saint; il la lui donne comme à Jésus-Christ : lui-même qui a dit qu'il réputeroit ce que le chrétien aura fait pour le pauvre comme s'il étoit fait à sa personne. Ailleurs il dit : *J'avois faim, vous m'avez donné à manger; j'avois soif, vous m'avez donné à boire. Venez, le royaume des cieux est à vous.*

« Quand Jésus-Christ pourra-t-il et voudra-t-il mieux s'expliquer, plus nettement, dans l'oraison de simple regard?

» C'auroit été sans mentir une action bien édi-

fiance dans ces derniers temps de misère publique causée par la stérilité de la terre, de remettre un misérable qui mourroit de faim, après la motion divine, de peur de le secourir par propriété et par activité, c'est-à-dire par des mouvements de pure charité chrétienne ! Ne voyez-vous pas, ma sœur, jusqu'à quel point de ridicule et d'absurdité vos principes peuvent vous conduire ?

« Revenons au saint homme. Il n'ignore pas, il est vrai, que vos directeurs vous insinuent que l'austérité réveille la concupiscence, qu'elle met les sens en vigueur loin de les amortir : mais il ignore encore moins que la vie de Jésus-Christ n'a été qu'un tissu d'austérités, d'humiliations, de pauvreté, de jeûnes, de mortifications, de souffrances, qui s'est enfin terminée à une mort infâme et douloureuse : qu'il doit y avoir au moins une grande conformité de la vie des membres à celle de leur chef, à moins de vouloir faire de la religion chrétienne un tout informe et un composé monstrueux de pièces tout à fait désassorties : que le précepte du législateur y est formel : *Celui qui veut venir après moi, doit renoncer à soi-même, porter sa croix et me suivre.* Et dans un autre endroit : *Le royaume des cieux souffre de la violence; c'est-à-dire, comme il est expliqué ensuite, qu'il n'y a que ceux qui se font violence à eux-mêmes qui soient capables de l'emporter.* Ces paroles seules,

à votre avis, ne sont-elles pas assez précises et assez claires pour imposer au saint homme la loi du jeûne, de la haire, du cilice, des veilles, des austérités, pour le régler ensuite sans aucune motion divine dans toutes les actions de sa vie et dans la manière de sa mort? Je veux vous dire davantage : le saint qui se croit pécheur n'ira-t-il point à confesse<sup>1</sup>? » Je répondis que cela lui étoit aussi permis qu'à un autre.

LE DIRECTEUR. Cela n'est pas, ma fille, tout à fait comme vous le dites; mais poursuivez.

LA PÉNITENTE. Il me dit que non-seulement cela lui étoit permis, mais qu'il le devoit faire. « Oui, lui dis-je; si après avoir consulté Dieu dans l'oraison de vue confuse et indistincte, il en sort avec un mouvement extraordinaire d'aller se jeter aux pieds du prêtre. »

Il s'échauffa un peu sur ma réponse, et me dit que je me moquois de lui et de toute la compagnie, de parler de la sorte : qu'à un homme éclairé dans

<sup>1</sup> « Si l'on dit à ces âmes abandonnées de se confesser, elles le font; car elles sont très-soumises; mais elles disent de bouche ce qu'on leur fait dire, comme à un petit enfant à qui l'on diroit : « Il faut vous confesser de cela. » Il le dit, sans connoître ce qu'il dit, sans savoir si cela est, ou non. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n<sup>o</sup> 3, p. 253.)

« Ces âmes dont je parle ne peuvent presque jamais se confesser. » (*Ibid.*)

les voies de Dieu, comme nous supposons lui et moi qu'étoit le saint homme, le sentiment seul de sa conscience, qui lui reprochoit le moindre péché de vanité par exemple, et de complaisance sur son état, ou de relâchement dans ses exercices de piété, lui étoit une détermination, une raison pour s'en confesser : que faire dépendre cette démarche d'une inspiration extraordinaire, c'étoit s'exposer à n'user pas une seule fois en toute sa vie du sacrement de la pénitence. Et en devant sa voix : « Que seroit-ce, me dit-il, des grands pécheurs, s'ils attendoient une inspiration pour aller à confesse? Sont-ils sûrs d'être inspirés, à la mort, d'appeler leur confesseur? Et s'ils le font, ne sera-ce point par l'appréhension des jugemens de Dieu, que vous appelez une action de la créature, une vraie propriété et activité? Mais, poursuivit-il, ce n'est pas où j'en veux venir. Le pieux personnage que nous supposons, s'il songe à se confesser, il se préparera à une action si sainte par toutes les pratiques que sa piété lui pourra suggérer, il n'oubliera pas l'examen de sa conscience, qui est le plus nécessaire.

— « Dites, mon frère, le moins nécessaire et souvent même le plus préjudiciable à une bonne confession. — Bon, reprit-il, voilà où je voulois vous amener. » Et en s'adressant à la compagnie : « Préparez-vous à entendre d'étranges choses, ma's fort

curieuses, et qui ont été oubliées dans vos formules de confession.» A ce mot il se lève, et en me regardant de travers : « Je ne puis, me dit-il, tenir davantage contre de telles sottises ; je veux qu'on me berne , si votre extravagant de directeur ne vous fait courir les rues <sup>1</sup> avant qu'il soit deux mois. » Et après cette belle décision, il sortit.

Ma belle-mère demeura, et après m'avoir dit qu'il falloit être un Turc ou un huguenot pour se confesser sans faire son examen, elle ajouta qu'elle ne partiroit point de là que son fils le docteur, qu'elle rappela, ne m'eût rendue muette comme une carpe.

Je continuai, et je dis qu'il n'y avoit point d'occasions dans toute la vie du chrétien où il fût plus exposé à agir par propriété et activité que dans celle de l'examen ; que ce n'étoit que contentions d'esprit, qu'efforts de mémoire pour se ressouvenir de l'espèce, du nombre et des circonstances de ses péchés.

— « Dites, ma sœur, une torture, une bourrelerie de conscience. Pourquoi ne parliez-vous pas comme les calvinistes ? Vous avez déjà assez de choses communes avec eux. »

Je lui dis qu'il tenoit de madame sa mère, quand il parloit ainsi.

<sup>1</sup> *Devenir fou.* (Dictionnaire de Richelet.)

Il se radoucit, et me dit agréablement que l'examen étoit une chose aussi facile que nécessaire : qu'on n'étoit obligé de rendre compte au prêtre dans le tribunal de la pénitence que des péchés mortels : que ceux-là pesant sur la conscience, sautoient aux yeux dès qu'on pensoit seulement à se confesser : et que pour ce qui est des péchés véniels, que les âmes pieuses éprouvoient dans l'habitude de la confession, qu'un médiocre soin suffisoit pour en faire la revue et les rappeler presque tous à la mémoire.

Je lui répondis du même ton que pour les péchés, grands et petits, le meilleur souvent étoit de les oublier, par deux raisons <sup>1</sup>. La première, parce que cet oubli étoit une marque de la purification de sa faute. La seconde, parce que Dieu, quand il se faut confesser, ne manque point de faire voir à l'âme ses plus grandes fautes, et voulant bien

<sup>1</sup> « S'exposer devant Dieu, qui ne manquera pas de l'éclairer, et de lui faire connoître la nature de ses fautes. L'âme oubliera ses défauts, et aura peine à s'en souvenir, mais il ne faut pas qu'elle s'en fasse aucune peine, pour deux raisons. La première, parce que cet oubli est une marque de la purification de la faute, et que c'est le meilleur, dans ce degré, d'oublier tout ce qui nous concerne, pour ne se souvenir que de Dieu. La seconde raison est que Dieu ne manque point, lorsqu'il se faut confesser, de faire voir à l'âme ses plus grandes fautes ; car alors il fait lui-même son examen. » (*Moyen court*, § xv, p. 61 et 65.)

alors le faire lui-même, il n'y auroit rien de mieux pour elle que de s'abandonner à sa providence.

— « Si Dieu, ma sœur, s'en veut mêler tout seul, je conçois fort bien qu'une âme éclairée de la lumière divine verra plus clair dans son intérieur que par ses propres lumières. — Vous voyez bien, mon frère. — Et si, continua-t-il, Dieu vouloit rendre présent à la mémoire d'un pénitent tous les péchés de sa vie passée, avec leur nombre et leurs circonstances, et lui mettre en même temps dans le cœur une contrition parfaite, ce seroit bien de la peine épargnée, et je ne vois pas quel besoin il auroit d'effort pour faire son examen, sans lequel assurément je trouverois sa confession fort bonne, et meilleure qu'il n'eût su en faire en toute sa vie.

— « N'est-il pas vrai, lui dis-je, que nous ne sommes pas l'un et l'autre si éloignés de sentiments ?

— « Vous le verrez, me dit-il; mais pour vous faire une règle de conduite dans un sacrement le plus nécessaire au salut pour les pécheurs qu'il y ait dans l'Église, il faut conclure de ce principe-ci que l'oubli des péchés est une marque qu'ils sont pardonnés, parce que Dieu lui-même en fera l'examen, ou que sa parole y soit engagée, ou que vous ayez droit de compter sur cette lumière divine, qui, sans que vous vous en mettiez autrement en peine, vous découvrira vous-même à vous-même. Je vous



demande donc sur quoi vous établissez ce droit? Qui vous a révélé que vous l'aviez? En quel endroit de l'Évangile Dieu vous a-t-il promis de suppléer à votre négligence les propres soins de sa providence et de sa charité infinie? Nommez-moi vos garants : saint Pierre? saint Paul? Dites, parlez. Si vous me demandez, ma sœur, pourquoi nous faisons notre examen, je ferai ici paroître mon filleul, votre fils, il n'a pas huit ans accomplis, vous lui avez appris les commandemens de Dieu et de l'Église, il les récitera devant vous, et entre autres articles celui-ci, qui dit : *Tous tes péchés confesseras*, et le reste. Pour confesser ses péchés il faut s'en souvenir, pour s'en ressouvenir il faut les avoir sus, pour les savoir il faut faire une sérieuse recherche des actions de sa vie. Cette recherche est un examen, donc cet examen est nécessaire. Mais pour faire une confession de nos péchés qui les efface entièrement, et qui nous réconcilie avec Dieu, il faut qu'elle soit accompagnée et précédée d'une grande contrition : pour sentir cette douleur amère de nos fautes, il faut en avoir connu profondément et le nombre et l'énormité : cette connoissance a dû dépendre d'une exacte revue de ces mêmes fautes, une telle revue est l'exameu de la conscience, donc un examen est nécessaire et préalable à la confession. Nous raisonnons ainsi.

— « Mais direz-vous, mon frère, qu'un chrétien qui, au sortir de l'oraison de simple regard, où Dieu lui aura fait connoître la grandeur de ses péchés, ira par une motion divine se jeter aux pieds d'un prêtre, s'il en oublie un considérable dans la confession, direz-vous que ce péché ne lui est pas pardonné ?

— « Je dirai plus, ma sœur, me répondit-il : c'est que votre chrétien ajoute à son péché qui ne lui est point pardonné (parce qu'il ne l'a pas confessé), un autre péché très-grief, qui est celui d'une paresse criminelle dans un homme dont la conscience, chargée de crimes, ne l'excite point à examiner l'état de son âme avant que de l'exposer au ministre de Jésus-Christ.

— Vous comptez donc pour rien le simple regard, mon frère ?

— « Au contraire, dit-il, je le compte pour beaucoup, pour une illusion grossière, et pour une ignorance très-coupable. Car que voulez-vous que je pense d'un chrétien qui pour toutes précautions avant une confession qui sera peut-être suivie d'une communion, se contentant de regarder dans son oraison Dieu présent en tous lieux, présume par là assez de la sainteté de son état pour attendre de Dieu, ou qu'il lui révèle tous les péchés qu'il a commis, ou qu'il lui pardonne ceux qu'il ne lui aura pas révélés ? Si ce n'est pas là tenter Dieu,

je ne sais plus ni quand ni comment on le peut tenter. Je reviens à mon saint, et je le fais, avec votre permission, solenniser les mystères de Jésus-Christ tous les jours des fêtes qui lui sont consacrées.

— « Si cela se passe, lui dis-je, sans action vivante de sa part, sans activité et sans propriété, votre saint est le mien de tout mon cœur; mais autrement il n'est pas mon saint, et ne le peut être de personne.

— « Vous parlez bien affirmativement, me dit-il; mais, ma sœur, croyez-vous en Jésus-Christ?

— « Voilà une belle question!

— « Et en son Église?

— « Tout de même!

— « Et au pouvoir de son Église?...

— « Après, lui dis-je.

— « Émané de Jésus-Christ

— « Je le crois.

— « Vous croyez donc, poursuivit-il, que les fêtes que nous trouvons établies dans l'Église pour célébrer chacun des mystères de la religion sont bien et religieusement instituées, autorisées même par le Saint-Esprit, qui gouverne l'Église depuis l'Ascension de Jésus-Christ?

— « Je l'ai appris ainsi.

— « Où voit-on, dans les jours qu'on appelle des fêtes solennelles, réciter de certaines leçons, de

certaines psaumes et de certaines homélies, dire de certaines messes, faire de certaines cérémonies, s'appliquer à certaines prières et certaines méditations sur tel et tel mystère?

— « Dans l'Église, mon frère.

— « Qui l'a ordonné ainsi?

— « L'Église, lui dis-je.

— « Prenez garde, ma sœur, gouvernée par Jésus-Christ, inspirée par le Saint-Esprit. » Et continuant son discours : « Celui donc qui dans ces jours récite un tel psaume, s'applique à une telle messe, médite un tel mystère, ne fait-il pas ce que le Saint-Esprit lui dicte par l'organe de l'Église, qui a ses usages, ses lois, sa tradition; et s'il suit le mouvement du Saint-Esprit, s'il se laisse aller à la pratique de toute l'Église où il a reçu le baptême et dont il fait partie, hé! ma sœur, pouvez-vous dire qu'il suit sa propre détermination? qu'il agisse par propriété et par activité? que ce soient là des actions vivantes, des actions d'Adam, des péchés qu'il faille confesser? Quand s'est-on jamais confessé de pareils péchés? Quelles sortes de pénitences, à votre avis, lui pourrait-on imposer selon l'esprit de cette même Église? Des jeûnes? des psaumes? des prières? des méditations sur les mystères? Ses propres péchés pour pénitence, qu'il faudra expier jusqu'à l'infini par pénitences qui sont d'autres péchés : de sorte que cela se per-

pétuant jusqu'à la fin de sa vie, vous faites mourir mon saint dans l'impénitence finale.

— « Il y a un bon remède à cela, mon frère.

— « Hé! quel peut-il être?

— « Le simple regard.

— « Le simple regard, ma sœur? Vous me faites souvenir des charlatans qui n'ont jamais manqué d'un remède à tous maux, et qui ne guérit d'aucun en particulier.

— « Ah! mon frère, repris-je, si vous saviez, si vous pouviez expérimenter une fois ce que c'est qu'une âme fervente, élevée par la contemplation acquise jusqu'à la vue confuse et indistincte de l'essence de Dieu, si vous compreniez le plaisir de cette âme dans les renoncements à sa propre action, dans les plongements qu'elle fait dans l'océan de la volonté divine, quelle paix, quel repos, quelles nuits resplendissantes pour cette âme, de ne plus voir en elle qu'un dénûment parfait de toute opération, pour ne plus souffrir que l'action de Dieu! Combien alors la distinction des jours lui paroît frivole et mal entendue! combien les fêtes les plus solennelles lui sont peu de chose! quelle insipidité elle trouveroit dans le récit des psaumes, quelle inutilité dans les prédications, et pour ceux qui les font, et pour ceux qui les écoutent; quelle froideur même souvent, et quelle indifférence pour une messe de paroisse! quelle sécheresse pour elle de

méditer sur la justice de Dieu, ou sur ses miséricordes ; ah ! mon frère, Dieu présent partout, Dieu présent en tous lieux<sup>1</sup>.

— « Vous vous emportez, ma sœur ; mais je vais m'emporter à mon tour, et ma patience est enfin poussée à bout par tout ce que je viens d'entendre. » Et en élevant sa voix : « Quoi ! pendant que toute l'Église verse des larmes de tendresse sur la naissance d'un enfant qui est Dieu, et qui se manifeste aux hommes pour leur salut, dans le temps et de la manière qu'il a été prédit et annoncé ; ou pendant qu'elle est transportée d'une joie sainte sur une résurrection qu'elle regarde comme le fondement inébranlable de sa foi, de son espérance et de sa sanctification ; qu'elle s'assemble dans les temples

<sup>1</sup> « Cet acte : *Je suis ici, Seigneur, dans le dessein de ne vouloir que vous*, peut être bon les premiers jours, lesquels étant passés, vous vous contenterez de la pure foi de Dieu présent, et de la simple intention que vous avez de vous abandonner à lui, sans en faire aucuns nouveaux actes. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I. p. 26 et 27.)

« Présence de Dieu sous une idée abstraite, consiste à regarder Dieu seul en lui-même, ce qui comprend tout. » (*Ibid.*)

« Quand nous regardons Dieu seul en lui-même, en concevant sa simple présence, nous l'envisageons alors avec toutes ses perfections. C'est pour lors qu'on voit Dieu tel qu'il est en lui-même, et non pas tel qu'il est représenté par nos idées. » (*Ibid.*, p. 69.)

pour y faire retentir au loin les louanges de Dieu, les mêmes louanges qui ont été autrefois dictées à son prophète par le Saint-Esprit; pour y solenniser des messes publiques; pour y ouvrir les tribunaux de la pénitence, où l'on trouve la rémission de ses péchés; pour y dresser des tables des sacrés mystères, où sont admis tous les fidèles : le concours du peuple y est universel, le son des cloches, qui s'est fait entendre pendant la nuit, a réveillé la piété des chrétiens, leur a annoncé la grande solennité, et les y a invités; tous perdent le sommeil, courent aux églises, y adorent Dieu dans ses mystères : vous seuls, par singularité, ou par un faux sentiment de la sublimité de votre état, dédaignant la maison du Seigneur et ceux qui la fréquentent en ces saints jours, vous présumez que c'est agir par l'esprit de Dieu, et par des vues surnaturelles, que de vous renfermer dans un coin de vos maisons, et là, sans y penser ou à un Dieu fait chair, ou à un Dieu ressuscité<sup>1</sup>, de vous borner seulement à ne penser

1 « Lorsque le Seigneur conduit l'âme à la contemplation, dit sainte Thérèse, l'esprit devient incapable de méditer la Passion de Jésus-Christ; parce que la méditation n'étant autre chose que l'action de chercher Dieu, dès que l'âme l'a trouvé une fois, elle s'accoutume à ne le chercher que par le moyen de la volonté, et ne veut plus s'embarasser de l'entendement. » (MOLINOS, *Introd. à la Guide spirituelle*, sect. III, n° 24, p. 11.)

à rien, ou tout au plus à Dieu présent en tous lieux; vous estimez au contraire que ceux qui suivent l'esprit de Dieu et de son Église, en s'unissant aux cérémonies et aux prières de sa liturgie, accommodées à la célébrité du jour, n'agissent que par un principe corrompu, ne font que des actions vivantes, ou (selon votre Père) mortes en effet pour le salut et pour votre justification? Cela est si ridicule et si absurde, ma sœur, je ne vous le dissimule point, que tout autre que moi, sans y répondre, hausseroit les épaules et s'en moquerait.

— « Je ne sais, mon frère, lui répliquai-je, si vous m'avez écoutée, quand j'ai dit que les voies extraordinaires n'étoient que pour les parfaits.

« Après que nous avons médité tant d'années sur l'humanité du Sauveur du monde, il faut enfin apprendre à nous reposer en Dieu, à qui elle nous conduit. » (M-LAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 58.)

« Pour ceux qui sont arrivés par la grâce à la pure contemplation, ou il n'y a plus de méditation ni d'actes raisonnés, ce souvenir de Jésus-Christ est de pure foi et conçoit Jésus-Christ Homme-Dieu d'une seule vue d'esprit sans pensée quelconque qui soit distincte, si ce n'est que le Saint-Esprit nous applique quelquefois aux considérations sur la sainte humanité par la volonté divine, et non par la nôtre, qui n'agit plus, ni par notre choix. » (M-LAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 59 et 60. \*)

\* Cette citation, inintelligible dans l'édition originale, est ici reproduite d'après le texte de la *Pratique facile*.



— « Vous vous moquez, me dit-il, je sais que vos docteurs en font des leçons aux enfants, aux valets, aux artisans ; mais j'empêcherai bien que vous ne gâtiez mes domestiques, et si j'en suis le maître, mon filleul aussi, qu'on m'a dit que vous vouliez, à huit ans au plus, jeter dans la vue confuse et indistincte de Dieu ; je crois avec cela que c'est l'âge où il saura mieux s'en tirer qu'en nul autre temps de sa vie.

— « Mon fils, lui dis-je, n'est pas encore assez parfait pour cela ; quoi ! lui connoître Dieu confusément et indistinctement ?

— « Je vous entends, ma sœur : quand vous le jugerez assez parfait ; ce sera alors qu'il faudra songer à le tirer de la déférence qu'il doit aux usages de l'Église, et à le dégoûter des pratiques chrétiennes. Ainsi la négligence sur ses devoirs sera une induction de la perfection de son état, et il pourroit même par vos soins monter à un tel degré, que votre directeur le dispenseroit pour toujours d'aller à confesse et de communier. »

LE DIRECTEUR. C'est selon, deviez-vous lui dire ; car, ma fille, si l'on sentoit en sa conscience que l'on fût dans de telles dispositions à l'égard de ces sacrements, qu'on ne pût les désirer, s'y préparer et les recevoir sans propriété et activité, et qu'on fût ainsi exposé à participer aux mystères de Dieu sans motion divine ; je tiens, et tous nos docteurs

avec moi, qu'il n'y a point de circonstances tirées du jour, du précepte, de la bienséance, ou de la nécessité, qui puissent obliger une âme fidèle à commettre un péché en usant de la confession et de la communion, et qu'elle fait mieux de s'en abstenir. Mais vous aurez, Madame, le loisir et l'occasion peut-être d'épuiser cette importante matière. Achèvez l'entretien avec votre docteur.

LA PÉNITENTE. Un des messieurs de Sorbonne se fit annoncer, comme il en étoit où je vous ai dit.

LE DIRECTEUR. Eh bien?

LA PÉNITENTE. Il ne voulut pas poursuivre en présence de son ami, et je crois par des égards pour moi; je le voulois encore moins que lui; car comme il est né eloquent et beau parleur, il rend les choses qu'il dit assez plausibles et capables de faire impression. Je voudrois, mon Père, vous le faire connoître, vous lui répondriez beaucoup mieux que moi; et je vous avouerai qu'avant que de nous séparer, je lui proposai, le plus honnêtement que je pus, de vous venir voir et de vous aboucher ensemble quelque part.

Un plaisant mot de ma belle-mère li-dessus. « Vous ne sauriez mieux faire, ma fille, que de les faire trouver ensemble. Voulez-vous que ce soit ici? J'aurois le plaisir de voir mon fils l'abbé vous rendre tous deux chrétiens, vous et votre directeur. »

LE DIRECTEUR. Nous parlerons, Madame, de cette entrevue la première fois.

LA PÉNITENTE. J'y consens, mon Père; aussi bien je crains que le récit de cette conversation ne nous ait menés trop loin, et qu'il ne vous ait peut-être un peu ennuyé.

LE DIRECTEUR. Point du tout, Madame; mais puisque vous le voulez ainsi, je vous laisse partir, pourvu que vous vous engagiez à ne me rien cacher à l'avenir de telles aventures.

---

## DIALOGUE V.

Les maximes des Quiétistes détournent de la confession et de la pénitence. L'abandon parfait qu'ils enseignent, jette dans l'indifférence pour le salut, pour les bonnes œuvres, pour les biens spirituels, pour les vices et les vertus : il fait consentir l'âme à l'extinction de la charité et de la foi, à aimer l'état du péché, le désespoir et la damnation. Affreuses conséquences de cette indifférence absolue : qu'elle renverse les premiers principes du christianisme : qu'elle est directement opposée à toutes les demandes que l'on fait dans l'Oraison dominicale.

LE DIRECTEUR. Mon Dieu, Madame, j'apprends bien que vous ne vous soyez un peu ennuyée dans ce mauvais poste, et que le froid que vous avez souffert en m'attendant n'ait causé cet abattement et cette pâleur que je vous vois. Où sont donc ces yeux vifs et rians, ces belles couleurs qui relevoient votre teint? Je ne suis pas au moins édifié de cet air languissant que vous nous apportez; vous étiez si vive, et dans une si parfaite santé la dernière fois! Donnez-moi vos deux mains, que je vous fasse jurer que vous prendrez plus de soin de vous à l'avenir. Que vous est-il donc arrivé, ma chère dame, depuis huit jours que nous ne nous sommes

pas vous? Est-ce toujours ce mari? est-ce moi? votre belle-mère? ou monsieur son fils le docteur? Vous plaindriez-vous de moi? Car vous êtes triste, et point du tout dans votre naturel. Seroit-ce notre doctrine qui vous inquiéteroît? Est-ce que nos pratiques surpassent vos forces? Cela seroit bien extraordinaire; car pour une âme qui éprouve des peines, les langueurs et des sécheresses dans nos exercices, il y en a mille que Dieu conduit par le repos, par la douceur, et j'oserois dire, par une divine non-balance. Y a-t-il rien de plus agréable à une jeune femme d'une complexion délicate, que de demeurer passive toute sa vie, et d'avoir même scrupule de faire pour Dieu et pour le paradis la moindre action qui puisse l'émouvoir le moins du monde, que de ne se plus tourmenter ni du passé ni de l'avenir, et pour le présent, prendre le temps comme il vient<sup>1</sup>, sans d'autre parti sur les actions

<sup>1</sup> « L'abandon est ce qu'il y a de conséquence dans toute la vie », et c'est la clef de l'intérieur. Qui sait bien l'abandonner, sera bientôt parfait.... Pour la pratique, elle doit être de perdre sans cesse toute volonté propre sans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles paroissent, sitôt qu'on les sent naître, pour se mettre dans l'indifférence, et ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité;

\* Dans le *Moyen court* on lit : *voit*.

bonnes ou mauvaises que nous faisons , que de nous en remettre pour l'événement à la volonté divine , maîtresse de nous forcer à tout le bien et à tout le mal qu'il lui plaît , suivant la diversité de ses voies et la profondeur de ses jugements ? Imaginez-vous , Madame , un système de religion le plus accommodé à la portée des hommes , et qui semble fait exprès pour leur aplanir le chemin du ciel , afin qu'ils y pussent entrer doucement et sans violence : seroit-il de bonne foi comparable aux suavités ineffables , aux inactions , à la paix , aux célestes voluptés dont notre doctrine est toute remplie ? Ne faudroit-il pas se haïr soi-même , je veux dire son âme , son corps , ses plaisirs , sa joie , pour , connoissant nos principes et toutes leurs suites , refuser d'en profiter , et de se sauver comme en se jouant ? Je vois ce que c'est , Madame , nous sommes à peine sorais de la quinzaine de Pâques , chargée encore d'un jubilé<sup>1</sup> ; la prière , le jeûne , les stations , les

être indifférent à toutes choses , soit pour le corps , soit pour l'âme , pour les biens temporels et éternels , laisser le passé dans l'oubli , l'avenir à la Providence , et donner le présent à Dieu ; nous contenter du moment actuel , qui nous apporte avec soi l'ordre éternel de Dieu sur nous , et qui nous est une déclaration autant infaillible de la volonté de Dieu , comme elle est commune et inévitable pour tous. • *Moyen court*, § vi, p. 26, 28 et 29.)

<sup>1</sup> Le Jubilé ouvert à Notre-Dame le lundi saint

vements, vous auront mise en l'état où vous voilà.

LA PÉNITENTE. Vous dites vrai, mon Père, en quelque manière, mais qui n'est pas celle dont vous entendez.

LE DIRECTEUR. Comment, ma chère fille? hé! je vous avoue que je n'y entends plus rien. Auriez-vous trouvé quelque ignorant de confesseur qui vous auroit refusé l'absolution?

LA PÉNITENTE. Cela ne pouvoit pas être, mon Père.

LE DIRECTEUR. Pourquoi non, ma fille? Je vais vous montrer que cela étoit très-possible. Il ne faut pour cela que s'être adressé à un homme scrupuleux, qui aura pénétré, par votre manière de vous confesser, que vous n'avez pas fait votre examen de conscience.

LA PÉNITENTE. Hélas! mon cher Père, j'aurois grand tort de m'en prendre à un confesseur!

LE DIRECTEUR. Tant mieux, Madame, et ce n'est pas une chose si ordinaire que de bien rencontrer à ce point, et d'avoir sujet de se louer de ces gens-là.

LA PÉNITENTE. Je ne m'en loue pas aussi, mon Père, et je ne suis pas en cet état-là.

avril 1694. — Ce fut sans doute vers ce temps que La Bruyère commença ces *Dialogues*.

LE DIRECTEUR. C'est-à-dire, Madame, que vous n'avez pas usé ces Pâques-ci de la confession?

LA PÉNITENTE. Non, mon Père.

LE DIRECTEUR. Je l'ai vu d'abord. Et pour la communion, ma fille, comment cela s'est-il passé? Êtes-vous contente?

LA PÉNITENTE. Point du tout.

LE DIRECTEUR. Croyez-vous que vous eussiez mieux fait de vous confesser cette année avant que de communier? Mais quoi! vous pleurez, ce me semble, et vous avez quelque chose sur le cœur que vous ne me dites pas.

LA PÉNITENTE. Je n'ai rien, mon Père; je crois seulement que j'aurois mieux fait d'approcher des sacrements de l'Église dans cette solennité de Pâques, comme j'y ai été élevée dès ma plus tendre jeunesse, comme ont fait mon mari, mon beau-frère, et ma belle-mère, qui, toute simple qu'elle est, a peut-être pris un meilleur parti que je n'ai fait, et qui fera sans doute son salut plus sûrement que moi, seulement à cause qu'elle suit aveuglément et sans examen toutes les pratiques de l'Église, qu'elle croit comme un enfant tous les articles de foi, et qu'elle ne se rapporte de toutes choses qu'à son curé. Enfin, mon Père, je voudrois qu'il m'eût coûté cette main-là, et avoir fait mes Pâques, et ensuite gagné le jubilé comme les autres.

LE DIRECTEUR. Mais il n'y auroit pas eu en effet



grand mal à cela; d'où vient, Madame, que vous n'avez pas fait l'un et l'autre, si votre santé vous le permettoit?

LA PÉNITENTE. Je vous le dirai. Je savois, mon père, comme les autres, que le Pape avoit accordé un jubilé général, qu'il s'ouvreroit dès la semaine sainte; je formai la résolution de le gagner; je m'en livrais même à vous dès le commencement du carême, et vous me dites que vous me le permettiez. Je n'ai rien rabattu, comme vous avez vu depuis ce temps-là, de la sublime oraison; j'ai écouté toutes les motions divines; j'ai renoncé de cœur à toute propriété et à toute activité. Il est vrai que la fête de Pâques venant à s'approcher, j'entrai un matin par ancienne habitude dans une profonde considération de la grandeur du mystère, de l'importance qu'il y avoit pour moi de le biensolemniser. Je sentai quel bien infini c'étoit pour une âme qui communioit dignement, quelle source, quels trésors de grâces étoient renfermés dans les indulgences que l'Église vouloit bien octroyer dans ces saints jours, par le pouvoir qu'elle en avoit de dessus-Christ. Je me préparai donc d'ajouter à l'acte simple présence de Dieu, des réflexions vives sur sa bonté infinie, sur ses miséricordes inépuisables: je récitai ensuite le psaume *Miserere*, j'y jouvai du goût, je le récitai une seconde fois, je m'occupois les jours que je ferois des stations.

LE DIRECTEUR. Des stations ?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, des stations. Je me taxai à une telle somme pour mes aumônes ; je m'efforçai de me souvenir de mes péchés, comptant d'en faire une plus exacte recherche lorsqu'il s'agiroit de les confesser avant que d'approcher des mystères. Enfin mon plan étoit dressé, ma résolution prise, suivant en cela les vues que j'avois eues dès le jour des Cendres, comme je vous l'ai dit. Hélas ! mon Père, ou heureusement, ou malheureusement pour moi, je m'allai souvenir d'avoir lu dans un de nos livres, que les vues qu'on a de faire une chose sont des obstacles à la perfection<sup>1</sup>, et je me dis à moi-même : « Je serois bien malheureuse, si avec tous mes soins et toute mon application à m'acquitter de mes devoirs, l'abstinence, le jeûne, l'aumône, la prière, joints à l'usage des sacrements, bien loin de m'être utiles en aucune manière, ne servoient au contraire qu'à me faire

<sup>1</sup> « Dieu ôte encore par là la réflexion et la vue que l'âme porte sur ce qu'elle fait ; ce qui est l'unique obstacle qui la retient, et qui empêche que Dieu ne se communique à elle..... » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. IV, n<sup>o</sup> 29. p. 27.)

« Souvenez-vous bien, Philothée, de la règle générale que je vous ai prescrite, de ne vous plus servir à l'avenir de raisonnements dans votre oraison. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I. p. 16.)

tomber de plusieurs degrés de la perfection que j'avois atteinte ; je suis sans doute entraînée à toutes ces bonnes œuvres, et à ces apparences de vertu et de dévotion par une habitude contractée dès mon enfance ; ce ne sont que des suites des impressions qu'on m'a données dès mes premières années ; j'éprouve en moi un trop grand empressement d'aller à confesse et de communier, et parce que je veux cela trop déterminément, je n'en dois rien faire, et par conséquent je ne le dois pas vouloir. » Je me mis ensuite si fortement dans l'esprit que j'étois obligée à résister à cette volonté déterminée de faire mes pâques et de gagner mon jubilé, que je me sentis dans l'impuissance de m'acquitter de l'un et de l'autre ; j'y avois même une résistance horrible, et il me sembloit que quelque chose surtout m'impossibilitoit la confession. Cet extrême éloignement pour les sacrements me convainquit assez néanmoins qu'il n'y avoit point de propriété à mon fait, et que c'étoit peut-être la vraie disposition où je devois en approcher ; mais ayant aussi retenu ce que nos livres enseignent : qu'il faut tout faire dans une grande paix, et avec cette douce impulsion qu'on appelle motion divine<sup>1</sup>, je me trouvai dans

<sup>1</sup> « Il faut donc demeurer en paix, et ne nous mouvoir que quand il nous meut.... C'est l'esprit de l'Église, que l'esprit de la motion divine, » etc. (*Moyen court*, § XXI, p. 87.)

cette perplexité de m'abstenir d'abord de faire mes dévotions, parce que je le voulois trop déterminément, et bientôt de ne pouvoir les faire faute d'attrait, et par l'extrême opposition que j'y avois.

LE DIRECTEUR. En un mot, ma fille, vous ne pûtes aller à confesse ni à la communion, et parce que vous le vouliez, et parce que vous ne le vouliez pas.

LA PÉNITENTE. Hélas, mon Père, il n'y a pas autre chose!

LE DIRECTEUR. Tant mieux, ma chère fille, et je ne vous le dissimule pas, qu'à voir vos larmes et le désordre de votre visage, j'appréhendois fort qu'il ne vous fût arrivé pis. Dites-moi, je vous prie, dans cet effort que vous dites que vous avez fait pour vous ressouvenir de vos péchés, et qui est peut-être la cause du trouble qui vous est arrivé, vous êtes-vous trouvée coupable de quelque défaut? Avez-vous reconnu que vous fussiez tombée en quelque égarement?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, et c'est ce qui me portoit à recourir à la confession.

LE DIRECTEUR. Étrange force de l'habitude et de la coutume, lors surtout qu'elles ont leurs racines dans notre première éducation. C'étoit précisément, Madame, à quoi vous ne deviez pas songer. Vous ne pouvez vous imaginer de quelle importance il est pour une âme qui tend à la perfection de ne se point inquiéter de ses défauts; il suffisoit

après cet examen de l'état de votre conscience, que vous auriez dû même vous épargner, de vous ramasser au dedans, attendre et souffrir la pénitence que Dieu vous auroit voulu imposer lui-même, et rien davantage, sans faire pendant cette semaine de Pâques aucunes prières vocales, sans vous imposer aucune mortification.

Apprenez, ma fille, que les prières qu'on se tue de dire, et les pénitences qu'on s'impose, ne sont point des causes naturelles de la grâce<sup>1</sup>, mais seulement des instruments accommodés à notre foiblesse, qui amusent et soutiennent notre imagination plutôt qu'elles ne contribuent à la sanctification de notre âme. L'oraison de simple présence de Dieu est de mille degrés au-dessus du *Veni Creator* et du psaume *Miserere*, et de toutes les oraisons les plus communes et les plus consacrées dans l'Église; il y a des moments où elle donne à une âme résignée du dégoût pour l'Oraison dominicale; il y a des conjonctures, comme celle, ma fille, où vous venez de vous trouver, où elle tient lieu non-

<sup>1</sup> « Sans une révélation, on ne peut savoir qu'il y ait un degré de grâce attaché à l'oraison. » (MALAVAL, *Pratique facile*.)

«..... Je dis qu'il ne faut point se fixer à telles et telles austérités; mais suivre seulement l'attrait intérieur en s'occupant de la présence de Dieu, sans penser en particulier à la mortification. » (*Moyen court*, § x, p. 40.)

seulement de toutes prières, de toutes mortifications, de toutes bonnes œuvres, mais aussi de sacrements, je dis de la confession et de la communion. Quelle est donc, Madame, votre inquiétude, et que cherchez-vous ces fêtes dans les sacrements et dans le gain du jubilé, de l'indulgence pour les châtimens dus à vos péchés<sup>1</sup>? Ignorez-vous qu'il vaut mieux satisfaire à la justice de Dieu, que d'avoir recours à sa miséricorde? parce que le premier procède du pur amour qu'on a pour Dieu, et que le second venant au contraire de l'amour que nous avons pour nous, et tendant à éviter la croix, ne peut être agréable à Dieu, et est indigne de sa miséricorde.

LA PÉNITENTE. Qu'appellez-vous, mon Père, tendre à éviter la croix par le jubilé et par les indulgences? C'est bien tout le contraire, car les chrétiens, en se soumettant aux petites croix, c'est-à-dire à la pénitence et aux mortifications que le jubilé impose, tendent à éviter l'enfer qui serait dû à leurs péchés.

LE DIRECTEUR. Dites-moi, ma fille, monsieur votre mari et monsieur le docteur, son frère, ont-ils fait vœu de passer leur vie ensemble?

LA PÉNITENTE. Ils s'aiment assez, mon Père, pour ne pas songer sitôt à se séparer.

<sup>1</sup> « C'est alors qu'elle commence à ne pouvoir gagner des indulgences, et l'amour ne lui permet pas de vouloir abrégier ses peines. » (*Livre des Torrents.*)

LE DIRECTEUR. Vous pourriez donc, Madame, dans la suite, être obligée en conscience de les abandonner tous deux ; car je ne vous le cache plus, ma chère fille, un plus long commerce avec ces personnes-là seroit capable de vous pervertir. Quelle est en effet cette appréhension des peines et des châtimens de l'autre vie, dont vous me paraissez toute troublée ? où est au contraire cette totale résignation à la volonté de Dieu que vous prêchiez vous-même aux autres avec tant de force ? Ignorez-vous encore que l'abandon parfait, qui est la clef de tout l'intérieur, n'excepte rien, ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer ? Que craignez-vous, cœur lâche ? Vous craignez de vous perdre ? Hélas ! pour ce que vous valez, qu'importe !<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « L'abandon parfait, qui est la clef de tout l'intérieur, n'excepte rien, ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer.... Que craignez-vous, cœur lâche ? Vous craignez de vous perdre ? Hélas ! pour ce que vous valez, qu'importe ? » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. 1, n° 9, p. 258, 259.)

« L'indifférence de cette amante est telle, qu'elle ne peut pencher, ni du côté de la jouissance de Dieu, ni du côté de la privation de Dieu. La mort et la vie lui sont égales, et quoique son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a jamais été, elle ne peut néanmoins désirer le Paradis. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VIII, verset 14, p. 209.)

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, comme âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, il me semble que je puis dire que je vauz quelque chose, et que je commettrôis un péché horrible de ne pas songer à me sauver, et de ne pas espérer mon salut, après que Dieu même a fait des choses si extraordinaires, a daigné passer par des états si humiliants, seulement pour me le procurer. Peut-on avoir de l'indifférence pour la venue de Jésus-Christ sur la terre, pour ses travaux, pour sa mort?

LE DIRECTEUR. Oui, ma fille, cela n'est pas impossible.

LA PÉNITENTE. Ah! mon Père, que dites-vous là? Quoi! sachant quelles ont été les vues de Dieu sur moi par la mission de son fils, je ne ferai pas tout ce qui est en moi, pendant tout le cours de ma vie, pour y correspondre et pour achever par mes actions l'ouvrage de ma rédemption?

LE DIRECTEUR. Non, ma fille, et cela mérite explication en un certain sens.

LA PÉNITENTE. Je ne m'exciterai pas à augmenter ma foi de jour en jour, à m'embraser d'une plus grande charité pour Dieu, à fortifier et renouveler mon espérance?

LE DIRECTEUR. Point du tout, Madame.

LA PÉNITENTE. Je ne m'étudierai pas dans toute ma conduite à discerner la volonté de Dieu, afin



de l'accomplir le plus exactement qu'il me sera possible?

LE DIRECTEUR. Vous n'y êtes point encore.

LA PÉNITENTE. Je ne vivrai pas dans la crainte de Dieu et dans le tremblement, incertaine comme je suis, si j'ai la grâce de Dieu ou si je ne l'ai pas?

LE DIRECTEUR. Encore moins.

LA PÉNITENTE. Mon beau-frère en effet m'auroit-il trompée? Je ne puis me le persuader.

LE DIRECTEUR. Rien n'est plus certain, ma chère fille, que qui sait bien s'abandonner sera bientôt parfait<sup>1</sup> sans toutes ces attentions. Voilà tout le secret : il faut se perdre et s'abîmer entièrement dans la volonté de Dieu, sans se soucier le moins

<sup>1</sup> « Qui sait bien s'abandonner, sera bientôt parfait. » (*Moyen court*, § vi, p. 26.)

« Le fidèle abandon dans tout, ne voulant rien que ce que Dieu veut, et ne pouvant douter que ce qui arrive de moment en moment ne soit l'ordre visible de Dieu, qui dispose tout cela, soit pour sa justice, soit pour sa miséricorde..... Qui pourroit dire jusqu'où se doit porter cet abandon?... Jusqu'à agir sans connoissance..... ainsi qu'une personne qui n'est plus..... Ce qui est le plus nécessaire est également le plus aisé; savoir, de connoître la volonté de Dieu : et c'est sans nécessité que l'on se met si fort en peine de la découvrir. La volonté de Dieu n'est autre chose que ce qu'il permet nous arriver à chaque moment. » (*Règle des Associés à l'Enfance de Jésus*, p. 88 et 89, et p. 95 et 96.)

du monde de savoir quelle est actuellement cette volonté. Il ne faut point s'embarrasser non plus si l'on a en soi la grâce de Jésus-Christ, ou si elle nous manque : qu'importe ? et que quelqu'un la possède en un degré plus éminent que nous ? il faut aller jusqu'à être ravi qu'il donne aux autres toutes ses grâces, que nous en soyons entièrement dépouillés, et que nous ne fassions que de l'horreur. Vous parlez, ma fille, de foi, d'espérance et de charité ; vous êtes à cent lieues de ce qu'il faut être ; vous parlez de vertu et de bonnes œuvres, tout de même. L'indifférence au plus ou au moins de toutes ces choses ; voilà en quoi consiste la perfection<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> \* Vous ressentirez au dedans une sécheresse passive, des ténèbres, des angoisses, des contradictions, une répugnance continuelle, des abandonnements intérieurs, des désolations horribles, des suggestions importunes et perpétuelles, des tentations véhémentes de l'ennemi. Enfin vous trouverez votre cœur si resserré et si plein d'amertume, que vous ne pourrez l'élever vers Dieu, ni faire un seul acte de foi, d'espérance ou d'amour. Dans cet abandonnement, vous voyant en proie à l'impatience, à la colère, à la rage, aux blasphèmes, aux appétits désordonnés, vous vous croirez la plus misérable, la plus criminelle et la plus détestable de toutes les créatures, dénuée de toutes les vertus, éloignée de Dieu, et condamnée à des tourments presque égaux aux peines infernales. Mais quoique dans cette oppression il vous semble d'être orgueilleuse, impatiente et colère ; ces tentations néanmoins ne remportent

LA PÉNITENTE. Quoi! mon Père, la perfection pourroit consister à n'aimer Dieu que médiocrement, et à ne presque plus espérer en lui?

LE DIRECTEUR. Je ne dis pas cela : mais à ne se plus inquiéter de l'aimer peu ou beaucoup, comme d'espérer en lui, ou fermement ou foiblement. Voilà ce que je dis.

aucun avantage sur vous, la vertu cachée et le don efficace de la force intérieure qui règnent en vous étant capables de surmonter les assauts les plus vigoureux et les plus terribles. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, chap. IV, nos 28, 29 et 30, p. 145 et 146.)

« Ame bienheureuse, si vous saviez combien le Seigneur vous aime et vous protège au milieu de ces tourments.... Quelque affreuse que vous paroissiez à vos yeux, l'Auteur de tout bien vous aimera. » (*Idem. ibid.* chap. V, n° 38, p. 149.)

« L'abandon d'une âme spirituelle à Dieu est un dépouillement de tout soin de nous-même pour nous laisser entièrement à sa conduite.... Pour l'abandon que l'âme spirituelle fait à Dieu tant de son intérieur que de son extérieur... son cœur demeure... libre, content et dégagé. Pour la pratique, elle consiste à perdre sans cesse toute sa volonté propre dans la volonté de Dieu, à renoncer à toutes les inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles paroissent sitôt qu'on les sent naître, afin de se mettre dans l'indifférence, et ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité. » (*Moyen court*, § VI, p. 27 et 28.)

« Il n'y a plus d'amour, de lumières, ni de connoissances. » (*Livre des Torrents*, partie I, chap. IX, n° 6, p. 231.)

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, si je ne sentoie plus de charité, ni aucun amour pour Dieu?

LE DIRECTEUR. Il faudroit, ma fille, s'y résoudre et prendre patience.

LA PÉNITENTE. Si je n'espérois plus en lui, et que je tombasse dans le désespoir? Cela est horrible, ce que je vous dis.

LE DIRECTEUR. Il faudroit, Madame, non-seulement supporter cet état horrible, mais l'aimer<sup>1</sup>.

LA PÉNITENTE. L'aimer? aimer le désespoir?

LE DIRECTEUR. L'aimer, ma chère enfant, si du moins vous vouliez être une parfaite abandonnée.

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, je pourrois donc par la même raison consentir à l'extinction entière de ma foi?

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, ma fille, et vous commencez à voir les conséquences dans leurs principes.

LA PÉNITENTE. Je les vois si bien, que je conclus

<sup>1</sup> « Vouloir bien n'être rien aux yeux de Dieu, demeurer dans un entier abandon, dans le désespoir même, se donner à lui, lorsqu'on est le plus rebuté, s'y laisser et ne se pas regarder soi-même, lorsqu'on est sur le bord de l'abîme, c'est ce qui est très-rare... et... qui fait l'abandon parfait... Cette pauvre âme est obligée, après avoir tout perdu, de se perdre elle-même par un entier désespoir.... » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. 1, n° 10, p. 251; et partie I, chap. VII, § IV, n° 39. p. 214.)

qu'on peut se résigner à la perte de toute la perfection, et de toute la sainteté où l'on peut parvenir en cette vie.

**LE DIRECTEUR.** Comment l'entendez-vous ?

**LA PÉNITENTE.** Ne m'avez-vous pas parlé ainsi de l'état sublime où une âme se trouve élevée par l'oraison du simple regard ?

**LE DIRECTEUR.** Oh ! sans doute.

**LA PÉNITENTE.** Ne l'appellez-vous pas oraison de foi, nudité de foi, un acte de foi pure ?

**LE DIRECTEUR.** Jamais autrement, ma fille.

**LA PÉNITENTE.** N'est-ce pas, mon Père, dans ce premier et seul acte que l'on ne réitère plus, et dont les autres actes qui pourroient échapper à l'âme ne sont que la continuation, que consiste le parfait abandonnement, et l'entière résignation à la volonté de Dieu ?

**LE DIRECTEUR.** Cela est ainsi.

**LA PÉNITENTE.** Concluez donc vous-même que c'est une conséquence de ce premier acte d'un parfait abandonnement qui n'est autre chose que l'oraison de foi pure et de nudité de foi, que l'âme peut non-seulement consentir à l'extinction de sa charité et de son espérance, mais même de sa propre foi, et qu'il arrive en elle que c'est par la foi du simple regard ; je veux dire, que c'est à force de foi qu'elle est même contente de n'en avoir plus, qu'elle est indifférente à en avoir ou à n'en avoir pas.

LE DIRECTEUR. Eh bien, ma fille, quelle merveille y a-t-il à cela?

LA PÉNITENTE. La merveille, mon Père, est que par nos propres principes, cette sublimité de notre état, sans laquelle nous sommes réduits à rien, nous la perdons gaiement et avec la dernière indifférence, et qu'à force d'abandonnement, nous pourrions déchoir aux complaisances de l'abandonnement même, et tomber dans le vice opposé. Ce qui me paroît obscur et impliqué, je vous l'avoue.

LE DIRECTEUR. Est-ce là, Madame, tout ce que monsieur le docteur vous a appris sur ce sujet? Je vais le mener plus loin, et s'il étoit ici, je lui ferois bien voir du pays.

LA PÉNITENTE. Je vous l'amènerai, mon Père, je vous l'ai promis.

LE DIRECTEUR. Qui lui diroit, Madame, qu'il faut que l'âme qui tend à la plus haute perfection<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> « Pour la pratique, elle doit être de perdre sans cesse sa volonté propre... de renoncer à toutes les inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles paroissent, sitôt qu'elle les sent naître, pour se mettre dans l'indifférence. » (*Moyen court*, § vi, p. 28.)

• Il n'y a point, pour cette âme abandonnée, de malignité en quoi que se soit ... Elle est tellement anéantie, que cet abandonnement ne lui laisse aucune propriété, que la seule propriété peut causer le péché; car quiconque

se résolve de perdre absolument toute volonté propre, qu'elle renonce à toutes inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles soient, sitôt qu'elle les sent naître, pour se mettre dans l'in-

n'est plus, ne peut plus pécher. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, nos 1 et 2, p. 252, 253.)

« Notre-Seigneur commence à dépouiller l'âme peu à peu, à lui ôter ses ornements, tous ses dons, grâces et faveurs : Ensuite il lui ôte toute facilité au bien. Après quoi il lui ôte la beauté de son visage, qui sont comme les divines vertus qu'elle ne sauroit plus pratiquer..... Tout pouvoir lui est ôté..... C'est une chose horrible qu'une âme ainsi nue des dons de Dieu..... Mais c'est encore peu, si elle conservoit sa beauté; mais il la fait devenir laide et la fait perdre. Jusques ici l'âme s'est bien laissé dépouiller des dons, grâces, faveurs, facilité au bien, elle a perdu toutes les bonnes choses, comme les austérités, le soin des pauvres, la facilité à aider le prochain; mais elle n'a pas perdu les divines vertus. Cependant ici il les faut perdre quant à l'usage. » (*Livre des Torrents*, partie I, chap. VII, § I, n° 13; § II, nos 21 et 24; § III, n° 25, p. 195-203.)

« L'âme, bien loin d'être oisive, fait un acte universel et très-excellent, et suspend ses actes particuliers pour s'absorber en Dieu seul. Si Dieu, par un secours surnaturel, la met dans l'état passif au regard de lui-même, elle se trouve encore plus élevée. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie II, p. 258.)

« Il faut vous détacher de quatre choses pour parvenir à une cinquième, qui est la fin de la science mystique : 1° des créatures; 2° des choses temporelles; 3° des dons du Saint-Esprit; 4° de vous-même; 5° et vous perdre enfin

différence : qu'elle ne doit pas affecter la pratique d'aucune vertu choisie entre plusieurs : qu'elle doit être indifférente à toutes vertus, flotter entre la vertu et le vice, et attendre le bon plaisir de Dieu, à qui seul il appartient d'en ordonner : qu'elle

en Dieu. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, chap. xviii, n° 183, p. 192.)

« Elle ne sauroit lui rien demander ni rien désirer de lui, à moins que ce ne fût lui-même qui lui en donnât le mouvement; non qu'elle méprise et rejette les consolations divines, mais c'est que ces sortes de grâces ne sont plus guère de saison pour une âme aussi anéantie qu'elle l'est, et qui est établie dans la jouissance du Centre, et qui ayant perdu toute volonté dans la volonté de Dieu, ne peut plus rien vouloir. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. viii, verset 14, p. 208.)

« Une âme spirituelle doit être indifférente à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme ou pour les biens temporels et éternels; laisser le passé dans l'oubli, et l'avenir à la providence de Dieu, et lui donner le présent. » (*Moyen court*, § vi, p. 28.)

« Une âme spirituelle ne doit point s'amuser à réfléchir sur ce qu'elle opère, ni à penser si elle met en pratique ou non les vertus. » (FALCONI, *Lettre à une Fille spirituelle*, p. 151.)

« Dans le vide volontaire de la contemplation, il y a un détachement de tout ce qui n'est pas Dieu, et même de ses grâces et de ses faveurs, pour s'attacher inviolablement à lui seul. » (MALAVAL, *Pratique facile*.)

« Si l'on dit à ces âmes abandonnées de se confesser, elles le font, car elles sont très-soumises : mais elles disent



doit porter cette indifférence jusques aux choses qui concernent son âme, aux biens spirituels, à sa prédestination, à son éternité : qu'elle ne doit point demander à Dieu d'être délivrée des tentations, d'éviter le mal, et de persévérer dans le bien ;

de bouche ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : Il faut vous confesser de cela, il le dit sans connoître ce qu'il dit, sans savoir si cela est, ou non, sans reproches, sans remords ; car ici l'âme ne peut plus trouver de conscience, et tout est tellement perdu en elle, qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur ; elle demeure contente sans en chercher. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n° 3, p. 253.)

« L'âme qui est arrivée à ce degré, entre dans les intérêts de la divine justice, et à son égard et à celui des autres, d'une telle sorte, qu'elle ne pourroit vouloir d'autre sort pour elle, ni pour autre quelconque, que celui que cette divine justice lui voudroit donner pour le temps et pour l'éternité. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VIII, verset 14, p. 206.)

« Qui pourroit dire jusqu'où se doit porter cet abandon ? Jusqu'à agir sans connoissance, ainsi qu'une personne qui n'est plus. » (*Règle des Associés à l'Enfance de Jésus*, p. 89.)

« ..... Il ne leur laisse pas l'ombre d'une chose qui se puisse nommer en Dieu ni hors de Dieu. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n° 1, p. 252.)

« ..... L'âme ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoît plus ; elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien ; il n'y a plus d'amour, de lumières, ni de connoissance. » (*Ibidem*, partie I, chap. IX, n° 6, p. 231.)

qu'elle doit être franche de tout remords d'avoir péché, sans être le moins du monde alarmée de ses chutes, ni inquiète des scandales qu'elle a pu donner, parce qu'elle a oublié le passé, qu'elle remet l'avenir à la Providence, contente de l'état bon ou mauvais où elle se trouve actuellement, et à chaque moment de sa vie, par la volonté infallible de Dieu, à laquelle elle est parfaitement résignée. O mystère ineffable de cette résignation totale aux décrets divins et irrévocables ! serez-vous toujours si peu connu des hommes ? Ne concevront-ils jamais que le rien est disposé à tout ce que Dieu voudra ? Que qui ne désire rien, ne fait élection de rien, ne refuse rien ; que le rien est rien, encore rien, et toujours rien ?

Voilà l'état de l'âme dans le parfait anéantissement où elle est entrée depuis qu'elle a abandonné à Dieu son libre arbitre : elle ne doit plus, elle ne peut plus rien penser, rien vouloir et rien faire ; elle laisse tout faire à Dieu. Plus de retour sur elle-même, plus d'attention à la récompense ou à la punition. C'est à elle une grâce singulière de ne plus penser à ses défauts. Elle agit alors sans connoissance, elle oublie Dieu et soi-même. Que diroit à tout cela monsieur le docteur ?

LA PÉNITENTE. Hélas ! mon Père, je ne sais pas précisément ce qu'il pourroit dire ; mais je suis assurée que, s'il étoit en ma place, il seroit bien

moins embarrassé que je ne le suis : car après vous avoir entendu parler tous deux, je concludrois presque qu'il faut qu'il y ait deux religions chrétiennes que Jésus-Christ ait laissées aux hommes avant que de quitter la terre : que mon frère le docteur enseigne l'une, et vous l'autre. Vous me permettrez pourtant de vous dire que la doctrine de mon beau-frère me paroît avoir un très-grand rapport avec celle des prédicateurs que j'ai entendus depuis que je suis au monde, et avec celle aussi que j'ai lue dans tous les livres qui ont passé par mes mains.

LE DIRECTEUR. Cela peut être, Madame, mais cela ne prouve rien.

LA PÉNITENTE. Comment, mon Père, une telle différence de créance et de sentiments sur des choses de religion, ne prouve-t-elle pas du moins que l'un des deux se trompe? Et que si, comme je le veux croire, vous ne vous trompez pas, il faut que mon frère le docteur et toute la Sorbonne dont il suit la doctrine, et la plupart des catholiques qui n'en ont pas d'autre, à ce que j'apprends, soient dans un prodigieux égarement?

LE DIRECTEUR. Ah! ma fille, cela fait trembler en effet, et comme vous dites fort bien, si c'est une erreur de croire qu'il ne faut pas renoncer absolument à toutes sortes d'inclinations bonnes ou mauvaises, et n'avoir pas, par exemple, plus de

disposition à l'adultère qu'à la chasteté conjugale, ni à la chasteté qu'à l'adultère, mais se tenir dans l'indifférence entre tous vices et toutes vertus; que deviennent ces âmes<sup>1</sup>?

LA PÉNITENTE. Mais, mon père.....

LE DIRECTEUR. Patience, Madame, s'il vous plaît; que deviennent, dis-je, ces pauvres âmes, qui ne peuvent entrer dans un parfait abandonnement au bon plaisir de Dieu?

<sup>1</sup> « Une âme de ce degré ( c'est une âme parfaitement abandonnée ) porte un fonds de soumission à toutes les volontés de Dieu, de manière qu'elle ne voudroit rien lui refuser. Mais lorsque Dieu explique ses desseins particuliers, et qu'usant des droits qu'il a acquis sur elle, il lui demande les derniers renoncements et les plus extrêmes sacrifices. Ah! c'est alors que toutes ses entrailles sont émues, et qu'elle trouve bien de la peine. » ( *Explication du Cantique des cantiques*, chap. v, verset 4, p. 115. )

« De dire les épreuves étranges que Dieu fait de ces âmes ( de l'abandon parfait ) qui ne lui résistent en rien, c'est ce qui ne se peut, et ne seroit pas compris. Tout ce qu'on peut dire, est qu'il ne leur laisse pas l'ombre d'une chose qui puisse se nommer en Dieu ou hors de Dieu..... Dieu fait voir en elles, qu'il n'y a point pour elles de malignité en quoi que ce soit, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pécheurs, ne contracte rien de leur malice, à cause de sa pureté essentielle. Ceci est plus réel que l'on ne peut dire. » ( *Livre des Torrents*, partie II, chap. II, nos 1 et 2, p. 252 et 253. Voyez aussi la note ci-dessus, p. 108-111. )

LA PÉNITENTE. Pardonnez-moi, mon Père, si je vous interromps; vous me faites parler à votre gré sur cette indifférence entre la chasteté et un péché que je n'oserois nommer : je ne connois pas cet état-là, dans lequel vous faites consister la perfection la plus haute. J'avoue ingénument que je n'y suis pas encore parvenue; j'ai toujours cru jusqu'à présent, selon que la conscience et la pudeur me l'ont inspiré, qu'une femme doit éviter le désordre, et être chaste et fidèle à son mari. Si j'ai eu quelquefois des tentations du contraire, je n'ai point balancé à y résister de tout mon pouvoir. Pour les bonnes inspirations que j'ai eues du côté de mon devoir, je les ai écoutées et suivies aussi par la miséricorde de Dieu sans hésiter; parce que j'ai senti dans mon cœur que c'étoit sa volonté, à laquelle je devois m'abandonner plutôt que de garder une dangereuse neutralité entre la vertu et le crime.

LE DIRECTEUR. Mais, Madame, posant le cas que, succombant à une forte tentation, vous fussiez tombée dans l'infidélité, qu'auriez-vous choisi, ou du désespoir ou du saint abandonnement?

LA PÉNITENTE. Dans un tel malheur, je me serois résignée à la volonté de Dieu, qui en me défendant sévèrement cette mauvaise action et en la condamnant par la loi, auroit néanmoins permis que je l'eusse commise peut-être pour m'humilier; mais avant de la commettre, il est bien certain, mon

Père, que plus j'aurois entré dans le parfait abandonnement au bon plaisir de Dieu, moins j'aurois eu d'indifférence sur l'inclination que je me serois sentie à éviter une telle chute. Quand le mal est fait, on n'est pas maître qu'il ne soit pas fait; c'est le cas de se résigner aux décrets de Dieu et d'en faire pénitence; mais ce n'est pas celui que vous proposiez, puisqu'il s'agissoit au contraire de bonnes ou de mauvaises inclinations, où vous vouliez que je fusse indifférente.

LE DIRECTEUR. Je le veux encore, ma fille, avant et après la chute; avant, parce que vous ne savez pas ce qui peut vous arriver; après, parce que vous ne pouvez plus faire qu'elle ne soit pas arrivée. Car, ma chère fille, ouvrez les yeux, et rendez-vous à l'évidence de la raison; que voudriez-vous faire de mieux, après que vous êtes tombée dans quelque faute ou griève ou légère? En chercher la rémission par des indulgences? Je vous l'ai dit: vous ne devez pas vouloir abrégér vos peines<sup>1</sup>. Cherchez du moins, me direz-vous, à apaiser Dieu par un grand nombre de prières vocales. Avez-vous oublié qu'elles ne font autre chose qu'interrompre Dieu par un babil importun, et vous empêcher de l'écouter s'il vouloit vous parler lui-même et se faire entendre? Qui êtes-vous donc,

<sup>1</sup> Voyez *ci-dessus* la note 1, p. 100.

pour oser parler à Dieu, ou lui demander le moindre avantage temporel ou spirituel pour vous et pour les autres? Vous vouliez sans doute dans ce temps de Pâques et du jubilé célébrer les fêtes et fréquenter les églises; ignorance, Madame, simplicité, permettez-moi de le dire, et apprenez une bonne fois que Dieu en tout temps est présent partout, et qu'ainsi tous les jours sont également saints, et que tous les lieux sont lieux sacrés. Voyez après si la différence des temps ou des lieux est recevable.

Non, Madame, et si vous me dites que vous êtes dans l'habitude d'aller certains jours visiter les temples pour y prier Dieu, la sainte Vierge et les Saints; tant pis, Madame; tant pis, du moins pour ce qui regarde la Vierge et les Saints. Ils sont créatures, et par conséquent vous ne les devez pas prier.

LA PÉNITENTE. Je ne saurois m'empêcher, mon Père, de vous interrompre encore sur ce que vous venez d'avancer touchant la prière de la Vierge et des Saints, que vous condamnez si ouvertement. Il faut que je vous témoigne la peine que cela me fait. Je suis élevée dans des sentiments bien différents : l'on ne m'a rien tant recommandé dès mon enfance que d'avoir de la dévotion envers la Vierge et les Saints. L'on m'a enseigné qu'un chrétien devoit leur adresser ses prières, afin d'obtenir de

Dieu, par leur intercession, les grâces dont il a besoin; qu'il est bon d'avoir de la confiance dans leur intercession, et principalement dans celle de la Vierge auprès de son Fils; qu'elle est notre patronne et notre avocate auprès de lui; que les Saints de l'Église triomphante, en louant et glorifiant celui qui fait leur bonheur pour toujours, ne cessent de prier pour l'Église militante, et de lui demander que les mortels qui sont sur la terre soient participants du bonheur dont ils jouissent. Ce sont là les maximes que j'ai sucées avec le lait, dans lesquelles j'ai été élevée : maximes que j'ai entendu annoncer à tous les prédicateurs de l'Évangile, et que je vois autorisées par la pratique universelle de l'Église. Que dites-vous à cela, mon Père? Croyez-vous qu'un raisonnement aussi foible que celui que vous m'apportez, que la Vierge et les Saints sont des créatures, et par conséquent qu'il ne les faut pas prier, soit capable de m'ébranler? C'est une objection cent et cent fois répétée par les prétendus réformés, et détruite par les docteurs catholiques. Il faut que je vous raconte ce que j'entendis dire là-dessus dernièrement à mon frère le docteur : Il recevoit l'abjuration d'un nouveau converti, qui, convaincu de la vérité de tous les autres points de la créance de l'Église, avoit encore quelque difficulté sur celui du culte et de l'invocation de la Vierge et des Saints, par la même raison que vous alléguiez. Il



avoit dans la tête que l'on ne pouvoit honorer les Saints sans une espèce d'idolâtrie, parce que ce sont des créatures, et qu'il n'y a que Dieu qu'on doit adorer. Il n'étoit pas encore revenu des préventions que les ministres lui avoient inspirées contre les catholiques, en les accusant de rendre à des créatures un culte qui n'est dû qu'à Dieu, d'adorer la Vierge et les Saints, et il y avoit même été confirmé par les discours imprudens de quelques catholiques peu éclairés, qui portent trop loin la vénération qu'on doit rendre à la Vierge et aux Saints, et par les pratiques superstitieuses de quelques particuliers. Mais mon frère le docteur résolut aisément ses difficultés, dissipa ses doutes, et le fit bientôt revenir de son erreur et convenir de la vérité, en lui exposant nettement la doctrine de l'Église. Il y a bien de la différence, lui dit-il, entre le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu, et le culte que nous rendons à la Vierge et aux Saints. Nous les honorons, comme dit saint Augustin<sup>1</sup>, d'un culte de dilection et de société, et non pas d'un culte de latrie : nous les honorons en les imitant, et non point en les adorant. La Vierge Marie doit être honorée, dit saint Épiphane<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> Dans son écrit *Contre Faustus*, livre XX, chap. XXI.

<sup>2</sup> Épiphane l'*Hagiopolite* a soutenu les mêmes prin-

mais Dieu seul doit être adoré. Elle est le temple de Dieu, selon saint Ambroise, et non pas le Dieu du temple; on doit respecter le temple de Dieu, mais il ne faut adorer que Dieu seul. Nous honorons les martyrs et leurs reliques, comme le remarque saint Jérôme, mais c'est afin d'honorer le Dieu dont ils sont les martyrs. Il en est de la prière comme du culte; celle que nous adressons à la Vierge et aux Saints est bien différente de celle que nous adressons à Dieu; nous prions Dieu comme la source et l'auteur des grâces et des biens que nous demandons; au lieu que nous n'invoquons la Vierge et les Saints que comme des intercesseurs, qui prient Dieu comme nous et pour nous, mais dont les prières sont d'autant plus efficaces auprès de Dieu, qu'ils sont dans un état de perfection, de sainteté et d'union avec lui, dont ils ne peuvent déchoir. Voilà, dit mon frère, ce que nous enseignons, c'est la doctrine de l'Église, dont la clarté et les vives lumières sont capables de dissiper tous les nuages dont vos faux ministres l'ont voulu obscurcir. Le nouveau converti, homme d'esprit, de bon sens et de bonne foi, n'eut pas de peine à se rendre à une instruction si solide; il reconnut aussitôt l'artifice

cipes dans la *Vie de la Vierge*, Manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne.

dont on s'étoit servi tant de fois pour lui donner de l'horreur de la doctrine de l'Église, et détesta la mauvaise foi de ceux qui l'avoient trompé jusqu'alors.

LE DIRECTEUR. C'en est assez sur cette matière : elle n'est pas du nombre de celles dont je veux vous entretenir en particulier ; c'est un différend à démêler entre Monsieur le docteur et moi. Revenons à notre sujet. Vous me demanderez peut-être s'il ne vous sera pas permis d'entrer dans certaines pratiques de pénitence, et de vous imposer des mortifications ? Non, ma fille, elles nuisent au corps et ne profitent point à l'âme, je vous l'ai déjà enseigné ; demeurez en repos sur cet article <sup>1</sup>. A l'égard des saints mouvements et des bonnes inclinations, je vous les défends, ne vous les procurez point ; s'ils viennent sans qu'il y ait de votre faute, ne les cultivez point, ne les rejetez pas aussi, courez à l'asile

<sup>1</sup> « L'âme étant appliquée directement à l'austérité et au dehors, elle est toute tournée de ce côté-là ; de sorte qu'elle met les sens en vigueur, loin de les anéantir..... Les austérités peuvent bien affaiblir le corps, mais ne peuvent éteindre la pointe des sens ni leur vigueur. » (*Moyen court*, § X, p. 38 et 39.)

« Il n'y a plus rien pour elle, plus de règlement, plus d'austérités... tous les sens et les puissances sont dans le désordre. » (*Livre des Torrents*, partie I, chap. VIII, n° 13, p. 224.)

de l'indifférence. Pour le choix d'une vertu particulière, je ne puis pas tolérer une affectation comme celle-là; c'est la ruine de toute spiritualité.

LA PÉNITENTE. Quoi! mon Père, je ne pourrais pas aimer l'humilité?

LE DIRECTEUR. Non vraiment, ma chère fille<sup>1</sup>.

LA PÉNITENTE. La patience, la douceur, le pardon des injures?

LE DIRECTEUR. Rien de tout cela, je vous prie, mais bien l'indifférence à toutes ces vertus et aux vices contraires.

LA PÉNITENTE. Il s'ensuivroit donc, mon Père, de ce que vous dites, qu'aimer à être humble et à pardonner les injures seroit un péché.

LE DIRECTEUR. Un péché? Non: mais une im-

<sup>1</sup> -Lorsqu'elle voit (l'âme parfaite) quelques personnes dire des paroles d'humilité et s'humilier beaucoup, elle est toute surprise et étonnée de voir qu'elle ne pratique rien de semblable; elle revient comme d'une léthargie, et si elle vouloit s'humilier, elle en seroit reprise comme d'une infidélité, et même elle ne le pourroit faire, parce que l'état d'anéantissement par lequel elle a passé l'a mise au-dessous de toute humilité. Car pour s'humilier, il faut être quelque chose, et le néant ne peut s'abaisser au-dessous de ce qu'il est. L'état présent..... l'a mise au-dessus de toute humilité et de toutes vertus par la transformation en Dieu. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. 1, n° 4, p. 247.)

perfection, chose, à la vérité, dont les confesseurs et les casuistes ne conviendront pas : aussi faut-il avouer que la vie intérieure n'a rien de commun avec les confessions et les confesseurs, ni même avec les cas de conscience; ce sont choses toutes séparées. Ils vous exhorteront par exemple d'entrer dans le goût des choses spirituelles, ou bien ils approuveront que vous ayez un goût sensible dans l'oraison, qui est, à le bien prendre, une chose purement humaine, que dis-je! abominable. D'autres fois, ils ne vous parleront que de la paix d'une bonne conscience, et de la tranquillité qu'apporte avec soi la pratique de la loi de Dieu et des bonnes œuvres. Écueils dangereux où cinglant à pleines voiles, comme il vous paroît, dans les routes salutaires de la haute perfection, on vient se briser et se perdre.

Le moyen sûr, ma chère fille, de les éviter, c'est d'entrer dans le port de la parfaite résignation à la volonté divine : alors, ma fille, alors, vertus ou vices, piété ou sacrilèges, grâces de Dieu ou réprobation, espérance ou désespoir de son salut, tout est indifférent à une parfaite abandonnée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « L'indifférence de cette amante est si grande, qu'elle ne peut pencher, ni du côté de la jouissance, ni du côté de la privation : la mort et la vie lui sont égales, et quoique son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a jamais

Une seule chose lui convient, que les décrets immuables de Dieu soient accomplis en elle. Mais tandis que je vous parle, Madame, il me paroît que quelque chose vous passe par l'esprit : parlez hardiment et avec confiance ; car il s'agit de votre salut.

LA PÉNITENTE. Il s'agiroit de peu de chose, mon Père, puisque vous voulez que j'y sois si indifférente. Mais comme vous me permettez que sur les voies de mon salut, auquel je ne puis m'empêcher de prendre encore beaucoup d'intérêt, je vous expose mes doutes et mes scrupules, je vous avouerai que je faisois en moi-même une Oraison dominicale à notre manière, je veux dire en l'ajustant à nos principes et à notre doctrine.

LE DIRECTEUR. Dites, ma fille, le projet en est louable.

LA PÉNITENTE. Écoutez ma composition.

LE DIRECTEUR. J'écoute.

LA PÉNITENTE. Dieu qui n'êtes pas plus au ciel que sur la terre et dans les enfers, qui êtes présent partout : je ne veux ni ne désire que votre nom

été, elle ne peut néanmoins désirer le paradis, parce qu'elle demeure entre les mains de son époux, comme les choses qui ne sont point. Ce doit être là l'effet de l'anéantissement plus profond. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VIII, verset 14, p. 209.)

soit sanctifié : vous savez ce qui nous convient ; si vous voulez qu'il le soit, il le sera , sans que je le veuille et le désire. Que votre royaume arrive ou n'arrive pas, cela m'est indifférent. Je ne vous demande pas aussi que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel, elle le sera malgré que j'en aie ; c'est à moi à m'y résigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours, qui est votre grâce, ou ne nous la donnez pas ; je ne souhaite de l'avoir, ni d'en être privée. De même si vous me pardonnez mes crimes, comme je pardonne à ceux qui m'ont offensée, tant mieux : si vous m'en punissez au contraire par la damnation, tant mieux encore, puisque c'est votre bon plaisir. Enfin, mon Dieu, je suis trop abandonnée à votre volonté pour vous prier de me délivrer des tentations et du péché.

LE DIRECTEUR. Je vous assure, Madame, que cela n'est pas mal ; le *Pater noster* ainsi réformé édifieroit sans doute toutes les âmes du parfait abandon ; et j'ai envie de l'envoyer à nos nouvelles Églises, pour être inséré dans la formule du simple regard : qu'en dites-vous ?

LA PÉNITENTE. En attendant, mon Père, que je sois aussi contente de mon oraison que je voudrois l'être, je suis bien aise que vous ne la désapprouviez pas, et encore plus d'avoir eu le loisir de vous la réciter avant que je vous souhaite le bonsoir ; car

la nuit s'approche, et m'oblige à me séparer de vous.

LE DIRECTEUR. J'y consens, ma chère dame; mais il ne faut plus être si longtemps sans nous voir. Vous avez besoin d'être soutenue, la moindre chose vous feroit faire une grande chute. Vous devez regarder la maison de votre mari comme un piège qui vous est tendu, et dont vous ne sauriez trop vous défier. Je vous ai déjà exhortée à la quitter, il faut faire cela sagement, et abandonner votre mari avec une prudence chrétienne. Madame, Dieu aura soin de vous, sans que vous vous en méliez.

---



## DIALOGUE VI.

Les Quiétistes abandonnent l'Évangile, l'Église et la tradition, pour suivre ce qu'ils appellent faussement *volonté de Dieu*. Béatitude et purgatoire des Quiétistes en cette vie. État d'union essentielle selon eux, dans lequel l'âme, pour demeurer en Dieu, n'a plus besoin de Jésus-Christ médiateur.

LA PÉNITENTE. Voilà, mon Père, cet excellent ami dont je vous ai entretenu plusieurs fois; c'est mon beau-frère, de qui je vous ai promis la connoissance, l'homme du monde après vous à qui j'ai plus d'obligation. J'espère recevoir de vous deux de pareils remerciements, de vous avoir fait connoître l'un à l'autre, et par là mis en état de vous estimer réciproquement, comme vous le devez.

LE DOCTEUR. Je souhaite, mon Révérend Père, que cette entrevue soit utile à celle qui a bien voulu la ménager. Que ma sœur apprenne de vous ou de moi, ou de tous deux ensemble, si cela se peut, les choses les plus essentielles à son salut. Nous lui devons tous deux la vérité, et moi plus particuliè-

rement, et par l'alliance que j'ai avec elle, et par la reconnoissance sur l'honneur qu'elle me procure aujourd'hui, en me présentant à un homme de votre mérite.

LE DIRECTEUR. Votre réputation, Monsieur, est venue jusqu'à moi, et par Madame votre belle-sœur, et par d'autres endroits : votre présence promet encore des choses au delà de votre réputation : il me semble qu'avec un peu de bonne foi de part et d'autre, on peut aller loin dans l'éclaircissement de la vérité, si on la préfère du moins aux sentimens communs et aux pratiques reçues qui n'ont pour l'ordinaire d'autre avantage sur elle, que le temps et le grand nombre.

LE DOCTEUR. Que voulez-vous dire, mon Père? qu'en matière de religion, ce n'est pas assez qu'une chose, par exemple un dogme, ou une maxime, pour être vraie, ait été crue de tout temps, même dès l'établissement de la religion : qu'elle ait été crue de tous ceux qui jusqu'à présent ont professé la religion?

LE DIRECTEUR. Non vraiment, ce n'est pas assez.

LE DOCTEUR. Je l'ai jugé ainsi, et qu'il falloit encore, pour être vraie, qu'elle fût vraie en soi.

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, et il y a du plaisir à parler à des gens comme vous.

LE DOCTEUR. Je vous suis obligé; mais il faudroit pourtant que vous eussiez la bonté de me dire à

quelle autre marque du moins vous connoissez qu'une maxime de religion est vraie. Par exemple, ce que l'Église jusqu'à ce jour a appelé la joie du Saint-Esprit, la paix d'une bonne conscience, est selon vous quelque chose d'humain et d'abominable devant Dieu : par où êtes-vous persuadé que cette doctrine est véritable? et dans cette persuasion, évitez-vous cette union céleste? vous refusez-vous à cette tranquillité de l'âme, suite si naturelle de la pratique de la vertu?

LE DIRECTEUR. Je le sens mieux, Monsieur, que je ne le puis dire; ce n'est pas par entêtement, comme on pourroit se l'imaginer, que cela arrive, mais par impuissance de se mêler de soi, parce que l'on est dans un état où l'on ne se connoît plus, où l'on ne se sent plus<sup>1</sup>. Vous demanderez à une âme : « Qui vous porte à faire ou à éviter telle chose? C'est donc que Dieu vous l'a dit? Qui vous a fait connoître ou entendre ce qu'il vouloit? — Je

<sup>1</sup> « .... L'âme ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoît plus, elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien; il n'y a plus d'amour, de lumières, ni de connoissance. » (*Livre des Torrents*, partie I, chap. IX, n° 6, p. 231.)

« Cette âme ne se sentant pas, n'est pas en peine de chercher ni de rien faire : elle demeure comme elle est, cela lui suffit. Mais que fait-elle? Rien, rien, et toujours rien. » (*Ibid.* n° 9, p. 233.)

n'entends rien, je ne pense à rien connoître, tout est Dieu et volonté de Dieu<sup>1</sup>. »

LE DOCTEUR. Vous savez donc, mon Père, ce que c'est du moins que la volonté de Dieu?

LE DIRECTEUR. Point du tout, Monsieur; aussi ne suis-je pas capable d'entendre nulle raison, ni d'en rendre aucune de ma conduite.

LE DOCTEUR. Que vous soutenez pourtant excellente lorsque vous fuyez la paix de la bonne conscience, comme une chose abominable aux yeux de Dieu.

LE DIRECTEUR. Cela est vrai; j'agis en cela infailliblement, et je ne puis en douter depuis que je n'ai pas d'autre principe que le principe infaillible.

<sup>1</sup> « Toutes les créatures la condamneroient, que ce lui seroit moins qu'un moucheron, non par entêtement et fermeté de volonté comme on se l'imagine, mais par impuissance de se mêler de soi, parce qu'elle ne se voit plus. Vous demandez à cette âme : « Mais qui vous porte à faire telle ou telle chose? C'est donc que Dieu vous l'a dit, vous a fait connoître et entendre ce qu'il vouloit? — Je ne connois rien, n'entends rien; je ne pense à rien connoître, tout est Dieu et volonté de Dieu. Je ne sais ce que c'est que volonté de Dieu.... Aussi ne suis-je pas capable d'en entendre nulle raison, ni d'en rendre aucune de ma conduite..... J'agis cependant infailliblement, et ne puis douter, depuis que je n'ai point d'autre principe que le principe infaillible. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n<sup>o</sup> 7, p. 256.)

LE DOCTEUR. Qui est la volonté de Dieu?....

LE DIRECTEUR. Cela s'entend.

LE DOCTEUR. Que vous ne connoissez néanmoins en aucune manière?

LE DIRECTEUR. Je vous l'ai dit : je ne sais ce que c'est que volonté de Dieu.

LE DOCTEUR. C'est trop le répéter, je l'ai bien retenu. Mais, mon Père, si les prélats de l'Église et les docteurs de la religion osoient vous apprendre cette volonté de Dieu que vous ignorez, vous enseigner la vérité, et vous détromper du mensonge?

LE DIRECTEUR. Vous n'y êtes pas, Monsieur; toutes les créatures me condamneroient, que ce me seroit moins qu'un moucheron<sup>1</sup>.

LE DOCTEUR. Je vous entends, vous ne connoissez sur le fait de la religion nulle autorité sur la terre. Mais êtes-vous tous de ce sentiment? J'ai de la peine à le croire.

LE DIRECTEUR. Tous sans exception, vous pouvez vous fier à moi.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, mon Père, que vous faites tous dans l'Église un schisme secret et intérieur, avec le moins de scandale qu'il vous est possible. Comprenez-vous, ma sœur, la doctrine du Père? peut-être qu'il ne s'étoit pas encore ouvert à vous jusque-là.

<sup>1</sup> Voyez la note précédente.

Mais, mon Révérend Père, le moyen de raisonner avec un homme qui n'a pour règle dans ses sentiments et dans sa conduite que le principe infaillible de la volonté de Dieu, dont il n'a nulle connoissance, et qu'il ne veut apprendre de personne ? Vous en rapporteriez-vous aux décisions de la Sorbonne, dont je pourrois peut-être vous rendre compte sur quelque article que ce pût être ?

LE DIRECTEUR. Demandez à Madame votre belle-sœur.

LE DOCTEUR. Eh bien, Madame, vous me dites que non, je le vois bien. En croiriez-vous, mon Père, la doctrine des Pères, celle des conciles, celle des Apôtres ?

LE DIRECTEUR. Volonté de Dieu, mon cher Monsieur, Dieu même, principe infaillible, règle infaillible ; voilà où je m'en tiens.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, vous en croyez donc la parole de Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ ?

LE DIRECTEUR. L'Évangile, Monsieur, n'est pas Dieu, c'est seulement ce qu'il a dit.

LE DOCTEUR. En effet, mon Père, pour connoître la volonté de Dieu, que vous ignorez, dites-vous, quoiqu'elle soit votre règle infaillible, c'est peu de lire le livre de la parole de Dieu, où il nous révèle ses mystères, nous donne sa loi et ses commandements, où il nous prescrit expressément tout ce que nous devons croire, et tout ce que nous devons

faire. Ce n'est donc pas, mon Père, dans l'Évangile, que vous avez trouvé le plan de cette nouvelle doctrine, qui met aujourd'hui tant de différence entre vous et moi. Comment, mon Père, entre autres rapports dont vous conviendrez, n'avons-nous pas cela de commun ensemble, que par le chemin des peines et par la voie des souffrances, nous tâchons d'arriver à Dieu, dont la connoissance doit être notre souveraine félicité?

Mon Père, parlons clairement, je vous prie, et sans équivoque : pour approuver ou pour réfuter votre doctrine, il est nécessaire de la bien entendre. Voulez-vous que je vous parle franchement? Si l'on me demandoit ce que c'est le Quiétisme, je répondrois : « C'est une imitation telle quelle du Christianisme, c'est un enchérissement, un mauvais raffinement sur la religion de Jésus-Christ. » Quand il ne seroit pas Dieu, ce qu'on ne peut penser sans blasphème, et que sa loi ne seroit pas divine, il est le premier en date, sa religion est en possession de tous les cœurs et de tous les esprits, elle est celle de l'État.

Les esprits outrés, subtils, ambitieux, viennent trop tard pour se faire valoir et s'attirer de la suite par une doctrine entièrement opposée à la chrétienne. Ils ont été obligés de retenir ses mystères, une partie de sa créance, ses termes, et son style, les mêmes apparences dans la morale et dans la

pratique. Il faut vous tâter et vous examiner de bien près pour vous connoître; par exemple, vous ne niez pas le purgatoire?

LE DIRECTEUR. Non.

LE DOCTEUR. Ni la nécessité de la pénitence en cette vie ou en l'autre, pour faire son salut et posséder la gloire de Dieu?

LE DIRECTEUR. Nous ne prêchons autre chose.

LE DOCTEUR. Nous de même. Ecoutez cependant. Nous plaçons, mon Père, le purgatoire et l'autre vie dans l'autre vie. Vous autres, vous placez le purgatoire et l'autre vie dans la vie présente. Dites-moi, mon Père, par l'oraison éminente et le fidèle abandon, n'acquerez-vous pas l'impeccabilité, l'inaïmissibilité de la grâce?

LE DIRECTEUR. Cela est vrai.

LE DOCTEUR. Ne vous trouvez-vous pas dans la même innocence qu'Ève avoit en sortant des mains de Dieu avant de s'être laissé séduire <sup>1</sup>?

<sup>1</sup> « L'âme.... ne peut être unie à Dieu, qu'elle ne soit dans un repos central, et dans la pureté de sa création. » (*Moyen court*, § xxiv, p. 125.)

« C'est une chose étrange, que, n'ignorant pas que l'on n'est créé que pour cela, et que toute âme qui ne parviendra pas dès cette vie à l'union divine et à la pureté de sa création, doit brûler longtemps dans le purgatoire pour acquérir cette pureté, l'on ne puisse néanmoins souffrir que Dieu y conduise dès cette vie. » (*Ibid.*, p. 133 et 134.)



LE DIRECTEUR. Ce sont nos propres termes.

LE DOCTEUR. Ce qui seroit péché dans les autres, ne l'est plus pour vous ?

LE DIRECTEUR. Vous avez vu cela dans nos livres.

LE DOCTEUR. Vous voyez que je ne vous impose point. Car c'est au *Cantique des cantiques* que vous égalez cet état sublime à la gloire des bienheureux ; avec cette seule différence, que le Quétiste possède sans voir, et que les Saints voient ce qu'ils possèdent ; et vous ajoutez, que la vue de Dieu n'est pas l'essentielle béatitude<sup>1</sup>.

LE DIRECTEUR. Tout cela est vrai.

LE DOCTEUR. Vous êtes, mon Père, de si bonne foi, que nous aurons un extrême plaisir, ma sœur

<sup>1</sup> « Il y a des personnes qui disent que cette union ne se peut faire que dans l'autre vie, mais je tiens qu'elle se peut faire en celle-ci, avec cette différence qu'en cette vie l'on possède sans voir, et que dans l'autre on voit ce que l'on possède. Or je dis que quoique la vue de Dieu soit un avantage de la gloire, lequel est nécessaire pour sa consommation, elle n'est pas néanmoins l'essentielle béatitude, puisque l'on est heureux dès que l'on possède le bien souverain, et que l'on peut en jouir et le posséder sans le voir. L'on en jouit ici dans la nuit de la foi, où l'on a le bonheur de la jouissance, sans avoir le plaisir de la vue.... Mais cet aveuglement n'empêche ni la vraie jouissance, ni la très-réelle possession de l'objet, ni la consommation du mariage divin. » (*Explicat. du Cant. des cantiques*, chap. 1, verset 1, p. 4 et 5.)

et moi, d'entendre de votre bouche le purgatoire du Quiétisme, et de vous en croire sur votre parole.

LE DIRECTEUR. Nous sommes persuadés, Monsieur, qu'une dévotion sensible et une vie animale<sup>1</sup> est la même chose; qu'une âme, au contraire, ne se purifie entièrement que par les sécheresses, que par l'abandonnement de Dieu, par les tentations, par les ténèbres, par les angoisses mortelles, par les chagrins, par les afflictions, par les transes de la mort, par une privation de toute consolation, par de cruelles douleurs, par un martyre continuel, enfin par une agonie qui se renouvelle incessamment.

LE DOCTEUR. Mon Père, vous en oubliez la moitié, car je vois bien qu'il ne s'agit que de trouver des termes, et surtout qui soient équivalents. Dites encore, mon cher Père, que l'âme se

<sup>1</sup> « Vous devez savoir qu'il y a deux sortes d'oraisons, l'une tendre, amoureuse et pleine de sentiments de douceur; l'autre obscure, sèche, solitaire et remplie de tentations et de ténèbres.... On peut appeler le premier chemin, la vie des animaux, qui est celui de ceux qui suivent la dévotion sensible.... La seconde voie peut être justement appelée la vie de l'homme.... Soyez certain que la sécheresse vous est un bien.... Tenez pour indubitable que, pour marcher dans la voie intérieure, il faut étouffer toute sensibilité, et que le moyen dont Dieu se sert pour cela est la sécheresse. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre I, chap. IV, nos 25, 26, 27, 28 et 29, p. 26 et 27.)

purifié par des doutes , par des scrupules , par des craintes et des défiances , par des rougemens d'entrailles , par des sécheresses passives , par des contradictions , par une répugnance continuelle au bien , par des abandonnemens intérieurs , par des désolations horribles , par des suggestions importunes , par des resserremens amers et perpétuels , par être en proie à la colère , à l'impatience , à la rage , aux blasphèmes , au désespoir , aux appétits désordonnés , par être dénuée de toutes les vertus , exposée à tous les crimes , et à des tourmens égaux aux peines infernales. N'ai-je rien oublié de tous les sentimens qui sont couchés dans vos livres comme sur une longue liste ? Dites-le-moi franchement ; car il est difficile que la mémoire rappelle tout d'un coup un si grand nombre de termes , qui signifient presque la même chose , et qui ont peut-être coûté un jour entier à son auteur , pour les chercher dans le creux de son imagination , et les mettre ensuite dans un cadre qui puisse contribuer à la beauté et à l'énergie du style.

**LE DIRECTEUR.** Vous badinez , mon cher Monsieur , de ce qui nous tire à tous les larmes des yeux.

**LE DOCTEUR.** En vérité , mon Père , je ne crois point qu'il y ait au monde des gens si malheureux que vous le dites ; il seroit sans mentir curieux d'en voir , et j'aime mieux présumer un peu de la

bonté infinie de Dieu, que de penser, sans un meilleur fondement, qu'il mette les âmes à une si terrible épreuve. Chez nous, on y va plus rondement, et on parle avec moins d'exagération.

Nul ne possédera Dieu, tant qu'il sera vivant; c'est le langage de l'Écriture et le nôtre. Pour le posséder dans la vie future, il faut vivre dans celle-ci d'une vie très-pénitente et imitée de Jésus-Christ; et à cette vie crucifiée, nous ne laissons pas d'accorder les consolations du Saint-Esprit, encore selon l'Écriture, qui nous invite de goûter et d'expérimenter combien le Seigneur est doux; qui nous exhorte à nous réjouir au Seigneur ou avec le Seigneur; qui nous proteste que son joug est doux, qu'il est léger. Enfin, Monsieur, s'il manque encore quelque chose à expier par cette vie pénitente et crucifiée, nous croyons un lieu destiné à cette dernière expiation, et dans lequel l'âme achève de se rendre digne de la vue de Dieu. Voilà, mon Père, notre purgatoire et notre paradis; et sur ce modèle il est bien clair que vous avez formé votre système. C'étoit une riche invention, de placer dans ce monde un purgatoire, où tous les péchés fussent expiés, et qui fût suivi d'une béatitude parfaite; vous le trouvez dans votre martyr spirituel. C'étoit un merveilleux attrait, que la possession de Dieu dès cette vie, donnée pour récompense aux âmes qui ont languï dans le prétendu

martyre; vous l'avez dans l'union essentielle. Arriver à un état si sublime, et à une si parfaite félicité par la pratique de la loi de Jésus-Christ, par les commandemens de Dieu et de son Église, par la foi, l'espérance et la charité, c'étoit entrer dans d'importuns détails, ou dire des choses bien triviales : l'indifférence sur tout cela, et le parfait abandon aux décrets divins, sont au contraire une nouvelle découverte.

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, voilà tout le mystère.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, permettez-moi de vous faire une petite question, nullement pour vous faire de la peine, mais pour m'éclaircir et m'instruire. Allez-vous à Dieu par Jésus-Christ? Car voilà, selon nous, l'essence de la religion chrétienne.

LE DIRECTEUR. Vraiment, Monsieur, il faut débiter par là nécessairement; nous l'inspirons autant qu'il nous est possible à tous nos commençants.

LE DOCTEUR. Je le crois, mon Père, puisque vous le dites; mais demeurez-vous en Dieu par Jésus-Christ?

LA PÉNITENTE. Oh ! mon frère, voilà une belle demande que vous faites là au Révérend Père; l'une ne suit-il pas de l'autre indispensablement?

LE DIRECTEUR. Excusez-moi, Madame, la ques-

tion est très-bien formée par Monsieur le docteur, et nos livres sont pleins de maximes et de décisions sur cette matière. Par exemple, Monsieur, sans aller plus loin, vous pouvez lire dans notre *Explication du Cantique des cantiques* une question presque semblable à la vôtre. On demande, savoir, si l'âme arrivée en Dieu parle de Jésus-Christ, et peut penser encore à sa divine personne. C'est à la page 6<sup>1</sup>. Et on répond : « Que l'union à Jésus-Christ  
 « a précédé d'un très-long temps l'union essen-  
 « tielle ; mais que pour une âme parvenue à ce  
 « dernier et sublime état, celui d'être unie à Jé-  
 « sus-Christ, et de penser encore à sa divine per-  
 « sonne, est absolument passé. » N'est-ce pas là ce que vous demandez ? Mais voulez-vous rien de plus positif que ce que je vous montrerai écrit quelque part, en termes exprès : « Que l'idée de Jésus-  
 « Christ, après avoir éclipsé l'idée de toutes les  
 « créatures, s'éclipse insensiblement elle-même,  
 « pour laisser l'âme dans la vue confuse et générale de Dieu ? »

Bien plus, un de nos docteurs assure « que dans  
 « l'oraison (il parle de la grande oraison) il faut  
 « avoir seulement une foi obscure et universelle, et  
 « oublier toutes sortes de réflexions particulières. » On ne doit pas même, selon lui, penser à Jésus-

<sup>1</sup> La citation n'est pas textuellement reproduite.

Christ<sup>1</sup>. « L'âme est surprise, dit un autre, quand  
 « sans avoir pensé, en aucun état, aux inclinations  
 « de Jésus-Christ depuis les dix, les vingt, les  
 « trente années, elle les trouve imprimées en elle  
 « par état. Les inclinations sont la petitesse, la  
 « pauvreté, etc. » Il va plus loin, et parle décisive-  
 ment : « L'âme, poursuit-il, dans toute sa voie,  
 « n'a pas de vue distincte de Jésus-Christ<sup>2</sup>; » où  
 vous remarquerez que voilà Jésus-Christ interdit,  
 même aux commençants.

LE DOCTEUR. Et j'ajoute, mon Père, inutile au  
 salut, à ceux du moins qui cherchent à se le pro-  
 curer par votre méthode.

LE DIRECTEUR. Il n'avance pas cela en l'air, et  
 il n'est pas seul de son sentiment; car vous lisez  
 ailleurs : Que dans la voie mystique il ne faut pas  
 de représentation du corps de Jésus-Christ.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, chez vous autres?

LE DIRECTEUR. Sans doute, et que la foi suffit  
 pour la justification, sans aucun souvenir de Jésus-  
 Christ.

1 « Quand nous sommes en Dieu, qu'est-ce que nous  
 prétendons en considérant la vie et la passion du Sau-  
 veur? Il ne faut plus reculer en arrière, en retournant  
 aux méditations ni aux considérations raisonnées sur sa  
 vie et sa passion : Il ne faut pas quitter la fin pour les  
 moyens. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 58.)

2 Dans le *Livre des Torrents*.

LE DOCTEUR. Je vous ai écouté, mon Père, avec toute la patience dont je suis capable : mais il me semble que vous n'avez pas encore répondu précisément à ma question, qui étoit de savoir si, comme on va à Dieu par Jésus-Christ, on demeure en Dieu par Jésus-Christ.

LE DIRECTEUR. Premièrement, Monsieur, quand on vous dit que dans ce sublime état d'union essentielle, il n'est plus donné à l'âme de penser à Jésus-Christ, de recevoir l'idée et le souvenir de Jésus-Christ, c'est, ce me semble, vous répondre que cette âme n'est pas unie à Dieu par Jésus-Christ. Que voudriez-vous davantage? Seroit-ce d'être sûr que bien que cette âme ait commencé d'aller à Dieu par Jésus-Christ comme médiateur, elle est en Dieu, elle est avec Dieu sans médiateur? A cela ne tienne que vous ne soyez satisfait. Ce même auteur<sup>1</sup> vous apprendra, Monsieur, « que l'âme, dans cet état  
« d'union essentielle, devient forte, immuable,  
« qu'elle a perdu tout moyen, qu'elle est dans la  
« fin. Et ailleurs, que cette union est non-seule-  
« ment essentielle, mais immédiate et sans moyen,  
« plus substantielle que l'union hypostatique. »  
C'est, mon cher Monsieur, que « l'union centrale  
« avec Dieu tient lieu de Jésus-Christ son Fils; » vous savez la force des termes, il ne dit pas : « par Jésus

<sup>1</sup> Madame Guyon.



« son Fils. » Et un peu plus bas : « La voix de la tour-  
 « terelle de mon humanité vous invite à venir vous  
 « perdre et cacher avec elle (elle ne dit pas par elle)  
 « dans le sein de mon Père<sup>1</sup>. » Et ensuite : « La  
 « passion qu'elle a d'aller dans le sein de Dieu fait  
 « que sans considérer qu'elle y doit être avec lui,  
 « elle dit qu'elle veut s'y introduire. » Mais plus  
 clairement encore dans quelques pages suivantes :  
 « Il faut, y est-il dit, monter plus haut (c'est Jé-  
 « sus-Christ que l'on fait parler à l'âme) et outre-  
 « passer toutes choses pour entrer avec moi (le  
 « paraphraste se donne bien de garde de dire :  
 « par moi) dans le sein de mon Père, et vous y  
 « reposer sans milieu et par la perte de tout  
 « moyen. » Voulez-vous, Monsieur, des termes plus  
 clairs et des passages plus formels pour détruire  
 la médiation de Jésus-Christ que ceux que je vous  
 apporte ?

LE DOCTEUR. J'en suis content, mon Père, et je  
 doute fort que si on en avoit lu de pareils dans  
 saint Paul et dans les premiers docteurs de l'Église,  
 la foi du Médiateur eût pu parvenir jusqu'à nous  
 aussi constante qu'elle me le paroît. Mais cela me  
 donne la curiosité de connoître à fond cette union  
 immédiate et essentielle que vous dites être la ré-

<sup>1</sup> Dans l'*Explication du Cantique des cantiques*, ch. II,  
 verset 12, p. 57.

compense du martyre spirituel, et l'heureux effet de l'abandon à la volonté divine.

LE DIRECTEUR. Ah! je vois bien, Monsieur, que vous voulez que je vous dise des nouvelles de notre parfaite béatitude, et, comme vous disiez tantôt, de notre paradis. Ce sujet est grand, merveilleux, et par soi-même, et dans les suites; et vous me permettrez de vous dire que si nous commencions si tard une matière si étendue et si importante, nous courrions risque de n'en pas voir la fin avant le temps que nous serons obligés de nous séparer. Ainsi, et pour notre commune satisfaction, et pour l'utilité de Madame votre belle-sœur, il la faut prier de nous ménager une seconde entrevue, où j'espère de vous renvoyer content sur les éclaircissements que vous désirez de moi. Vous voyez que je ne vous cache rien, et vous pourrez bientôt vous vanter de connoître le fond de nos mystères, autant du moins que je suis capable de vous les révéler; car il me paroît que vos intentions sont droites.

LE DOCTEUR. Elles ne peuvent l'être davantage, mon Père; je cherche le salut de ma sœur, et rien autre chose. Elle peut nous faire retrouver ensemble, et je suis prêt pour le jour et l'heure qu'elle voudra me conduire ici une seconde fois.

LE DIRECTEUR. Je vous attends tous deux avec impatience.

---

## DIALOGUE VII.

Oraison de foi pure, parfaite béatitude. Idée de Dieu présent partout, seul objet de cette foi. Baisers, attouchements, mariages, martyres spirituels. Propriété et activité opposées à l'union essentielle, et sources de tout dérèglement. Abandon parfait, mort spirituelle. Suites horribles de ces principes, découvertes et avouées en partie par les Quiétistes, avec la réfutation de leurs explications. Compatibilité de l'état d'union essentielle avec les crimes les plus énormes.

LE DOCTEUR. Ce que nous dîmes hier, mon Père, a une trop intime liaison avec ce qui se doit traiter aujourd'hui, pour les séparer par un plus long intervalle de temps, et, sans autre préambule, souffrez que je commence par vous demander une chose.

LE DIRECTEUR. Vous êtes le maître, Monsieur, et je ne suis ici que pour vous répondre.

LE DOCTEUR. N'est-il pas écrit quelque part que l'oraison de foi pure fait la parfaite béatitude?

LE DIRECTEUR. C'est au *Cantique des cantiques*, je veux dire dans l'explication que nous en faisons, et dans l'endroit où il est dit : que la vue de Dieu

n'est pas l'essentielle béatitude, et que la foi pure suffit<sup>1</sup>.

LE DOCTEUR. Distinguez-vous foi pure d'avec l'oraison de foi pure?

LE DIRECTEUR. C'est la même chose.

LE DOCTEUR. Vous ne distinguez pas aussi, ce me semble, l'oraison de foi pure d'avec l'oraison de vue confuse et immédiate de Dieu, que vous appelez autrement la grande oraison, l'oraison de simple regard, de simple présence de Dieu en tous lieux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez la note 1, p. 135.

<sup>2</sup> « La foi par laquelle on croit que Dieu est partout..... sert à le rendre présent; mais l'idée de son existence et de ses perfections y demeure. L'idée de Dieu qui est dans mon entendement n'est pas partout, parce qu'elle n'est qu'en moi, et que ce n'est pas la présence de Dieu que je contemple, c'est Dieu le Père, Fils et Saint-Esprit. Selon la théologie, si Dieu n'étoit point partout, il se trouveroit dans l'âme du Juste, et ainsi par proportion celui qui contemple Dieu, en l'adorant et en l'aimant, ne le contemple pas parce qu'il est partout où peut aller le contemplateur, mais parce qu'il est Dieu, qu'il est saint, qu'il est parfait, qu'il est tout..... L'idée de Dieu est le fondement de l'édifice..... et le souvenir de Dieu, que l'on entretient par un acte continuellement et suavement réitéré avec la grâce, est une toile d'attente pour recevoir tout ce que Dieu nous voudra inspirer tantôt seul, tantôt opérant avec nous. » (MALAVAL, *Réponse à Foresta*, p. 250-252.)

« ..... Pour avancer une âme de plus en plus dans la

LE DIRECTEUR. Tous ces mots sont synonymes.

LE DOCTEUR. Croyez-vous, mon Père, que dans cette oraison de simple présence il y ait quelque

perfection, il faut qu'elle s'engage moins que de coutume dans les opérations sensibles, et qu'elle s'éloigne de tout ce qui a quelque rapport aux puissances corporelles.

« Pour s'avancer dans la perfection, il faut avoir une foi vive que Dieu remplit tout de son essence, de sa présence et de sa puissance. » (FALCONI, *Lettre à une fille spirituelle*, p. 142.)

« Les philosophes connoissent Dieu, les chrétiens le croient, les gens de méditation le considèrent; mais les contemplatifs le possèdent, parce qu'ils ne regardent fixement et invariablement que lui. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 50 et 51.)

« Les perfections de Dieu, comme sa bonté, sa sagesse, sa toute-puissance, son éternité, sa science, et ainsi des autres, ne doivent être considérées que pour nous élever à lui-même. » (*Ibidem*, partie I, p. 68.)

« ..... La contemplation est une simple vue de Dieu présent, appuyée sur la foi que Dieu est partout et qu'il est tout. » (*Ibidem*, p. 71 et 72.)

« Il y a deux manières d'aller à Dieu, l'une par la réflexion et le raisonnement, et l'autre par une foi simple et par une connoissance générale et confuse. On appelle la première méditation, et la seconde, recueillement intérieur et contemplation acquise. La première est pour ceux qui commencent, la seconde est pour ceux qui sont avancés : la première est sensible et matérielle, et la seconde plus pure et plus spirituelle. » (MOLINOS, *Introduction à la Guide spirituelle*, sect. 1, p. 1.)

chose d'assez surnaturel pour tenir lieu à l'âme de sa parfaite béatitude?

LE DIRECTEUR. Oui, par l'union essentielle qu'elle cause à cette âme <sup>1</sup>.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, parlons de bonne foi, croyez-vous que les payens n'eussent pas l'idée de Dieu, de Jupiter maître et souverain des dieux et des hommes?

LE DIRECTEUR. Sans doute, mais que concluez-vous de là?

LE DOCTEUR. Patience, mon Père; ne croyez-vous pas aussi que les payens ont eu attention à Dieu? qu'ils lui ont fait des vœux? qu'ils lui ont adressé des oraisons? Vous faudroit-il rapporter ce qu'on lit encore dans leurs poètes?

<sup>1</sup> « L'oraison parfaite de contemplation met l'homme hors de soi, le délivre de toutes les créatures, le fait mourir et entrer dans le repos de Dieu : il est en admiration de ce qu'il est uni avec Dieu, sans douter qu'il soit distingué de Dieu : il est réduit au néant, et ne se connoit plus : il vit et ne vit plus : il opère et n'opère plus : il est et n'est plus. » (LA COMBE, *Analyse de l'oraison mentale.*)

« L'union du Père avec le Fils et du Fils avec le Père passera par transfusion dans notre esprit. » (*Idem, ibid.*)

« Il y a deux repos : l'un qui est la cessation de toute œuvre, l'autre qui est la jouissance de la fin. Tel est le repos du parfait contemplatif, qui sait s'élever à Dieu au-dessus de soi en esprit, et se reposer en lui par fruition. *Fruitive quiescere.* » (*Idem, ibid.*)

LE DIRECTEUR. Cela n'est pas nécessaire.

LE DOCTEUR. Je vous demande donc, mon Père, quelle idée de Dieu, quelle vue, quelle connoissance de ce souverain Être pouvoient-ils avoir? Peusez-vous qu'elle fût bien claire et bien distincte? Et si elle n'étoit pas telle, que pouvoit-elle être, je vous prie, que confuse et indistincte?

LE DIRECTEUR. Mais, Monsieur, vous me permettez de vous interroger à mon tour. Croyez-vous, vous autres, avoir une connoissance de Dieu bien nette et bien distincte?

LE DOCTEUR. Non, mon Révérend Père, pendant que nous sommes sur la terre : aussi n'y établissons-nous pas de paradis ni de parfaite béatitude ; nous l'espérons pour l'autre vie, où nous plaçons une vue de Dieu assez claire et assez distincte pour contribuer à notre parfait bonheur.

Mais pour revenir aux payens, vous persuaderiez-vous, mon Père, qu'ils n'aient pas eu l'idée de la présence de Dieu en tout lieu?

LE DIRECTEUR. Ils l'ont eue sans difficulté, car elle est naturelle.

LE DOCTEUR. Prenez garde, mon Père, à ce que vous dites.

LE DIRECTEUR. Je ne me rétracte point ; la multiplicité de leurs dieux, leur Jupiter, leur Junon, leur Pluton, leur Neptune, leurs Nymphes, leurs Dryades, leurs Oréades et leurs Napées, leur Alphée

et leur Aréthuse, tout cela n'est autre chose, chez les payens, que Dieu agissant dans tous les lieux du monde, animant toutes les diverses parties de la nature; en un mot, que la présence continue de Dieu en tous lieux.

LE DOCTEUR. Et cette idée, dites-vous, est naturelle chez les payens?

LE DIRECTEUR. Sans doute.

LE DOCTEUR. Car chez vous elle est quelque chose de divin et de surnaturel. Elle est un don éminent du Saint-Esprit, elle produit l'union essentielle, la parfaite jouissance de Dieu, la souveraine béatitude de l'âme, sans qu'il soit besoin qu'il lui en coûte sa dissolution d'avec son corps. Admirez, je vous prie, la nouveauté et les suites de vos principes : que n'accordoit-on plutôt à vos sectaires l'idée de la justice de Dieu? ils le révéreroient, ils le craindroient; celle de la toute-puissance? ils l'admiraient. La crainte, le respect, l'admiration, sont des passions qui conviennent à l'homme par rapport à Dieu. Que ne leur passiez-vous l'idée de sa bonté et de sa miséricorde infinie? ils l'aimeroient; l'amour tend à l'union; ç'auroit été votre union essentielle. A quoi vous peut servir votre paradis anticipé, une idée sèche et obscure de Dieu présent en tout lieu qui n'est que naturelle, et qui vous est commune avec les payens? Où trouvez-vous là les dons de Dieu, et la grâce qui justifie?



LE DIRECTEUR. Vous êtes si peu dans le fait, mon cher Monsieur, que je ne sais comment et par quels moyens vous ramener d'aussi loin que votre imagination et vos raisonnements vous ont porté.

Premièrement, Monsieur, nous n'aimons pas Dieu, apprenez-le une bonne fois. Voilà peut-être ce que vous ne saviez pas : qu'il n'y a pas parmi nous d'amour de Dieu, c'est-à-dire qui soit utile à l'âme. Souvenez-vous de me faire parler sur cet article dans quelque autre occasion ; et pour l'idée de la miséricorde infinie de Dieu, demandez à Madame ce qu'il lui en a coûté de l'avoir reçue une seule fois dans son esprit. Qu'elle vous dise à quoi elle a été exposée, pour s'être malheureusement souvenue d'une image de sainte Thérèse où il étoit question de miséricorde de Dieu, et si elle a envie de retourner aux Carmélites<sup>1</sup>!

Quant à l'union essentielle, j'ose vous dire que vous n'avez pas les premiers éléments de notre doctrine sur cet article, et sur tout ce qui en dépend. Si vous voulez même que je vous parle avec cette liberté que nous nous sommes laissée l'un à l'autre, votre ignorance sur ces matières me fait quelque sorte de compassion, et je croirois avoir beaucoup fait pour vous et pour Madame votre sœur si je pouvois aujourd'hui vous en tirer.

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus le *Dialogue II*, page 37 et suiv.

Vous souviendrait-il de ce que je vous ai dit à propos du martyr spirituel dans la première conversation que nous avons eue ensemble : que la dévotion sensible, que vous appelez charité, onction céleste, n'est rien moins qu'une disposition prochaine et immédiate à cette union ineffable de l'âme avec Dieu; qu'elle ne lui est jamais si intimement unie que lorsqu'il lui semble en être tout à fait abandonnée et comme livrée au démon. Si elle commence à ne pouvoir plus parler ni entendre parler de Dieu, c'est une bonne marque; si elle sent un dégoût horrible des choses spirituelles, tant mieux encore, c'est alors que cette épouse fidèle est absolument résignée à son fidèle époux pour tous les états où il lui plaît de la mettre. Alors, pour récompense de cette parfaite résignation, arrive le baiser de l'âme. Elle sent bien que cet attouchement lui fait de très-grands effets. Ici commence le mariage spirituel, et bientôt la consommation du mariage <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « L'union essentielle..... est le mariage spirituel, où il y a..... communication de substance, où Dieu prend l'âme pour son épouse et se l'unit non plus personnellement, ni par quelque acte ou moyen, mais immédiatement, réduisant tout à une unité.... » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. 1, verset 1, p. 3 et 4.)

« Cela n'empêche pas la vraie jouissance et la très-réelle possession de l'objet, ni la consommation du mariage

LA PÉNITENTE. Ah! mon Père, quels discours devant une femme de mon âge! Vous ne m'en avez jamais tenu de semblables, et je ne vous reconnois point.

LE DIRECTEUR. Courage, ma fille, vous entrez dans le dégoût des choses saintes, vous n'êtes pas loin de l'union essentielle; mais permettez-moi d'achever. Cette âme ensuite devient féconde après l'union et entre dans la vie apostolique; elle engendre d'autres âmes fidèles, qui sont comme autant de nouvelles épouses de son époux bien-aimé.

LA PÉNITENTE. Permettez-moi de sortir, ou de me boucher les oreilles.

spirituel. Cette âme devient ensuite féconde après l'union et entre dans la vie apostolique : elle engendre d'autres âmes fidèles, qui sont comme autant de nouvelles épouses de son époux bien-aimé. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. 1, verset 1, p. 4 et 5.)

« La distinction dont je veux parler est de Dieu et de l'âme. Ici l'âme ne doit plus et ne peut plus faire de distinction de Dieu et d'elle; Dieu est elle, et elle est Dieu, depuis que par la consommation du mariage elle est recoulée en Dieu et se trouve perdue en lui, sans pouvoir se distinguer ni se retrouver. La vraie consommation du mariage fait le mélange de l'âme avec son Dieu.... Le mariage des corps, par lequel deux personnes sont une même chair, n'est qu'une légère figure de celui-ci.... On est si fort en peine de savoir en quel temps se fait le mariage spirituel, cela est aisé à voir par ce qui a été dit. Les fiançailles ou promesses mutuelles se font dans l'union des puissances; lorsque l'âme se donne toute à son Dieu,

LE DOCTEUR. Vous pourriez, mon Père, me renvoyer, aussi bien que Madame, au nombre de ceux qui sont à portée de l'union essentielle, s'il ne s'agit pour cela que d'avoir beaucoup d'aversion de vos choses saintes et de toutes vos spiritualités. Quel jargon, bon Dieu! ou plutôt quelles obscénités, pour vous expliquer sur le plus mystérieux point de toute votre doctrine! et ma sœur a-t-elle tort d'en être scandalisée? Que voulez-vous que nous pensions de l'intérieur des gens qui, détournant les paroles de leur sens ordinaire pour leur faire exprimer des choses spirituelles, jettent dans l'esprit

et que son Dieu se donne tout à elle, à dessein de l'admettre à son union; c'est là un accord et une promesse réciproque. Mais, hélas! qu'il y a encore du chemin à faire, et qu'il y a bien à souffrir, avant que cette union tant désirée soit accordée et consommée! Le mariage se fait lorsque l'âme se trouve morte et expirée entre les bras de l'époux, qui la voyant plus disposée, la reçoit à son union; mais la consommation du mariage ne se fait que lorsque l'âme est tellement fondue, anéantie et désappropriée, qu'elle peut toute sans réserve s'écouler en son Dieu. Alors se fait cet admirable mélange de la créature avec son Créateur, qui les réduit en unité.... Que si quelques saints ou quelques auteurs ont établi ce mariage divin dans des états moins avancés que n'est celui que je décris, c'est qu'ils prenoient les fiançailles pour le mariage, et le mariage pour la consommation. • (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VI, verset 11, p. 145-148.)

des lecteurs l'idée des grossièretés qu'elles signifient naturellement, et dans leur première institution? Quelle affectation pour faire connoître à une jeune femme une béatitude qui est selon vous une union toute spirituelle, de lui parler de baisers, d'attouchements, de mariage, et de consommation de mariage! Mettez-vous le souverain bonheur dans les plaisirs charnels, comme les mahométans, ou, comme les épicuriens, dans la volupté? Que voulez-vous, encore une fois, que l'on pense de vous et de vos mœurs, si vous les avez du moins aussi peu chastes que vos paroles?

LE DIRECTEUR. Vous avez oublié, mon cher Monsieur, notre martyr spirituel, et combien il prouve notre éloignement de la volupté et des plaisirs sensuels.

LE DOCTEUR. C'est ce qui vous rend tous incompréhensibles, mon Père; car après avoir parlé des sécheresses passives, des rongements d'entrailles, de blasphèmes, de désespoirs, d'abandonnement de Dieu, vous y joignez immédiatement l'union même avec Dieu, union essentielle plus qu'hypostatique, et pour le faire entendre à vos élèves vous employez des termes obscurs qui sentent la corruption de cent lieues. Un libertin, un homme dissolu, n'en chercheroit pas d'autres pour tourner, s'il pouvoit, les choses saintes en ridicule. Appelez-vous cela un système, un plan de doctrine,

une doctrine suivie? et croyez-vous de bonne foi y amener un seul homme à qui il reste encore une étincelle de foi et de raison? Aussi est-ce une chose étonnante que les bruits qui courent de vous et de vos maximes. Les uns disent que selon vous l'âme, par l'union avec Dieu, est si séparée d'intérêt d'avec son corps, que celui-ci peut s'abandonner à la mollesse et à toute sorte de péchés, sans que l'âme en soit le moins du monde coupable. Un livre quiétiste, disent les autres, remet à son chapitre de l'union essentielle avec Dieu, qui n'est autre chose que la parfaite béatitude, à traiter à fond de toutes les ordures qui peuvent salir le corps sans blesser l'âme, qui demeure cependant unie à Dieu et souverainement heureuse dès cette vie. Voilà ce que l'on dit des quiétistes, mon Père, et qui me donne de l'indignation contre eux, je vous l'avoue. Vous mériteriez, sans mentir, d'avoir rompu avec eux, et quitté des préventions qui sont indignes de vous.

LE DIRECTEUR. J'ai bien vu, mon cher Monsieur, que vous-même étiez dans des préventions contre nous, qui vous empêcheroient de nous estimer, autant peut-être que vous le feriez si notre doctrine vous étoit parfaitement connue; et je suis surpris qu'un homme que je sais en avoir déjà pénétré une partie par ses propres lumières, semble s'en rap-

porter sur la principale à des bruits de peuple, et sur un si léger fondement former des accusations et des reproches avec tant d'empportement. Voudriez-vous m'en croire sur l'union essentielle, ou plutôt en croire nos livres? Nous n'en avons point de plus exprès sur cette matière que celui que son auteur, personne très-sublime, intitule *les Torrents*. Nous avons encore quelques autres livres qui en parlent pertinemment. Voulez-vous que je ne vous dissimule rien? car, pour me servir de vos paroles, vous méritez vous-même d'être détrompé, et de vouloir être des nôtres.

LE DOCTEUR. Croyez-moi, mon Père, plus vous me donnerez d'éclaircissements sur cette matière, et plus je vous serai redevable. Sur tous les articles de votre doctrine, il n'y en a aucun que j'aie plus de curiosité de savoir, ou de vos livres, ou de votre bouche : vous ne vous étonnerez plus que je sois moins instruit de celui-ci que des autres, quand vous ferez attention à la rareté du livre des *Torrents*, qui n'a pas encore été lu autrement qu'en manuscrit. Ainsi, mon cher Père, parlez, je vous en conjure, et soyez sûr d'être écouté.

LE DIRECTEUR. « Rien, Monsieur, n'est opposé  
« à Dieu que la propriété, et toute la malignité de  
« l'homme est dans cette propriété, comme dans  
« la source de sa malice; en sorte que plus une  
« âme perd sa propriété, plus elle devient pure,

« parce qu'alors elle a perdu ce qui causoit de la  
« dissemblance entre Dieu et elle <sup>1</sup>. »

LE DOCTEUR. Ma sœur, il est vrai, m'a entretenu quelquefois de cette propriété que vous faites le principe de tout péché, et même de la corruption qui se trouve dans les meilleures actions en apparence; mais si vous entendez autre chose par ce mot que le levain du péché et le poids de la concupiscence, vous me ferez plaisir de me le dire.

LE DIRECTEUR. « La propriété, Monsieur, c'est  
« la volonté de l'homme qui se trouve mêlée dans  
« toutes ses actions, même les plus vertueuses. »

LE DOCTEUR. On m'en avoit déjà assuré, mais je ne pouvois le croire. Hé quoi! mon Père, peut-on faire des actions bonnes ou mauvaises sans les vouloir faire? N'est-ce pas dans cette détermination de la volonté que consistent la liberté de l'homme, son mérite et son démérite? Et cependant ces bonnes actions, dites-vous, parce que la volonté y

<sup>1</sup> « .... Rien n'est opposé à Dieu que la propriété, et toute la malignité de l'homme est dans cette propriété, comme dans la source de sa malice; en sorte que plus une âme perd sa propriété, plus elle devient pure; et ce qui seroit un défaut à une âme vivante à elle-même, ne l'est plus, à cause de la pureté et de l'innocence qu'elle a contractées dès qu'elle a perdu ses propriétés qui causoient la dissemblance entre Dieu et l'âme. » (*Livre des Torrents*. — Voyez aussi *Moyen court*, § xxiv, p. 122 et 123.



a part, sont mauvaises; voilà qui est bien incompréhensible.

LE DIRECTEUR. Il faut pourtant que vous compreniez que c'est la malignité de la volonté de la part du sujet qui fait le péché, et non l'action<sup>1</sup>.

LE DOCTEUR. Quoi! de quelque nature, innocente ou criminelle, que soit cette action, ou selon Dieu, ou contre Dieu?

LE DIRECTEUR. Oui, Monsieur; car si une personne qui n'auroit plus de volonté parce qu'elle seroit perdue et comme abîmée et transformée en Dieu, étoit réduite par nécessité à faire les actions du péché, elle les feroit sans péché<sup>2</sup>.

LE DOCTEUR. Comment entendez-vous cela?

LE DIRECTEUR. Je vais vous l'expliquer. C'est, Monsieur, que tous les mouvements de cette âme, qui n'a plus de volonté, sont de Dieu, et c'est sa conduite infailible. C'est donc la conduite de cette âme, de suivre aveuglément et sans conduite les mouvements qui sont de Dieu, et sans réflexion<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> « C'est la volonté maligne de la part du sujet, qui fait l'offense et non l'action. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. IV, n° 11, p. 272.)

<sup>2</sup> « Car si une personne dont la volonté seroit perdue et comme abîmée et transformée en Dieu, étoit réduite par nécessité à faire les actions de péché, elle les feroit sans péché. » (*Livre des Torrents*.)

<sup>3</sup> « Tous les premiers mouvements de cette âme sont

LE DOCTEUR. Mais si elle remarquoit que ces mouvements la portassent au péché, à la corruption, par exemple, à la vengeance?

LE DIRECTEUR. Il n'importe, Monsieur; car je vous dis qu'ici toute réflexion est bannie<sup>1</sup>; outre que quand l'âme le voudroit, elle auroit peine à en faire. Mais comme, en s'efforçant, peut-être en pourroit-elle venir à bout, il faut l'éviter plus que toute autre chose, parce que la seule réflexion a le pouvoir de faire entrer l'homme en lui et le tirer de Dieu. Or je dis que si l'homme ne sort point de Dieu, il ne péchera jamais, et s'il pèche, qu'il en est sorti, ce qui ne se peut faire que par la pro-

de Dieu, et c'est sa conduite infailible.... C'est donc la conduite de cette âme de suivre aveuglément et sans conduite les mouvements qui sont de Dieu, sans réflexion. » (*Livre des Torrents, ibid., p. 267.*)

<sup>1</sup> « Ici toute réflexion est bannie. et l'âme auroit peine même quand elle voudroit en faire : mais comme, en s'efforçant, peut-être en pourroit-elle venir à bout, il faut les éviter plus que toute autre chose; parce que la seule réflexion a le pouvoir de faire entrer l'homme en lui, et le tirer de Dieu; et je dis que si l'homme ne sort point de Dieu, il ne péchera jamais, et que s'il pèche, il en est sorti, ce qui ne se peut faire que par la propriété; et l'âme ne peut la reprendre que par la réflexion, qui seroit pour elle un enfer semblable à ce qui arriva au premier ange. » (*Ibidem, n° 2, p. 267 et 268.*)

priété, et l'âme ne peut la reprendre que par la réflexion.

LE DOCTEUR. Mais si la réflexion, mon Père, contribue à conduire cette âme au bien et à la détourner du mal, en quoi, je vous prie, lui pourroit-elle nuire?

LE DIRECTEUR. En quoi, demandez-vous? Ce seroit pour elle un enfer semblable à ce qui arriva au premier ange au moment de sa rébellion. Concevez donc que la sagesse de Dieu<sup>1</sup>, accompagnée de sa divine justice, comme un feu impitoyable et dévorant, ôte à l'âme tout ce qu'elle a de propriété, de terrestre, de charnel et de propre activité; et ayant ôté à l'âme tout cela, il se l'unit. Y êtes-vous?

LE DOCTEUR. Pas encore, je vous l'avoue.

LE DIRECTEUR. Vous n'entrez pas dans ces mystères, parce que la clef de l'abandon vous manque; je le vois par la nécessité de l'attention et de la réflexion que vous supposez dans les voies de Dieu.

LE DOCTEUR. Je connois, mon Père, une parfaite résignation aux ordres de la Providence divine,

<sup>1</sup> « La sagesse de Dieu accompagnée de la divine justice, comme un feu impitoyable et dévorant, ôte à l'âme tout ce qu'elle a de propriété, de terrestre, de charnel, et de propre activité, et ayant ôté à l'âme tout cela, il se l'unit. » (*Moyen court*, § xxiv, p. 128, 129.)

une soumission entière à la volonté de Dieu, une religieuse attention à la bien discerner, soit dans le livre de l'Évangile, soit dans ses commandements, ou dans ceux de son Église; une scrupuleuse attention sur la conduite qui me fait agir, si elle est conforme à la loi de Dieu ou non; y a-t-il un autre abandon que celui-là? Je serais curieux de l'apprendre.

LE DIRECTEUR. Notre abandon, mon cher Monsieur, est un acquiescement à tout ce qui se passe en nous, de bon ou de mauvais, sans aucun discernement, regardant en toutes choses vertu ou crime indifféremment comme ordre et volonté de Dieu. Que naît-il de cette totale résignation? Le voulez-vous savoir? La mort de l'âme, son anéantissement parfait, son ensevelissement; et c'est par ces degrés qu'elle monte au sublime état de l'union essentielle.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, quel moyen y a-t-il, je vous supplie, que les pratiques vertueuses qui font mourir le vieil homme et les œuvres du péché, que le sentiment de l'humilité chrétienne, qui est le parfait anéantissement, que l'ensevelissement de l'âme, cette sépulture du chrétien avec Jésus-Christ, puissent naître d'un acquiescement aveugle et mal entendu à tout ce qui se passe en nous, sans aucun discernement de la volonté de Dieu, qui seroit pourtant notre règle infallible?

LE DIRECTEUR. Mon cher Monsieur, votre demande

me fait connoître que vous n'êtes pas encore instruit de tous nos principes, pas même de la signification de nos termes. Sachez donc, s'il vous plaît, que, par mort<sup>1</sup>, nous entendons la perte des

<sup>1</sup> « La destruction de notre être confesse le souverain être de Dieu : il faut cesser d'être, afin que l'esprit du Verbe soit en nous..... Comme par la consécration du prêtre, il faut que la substance du pain cède la place à la substance du corps de Jésus-Christ..... tout de même il faut que nous cédions notre être à celui de Jésus-Christ. » (*Moyen court*, § xx, p. 75 et 76 )

« ..... On agit plus fortement ..... par l'oraison de l'anéantissement que par toute autre. » (*Ibidem*, titre du § xxi, p. 79.)

« Toutes les vertus sont ôtées à cette âme ; elle reste nue et dépouillée de tout..... Elle se corrompt peu à peu. Autrefois c'étoient des foiblesses, des chutes, des défaillances, ici c'est une corruption horrible, qui devient tous les jours plus forte et plus horrible. O Dieu, quelle horreur pour cette âme ! Elle est [même] insensible à la privation du Soleil de justice ; mais de sentir sa corruption, c'est ce qu'elle ne peut souffrir..... Mais ce sont peut-être des péchés ? Dieu a horreur de moi, mais que faire ? Il faut souffrir, il n'y a pas de remède..... La fidélité de l'âme dans cet état consiste à se laisser ensevelir, enterrer, écraser, marcher sans remuer non plus qu'un mort, à souffrir sa puanteur...., et se laisser pourrir dans toute l'étendue de la volonté de Dieu, sans aller chercher de quoi éviter la corruption..... Enfin cette âme commence à ne plus sentir la puanteur, à s'y faire et à y demeurer en repos sans espérance d'en sortir jamais, sans pouvoir

vertus, qui entraîne celle de la grâce de Dieu, et qui fait absolument mourir l'homme nouveau : par anéantissement, tout de même la privation de toutes les vertus, et même de celle de l'humilité : et par l'ensevelissement de l'âme, une pourriture, une puanteur, une corruption qui fait horreur aux hommes et à Dieu même. Vous voilà, n'est-il pas vrai, bien éloigné de ce que vous pensiez?

rien faire pour cela..... C'est alors que commence l'anéantissement..... Autrefois elle se faisait horreur; elle n'y pense plus; elle est dans la dernière misère, sans en avoir plus d'horreur. Autrefois elle craignoit encore la communion, de peur d'infecter Dieu; à présent elle y va comme à table, tout naturellement. \* (*Livre des Torrents*, partie I, chap. VIII, nos 4, 8, 14, 15 et 17, p. 221-226.)

\* Elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, qu'il la laisse dans la pourriture, et qu'il donne aux autres toutes ses grâces; que les autres soient l'objet de ses affections, et qu'elle ne cause que de l'horreur. \* (*Ibidem*, n° 11, p. 223.)

\* Il n'arrive guère ici qu'on déché de cet état, à cause de l'anéantissement profond où est l'âme, qui ne lui laisse aucune propriété; et la seule propriété peut causer le péché; car quiconque n'est plus, ne peut plus pécher. - (*Ibidem*, partie II, chap. II, n° 2, p. 253.)

\* Cette âme abandonnée participe à la pureté de Dieu, ou plutôt toute pureté propre, qui n'est qu'une impureté grossière, ayant été anéantie, la seule pureté de Dieu en lui-même subsiste dans ce néant, mais d'une manière si réelle, que l'âme est dans une parfaite ignorance du mal, et comme impuissante de le commettre. \* (*Ibidem*.)

LE DOCTEUR. Au contraire, mon Père, je pense, comme vous, que la mort de l'âme, son anéantissement, son ensevelissement de la manière que vous me le venez d'expliquer, que je n'avois jamais apprise, peut fort bien être l'effet de cette résignation aveugle et sans discernement à la volonté de Dieu, qu'on ne connoît point, et qu'on ne se met point en peine de connoître; mais que de tout cela, que je comprends fort bien, je vous assure, il résulte une union intime, immédiate, essentielle avec Dieu, voilà ce qui ne se conclut pas si naturellement<sup>1</sup>; et si vous vous ressouveniez par hasard de ce que vos livres enseignent là-dessus, vous m'obligeriez infiniment de m'en faire part.

LE DIRECTEUR. Il faut qu'un bon contemplatif sache ses *Torrents* par cœur; c'est là où il voit le sublime de son état, le point essentiel et capital où aboutit toute la doctrine des mystiques. Écoutez : « Notre-Seigneur commence à dépouiller l'âme peu à peu, à lui ôter ses ornements, tous ses dons,

<sup>1</sup> « ..... C'est par une perte de volonté en Dieu, par un état de déification où tout est Dieu, sans savoir que cela est ainsi. Mais l'âme est établie par état dans son bien souverain sans changement; elle est dans sa béatitude foncière, où rien ne peut traverser ce bonheur parfait, lorsqu'il est par état permanent. Dieu donne l'état d'une manière permanente et y établit l'âme pour toujours. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. iv, n° 7, p. 270.)

« grâces et lumières , qui sont comme des pierreries  
 « qui la chargent ; ensuite il lui ôte toute facilité au  
 « bien , qui sont comme les habits : après quoi il  
 « lui ôte la beauté de son visage , qui sont comme  
 « les divines vertus qu'elle ne peut plus pratiquer.  
 « Autrefois elle avoit des dégoûts, des peines, mais  
 « non des impuissances ; ici tout pouvoir lui est ôté. »

LE DOCTEUR. Quel pouvoir, s'il vous plaît, lui est ôté ?

LE DIRECTEUR. N'avez-vous pas entendu ? Le pouvoir de pratiquer la vertu.

LE DOCTEUR. Et celui de suivre le vice ?

LE DIRECTEUR. Il lui demeure sans doute ; car le dénûment de toutes vertus emporte naturellement la pratique de tout vice.

LE DOCTEUR. Je l'entendois ainsi , et que cette âme se trouvât insensiblement surchargée de péchés.

LE DIRECTEUR. De péchés , c'est-à-dire de choses qui seroient des péchés pour des imparfaits , mais non pour une parfaite abandonnée.

LE DOCTEUR. Je n'y suis plus, mon Père, et je ne vois pas que ce qui est péché en soi ne le soit pas pour tout le monde. J'ai cru jusqu'à cette heure que le péché dans les parfaits causoit de l'imperfection , comme il augmente l'imperfection dans les imparfaits.

LE DIRECTEUR. Vous croyez fort mal ; car comment voulez-vous que le péché ait prise sur une âme qui n'est plus en soi ni par soi, qui est recoulée,



qui est abîmée en Dieu par une présence foncière et centrale? Il faut prendre garde à cela<sup>1</sup>.

LE DOCTEUR. Expliquez-vous, s'il vous plaît.

LE DIRECTEUR. « L'âme, Monsieur, dans ce bien-  
« heureux état d'union essentielle qui est la récom-  
« pense du parfait abandon, se trouve associée à la  
« sainte Trinité, participe aux attributs divins; elle  
« a les mêmes ornements dont le roi est paré, c'est-  
« à-dire qu'elle est ornée des perfections de Dieu;  
« elle entre dans une excellente participation de  
« l'immensité de Dieu, notre mer, qui est l'essence  
« divine. Voilà comme elle s'explique. Elle a en  
« effet son repos en Dieu. Que dis-je? elle est le  
« repos même, elle est Dieu<sup>2</sup>. Comme il ne peut

<sup>1</sup> « L'âme peut sans cesse s'écouler en Dieu, comme dans son terme et son centre, et y être mêlée et transformée sans en ressortir, ainsi qu'un fleuve, qui est une eau sortie de la mer, se trouvant hors de son origine, tâche, par diverses agitations, de se rapprocher [de la mer], jusques à ce qu'y étant enfin retombé, il se perd et se mélange avec elle. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. 1, verset 1, p. 6 et 7.)

<sup>2</sup> « L'âme étant d'une nature toute spirituelle, elle est très-propre à être unie, mêlée et transformée en Dieu. » (*Ibidem*, p. 8.)

« Ici l'âme ne doit plus faire..... de distinction de Dieu et d'elle; Dieu est elle, elle est Dieu. » (*Ibidem*, chap. vi, verset 4, p. 145.)

« Mon bien-aimé..... m'a changée en lui-même, en

« jamais cesser de se regarder soi-même, aussi ne  
 « cesse-t-il point de regarder cette âme.

LE DOCTEUR. Quoique remplie de péchés? vous l'avez dit.

LE DIRECTEUR. C'est le mystère, mon cher Monsieur; cette âme n'est plus, elle a recoulé, vous dis-je, dans l'essence divine, comment voulez-vous qu'elle pèche même en faisant des actions de péché?

LE DOCTEUR. Et moi, je vous répète, cette âme n'est plus: comment peut-elle mériter? comment est-elle digne des hauteurs et des élévations où vous vuez de la porter? Voilà sans mentir un abandon bien payé, pour être aussi aveugle et fait sans aucun discernement de la volonté de Dieu sur elle. On doit voir de terribles effets et d'étranges suites de cette âme qui n'est plus, mais qui est, dites-vous, toute perdue en Dieu.

LE DIRECTEUR. « C'est, en effet, une chose horrible qu'une âme ainsi nue des dons et des grâces de Dieu. On ne pourroit croire, à moins d'expé-

sorte qu'il ne sauroit plus me rejeter. Aussi je ne crains plus d'être séparée de lui... O amour! vous ne rejetez plus une telle âme, et l'on peut dire qu'elle est pour toujours confirmée en amour. Le bien-aimé ne voyant rien en son épouse qui ne soit de lui, n'en détourne plus ses regards et son amour, comme il ne peut jamais cesser de se regarder et de s'aimer soi-même. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. vii, verset 10, p. 175 et 176.

« rience , ce que c'est ; mais c'est encore peu. Si elle  
« conservoit sa beauté, il la lui fait perdre, et la fait  
« devenir laide. Jusques ici l'âme s'est bien laissé dé-  
« pouiller des dons, grâces, faveurs, facilité au bien ;  
« elle a perdu toutes les bonnes choses, comme les  
« austérités, le soin des pauvres, la facilité à aider le  
« prochain ; mais elle n'a pas perdu les divines vertus.  
« Cependant ici il les lui faut perdre quant à l'usage ;  
« car, quant à la réalité, il l'imprime fortement dans  
« l'âme : elle perd la vertu comme vertu, mais c'est  
« pour la recouvrer toute en Jésus-Christ. Cette âme,  
« dans le commencement de ce degré, a encore quel-  
« que figure de ce qu'elle étoit autrefois ; il lui reste  
« une certaine impression secrète et cachée de Dieu,  
« comme il reste dans un corps mort une certaine  
« chaleur qui s'éteint peu à peu : cette âme se pré-  
« sente à l'oraison, à la prière, mais tout cela lui est  
« bientôt ôté. Il faut perdre toute oraison, tout don  
« de Dieu ; elle ne la perd pas pour une, deux ou trois  
« années, mais pour toujours. Toute facilité au bien,  
« toutes vertus lui sont ôtées ; elle reste nue et dé-  
« pouillée de tout ; le monde, qui l'estimoit tant au-  
« trefois, commence à en avoir horreur ; l'âme se  
« corrompt peu à peu ; autrefois c'étoient des foi-  
« bles, des chutes, des défaillances ; ici c'est une  
« corruption horrible, qui devient tous les jours plus  
« forte et plus horrible. O Dieu ! quelle horreur pour  
« cette âme ! Elle est insensible à la privation du

« Soleil de justice ; mais de sentir la corruption, c'est  
 « ce qu'elle ne peut souffrir : ô Dieu ! que ne souff-  
 « friroit-elle pas plutôt ! C'est cependant un faire le  
 « faut ; il faut expérimenter jusqu'au fond ce que  
 « l'on est. Mais ce sont peut-être des péchés ? Dieu  
 « a horreur de moi ; mais que faire ? Il faut souffrir ;  
 « il n'y a pas de remède <sup>1</sup>. »

LE DOCTEUR. J'écoute, mon Père, de toutes mes oreilles ; mais je ne vois point, dans tout ce que vous m'avez dit, votre union de l'âme avec Dieu, ni rien même qui en approche, à moins que ce ne soit à l'endroit où elle est insensible à la privation du Soleil de justice, c'est-à-dire, à la grâce de Jésus-Christ.

LE DIRECTEUR. N'avez-vous pas encore compris, Monsieur, que cette bienheureuse âme étant morte par la privation de toutes les vertus, comme nous avons dit, elle a perdu toute vertu propre, et ainsi toute propriété ? « Elle n'est donc pure dorénavant  
 « que de la pureté divine ; j'entends pure de la pu-  
 « reté du fond dans lequel elle est transformée au  
 « centre par lequel elle est attirée ; cela est-il si  
 « incompréhensible ?

« La félicité de l'âme, dans cet état, consiste à se  
 « laisser ensevelir, enterrer, écraser, marcher sans  
 « se remuer non plus qu'un mort ; à souffrir sa

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chap. VII, § 2, n° 24, et § 3, n° 1, p. 202, 203 ; chap. VIII, nos 4 et 8, p. 220-222.

« puanteur, et se laisser pourrir dans toute l'étendue  
 « de la volonté de Dieu, sans aller chercher de  
 « quoi éviter la corruption. Non, non, laissez-vous  
 « telles que vous êtes, pauvres âmes, sentez votre  
 « puanteur, il faut que vous la connoissiez, et que  
 « vous voyiez le fond infini de corruption qui est  
 « en vous. Mettre du baume, est tâcher par quelque  
 « moyen vertueux et bon de couvrir la corruption,  
 « et d'en empêcher l'odeur. Oh! ne le faites pas,  
 « vous vous feriez tort. Dieu vous souffre bien,  
 « pourquoi ne vous souffririez-vous pas<sup>1</sup>? »

LE DOCTEUR. Cela est-il tiré de votre *Livre des Torrents*?

LE DIRECTEUR. Mot pour mot, Monsieur, je ne vous dérobe rien.

LE DOCTEUR. Cet endroit-ci est clair, et défend bien formellement aux âmes souillées de péchés, mêmes les plus sales et les plus honteux, d'appliquer à leurs plaies le baume des vertus, comme de la chasteté, de la continence, de la tempérance.

LE DIRECTEUR. Vous frappez au but, et je ne sache pas qu'aucun de nous l'ait encore entendu d'une autre manière. Les mots de *corruption*, de *pourriture*, de *puanteur*, mènent là tout droit. Voyez l'endroit qui suit : « Enfin cette âme com-  
 « mence à ne plus sentir sa puanteur, à s'y faire,

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chap. VIII, n° 17, p. 226.

« à y demeurer en repos, sans espérance d'en sortir  
 « jamais, sans pouvoir rien faire pour cela <sup>1</sup>. »

LE DOCTEUR. Je vous suis : voilà cette âme qui  
 « roupit dans son péché.

LE DIRECTEUR. « C'est alors que commence l'a-  
 « néantissement. »

LE DOCTEUR. Quoi? l'humilité chrétienne?

LE DIRECTEUR. Non vraiment, mais la perte de  
 toutes grâces et de toutes vertus; ne l'oubliez pas.  
 « Autrefois, en cet état, elle se faisoit horreur:  
 « elle n'y pense plus; elle est dans la dernière  
 « misère, jusques à n'en avoir plus d'horreur.  
 « Autrefois elle craignoit encore la communion, de  
 « peur d'infecter Dieu; à présent elle y va comme  
 « à table, tout naturellement <sup>2</sup>. »

LE DOCTEUR. Et sans craindre d'infecter Dieu  
 par ses péchés et ses ordures, qui ne lui font plus  
 d'horreur, qui ne lui font plus aucun scrupule,  
 qui ne lui pèsent plus sur la conscience, auxquels  
 elle seroit fâchée de donner la plus petite atten-  
 tion. Suis-je dans le fait?

LE DIRECTEUR. « Les autres ne la voient plus  
 « qu'avec horreur; mais cela ne lui fait point de  
 « peine : elle est même ravie que Dieu ne la regarde  
 « plus, qu'il la laisse dans la pourriture, et qu'il

<sup>1</sup> *Libre des Torrents*, partie I, chap. viii, n° 14, p. 225.

<sup>2</sup> *Ibidem*, n° 15, p. 225 et 226.

« donne aux autres toutes ses grâces , que les autres  
 « soient l'objet de ses affections et qu'elle ne cause  
 « que de l'horreur<sup>1</sup>. Vouloir être rien aux yeux de  
 « Dieu , demeurer dans un entier abandon , dans le  
 « désespoir même , se donner à lui lorsque l'on en  
 « est le plus rebuté , s'y laisser et ne se pas regarder  
 « soi-même lorsque l'on est sur le bord de l'abîme ,  
 « c'est ce qui est très-rare , et qui fait l'abandon  
 « parfait<sup>2</sup>. De dire les épreuves étranges qu'il fait  
 « de ces âmes du parfait abandon qui ne lui résis-  
 « tent en rien , c'est ce qui ne se peut et ne seroit  
 « pas compris. Tout ce qu'on peut dire , c'est qu'il  
 « ne leur laisse pas une chose qui puisse se nommer  
 « ni en Dieu , ni hors de Dieu<sup>3</sup>. »

LE DOCTEUR. Je remarque , mon Père , qu'après avoir plongé cette pauvre âme dans le désespoir , dans la corruption et dans la pourriture , comme si ce ne devoit être que le commencement de ses souffrances , vous nous parlez d'épreuves si étranges et si inouïes qui doivent encore l'exercer , qu'il semble que vous les taisiez par la défiance où vous êtes qu'elles ne soient pas comprises. Je doute aussi , de ma part , que Madame et moi devions vous les

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chap. VIII, nos 10 et 11, p. 223.

<sup>2</sup> *Ibidem*, partie II, chap. I, n° 10, p. 251.

<sup>3</sup> *Ibidem*, partie II, chap. II, n° 1, p. 252

demander avec plus d'instance; car enfin nous pourrions apprendre des choses abominables.

LE DIRECTEUR. Mais, Monsieur, faut-il s'expliquer plus clairement sur cette matière? N'est-ce rien vous dire quand on vous dit *que Dieu ne laisse pas à ces âmes l'ombre d'une chose qui se puisse nommer ni en Dieu, ni hors de Dieu?* Comprenez, si vous pouvez, l'étendue de ces paroles; cela est immense.

LE DOCTEUR. Quoi! mon Père, plus d'amour de Dieu? plus de crainte de Dieu et de ses jugements? Plus de foi, plus d'espérance, plus de vertus, plus de bonnes œuvres, plus d'humilité, plus de continence, plus de chasteté, plus de grâces? Dieu est si bon, il est si miséricordieux! exigeroit-il d'une âme un si prodigieux abandonnement?

LE DIRECTEUR. Lisez, Monsieur, nos *Torrents*<sup>1</sup>; vous y verrez « qu'une âme de ce degré porte un « fond de soumission à toutes les volontés de Dieu, « de manière qu'elle ne voudroit pas lui rien refuser : mais lorsque Dieu explique ses desseins « particuliers, et qu'usant des droits qu'il a acquis « sur elle, il lui demande les derniers renoncements « et les plus extrêmes sacrifices, ah! c'est pour lors

<sup>1</sup> La phrase citée ne se trouve pas dans les *Torrents*, mais dans l'*Explication du Cantique des cantiques*, ch. v. verset 4, p. 115.



« que ses entrailles sont émues, et qu'elle souffre  
« bien de la peine. »

LE DOCTEUR. Je vous l'avoue, mon Père, me voilà bien impatient de savoir quels peuvent être ces derniers renoncements et ces plus extrêmes sacrifices; car ce doit être quelque chose de plus fort que tout le reste qui emporte si aisément le consentement et la soumission de cette âme. S'agiroit-il seulement pour cette âme du sacrifice de la virginité, ou en général de la chasteté?

LE DIRECTEUR. Oh! monsieur, il n'y a guère d'apparence; car dans notre *Cantique des cantiques*, à propos des lis de la chasteté, il est dit: « Que  
« ceux de l'âme plaisent plus à Dieu que ceux du  
« corps<sup>1</sup> ». On veut dire que la perte de la propriété, qui est la pureté de l'âme, est plus agréable à Dieu que la continence ou la pureté du corps. Ainsi vous voyez bien qu'il s'agit ici pour l'âme d'un bien plus grand sacrifice que celui de la chasteté.

LE DOCTEUR. S'agiroit-il pour elle du renoncement à la grâce de sa justification? Dieu lui demanderoit-il pour dernière épreuve qu'elle consentît à sa réprobation dernière? Cela fait de la peine seulement à penser.

<sup>1</sup> *Explication du Cantique des cantiques*, chap. vi, verset 2, pages 140 et 141.

LE DIRECTEUR. Mais quelle peine?

LE DOCTEUR. Quoi! mon Père, qu'elle consentit, cette âme, à être toujours privée de la gloire de Dieu?

LE DIRECTEUR. Pourquoi non? et nos *Torrents* y sont formels. « Cette âme seroit aussi indifférente  
« d'être toute une éternité avec les démons qu'avec  
« les anges. Les démons lui sont Dieu comme le  
« reste, et il ne lui est plus possible de voir un être  
« créé hors de l'ordre incréé, étant tout et en tout  
« Dieu, aussi bien dans un diable que dans un saint,  
« quoique différemment<sup>1</sup>. Je crois que si une telle  
« âme étoit conduite en enfer, elle en souffriroit les  
« douleurs cruelles dans un contentement achevé,  
« non contentement causé seulement par la vue  
« du bon plaisir de Dieu, mais contentement essen-  
« tiel à cause de la béatitude du fond transformé,  
« et c'est ce qui fait l'indifférence de ces âmes pour  
« tout état<sup>2</sup>. »

LE DOCTEUR. En vérité, mon Père, voilà des choses bien nouvelles, et d'étranges mystères! Il n'y a au monde que vous autres qui puissiez trouver en enfer et dans la compagnie des démons une béatitude essentielle d'un fond transformé, et le reste, que je ne puis expliquer faute de l'entendre.

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n° 6. p. 255.

<sup>2</sup> *Ibidem*, chap. IV, n° 6, p. 269.

LE DIRECTEUR. Vous entendez peut-être aussi peu les précipices affreux où tombe cette âme par la moindre résistance qu'elle apporte à la volonté de Dieu qui exige d'elle les extrêmes sacrifices; cependant nos *Torrents*<sup>1</sup> ne parlent d'autre chose.

« Combien êtes-vous jaloux, ô divin époux, que votre amante fasse toutes vos volontés, puisqu'une simple excuse qui paroît si juste vous offense si fort? Ne pouviez-vous pas empêcher une épouse si chère, si fidèle, de vous faire cette résistance?

« L'époux permet cette faute dans son épouse, afin de la punir, et de la purifier en même temps de l'attache qu'elle avoit à sa pureté et à son innocence, et de la répugnance qu'elle sentoit au dépouillement de sa propre justice<sup>2</sup>. » Et dans un autre endroit vous lisez : « Cette amante affligée, oubliant ses blessures, quoiqu'elles saignent encore, ne se souvient plus de sa perte; elle n'en parle pas même, et quand elle se verroit précipitée dans l'abîme, elle n'y feroit point de réflexion. Celle qu'elle venoit de faire de l'appréhension de se salir lui a trop coûté, puisqu'elle

<sup>1</sup> Les citations que fait le Directeur sont empruntées à l'*Explication du Cantique des cantiques*, et non au livre des *Torrents*.

<sup>2</sup> *Explication du Cantique des cantiques*, chap. v. verset 5, p. 116, 117.

« lui a causé l'absence de son époux : de sorte  
 « qu'instruite par sa disgrâce elle ne peut plus se  
 « regarder, et quand elle seroit aussi affreuse  
 « qu'elle est belle, elle ne pourroit pas y penser.

« Cette âme plus avancée n'est pas si bien établie  
 « dans son état en Dieu qu'elle ne puisse encore  
 « jeter quelques regards sur elle-même; c'est une  
 « infidélité, mais qui est rare, et qui ne vient que  
 « de foiblesse. L'époux a permis que son épouse ait  
 « fait cette légère faute, afin de nous instruire par  
 « là du dommage que cause la propre réflexion  
 « dans les états les plus avancés. Elle est donc  
 « rentrée pour un moment en elle-même sous les  
 « meilleurs prétextes du monde : c'étoit pour y voir  
 « les fruits de l'ancantissement, si la vigne fleuris-  
 « soit, si la charité étoit féconde : cela ne paroît-il  
 « pas juste et très-raisonnable<sup>1</sup> ? »

LE DOCTEUR. Si raisonnable et si juste, mon  
 Père, que cette attention sur nous-mêmes est le  
 principe de toute la conduite chrétienne, et qu'elle  
 nous est expressément recommandée par saint  
 Paul<sup>2</sup>, et, après lui, par tous les Pères de l'Église.

LE DIRECTEUR. « Je le faisois, dit-elle, sans y  
 « penser, et sans croire faire mal ni déplaire à mou

<sup>1</sup> *Explication du Cantique des cantiques*, chap. vi, verset 10, p. 159 et 160.

<sup>2</sup> *Première Épître à Timothée*, chap. iv, verset 16.

« époux ; cependant je n'ai pas plutôt fait cette faute  
 « que mon âme a été troublée par mille et mille  
 « réflexions qui rouloient dans ma tête , qui m'al-  
 « loient perdre <sup>1</sup>. Cette pauvre âme est obligée , après  
 « avoir tout perdu , de se perdre elle-même par un  
 « entier désespoir de tout ; elle est comme une  
 « personne qui n'est plus et qui ne sera plus jamais ;  
 « elle ne fait ni bien ni mal. »

LE DOCTEUR. Quoi ! dans un entier désespoir de tout ? Voilà qui est bien intelligible. Mais , mon Père , songez-vous bien aux dispositions préalables que vous imposez à une pauvre âme pour se rendre digne d'être unie à Dieu , comme de se livrer au démon , de se prostituer dans tous les désordres imaginables , de s'abandonner à toutes sortes d'excès , et de regarder comme une noire infidélité la moindre réflexion salutaire qui lui viendrait sur son état si misérable , et qui pourroit contribuer à l'en faire sortir ? Encore une fois , mon Père , parlez-vous sérieusement ? Est-ce un jeu d'esprit ? est-ce un délire ?

LE DIRECTEUR. Je vous réponds , Monsieur , avec l'incomparable auteur des *Torrents* : « Ne portez  
 « point de compassion à ces âmes , et laissez-les dans  
 « leurs ordures apparentes , qui sont cependant les

<sup>1</sup> *Explication du Cantique des cantiques*, chap. vi, verset 10, p. 160.

« délices de Dieu, jusqu'à ce que de ces désordres  
 « renaisse une vie nouvelle <sup>1</sup>. » Et peu après :  
 « Il n'y a point pour elles de malignité en quoi  
 « que ce soit, à cause de l'unité essentielle qu'elles  
 « ont avec Dieu, qui, en concourant avec les  
 « pécheurs, ne contracte rien de leur malice, à  
 « cause de sa pureté essentielle. Ceci est plus réel  
 « qu'on ne peut dire, et cette âme participe à la  
 « pureté de Dieu : ou plutôt toute pureté propre,  
 « qui n'est qu'une impureté grossière, ayant été  
 « anéantie, la seule pureté de Dieu en lui-même  
 « subsiste dans ce néant, mais d'une manière si  
 « réelle, que l'âme est dans une parfaite ignorance  
 « du mal, et comme impuissante de le connoître :  
 « ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse toujours dé-  
 « choir; mais cela n'arrive guère ici, à cause du  
 « profond anéantissement où est l'âme, qui ne lui  
 « laisse (prenez garde, Monsieur), qui ne lui laisse  
 « aucune propriété; et la seule propriété peut causer  
 « le péché; car quiconque n'est plus, ne peut plus  
 « pécher. Et cela est si vrai, que les âmes dont je  
 « parle ne peuvent presque jamais se confesser,  
 « ne pouvant rien trouver en elles de vivant, et  
 « qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de  
 « la perte entière de leur volonté en Dieu <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chap. VIII, n° 18, p. 227.

<sup>2</sup> *Ibidem*, partie II, chapitre II, nos 1-3, p. 252, 253.

LE DOCTEUR. Si je l'ai bien compris, mon Père, il résulte littéralement de toute cette sublime théologie que vous venez de nous étaler, que les impuretés et les souillures du corps font la pureté de l'âme, qui n'a plus alors de vertu propre, et par conséquent de propriété; qu'au contraire la pureté et les autres vertus du corps qui procèdent de sa propre volonté, font l'impureté de l'âme.

LE DIRECTEUR. Eh bien, Monsieur, cela n'est-il pas beau? Et où avez-vous vu rien de plus creusé et de mieux imaginé? « Il y a alors une séparation si entière et si parfaite des deux parties. « l'inférieure et la supérieure, qu'elles vivent ensemble comme étrangères, qui ne se connoissent pas; et les maux les plus extraordinaires n'empêchent pas la parfaite paix, la tranquillité, la joie, l'immobilité de la partie supérieure<sup>1</sup>. » Voyez ce que disent nos *Torrents*: « Dans les commencements, Dieu presse de si près les pauvres sens. « qu'il ne leur donne aucune liberté; mais quand « les sens sont suffisamment purifiés, Dieu, qui « veut tirer l'âme d'elle-même par un mouvement « tout contraire, permet que les sens s'extrovertissent..... »

LE DOCTEUR. *S'extrovertir?* Voilà un mot bien noir et bien infernal.

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n° 4. p. 226.

LE DIRECTEUR. Point tant ; cela veut dire , *s'échappent, se débauchent, se dérèglent*, « .... ce qui paroît  
 « à l'âme une grande impureté. Cependant la chose  
 « est de saison, et en faire autrement, c'est se purifier  
 « autrement que Dieu veut, et se salir. Cela n'em-  
 « pêche pas qu'il ne se fasse des fautes dans cette  
 « extroversion ; mais la confusion que l'âme en  
 « reçoit, et la fidélité à en faire usage, fait le fumier  
 « où elle pourrit plus vite, et hâte sa mort. *Tout*  
 « *coopère à ceux qui aiment* <sup>1</sup>. C'est aussi ici où l'on  
 « perd entièrement l'estime des créatures : elles  
 « vous regardent avec mépris <sup>2</sup>.

« Ces âmes (continuons) paroissent des plus com-  
 « munes, parce qu'elles n'ont rien à l'extérieur  
 « qui les différencie, qu'une liberté infinie, qui  
 « scandalise souvent les âmes resserrées et rétrécies  
 « en elles-mêmes.

« Les âmes du second ordre, je veux dire les  
 « saints et les saintes, paroissent plus grandes que  
 « les âmes du troisième ordre, qui sont nos parfaites  
 « abandonnées, à ceux qui n'ont pas ce discerne-  
 « ment divin ; car celles-là arrivent à une perfection  
 « éminente. Elles ont des unions admirables. Mais

<sup>1</sup> *Épître de saint Paul aux Romains*, chapitre VIII, verset 28.

<sup>2</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chap. VII, § 4, nos 44 et 45, p. 217 et 218.



« cependant ces personnes ne sont jamais véritablement anéanties, et Dieu ne les tire pas de leur être propre, pour l'ordinaire, pour les perdre en lui. Ces âmes font pourtant l'admiration et l'étonnement des hommes : elles sont les prodiges et les miracles de leur siècle. Dieu se sert d'elles pour en faire ses saints; il semble qu'il prenne plaisir d'accomplir tous leurs désirs. Ces âmes sont dans une grande mortification. On les croira dans les mêmes voies des dernières et plus avancées : elles se servent des mêmes termes de mort, de perte, d'anéantissement, et il est bien vrai qu'elles meurent en leur manière, qu'elles s'anéantissent et se perdent; elles portent leur perfection où elle peut aller; elles sont détachées, elles aiment la pauvreté; cependant elles sont et seront toujours propriétaires de la vertu, mais d'une manière si délicate que les seuls yeux divins le peuvent découvrir. La plupart des saints, dont la vie est si admirable, ont été conduits par cette voie. Ces âmes sont si chargées de marchandises, que leur marche est fort leute. Que faut-il donc faire? Ces âmes ne sortiront-elles jamais de cette voie? Non, sans un miracle et sans une conduite d'une direction toute divine, qui les porte à outre-passer toutes ces grâces. »

LE DOCTEUR. Vous devez être content, mon Père, de l'effort que vous venez de faire en faveur de

vos âmes du parfait abandon et de l'union essentielle ; car les voilà au-dessus des martyrs et des confesseurs, des vierges, et de tous les saints que nous invoquons, qui sont nos intercesseurs auprès de Dieu, auxquels l'Église consacre des jours et des prières.

LE DIRECTEUR. Je n'ai rien dit sur cela qui ne soit extrait fidèlement de notre livre des *Torrents*, et nous sommes tous d'un même sentiment. Aussi est-il admirable de lire dans nos mêmes *Torrents* les mystérieuses, sublimes et magnifiques paroles qu'ils emploient pour exprimer l'état de l'âme unie à Dieu dans cette vie, et pour donner l'idée de l'union essentielle, qui est la béatitude : « L'âme, « après bien des morts redoublées, expire enfin « dans les bras de l'amour ; mais elle n'aperçoit « point ces mêmes bras. Elle n'est pas plutôt « expirée, qu'elle perd tout acte de vie, pour simple « et délicat qu'il fût<sup>1</sup> : ici toutes distinctions d'ac- « tions sont ôtées, n'ayant plus de vertu propre, « mais tout étant Dieu à cette âme<sup>2</sup>.

« L'âme, continue ce sublime livre, l'âme ne se « sent plus, ne se voit plus, ne se connoît plus ; « elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien.

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chapitre VIII, n° 2. p. 219.

<sup>2</sup> *Ibidem*, chap. IX, n° 7, p. 232.

« n'en distinguè rien ; il n'y a plus d'amour, de  
« lumière, ni de connoissance <sup>1</sup>. »

LE DOCTEUR. Voilà, en vérité, mon Père, une  
âme fort illuminée.

LE DIRECTEUR. « L'âme, dit tout de suite le  
« même auteur <sup>2</sup>, a perdu toute volonté : ici l'âme  
« n'en a plus de propre ; et si vous lui demandiez  
« ce qu'elle veut, elle ne le pourroit dire : elle ne  
« peut plus choisir ; tous ses désirs sont ôtés ; parce  
« qu'étant dans le centre et dans le tout, le cœur  
« perd toute pensée, tendance et activité ; ce tor-  
« rent n'a plus de pente ni de mouvement, il est  
« dans le repos et dans la fin. »

LE DOCTEUR. Vous vous laissez insensiblement  
aller à nous entretenir du repos et de la félicité  
de l'autre vie, et vous en parlez même aussi affir-  
mativement que si vous l'aviez vue.

LE DIRECTEUR. Je ne parle, Monsieur, que de  
ce que chacun de nous expérimente pendant sa  
vie, et autant qu'il lui plaît : cela est trivial. « Cette  
« âme, dit-il ailleurs, ne sent pas, n'est pas en  
« peine de chercher, ni de rien faire ; elle demeure  
« comme elle est, cela lui suffit : mais que fait-elle ?  
« Rien, et toujours rien. » — « L'âme, dit le *Moyeu*

<sup>1</sup> *Livre des Torrents*, partie I, chapitre IX, n<sup>o</sup> 6,  
p. 231.

<sup>2</sup> *Ibidem*, n<sup>o</sup> 9, p. 233.

« *court et facile*<sup>1</sup>, ne peut être unie à Dieu, « qu'elle ne soit dans un repos central, et dans « la pureté de sa création. » Et dans notre *Cantique des cantiques*<sup>2</sup> : « Il y a des personnes qui « disent qu'une telle union ne se peut faire en cette « vic; mais je tiens pour certain qu'elle se peut « faire en celle-ci. » Les *Torrents*<sup>3</sup> enseignent aussi « que c'est par une perte de volonté en Dieu que « l'union arrive jusques à un état de déification où « tout est Dieu, sans savoir que cela est ainsi : « l'âme est établie par cet état dans son bien sou- « verain, sans changement; elle est dans la béati- « tude foncière, où rien ne peut traverser ce bon- « heur parfait, lorsqu'il est par état permanent : « Dieu donne l'état d'une manière permanente, y « établit l'âme pour toujours. » Mais voulez-vous rien voir de plus précis, et en même temps de plus glorieux pour cette âme du parfait abandon? C'est dans l'*Explication* de notre *Cantique des cantiques*<sup>4</sup>; retenez ces paroles-ci : « L'âme ne doit plus faire « de distinction de Dieu et d'elle : Dieu est elle, « et elle est Dieu. »

<sup>1</sup> *Moyen court* de Madame GUYON, § xxiv, p. 125.

<sup>2</sup> *Explication du Cantique des cant.*, par Madame GUYON, chap. 1, verset 1, p. 4 et 5.

<sup>3</sup> *Livre des Torrents*, partie II, chap. iv, n° 7, p. 270.

<sup>4</sup> Page 145.

LE DOCTEUR. Vraiment, mon Père, elles sont d'une nature à ne pouvoir pas sortir de la mémoire; et, comme je l'espère, Madame, qui l'a si excellente, ne les oubliera pas.

LA PÉNITENTE. Je compte bien, mon frère, de ne les pas oublier; mais souvenez-vous aussi que nous sommes entrés ici à près de quatre heures; le Révérend Père a parlé longtemps, et a besoin de repos.

LE DOCTEUR. Je ne saurois me repentir sérieusement des peines que je lui ai attirées, quand je lui dois des découvertes qu'il m'a fait faire sur l'union essentielle, dont j'avoue que je n'avois eu jusqu'à présent qu'une connoissance assez imparfaite; et véritablement il y a des notions sur cette matière qui ne se peuvent pas deviner.

LE DIRECTEUR. Oui, oui, il y a quelque chose d'abstrait, d'impliqué, et qui n'entre pas d'abord sous les sens. Les choses fort mystiques sont comme cela.

LE DOCTEUR. Je ne vous quitte pas au reste, mon Révérend Père, de la conversation que vous m'avez promise sur l'amour de Dieu; car il est étonnant que vous ne l'admettiez pas dans votre béatitude.

LA PÉNITENTE. Vous allez, mon frère, recommencer, si vous n'y prenez garde. Je vous prie, laissons le Père; je vous promets de vous ramener

ici quand il vous plaira, pourvu qu'il y veuille consentir.

LE DIRECTEUR. Vous ne sauriez trop tôt dégager votre parole.

LE DOCTEUR. J'aurai soin de l'en faire souvenir.

LA PÉNITENTE. Je ne me ferai pas beaucoup prier d'une chose où j'ai plus d'intérêt que vous, et que je souhaite de même.

---

## DIALOGUE VIII.

Acte permanent et perpétuel de l'amour de Dieu selon les nouveaux mystiques. Essence de Dieu considérée sous l'idée la plus abstraite, objet de cet acte. Exclusion de tous les autres motifs d'amour et de charité. Contrariété de cette doctrine à l'Évangile et aux maximes fondamentales de la religion.

LA PENITENTE. Voilà, mon Père, un homme que j'ai sur les bras depuis notre dernière entrevue, et qui ne m'a donné ni repos ni trêve, jusqu'à ce que je l'aie amené ici une troisième fois. La curiosité qu'il a de vous voir et de vous entendre augmente tous les jours; et comme la mienne n'est pas moindre, il n'est pas étonnant que vous nous revoyiez l'un et l'autre plus tôt que vous ne l'aviez peut-être espéré.

LE DOCTEUR. Je vous ai entendu dire, mon Père, des choses si nouvelles la dernière fois que je vous vis, que je ne suis pas encore sorti de l'étonnement qu'elles m'ont causé; mais sur ce que vous me promîtes de m'expliquer votre sentiment sur l'amour de Dieu, je vous avoue que je brûle d'im-

patience que vous me teniez parole. Ma sœur, je crois, sera ravie de profiter de notre conversation ; et puisqu'elle veut bien, toute instruite qu'elle est sur ces matières, me laisser parler pour moi et pour elle, il faut encore qu'elle me permette de vous rendre compte des choses qui me sont venues dans l'esprit sur ce qui vous échappa de dire, qu'il n'y avoit point d'amour de Dieu parmi vous, et que vous ne le considériez pas comme une chose qui fût aux hommes de quelque utilité. J'avoue que cette maxime m'a paru si étrange et si contraire aux principes de la morale chrétienne, qu'à peine aurois-je pu me persuader que vous l'eussiez avancée, si vous ne l'aviez fait bien remarquer, en m'avertissant de vous engager à parler sur cet article en quelque autre occasion. L'Écriture sainte ne nous recommande partout que la charité et l'amour de Dieu : c'est en cela que consistent la vertu, la religion, l'accomplissement de la loi, la fin de l'Évangile, la perfection de la sainteté, le bonheur souverain. Comment donc un homme qui fait profession de conduire les âmes à un état de perfection sublime peut-il avancer sérieusement que l'amour de Dieu est inutile à l'âme ? Il faut qu'il y ait quelque mystère caché là-dessous, que je ne comprends pas : ayez la bonté, mon Père, de me le développer.

LE DIRECTEUR. Vous avez raison, Monsieur, de



demander à être éclairci de nos principes sur cette matière; elle a besoin d'explication : c'est le point le plus essentiel et le plus sublime de la doctrine des mystiques. Sachez donc que nous ne disons pas qu'il ne faut point aimer Dieu; mais au contraire nous soutenons que ceux qui sont parvenus à la contemplation l'aiment par un acte continu et perpétuel, qui subsiste toujours, et qu'il n'est jamais nécessaire de renouveler<sup>1</sup>. Cet acte a l'unique

« Quand vous allez à l'oraison, remettez-vous entre les mains de Dieu avec une parfaite résignation, faisant un acte de foi, croyant que vous êtes en sa présence, demeurant dans cette [sainte] inaction plein de tranquillité et de silence, et tâchant de continuer par la foi et par l'amour, tous les jours, toute l'année, et même durant toute la vie, ce premier acte de contemplation. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chapitre XIII, n° 85, p. 53.)

« La contemplation est une oraison qui peut être perpétuelle et se faire partout..... Par un seul desir, elle se peut maintenir en acte, et y maintenir les autres facultés qu'elle domine..... Le contemplatif, par une simple résolution qu'il produit de ne point sortir de devant Dieu, il s'y conserve incessamment, quoi qu'il fasse. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 72-75.)

« Tant que l'âme ne révoque point la foi et son intention de demeurer résignée, elle est toujours dans la foi et dans la résignation, et par conséquent dans une oraison et une contemplation virtuelle et acquise, quoiqu'elle ne le sente pas, et ne fasse point de nouveaux actes de

essence de Dieu même pour objet, et consiste à ne point sortir de sa présence, sans qu'il soit nécessaire de produire aucun acte particulier, ni d'avoir aucune idée particulière et distincte des attributs de Dieu, et sans faire aucune réflexion sur nous <sup>1</sup>.

rémémorance et de réflexion. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. XIV, n° 105, p. 62.)

« L'âme spirituelle qui a résolu de croire que Dieu est en elle, de ne vouloir et de ne rien faire que par lui, doit se contenter de cette foi et de cette intention dans toutes ses actions et dans tous ses exercices, sans former ni répéter de nouveaux actes de cette foi et de cette résignation. » (*Ibidem*, n° 106.)

<sup>1</sup> « Une âme contemplative s'étant une fois déterminée à faire la volonté de Dieu et à demeurer en sa présence, elle y demeure actuellement, tant qu'elle ne prend point de résolution contraire, quoiqu'elle s'occupe d'autres choses. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. XV, n° 112, p. 65.)

« Il faut demeurer dans le simple regard autant de temps qu'il sera possible, sans rien penser, sans rien désirer, puisque ayant Dieu, nous avons tout. Quand vous feriez les plus beaux raisonnements dont l'esprit humain est capable sur la puissance de Dieu et la création du ciel et de la terre, et que vous vous représenteriez en votre oraison tout ce que les docteurs ont de plus beau sur ce sujet, que seroit-ce au regard d'avoir Dieu en soi-même? » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 41.)

« Le mouvement de l'action divine ne porte jamais l'âme à réfléchir sur la créature, ni à se recourber sur elle-même. » (*Moyen court*, § XXI, p. 81.)

LE DOCTEUR. Je ne comprends pas encore bien ce que vous voulez dire par là : « Un acte continu et perpétuel. » C'est apparemment l'amour habituel dont vous voulez parler, la charité du Saint-Esprit répandue dans nos cœurs, qui produit en nous à tous moments des actes d'amour, qui se renouvellent à chaque action de vertu que nous faisons.

LA PÉNITENTE. Mon frère, ce n'est pas là ce que veut dire le Révérend Père. Les âmes intérieures ne doivent point faire d'acte d'amour : leur propre activité seroit une marque qu'elles ne seroient pas encore mortes ; il suffit que l'homme se soit une fois donné à Dieu par un consentement actif et général dans le commencement de la voie, afin qu'il fasse de lui, et en lui, tout ce qu'il veut. Il demeure ensuite dans un état passif<sup>1</sup> ; il n'est pas nécessaire qu'il se donne à Dieu de nouveau : cet acte dure toujours, et n'est jamais interrompu, pas même par le sommeil.

LE DIRECTEUR. Fort bien, ma chère, je vois bien que vous lisez nos mystiques : ce que vous dites

<sup>1</sup> « L'homme s'étant donné une fois à Dieu dans le commencement de la voie, afin qu'il fit de lui et en lui tout ce qu'il voudroit, il donna dès lors un consentement actif et général pour tout ce que Dieu feroit. » (*Moyen court*, § XXIV, p. 130.)

là est tiré mot pour mot du *Moyen court* <sup>1</sup>, et nos plus excellents auteurs l'expliquent par une belle comparaison d'un diamant donné à un ami : il ne faut plus, quand on lui en a fait présent, répéter tous les jours qu'on le lui a donné ; il suffit de le laisser entre ses mains sans le reprendre. Il en est de même du don que vous avez fait à Dieu de vous-même par un amoureux abandon : il suffit de n'ôter plus à Dieu ce que vous lui avez donné ; pourvu que cela n'arrive pas, l'essence et la continuation de votre abandon dure toujours <sup>2</sup>.

LE DOCTEUR. La comparaison est brillante, mon Père, mais je doute qu'elle soit juste, car il n'en

<sup>1</sup> La dernière phrase de la Pénitente n'est pas empruntée au *Moyen court*, mais cette doctrine paroît implicitement contenue dans une phrase de l'*Explication du Cantique des cantiques* (chap. v, verset 2, p. 3). Voyez sur ce point l'*Instruction sur les états d'oraison* de Bossuet, livre I, chap. xvi (*OEuvres*, édition Lebel, tome XXVII, p. 69), et de plus MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 37.

<sup>2</sup> « ..... Quand vous vous mettez en prière, il ne sera pas toujours nécessaire de vous donner à Dieu de nouveau, puisque vous l'avez déjà fait. Comme si vous donniez un diamant à votre ami,..... il ne faudroit plus lui dire et lui répéter tous les jours..... que vous lui en faites un présent ; il ne faudroit que le laisser entre ses mains sans le reprendre, parce que pendant que vous ne le lui ôtez pas, et que vous n'en avez pas même le désir, il est tou-

est pas de même du cœur de l'homme, comme d'un diamant : l'un est une pierre insensible, qui demeure sans aucun mouvement et sans aucune action, entre les mains de celui à qui on l'a donnée : au lieu que l'autre, toujours actif, est continuel-

jours vrai de dire que vous lui avez fait ce présent, et que vous ne le révoquez pas. Ainsi quand une fois vous vous êtes mis entre les mains de Notre-Seigneur par un amoureux abandon, vous n'avez qu'à demeurer là. Gardez-vous de l'inquiétude et des efforts qui tendent à faire de nouveaux actes, et ne vous amusez pas à redoubler vos affections [sensibles] : elles ne font qu'interrompre la pure simplicité de l'acte spirituel que produit notre volonté. » (FALCONI, *Lettre à une fille spirituelle*, p. 159 et 160.)

\* Il n'est pas nécessaire de multiplier ces actes par de certains mouvements sensibles, qui empêchent la pureté de l'acte spirituel et parfait de la volonté..... Ajoutez à cela qu'il y a d'autres raisons qui montrent qu'on n'a pas besoin de les renouveler : ce que Falconi, théologien mystique, fait voir par la comparaison suivante : Quand on veut donner un joyau à un ami, et qu'on l'a mis une fois en son pouvoir, il n'est pas nécessaire de lui aller dire tous les jours : *Monsieur, je vous donne ce joyau; au moins, Monsieur, souvenez-vous qu'un tel jour je vous donnai un tel joyau.* Il suffit de le lui laisser, et de n'avoir pas envie de le lui ôter; puisque en le lui laissant ainsi librement, vous continuez à le lui donner. Ainsi, après avoir fait une offre et une résignation amoureuse de votre volonté à celle de Dieu, vous n'avez qu'à la continuer, sans faire de nouveaux actes sensibles, pourvu que cependant vous ne lui ôtiez point ce joyau, en péchant

lement en mouvement et en action; aucun de ses actes n'est subsistant et perpétuel : ils se succèdent les uns aux autres. L'amour ne cesse jamais d'agir et de faire agir : c'est un poids de la volonté qui entraîne la créature vers l'objet qu'elle aime,

grièvement contre lui. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre I. chap. XIII, nos 86, 87 et 88, p. 53 et 54.)

• Il n'est pas besoin que l'homme qui veut bien Dieu renouvelle ses actes et ses directions, parce qu'il est d'autant mieux auprès de Dieu, qu'il y est par un acte plus simple..... Ils veulent renouveler leurs actes à tous coups, parce qu'ils estiment plus la ferveur dont leur acte peut être accompagné, que la simple contemplation où Dieu opère un solide amour..... Pourquoi voulez-vous faire un acte? Vous l'avez déjà fait..... L'esprit et la volonté sont actuellement appliqués à Dieu par le premier acte qui dure toujours..... Quand vous avez donné quelque chose à quelqu'un, il seroit importun de lui dire tous les jours que vous [la] lui donnez de nouveau : il suffit que vous en ayez fait une fois la donation et que vous ne la révoquiez pas..... L'importance est que vous ne révoquiez ni rétractiez cet acte; que vous ne vous repentiez pas de ce que vous avez fait, et que vous n'ôtiez pas à Dieu ce que vous lui avez donné, en faisant quelque chose de notable contre son divin [bon] plaisir; car pourvu que cela n'arrive pas, l'essence et la continuité de votre regard, de votre amour, de votre abandon et de votre conformité à la volonté de Dieu dure toujours, parce que les fautes légères que l'on fait sans y [bien] penser ne détruisent pas le point essentiel de ces actes. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL. *Conférences mystiques*, p. 331-333.)

qui se fait sentir dans tous ses mouvements et dans toutes ses actions. La charité est toujours active, comme la cupidité; et de même que *la chair convoite contre l'esprit*, pour me servir des termes de l'Apôtre<sup>1</sup>, *l'esprit combat contre la chair*. C'est dans ce lieu d'exil l'occupation continuelle du chrétien.

LE DIRECTEUR. Bon pour les imparfaits; mais pour les parfaits, ne vous ai-je pas dit qu'ils n'ont plus de propriété ni d'activité? Ne vous en souvenez-vous point?

LE DOCTEUR. Je vous demande pardon, mon Père : ces maximes sont si nouvelles qu'il est difficile de s'y accoutumer. Hé bien! je veux que les âmes parfaites perdent leur activité à l'égard de tout ce qui n'est point Dieu; qu'elles ne s'occupent plus des choses d'ici-bas; que semblables aux saints, elles soient dans une contemplation continuelle, qu'elles soient toutes remplies de Dieu, qui fait l'objet de leurs vœux et de leur félicité. Plus elles le contemplent, plus elles le connoissent, plus elles doivent avoir de vifs sentiments de respect, d'amour et d'adoration pour lui.

LE DIRECTEUR. Vous vous trompez, Monsieur : la perfection de la contemplation ne consiste pas à connoître Dieu plus parfaitement que les autres, mais à ne point le connoître.

<sup>1</sup> Saint Paul, *Épître aux Galates*, chap. v, verset 17.

LE DOCTEUR. Vous me surprenez, mon Père. Je m'étois toujours imaginé que les contemplatifs avoient bien d'autres connoissances de Dieu que les autres hommes; qu'uniquement occupés de la considération des attributs et des perfections de cet Être souverain, ils pénétroient plus avant que les autres dans cet abîme impénétrable; que bannissant ces images sensibles et grossières sous lesquelles les simples se le représentent, et considérant ses véritables attributs, comme sa toute-puissance, sa bonté, sa justice, sa miséricorde, ils se formoient une idée de Dieu plus parfaite que les autres hommes.

LE DIRECTEUR. Une idée de Dieu? Sachez, Monsieur, que le vrai contemplatif ne se forme point d'idée de Dieu; qu'il n'a de connoissance distincte d'aucun de ses attributs; qu'il ne le connoît point par des idées, par des réflexions, et par des raisonnemens, mais par une foi obscure, générale, et confuse, sans distinction de perfections, d'attributs, ni de personnes. La vraie contemplation parfaite a pour seul objet l'essence de Dieu, considérée sous l'idée la plus abstraite qu'il est possible<sup>1</sup>. Cette vue confuse et fixe de Dieu, présent partout, nous

<sup>1</sup> \* ..... L'entendement ne connoît pas Dieu par des idées, des réflexions, des raisonnemens,..... mais par une foi obscure, générale et confuse,..... quoiqu'elle ne soit



affermit en Dieu pour toujours, et tous les actes de charité unis ensemble ne sont pas comparables à l'acte de foi par lequel on regarde Dieu fixement. Cet acte de foi produit dans la volonté un acte amoureux, universel et permanent, de pareille nature, par lequel elle aime Dieu confusément, comme souverainement aimable, sans que l'esprit le lui fasse connoître comme tel, soit à cause de ses perfections, soit à cause de ses bienfaits. Ainsi, selon la pensée de Molinos, l'âme aime Dieu sans le connoître, à peu près comme un enfant qui n'auroit jamais vu son père l'aime sur le rapport des autres<sup>1</sup>.

pas distincte. » (MOLINOS, *Introduction à la Guide spirituelle*, section 1, n<sup>o</sup> 7, p. 4.)

« Encore que l'âme ait acquis toutes les connoissances que la méditation et les objets sensibles peuvent donner, néanmoins lorsque Dieu la retire de cet état, en la privant du raisonnement, et la laissant dans les ténèbres divines, afin qu'elle marche par la voie directe et par la foi simple, qu'elle se laisse mener, et qu'elle ne veuille plus aimer avec l'imperfection et la foiblesse que ses sens lui avoient apprise..... (Ibidem, n<sup>o</sup> 3, p. 2 et 3.)

« Dieu pur et ineffable, abstrait de toute pensée,.... objet de la parfaite contemplation. » (Selon MALAVAL, *Pratique facile*, partie II, entretien IV; le PÈRE DE LA COMBE, dans l'*Analyse de l'oraison mentale*, n<sup>o</sup> IV.)

<sup>1</sup> « L'âme doit se persuader que les créatures sont trop grossières pour lui servir de maître et de guide dans la connoissance de son Dieu. Il faut donc que l'amour prenne

LE DOCTEUR. C'est donc bien inutilement que l'Écriture sainte nous propose si souvent ses perfections, sa bonté, et sa miséricorde pour motifs de respect, d'amour, et d'adoration. C'est en vain que Dieu dans ses commandements ordonne aux hommes de n'adorer que lui, parce qu'il est un Dieu puissant, un Dieu jaloux, un Dieu juste, et un Dieu qui fait miséricorde dans mille et mille générations à ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements. C'est en vain que le *Nouveau Testament* nous représente partout, comme le motif le plus efficace et le plus pur de la charité et de l'amour que nous devons avoir pour Dieu, la charité et l'amour qu'il a eus lui-même pour nous. Nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier, et qu'il nous a aimés jusqu'à donner son Fils unique pour nous; parce que ce Fils nous a aimés, et s'est livré lui-même pour nous. Cette charité de Jésus-Christ nous presse, considérant qu'il est mort pour

les devants, et qu'elle laisse l'entendement derrière; que l'âme aime Dieu comme il est en lui-même, et non comme l'imagination le lui représente; que si elle ne peut le connoître tel qu'il est, qu'elle l'aime sans le connoître, sous le voile obscur de la foi, à peu près comme un enfant qui n'auroit jamais vu son père, et qui s'en rapportant à ceux qui lui en parlent, l'aimeroit autant que s'il l'avoit vu. » (MOLINOS, *Introduction à la Guide spirituelle*, section 1, nos 3 et 4, p. 3.)

tous, que nous étions tous morts, qu'il est venu pour nous donner la vie éternelle, qui consiste à connoître et à aimer le Père éternel, et Jésus-Christ son Fils, qu'il envoie. Voilà les maximes les plus pures et les plus sublimes de l'Évangile et des apôtres. Ces sentiments ont toujours été gravés dans les cœurs des chrétiens. Aujourd'hui vos mystiques veulent enlever aux chrétiens ces motifs si puissants d'amour et de charité : la bonté, la miséricorde, la charité infinie d'un Dieu, l'incarnation, la passion, la mort de son Fils pour les hommes ; et ils substituent à la place l'idée confuse et générale d'un être inconnu, qu'on ne considère ni comme vengeur, ni comme rémunérateur, dont on ne craint point la colère, de la bonté duquel on n'espère rien. Est-ce là un moyen d'inspirer aux chrétiens des sentiments d'amour ? ou plutôt n'est-ce pas le moyen de les jeter dans l'indifférence ?

LE DIRECTEUR. Nos mystiques ont prévu ce que vous dites de l'Écriture, Monsieur. Ils ont bien connu le tort qu'elle pouvoit faire au progrès des saints dans l'état de perfection, et afin qu'on n'y fût point trompé, ils ont eu soin d'avertir, que tant que l'âme méditeroit sur l'Écriture sainte <sup>1</sup>, elle

<sup>1</sup> « Ces beaux ouvrages parlent admirablement de Dieu, principalement l'Écriture sainte, dictée de Dieu même à ces auteurs, comme à ses fidèles secrétaires.

n'arriveroit jamais à cette grande union qu'elle doit avoir avec Dieu; que les livres sacrés sont bien capables d'éclairer et d'échauffer tous ceux qui les lisent, mais que c'est toute autre chose de s'approcher de Dieu, qui est la vive source de la sagesse et de l'amour, qui n'a fait écrire tant de livres que pour nous donner une haute opinion de sa grandeur, afin que si nous l'aimions en ce qu'on dit de lui, nous l'aimassions encore plus en lui-même; mais que si l'âme aimoit Dieu tel qu'il est représenté dans les Écritures, elle n'aimeroit qu'un fantôme, ou que le masque de Dieu, et non pas Dieu tel qu'il est.

LE DOCTEUR. C'est donc à votre avis une espèce d'idolâtrie <sup>1</sup>, d'aimer Dieu tel qu'il nous est représenté dans l'Écriture sainte?

*Cependant tout cela ne peut passer que pour des fleurs, et s'y arrêter, c'est s'arrêter à la superficie, parce que Dieu ne pouvant se comprendre par l'esprit, ne peut aussi être expliqué par les paroles; et quand nous voulons par là nous élever à lui, nous nous abaissons. » (MALAVAL, Pratique facile.)*

« ..... Dieu..... n'a fait écrire ces livres que pour nous donner une haute opinion de sa grandeur, afin que si nous l'aimions en ce qu'on dit de lui, nous l'aimassions encore plus en lui-même. » (*Ibidem*, partie I, p. 40.)

« N'est-ce pas, dit-il, un beau masque qu'il se fait, et non pas son propre visage? » (*Ibidem*, p. 41.)

<sup>1</sup> « Dieu..... n'est rien de ce que conçoit la raison, parce

LE DIRECTEUR. N'en doutez point : c'est aimer une image et une similitude qui n'est point Dieu, et qui n'a aucune porportion avec lui.

LE DOCTEUR. Il faut donc l'aimer tel qu'il se représente lui-même intérieurement aux saints par des lumières et des connoissances surnaturelles?

LE DIRECTEUR. Point du tout : tant que l'âme connoîtra quelque chose par des images ou par des similitudes, de quelque nature qu'elles soient, même infuses et surnaturelles, elle ne connoît point Dieu <sup>1</sup>.

que tout ce que nous connoissons..... se peut eomprendre, et Dieu [seul] est incompréhensible..... Quand..... nous voulons connoître Dieu...., nous changeons la créature en Dieu comme les idolâtres...., ou nous abaissons Dieu à la créature. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie II, p. 305.)

<sup>1</sup> « On ne se sert plus des moyens, lorsqu'on a obtenu la fin, et la navigation finit en arrivant au port. Ainsi l'âme qui, après les fatigues de la méditation, se trouve dans le calme et la tranquillité de la contemplation, doit laisser là tous les raisonnements, demeurer dans le repos et dans le silence, jeter sur Dieu des regards simples et amoureux, repousser doucement toutes les imaginations qui se présentent à elle, apaiser tous les troubles à la présence de la Divinité, recueillir ses esprits et les fixer tous sur Dieu, se contenter de la connoissance générale et confuse que la foi lui en donne, tourner toute sa volonté à l'aimer, ce qui est l'unique fruit de la contemplation.

« Pour vous, mon chier Timothée, disoit saint Denis,

LE DOCTEUR. A votre compte, mon Père, les Samaritains, qui adoroient ce qu'ils ne connoissoient point, étoient bien plus parfaits adorateurs que les Juifs, qui adoroient ce qu'ils connoissoient. Que dis-je, les Samaritains? Les Athéniens, qui avoient dressé un autel au Dieu inconnu, étoient, selon vous, de parfaits contemplatifs : il ne leur manquoit rien de ce qui leur est nécessaire pour la connoissance que vous supposez être la seule connoissance parfaite de Dieu, ou plutôt ils n'avoient aucune de ces représentations et de ces idées qui

« appliquez-vous sérieusement aux contemplations mystiques; abandonnez vos sens, les opérations de votre esprit, tous les objets sensibles et intelligibles, et généralement toutes choses qui sont et qui ne sont pas, afin que vous vous éleviez, autant que l'homme le peut, et que vous vous unissiez, d'une manière inconnue et inexprimable, à celui qui est au-dessus de tout être et de toute connoissance. »

« Il faut donc que vous abandonniez tous les objets créés, ceux des sens, ceux de l'esprit et ceux des passions; en un mot tout ce qui est et tout ce qui n'est pas, et que vous vous jetiez entre les bras amoureux de Dieu, qui vous rendra infiniment plus que vous n'avez laissé, qui augmentera l'ardeur et le zèle avec lequel vous l'aimez, et qui par la force de son amour vous conservera dans ce saint et bienheureux silence, qui vaut infiniment plus que toutes les actions unies ensemble. » (MOLINOS, *Introduction à la Guide spirituelle*, section I, nos 13, 14 et 15. p. 7 et 8.)

la rendent fantastique selon vous; ils avoient précisément tout ce qu'il faut avoir pour être de vrais adorateurs de Dieu; ils adoroient un Dieu qu'ils ne connoissoient point, dont ils n'avoient jamais entendu parler, dont ils ne s'étoient formé aucune idée. Quel malheur pour eux, que saint Paul leur soit venu dessiller les yeux, et leur représenter ce Dieu qu'ils ne connoissoient point, non-seulement comme un être spirituel et infini, mais encore comme l'auteur de l'être et de la vie de toutes les créatures, comme celui qui a un soin tout particulier des hommes, et qui doit un jour les récompenser et les punir! Pourquoi leur donner ces idées de Dieu? Pourquoi leur représenter ces motifs pour les porter à le chercher? Que ne les laissoit-il dans leur connoissance confuse et indistincte d'un Dieu inconnu? Pourquoi les exhortoit-il à le chercher, et à faire leurs efforts pour le trouver? Voilà une inquiétude et une activité bien contraire à la perfection que vous nous prêchez, mon Père. Que le culte tranquille et désintéressé qu'ils rendoient à ce Dieu étoit bien plus conforme à vos maximes!

LE DIRECTEUR. Oui, mais ces maximes ne sont pas pour tout le monde : elles ne sont que pour ceux qui sont élevés à ce souverain degré de contemplation. La plupart de ceux à qui saint Paul parloit étoient des païens, qui se figuroient des dieux matériels d'or ou d'argent, renfermés dans

des temples bâtis par la main des hommes. Pour leur ôter cette idée grossière, il falloit en substituer une autre qui les élevât au-dessus de ce qui est matériel, quoiqu'elle ne les élevât pas à ce qui est Dieu.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, mon Père, que vous supposez que saint Paul a combattu une illusion par une autre illusion, une erreur par une autre erreur. Car je vous demande, l'idée de Dieu que leur donne saint Paul est-elle véritable, ou ne l'est-elle pas? Leur représente-t-elle le vrai Dieu, ou un fantôme?

LE DIRECTEUR. Comment me faites-vous cette demande? Ne savez-vous pas que la connoissance de l'homme, étant bornée, ne peut avoir d'idée parfaite d'un être infini?

LE DOCTEUR. Ce n'est pas ce que je vous demande. Je conviens qu'un être qui n'a qu'une connoissance bornée ne peut avoir une idée qui représente toutes les perfections d'un être infini dans toute leur étendue. Ce n'est pas de quoi il s'agit. Ce que je vous demande est si l'idée de Dieu que saint Paul nous donne en cet endroit est véritable ou fausse?

LE DIRECTEUR. Elle est fausse en ce qu'elle ne représente pas Dieu comme il est; car il ne peut être ni compris ni connu. On est obligé de se servir de termes proportionnés à notre foiblesse pour parler de lui; mais ces expressions n'ont rien de



digne de lui, et les idées qu'elles forment en nous ne sont pas la véritable idée de Dieu. Quand nous voulons par là nous élever à lui, nous l'abaïssons.

LE DOCTEUR. Parlez précisément. Quand je dis que Dieu est juste, bienfaisant, rémunérateur, vengeur, tout-puissant, etc., ces propositions sont-elles vraies ou fausses? Ces attributs conviennent-ils à Dieu, ou ne lui conviennent-ils pas?

LE DIRECTEUR. Tout cela se peut dire de Dieu; mais tout cela n'est point Dieu. Ce n'est point de cette manière que la foi pure le regarde; elle n'a d'autre objet qu'un Dieu inconnu présent partout<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « C'est une grâce de Dieu que d'avoir des tentations : une âme seroit heureuse si elle demouroit tranquille au milieu de ses combats, croyant que toutes ces tentations que le démon excite en elle concourent, par un effet de la providence divine, à notre avancement spirituel. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. ix.)

« Dieu y est tellement l'objet de la contemplation, et il faut bien se garder d'y rien ajouter à la simple vue de Dieu.... On y doit considérer Dieu sans attributs, sans aucune notion distincte, selon son essence. » (MALAVAL, *Pratique facile*.)

« Les soixante.... forts d'Israël...., ces vaillants guerriers qui gardent le lit de repos du véritable Salomon, sont les attributs divins qui environnent ce lit royal et qui empêchent l'accès à ceux qui ne sont pas entièrement anéantis. » (*Explication du Cantique des cantiques*, ch. III, verset 7, p. 74)

LE DOCTEUR. C'est-à-dire que tout l'objet de votre foi, de votre amour, de votre culte, de votre religion, est un être dans lequel vous ne concevez aucune perfection distincte ; auquel vous n'attribuez aucune providence, ni aucun soin des choses d'ici-bas ; que vous ne considérez ni comme rémunérateur ni comme vengeur. Voilà votre dieu : c'est le dieu d'Épicure, c'est le dieu de Spinoza.

LE DIRECTEUR. Vous poussez les choses bien loin, Monsieur : nous ne nions ni la Providence, ni l'enfer, ni le paradis.

LE DOCTEUR. Non, vous ne les niez pas, mon Père, mais vous faites consister la perfection de la religion à n'y faire aucune attention. Vous croyez la Providence, vous croyez un enfer et un paradis ; mais vous ne voulez pas que votre spirituel fasse entrer ces objets dans ses contemplations. Vous ne niez pas ces vérités ; mais vous voulez que l'on en fasse une précision et une abstraction qui les rend inutiles. Dieu est bon, juste et miséricordieux, vous n'osez le nier ; mais ce n'est pas ce Dieu bon, juste et miséricordieux qui est l'objet de votre foi, de votre culte et de votre amour : vous retranchez de l'idée de Dieu sa bonté, sa justice, sa miséricorde et la charité infinie qu'il a eue pour les hommes, en leur donnant son Fils unique. Vous n'avez plus pour objet de votre foi qu'un être inconnu ; pour objet de votre charité qu'un être qui ne vous fait

ni bien ni mal; car pour l'espérance, qui est la troisième partie du culte divin, elle est entièrement anéantie parmi vous. Quel étrange renversement de religion! Jusques ici l'Église nous a enseigné qu'il falloit croire en un Dieu tout-puisant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son Fils unique, qui viendra juger les vivants et les morts; et l'on nous vient enseigner que la foi pure n'a plus tous ces objets, et qu'elle se termine uniquement à l'existence de Dieu, ou à son immensité. Jusques ici l'Église nous a représenté comme des motifs d'une charité vraiment chrétienne, la bonté, la justice, la miséricorde d'un Dieu; et l'on nous vient dire que l'amour parfait ne doit avoir aucune de ces considérations pour objet. Jusques ici l'on nous a enseigné que la fin à laquelle nous devons tendre, et que nous devons souhaiter et désirer par-dessus toutes choses étoit le salut et la vie éternelle; et aujourd'hui de nouveaux docteurs, par des hypothèses impossibles, et par des précisions chimériques, nous viennent enseigner que le motif de la récompense éternelle, qui n'est autre chose que Dieu même, doit être exclu du pur amour. Jusques ici le plus puissant motif qui a soutenu les martyrs dans les tourments les plus cruels, et qui leur a fait affronter la mort sans crainte, a été l'espérance certaine de changer cette vie mortelle et misérable en une vie éternelle

et bienheureuse : leur charité, que l'on a toujours considérée dans l'Église comme une vertu héroïque, n'est, à entendre parler vos mystiques, qu'un amour intéressé. Ils ont bien d'autres vues, ces mystiques : ils ont su inventer un nouveau genre de martyre inconnu à tous les martyrs de l'antiquité. Jusques ici les saints ont travaillé et combattu toute leur vie, comme de généreux athlètes, pour recevoir une couronne incorruptible : ce sont, selon ces nouvelles lumières, des mercenaires qui ont servi Dieu d'une manière servile et intéressée. Jusques ici les plus grands saints ont souhaité la mort avec ardeur, pour jouir de la béatitude, pour être avec Jésus-Christ, et pour entrer dans le royaume des cieux : aujourd'hui l'on vient nous enseigner qu'une sainte indifférence sur son salut est la souveraine perfection. Ouvrez enfin les yeux, mon Père : considérez les conséquences terribles de ces principes, qui ne vont pas moins qu'à l'extinction des vertus chrétiennes et des sentiments de piété ; qu'à l'établissement du libertinage, et au renversement entier de la morale et de la religion de Jésus-Christ. N'abusez pas davantage de la crédulité des simples de l'un et de l'autre sexe, que vous trompez par des termes obscurs et mystérieux, qui cachent sous une apparence extérieure de piété un poison mortel, que vous leur faites avaler insensiblement. Croyez-moi, il viendra un temps,

ou plutôt ce temps est déjà venu, que tous vos mystères d'iniquité seront découverts, vos turpitudes dévoilées, et vos impiétés manifestées.

LA PÉNITENTE. Ah ! mon frère , modérez un peu votre zèle. Je ne connois pas de meilleur chrétien , ni de plus saint homme que le Révérend Père : vous avez tort de lui faire ces reproches.

LE DOCTEUR. Ces reproches , ce n'est pas à lui personnellement que je les adresse : je le crois un fort homme de bien, et je me persuade qu'il a horreur en son particulier des conséquences terribles que l'on tire des principes dans lesquels il est malheureusement engagé ; mais je gémiss de voir qu'il inspire une doctrine si pernicieuse à tant de personnes, qui étouffe dans le cœur des uns les véritables sentiments de piété, et jette les autres dans le libertinage. Je gémiss pour vous, ma sœur, au salut de qui je dois m'intéresser, et comme chrétien, et comme votre frère, de vous voir engagée dans la voie de perdition. Je gémiss pour une infinité d'autres chrétiens, que ces directeurs aveugles conduisent dans le précipice. Je gémiss enfiu de voir que des gens du monde se servent de la doctrine de ces faux mystiques pour autoriser leur libertinage. C'est là ce qui me cause une douleur et une indignation que je ne puis retenir. Vous-même, mon Père, si vous saviez les suites terribles de vos principes, si vous saviez l'usage

qu'en font les libertins pour autoriser leurs dérèglements, si vous saviez combien de gens, fondés sur vos maximes, vivent sans scrupule dans les plus grands désordres, peut-être reviendriez-vous de vos égarements. Je veux vous faire connoître un homme du monde bien instruit de votre doctrine, qui en a pénétré toutes les conséquences et toutes les suites : vous verrez jusqu'où il les pousse, et de quelle manière il s'en sert pour mettre sa conscience à couvert contre les scrupules incommodes, et pour allier la qualité de dévot et de chrétien avec une vie voluptueuse. Il a de l'esprit, il raisonne juste, et je me trompe fort s'il ne vous oblige, ou de désavouer vos principes, ou d'avouer les conséquences qu'il en tire. Je vous l'amènerai au premier jour. Nous verrons comme vous vous en démêlerez.

LE DIRECTEUR. Je le veux bien, Monsieur. pourvu que vous ne vous emportiez pas comme vous avez fait aujourd'hui.

---

## DIALOGUE IX.

Oraison de simple regard, béatitude essentielle : compatible avec toutes sortes de dérèglements. Le spirituel, parvenu à l'état de contemplation, est déchargé des mortifications et des austérités ; dispensé d'observer les lois humaines ; exempt de peines et de remords ; incapable d'être souillé par les mouvements sensibles ; en un mot impeccable, d'une impeccabilité qui consiste à faire ce qui est péché sans pécher. Obstination des maîtres de cette doctrine dans leur erreur. Ces conséquences horribles de la doctrine des quiétistes, prouvées et découvertes, donnent de l'horreur à ceux qu'ils ont séduits.

LE DOCTEUR. Voilà, mon Père, le gentilhomme dont je vous parlai la dernière fois. J'ai cru vous faire plaisir de vous l'amener, et je ne doute point que vous ne me soyez obligé de vous avoir procuré la connoissance d'une personne de sa capacité et de son mérite. Il est bien instruit de votre doctrine et très-éclairé sur ces matières ; il a pratiqué vos mystiques, et lu plusieurs fois tous vos livres, surtout le *Moyen court*, l'*Explication du Cantique des cantiques* et les *Torrents*.

LE DIRECTEUR, adressant la parole au gentil-

*homme.* Que je suis ravi, Monsieur, de trouver une personne d'esprit et du monde avec qui je puisse converser de nos maximes ! Oh ! qu'elles sont relevées, et qu'il seroit difficile d'en bien pénétrer toute l'étendue, si l'auteur des ouvrages que vous venez de nommer ne les avoit rendues familières ! Avouez-le-moi, on fait bien du chemin en peu de temps avec ces trois livres. On profite plus en un quart d'heure de lecture dans ces ouvrages, qu'on ne feroit en lisant des années entières d'autres livres mystiques. C'est un précis et un abrégé de toute notre doctrine, qui nous conduit par une voie courte et facile à la béatitude essentielle.

LE GENTILHOMME. Il faut avouer que ces livres donnent en peu de temps de grandes ouvertures et des vues bien étendues sur la vie spirituelle, et que les principes qu'on y apprend sont d'une utilité merveilleuse, quand on en sait faire un bon usage.

LE DIRECTEUR. N'est-il pas vrai, Monsieur, que rien n'est plus propre à rendre les hommes heureux sur la terre, que l'oraison de simple regard, dont ces livres enseignent si parfaitement la pratique ? Elle est seule capable de faire le bonheur de l'homme ; elle fait jouir dès cette vie de la béatitude que l'on croyoit jusqu'à présent être un bien particulier aux saints, et que l'on ne pouvoit posséder qu'après la mort.



LE GENTILHOMME. Oh ! bénis soyez-vous à jamais, mystiques ingénieux, qui nous avez appris à mener une vie douce et agréable, à jouir de tous les plaisirs et à satisfaire nos passions sans scrupule, sans crainte, sans remords, sans perdre la vue de Dieu, et avec une certitude entière qu'on ne l'offense point, et qu'on n'en sera pas moins heureux en l'autre monde. On enseignoit autrefois que pour avoir droit d'espérer à la béatitude de l'autre vie, il falloit être malheureux en celle-ci ; qu'on n'y parvenoit que par les croix, que par une vie pénitente et mortifiée ; que le chrétien devoit fuir les plaisirs, veiller continuellement sur soi, travailler à son salut avec crainte et tremblement. Bénis soyez-vous, encore un coup, vous autres mystiques, qui êtes venus nous décharger de toutes ces pénibles pratiques, et nous montrer une voie facile et commode pour être heureux ici-bas et dans le ciel, sans qu'il en coûte rien à la nature, et sans que l'on soit obligé de se priver d'aucun plaisir.

LE DOCTEUR. Ma sœur, qu'est-ce que j'entends ? est-ce là le langage d'un chrétien ? Quel renversement affreux de la religion de Jésus-Christ !

LE DIRECTEUR. Prenez bien garde à ce que vous avancez, Monsieur. Il ne faut pas dire que la béatitude essentielle consiste dans une vie douce, agréable et voluptueuse : Monsieur le Docteur en pourroit tirer de fâcheuses conséquences.

LE DOCTEUR. Il n'est pas besoin de les tirer : il ne faut que vous faire remarquer que c'est là un pur épicuréisme, que c'est le souverain bien que se proposoit Épicure, que c'est la vie des épicuriens.

LE DIRECTEUR. Ne vous le disois-je pas ? Il faut éviter ces sortes d'expressions, et dire que la béatitude essentielle consiste dans l'oraison de simple regard, dans la vue fixe et confuse de Dieu présent, dans l'union essentielle.

LE GENTILHOMME. Je ne subtilise pas tant, mon Père : je vas droit au but. Je fais consister la béatitude dans ce qui me fait le plus de plaisir. Votre oraison de simple regard, votre vue de Dieu, votre union essentielle sont des termes qui ont des idées bien minces. Les plaisirs au contraire, qui sont compatibles avec cet état, sont quelque chose de réel et de solide, qui fait mon bonheur.

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas néanmoins dans ces plaisirs que consiste la béatitude essentielle ; ce n'est que par accident qu'ils se trouvent joints à l'oraison de simple regard. C'est, comme je vous ai dit, l'union essentielle qui fait le souverain bien.

LE GENTILHOMME. Hé bien ! mon Père, nommez cette vie voluptueuse comme il vous plaira, car je ne dispute jamais des mots. Que m'importe que vous donniez le nom de béatitude à ce que vous appelez simple regard, ou union essentielle, et que

vous le refusiez aux voluptés, pourvu que vous avouiez qu'en pratiquant votre oraison de simple regard, qui ne me coûte rien, je puis en sûreté de conscience m'abandonner à toutes sortes de plaisirs, et être délivré de toutes sortes de peines de corps et d'esprit? C'est tout ce que je demande, c'est ce qui me rend heureux, c'est ce que je trouve de plus utile dans la doctrine des mystiques.

LE DIRECTEUR. Ils ne parlent pas tout à fait comme vous les faites parler.

LE GENTILHOMME. Je n'avance rien que je ne puisse prouver, quand je vous dis que suivant la doctrine des mystiques, pourvu que l'on soit parvenu à l'union essentielle, on est délivré de tout ce qui peut faire quelque peine en la vie, soit au corps, soit à l'esprit, et que l'on peut prendre toute sorte de plaisir, et s'abandonner à tout ce que l'on appelle dérèglements, sans craindre d'offenser Dieu. Vous le savez aussi bien que moi, mon Père, il est aisé de vous en faire convenir, quand vous ne le voudriez pas avouer. Car, dites-moi, n'enseignez-vous pas que quand on est parvenu à l'état de contemplation, il n'est plus nécessaire de pratiquer de jeûnes, d'austérités, et de mortifications corporelles<sup>1</sup>?

<sup>1</sup> « Le travail qui se fait au dehors porte toujours l'âme plus au dehors dans les choses où elle s'applique plus

LE DIRECTEUR. Ce n'est point en cela que consiste la perfection du christianisme : c'est dans l'oraison de simple regard. Quand on est parvenu à ce degré de perfection, il ne faut plus pratiquer ces exercices corporels.

LE GENTILHOMME. Voilà donc déjà vos parfaits contemplatifs déchargés de ce qu'il y a de plus pénible. Ce n'est pas tout : il faut aussi les délivrer du joug des lois humaines, et des commandements de l'Église, dont l'observation est souvent incommode. Les mystiques y ont pourvu. Le contemplatif est au-dessus de ces lois : s'il fait ce qu'elles commandent, c'est seulement à l'extérieur, par

fortement...., en sorte qu'elle met les sens en vigueur, bien loin de les amortir. » (*Moyen court*, de M<sup>me</sup> GUYON, § x, p. 38.)

« Il y a deux sortes de spirituels ; des intérieurs et des extérieurs. Ceux-ci cherchent Dieu au dehors, par le secours du raisonnement, de l'imagination et des réflexions ; ils tâchent d'acquérir la vertu à force d'abstinences, de macérations et d'austérités ; ils revêtent le cilice, se donnent la discipline, se tiennent dans le silence, et se mettent en la présence de Dieu, en se le figurant tantôt sous l'idée d'un pasteur, tantôt sous celle d'un médecin, quelquefois sous celle d'un père ou d'un maître.... C'est le chemin extérieur et la voie de ceux qui commencent... Mais les vrais spirituels...., retirés dans le fond de leur âme, se recueillent sans tout cela. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, chap. 1, n<sup>o</sup> 1, p. 132 et 133.)

usage, par habitude, nullement pour obéir à la loi, et s'acquitter de son devoir<sup>1</sup>.

LE DIRECTEUR. Mais il peut avoir des motions particulières, et des inspirations extraordinaires de faire ce qui est prescrit par la loi.

LE GENTILHOMME. Il peut en avoir, je l'avoue ; mais il peut aussi n'en pas avoir. Il suffit qu'il se mette en la présence de Dieu. Il ne faut pas qu'il fasse aucune réflexion sur soi, ni aucune attention à la loi : il faut seulement qu'il écoute ce que Dieu lui dira, et encore qu'il attende qu'il lui parle plus sensiblement que si c'étoit une voix articulée<sup>2</sup>.

1 « On doit obéir aux supérieurs quant à l'extérieur. L'étendue des vœux d'obéissance que font les religieux n'est que pour l'extérieur ; car la connoissance de l'intérieur n'appartient qu'à Dieu seul et au directeur. » (*Proposition 65 condamnée.*)

« C'est une doctrine ridicule et nouvelle dans l'Église de Dieu, que l'âme doit se laisser gouverner quant à l'intérieur par son évêque. » (*Proposition 66 condamnée.*)

2 « L'âme coopère avec Dieu, en recevant volontairement et sans résistance les effets de Dieu en elle. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 104.)

« L'âme est appelée passive, lorsqu'elle reçoit quelque chose en soi, de telle sorte qu'elle ne contribue en rien à la production, mais seulement à la réception.... Dans les choses de Dieu, l'âme peut être considérée passive en deux manières : l'une quant au principe, l'autre quant à l'action .... L'âme est passive au regard de la grâce qui la

Vous m'avouerez que ces sortes de motions et d'inspirations sont rares, et qu'un contemplatif peut

fait agir, comme un principe non acquis,.... mais infus :.... elle est aussi passive au regard de la foi, parce que la foi est une lumière infuse et non produite par l'opération..... » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie II. p. 78 et 79.)

« Les actions faites par un principe divin sont des actions divines, au lieu que les actions de la créature, quelque bonnes qu'elles paroissent, sont des actions humaines, ou tout au plus vertueuses, lorsqu'elles sont faites avec la grâce. - *Moyen court*, § XXI, p. 88 et 89.)

« L'homme est réparé, non en agissant, mais en souffrant l'action de celui qui le veut réparer. - *Ibidem*, p. 86 et 87.)

« Une âme ne se doit mouvoir que quand l'Esprit de Dieu la remue. » (*Ibidem*, p. 80.)

« Il faut donc demeurer en paix, et ne nous mouvoir que quand il nous meut.... C'est l'esprit de l'Église que l'esprit de la motion divine, etc. - (*Ibidem*, p. 87.)

« Il suffit que l'homme ait un consentement passif à sa propre destruction, afin qu'il ait une entière et pleine liberté. » (*Ibidem*, § XXIV, p. 130.)

« Il suffit que l'homme concoure passivement à toutes les opérations actives de Dieu. - (*Ibidem*, p. 131.)

« .... Dieu ne se communique à l'homme, qu'autant que sa capacité passive est grande, noble et étendue. » (*Ibidem*, p. 134.)

« L'homme ne peut être uni à Dieu sans la passivité. - (*Ibidem*, p. 134.)

« Il reste à résoudre une difficulté ignorée des siècles passés : savoir s'il y aura une contemplation au prise.

passer une grande partie de sa vie sans en avoir. Il pourra donc être des années entières sans entendre la messe, sans s'approcher des sacrements, et sans observer aucun des commandements de l'Église.

LE DIRECTEUR. Quel mal y a-t-il à cela? Ce sont des lois humaines qui ne concernent point l'intérieur, et qui ne rendent pas plus saints ni plus parfaits ceux qui les observent<sup>1</sup>.

comme une infuse, et la différence entre l'une et l'autre. »  
(LA COMBE, *Analyse de l'Oraison mentale*.)

« La passive se fait par des actes très-simples infus, qui ne dépendent pas du libre arbitre, à laquelle les puissances de l'âme concourent. L'âme, sans qu'elle le sache et y pense, se trouve enlevée vers Dieu. » (*Ibidem*.)

<sup>1</sup> « ..... L'extérieur commun de ces âmes choisies scandalise même ceux qui ont part à leurs grâces : jusque-là qu'ils s'en séparent souvent après que Dieu en a tiré l'effet qu'il prétendoit. L'Époux traite en cela son épouse comme lui-même : tous ceux qu'il avoit gagnés à son Père ne furent-ils pas scandalisés en lui\*? Que l'on examine un peu la vie de Jésus-Christ : rien de plus commun quant à l'extérieur. Ceux qui font des choses plus extraordinaires sont les copies des saints, desquels Jésus-Christ a dit qu'ils feroient de plus grandes œuvres que lui\*\*. Ces âmes ici sont d'autres Jésus-Christ : c'est pourquoi l'on y remarque moins les traits des saints. Mais pour les caractères de Jésus-Christ, si on les examine de

\* Voyez saint Marc, chapitre XIV, verset 27.

\*\* Voyez saint Jean, chapitre XIV, verset 12.

LE GENTILHOMME. Tant mieux, mon Père : c'est ce que je trouve de merveilleux, que l'on puisse se dispenser de toutes ces pratiques, non-seulement sans commettre aucun péché, mais même sans perdre aucun avantage spirituel. La confession de ses péchés à un prêtre est une des choses les plus humiliantes de la religion : votre spirituel est déchargé de ce joug<sup>1</sup>. Pour les prières vocales ou

près, on les y verra très-clairement. Cependant Jésus-Christ est un sujet de scandale aux Juifs, et semble une folie aux Gentils\*. Ces personnes scandalisent souvent dans leur simplicité ceux qui, attachés aux cérémonies légales plutôt qu'à la simplicité de l'Évangile, ne regardent que l'écorce de la grenade, sans pénétrer le dedans. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. VI, verset 6, p. 152 et 153.)

I « ..... S'exposer devant Dieu, qui ne manquera pas de l'éclairer et de lui faire connoître la nature de ses fautes..... L'âme oubliera ses défauts et aura peine à s'en souvenir; mais il ne faut pas qu'elle s'en fasse aucune peine, pour deux raisons : la première, parce que cet oubli est une marque de la purification de la faute, et que c'est le meilleur, dans ce degré, d'oublier tout ce qui nous concerne, pour ne se souvenir que de Dieu. La seconde raison est que Dieu ne manque point, lorsqu'il se faut confesser, de faire voir à l'âme ses plus grandes fautes; car alors il fait lui-même son examen\*\* ». » (*Moyen court*, § xv, p. 61 et 65.)

\* Voyez la Première Épître aux Corinthiens, chapitre 1, verset 23.

\*\* Voyez ci-dessus, p. 77, note 1.



même mentales, vous savez aussi bien que moi qu'elles sont incompatibles avec l'oraison de simple regard<sup>1</sup>. Voilà donc les hommes délivrés de tout

« Si l'on dit à ces âmes abandonnées de se confesser, elles le font, car elles sont très-soumises; mais elles disent de bouche ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : « Il faut vous confesser de cela » ; il le dit sans connoître ce qu'il dit, sans savoir si cela est, ou non, sans reproches, sans remords; car ici l'âme ne peut trouver de conscience, et tout est tellement perdu en elle \*, qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur; elle demeure contente sans en chercher. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n° 3, p. 253.)

« Toutes les créatures la condamneroient, que ce lui seroit moins qu'un moucheron, non par entêtement et fermeté de volonté, comme on se l'imagine, mais par impuissance de se mêler de soi, parce qu'elle ne se voit plus. Vous demandez à cette âme : « Mais qui vous porte à faire telle ou telle chose? C'est donc que Dieu vous l'a dit, vous a fait connoître et entendre ce qu'il vouloit? » — Je ne connois rien, n'entends rien; je ne pense à rien connoître; tout est Dieu et volonté de Dieu; je ne sais..... ce que c'est que volonté de Dieu .... aussi ne suis-je pas capable d'en rendre nulle raison, ni d'en rendre aucune de ma conduite..... J'agis cependant infailliblement, et ne puis douter depuis que je n'ai point d'autre principe que le principe infaillible. » (*Ibidem*, n° 7, p. 256.)

<sup>x</sup> « L'âme n'est pas plutôt appelée au silence intérieur, qu'elle ne doit pas se charger de prières vocales. » (*Moyen court*, § XVI, p. 67.)

\* Voyez ci-dessus, p. 103-111, texte et notes.

ce qui peut être incommode à leur corps. Voyons de quelle manière leur esprit est soulagé de tout ce qui peut lui faire de la peine, en sorte qu'il jouit d'un repos achevé et d'une tranquillité parfaite. Les tentations dont l'âme est agitée sont ordinairement la plus grande peine des justes. Ces vives images des désordres, que le démon

• En cette oraison de simple regard, nous pratiquons hautement la vertu sans la pratiquer, nous faisons tout sans rien faire, et nous le faisons d'une manière si élevée, que cent autres n'en feroient pas tant en vingt années avec leurs actes redoublés et multipliés avec tant de ferveur. Une œillade simple, qui nous ramasse de l'épanchement que nous pouvons avoir parmi la diversité des créatures, sous le rayon \* obscur de la foi, qui ne laisse aucune clarté pour nous joindre à Dieu, dit plus, comprend plus, que tout ce que la méditation et l'oraison effective peuvent dire ou comprendre. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 93 et 94.)

• Vous croirez peut-être que vous ne sortez de la prière aussi stérile que vous y étiez entrée, que par manque de préparation..... Persévérer....., en la présence du Seigneur..... est l'unique préparation, et la seule disposition nécessaire pour ce temps-là. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre I, chap. XI, n° 70. p. 46 et 47.)

• *Malaval ne permet cet acte (par lequel on se met en présence de Dieu au commencement de l'oraison) que trois ou quatre jours au plus, parce qu'une âme qui est*

\* Cette citation, déjà faite plus haut (p. 16, note 1), a été reproduite ici avec la même faute : *mur*, pour *rayon*.

représente à leur esprit, cette inclination au mal, qu'ils sentent continuellement, la fragilité de leur nature les tiennent dans un tremblement et dans une inquiétude perpétuelle. Toute leur vie n'est qu'un combat continu. Le maître de notre doctrine délivre heureusement ses disciples de ces agitations, et les établit dans un doux et saint repos, en leur apprenant que c'est une grâce de Dieu

entrée dans le simple regard, comprend bientôt qu'il y a un langage muet par lequel nous nous faisons entendre à Dieu beaucoup mieux que par les actes intérieurs réfléchis; et elle auroit honte de chercher le secours de quelque chose de sensible contre l'attrait qu'elle sent. » (L'ABBÉ D'ÉS-  
FIVAL, *Conférences mystiques*, p. 40.)

« Il est sûr que la fréquente lecture des livres mystiques, qui.... ne donnent point de lumière pour la conduite de la vie, fait plutôt du mal que du bien; qu'elle brouille l'esprit au lieu de l'éclairer.... » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre II, chap. II, n° 9, p. 80.)

« Cet acte consiste à envisager Dieu seul en lui-même, ce qui comprend tout \*. On n'a pas besoin de lectures, ni de méditations; mais il suffit de se reposer doucement en Dieu avec ce regard d'une foi vive. » (MALAVAL, *Pratique facile*, partie I, p. 50.)

« Les livres mêmes et les bonnes lectures en cet état (*d'oraison de simple regard*) sont nuisibles, dit un grand spirituel; cela appuie et maintient la manière ordinaire d'opérer, et fortifie l'ancienne habitude. » (L'ABBÉ D'ÉS-  
FIVAL, *Conférences mystiques*, p. 187.)

\* Voyez ci-dessus, p. 18, note 1, et p. 84, note 1.

d'avoir des tentations, et que le bonheur d'une âme consiste à demeurer tranquille, sans faire aucune résistance, ni aucun acte contraire. Les mouvements sensuels, les pensées impures, les doutes contre la foi, et les tentations même les plus violentes, ne leur doivent causer aucune alarme. Il ne faut point qu'ils fassent d'efforts pour y résister, pour les rejeter, ou pour les repousser. Loin de gémir de se voir sujets à ces infirmités, et de souhaiter d'en être délivrés, ils doivent s'en réjouir, et les considérer comme un bienfait de Dieu tout particulier <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> . Vous ressentirez au dedans une sécheresse passive, des ténèbres, des angoisses, des contradictions, une répugnance continuelle, des abandonnements intérieurs, des désolations horribles, des suggestions importunes et perpétuelles, des tentations véhémentes de l'ennemi. Enfin vous trouverez votre cœur si resserré et si plein d'amertume, que vous ne pourrez l'élever vers Dieu, ni faire un seul acte de foi, d'espérance ou d'amour. Dans cet abandonnement, vous voyant en proie à l'impatience, à la colère, à la rage, aux blasphèmes, aux appétits désordonnés, vous vous croirez la plus misérable, la plus criminelle et la plus détestable de toutes les créatures, dénuée de toutes les vertus, éloignée de Dieu, et condamnée à des tourments presque égaux aux peines infernales. Mais quoique dans cette oppression, il vous semble d'être orgueilleuse, impatiente et colère, ces tentations néanmoins ne remportent aucun avantage sur vous, la vertu cachée et le don efficace de la force intérieure qui régissent en vous étant capables de surmonter les assauts

LE DIRECTEUR. C'est cela même, Monsieur, qui fait leur martyre<sup>1</sup>. Autrefois Dieu se servoit des

les plus vigoureux et les plus terribles. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, chap. IV, nos 28, 29 et 30, p. 145 et 146.)

<sup>1</sup> MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, chap. IV : *Des deux martyres spirituels où Dieu fait passer les âmes auxquelles il veut s'unir*, p. 142.)

« Lorsque Dieu veut s'unir à une âme, il la purifie ordinairement en deux manières. La première se fait par les eaux amères des afflictions, des angoisses, des détresses et des tourments intérieurs, dont nous parlerons dans ce chapitre et le suivant; la seconde, par le feu d'un amour ardent, impatient et affamé. Lorsque Dieu veut mener une âme à la plus haute perfection, il se sert de toutes les deux. Quelquefois il les met dans l'alambic des tribulations et des amertumes intérieures et extérieures, et dans le feu des tentations. D'autres fois il les jette dans le creuset d'un amour inquiet et jaloux, qui la consume avec d'autant plus de violence, que Dieu veut l'éclairer plus vivement, et l'unir plus étroitement à lui : en sorte que la connoissance et l'union divines sont l'effet des souffrances et la preuve du véritable amour. »

CHAPITRE V : *Combien il est important pour une âme intérieure de souffrir ce premier martyre spirituel.* (Pages 146-148.)

« Afin qu'une âme devienne céleste, de terrestre qu'elle étoit, qu'elle soit une avec Dieu et jouisse du souverain bien, il faut qu'elle soit purifiée dans le feu de la tribulation. Il est vrai, et l'expérience le justifie assez, que tous ceux qui veulent servir Dieu ont de grands travaux et de cruelles persécutions à soutenir. Mais les âmes fortu-

tyrans pour faire des saints ; mais aujourd'hui il se sert des démons, qui causent ces violences, et cela fait que les saints s'humilient davantage en eux-mêmes, et se résignent à Dieu<sup>1</sup>.

nées que le Seigneur conduit ont outre cela de redoutables tentations à endurer, et des tourments plus horribles que ceux dont les martyrs ont été couronnés dans la primitive Eglise.

« Les souffrances des martyrs étoient courtes : le même jour les voyoit ordinairement commencer et finir. et de plus une lumière celeste, un secours divin, et l'espoir de la récompense prochaine les soutenoient au milieu de leurs tourments. Mais une âme désolée, qui doit mourir à elle-même et être purifiée intimement, se voyant abandonnée de Dieu, environnée de tentations, de ténèbres, d'angoisses, de chagrins, d'afflictions et de sécheresses, goûte à tout moment les transes de la mort, sans ressentir aucune consolation. Dans ce déplorable état, ses cruelles douleurs, qui se succèdent l'une à l'autre, lui paroissent un martyre continuel et une agonie qui se renouvelle incessamment. C'est pourquoi l'on peut dire avec raison que quoiqu'il y ait beaucoup de martyrs, il y a fort peu d'âmes qui suivent Jésus Christ, au milieu de ces tourments, dans le calme et dans la résignation.

« Pendant que les hommes exerçoient leur cruauté sur le corps des martyrs, Dieu consolait leur âme ; mais ici c'est Dieu qui blesse et qui se cache, pendant que les démons, comme de cruels bourreaux, tourmentent le corps et l'âme en mille manières, en sorte que l'homme est crucifié tout entier, et au dedans et au dehors. »

<sup>1</sup> Cette phrase est la traduction de la 43<sup>e</sup> des propo-

LE DOCTEUR. Ce que dit le Révérend Père, quoique équivoque, peut avoir un sens fort catholique. Voici la doctrine de l'Eglise touchant les tentations. Comme elles sont un effet du péché, et qu'elles portent au péché, quoiqu'elles ne soient pas un péché quand la volonté n'y donne pas son consentement, tout chrétien doit gémir de se voir sujet à cette misère, souhaiter avec ardeur d'en être délivré, et dire continuellement avec l'apôtre saint Paul : « Malheureux que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort<sup>1</sup> ? » Mais d'ailleurs, comme il est impossible d'être entièrement délivré en cette vie des tentations, et que Dieu permet que nous soyons tentés pour éprouver et exercer notre vertu, afin qu'étant demeurés victorieux des tentations par le secours de sa grâce, nous avançons dans la vie spirituelle, nous devons nous humilier dans la vue de notre misère, avoir recours à la miséricorde de Celui sans le secours duquel nous succomberions infailliblement, nous jeter entre ses bras, et cependant faire tous nos efforts pour résister à la tentation, fuir les occasions, détourner les mauvaises pensées, résister aux mouvements de la cupidité, faire des actes contraires et intérieu-

sions condamnées de Molinos, qui ont été publiées en latin.

<sup>1</sup> *Épître aux Romains*, chap. vii, verset 24.

rement et extérieurement, veiller enfin continuellement sur notre conduite. Voilà la doctrine de l'Église sur les tentations.

LE GENTILHOMME. Vous nous parlez là, Monsieur, de maximes usées des anciens mystiques : celles des nouveaux sont bien plus commodes. Lorsqu'on est tenté fortement, disent-ils, il faut laisser agir le démon, sans s'aider en aucune manière, demeurer dans son néant; et quand on commettrait des ordures et des impuretés, il ne faut pas s'en troubler; mais il faut chasser toutes sortes de scrupules, de doutes, de peurs, parce que l'âme en devient plus illuminée, fortifiée, et plus belle. C'est là le moyen d'acquérir la sainte liberté<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> « N'espérez pas de parvenir à cet état heureux, ni de jouir du précieux gage de la paix intérieure, dès que vous aurez, par le secours de la grâce, remporté la victoire sur vos sens....

« Vous ressentirez au dedans une sécheresse passive, des ténèbres, des angoisses, des contradictions, une répugnance continuelle, des abandonnements intérieurs, des désolations horribles, des suggestions importunes et perpétuelles, des tentations véhémentes de l'ennemi. Enfin vous trouverez votre cœur si resserré et si plein d'amertume, que vous ne pourrez l'élever vers Dieu, ni faire un seul acte de foi, d'espérance ou d'amour.

« Dans cet abandonnement, vous voyant en proie à l'impatience, à la colère, à la rage, aux blasphèmes, aux appétits désordonnés, vous vous croirez la plus misérable,



parce que de cette manière l'on devient victorieux, et l'on acquiert un trésor de paix<sup>1</sup>. Demandez au Révérend Père si ce ne sont pas là ses maximes?

LA PÉNITENTE. Je ne le saurois croire.

LE DIRECTEUR. Il faut distinguer, Monsieur. Quand ces actions se passent dans les facultés sensitives, sans que la volonté y ait part, et sans qu'elle y consente formellement, elles sont toutes innocentes; mais elles seroient très-criminelles, si la volonté y donnoit son consentement<sup>2</sup>. C'est l'exception qu'apporte le maître de notre doctrine dans une de ses lettres; en excusant de péché les blasphèmes proférés extérieurement, il ajoute cette clause : « Mais sans le consentement de celui qui souffre la violence<sup>3</sup>. »

la plus criminelle et la plus détestable de toutes les créatures, dénuée de toutes les vertus, éloignée de Dieu, et condamnée à des tourments presque égaux aux peines infernales. » (MOLINOS, *Guide spirituelle*, livre III, ch. IV, nos 23, 28 et 29, p. 144 et 145.)

<sup>1</sup> Cette exposition des maximes des nouveaux mystiques, depuis les mots : « Lorsqu'on est tenté fortement, » est simplement la traduction de la 47<sup>e</sup> des propositions condamnées de Molinos.

<sup>2</sup> Voyez la 41<sup>e</sup> des propositions condamnées de Molinos.

<sup>3</sup> On trouve cette excuse des « blasphèmes proférés extérieurement » dans la 19<sup>e</sup> des propositions quiétistes qui sont énumérées dans une lettre circulaire du cardinal Cibo, écrite de Rome le 15 février 1687 par l'ordre du

LE DOCTEUR. Des blasphèmes proférés extérieurement, qui ne sont point des péchés : écoutez bien ceci, ma sœur.

LE GENTILHOMME. Ce que vous dites, mon Père, est capable d'éblouir ceux qui ne sont pas parfaitement instruits de vos principes; mais pour moi qui les possède, je ne prends pas ainsi le change, et je m'en vais vous montrer que ce consentement prétendu de la volonté, nécessaire, selon vous, pour commettre un péché, ne se rencontre jamais dans le contemplatif, quoi qu'il fasse. Pour vous en convaincre, il ne faut que vous faire souvenir de vos principes. N'est-il pas vrai que celui qui est parvenu à l'état de contemplation est uni essentiellement avec Dieu?

LE DIRECTEUR. Cela est sans difficulté.

saint Office (voyez les *OEuvres de Bossuet*, tome XXVII, p. 501 et 502, édition Lebel); de plus, elle est résumée dans la 41<sup>e</sup> des propositions condamnées de Molinos; mais nous ne savons où a été publiée la doctrine qui est reproduite dans ces deux propositions. Nous ne connaissons que deux lettres qui soient attribuées à Molinos : elles ont été imprimées dans la traduction italienne de *la Guide spirituelle* et du *Traité de la communion quotidienne* qui a paru à Venise en 1683, et en partie traduites dans l'édition de *la Guide spirituelle* (Amsterdam, 1688) ci-dessus mentionnée, p. XLV. Ces lettres ne contiennent rien de la doctrine qu'émet ici le Directeur. (*Note de M. Gustave Servois.*)

LE GENTILHOMME. « Cette union essentielle le préserve de toute malignité; et comme Dieu, en concourant avec les pécheurs, ne contracte rien de leur malice à cause de sa pureté essentielle, de même l'âme unie essentiellement à Dieu participe à la pureté de Dieu, et ne peut point être souillée par ce qui se passe en elle. » C'est de l'auteur des *Torrents* que je tiens cette maxime. Oh qu'elle est bien traitée dans ce livre !

LE DIRECTEUR. Oui, Monsieur, mais on y remarque que la pureté de Dieu ne subsiste dans cette âme que parce qu'elle est dans une parfaite ignorance du mal, et dans l'impuissance de le commettre.

LE GENTILHOMME. Justement, mon Père, et c'est là où je voulois venir. Cette ignorance du mal qui met l'âme dans l'heureuse impuissance de pécher, en quoi consiste-t-elle ?

LE DIRECTEUR. C'est dans les ténèbres de l'entendement, dans la nuit spirituelle, dans l'obscurité mystique <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Quand l'âme spirituelle est pour ainsi dire noyée dans la foi obscure de Dieu, elle est dans le néant de soi-même, et alors elle est bien occupée, parce qu'elle a perdu l'appui d'elle-même, et que..... toute..... réflexion, tout le sensible est détruit en elle. » (FALCONI, *Lettre à une fille spirituelle*, p. 155 )

\* Lorsque Dieu prive l'âme de ses connoissances, et la

LE GENTILHOMME. Cette obscurité dérobe-t-elle entièrement à l'âme la connoissance de ce qui se passe en elle ?

LE DIRECTEUR. Non certes : elle voit , elle connoît les mouvements des facultés sensibles ; mais les actes des facultés spirituelles , qui sont l'entendement et la volonté , sont imperceptibles à l'âme<sup>1</sup>, qui est dans l'état d'obscurcissement<sup>2</sup>.

laisse dans des ténèbres mystiques , afin qu'elle marche par la voie directe et la foi simple...., l'âme qui est dans les saintes obscurités que l'Être sur-essentiel produit en son centre en agissant intimement par sa grâce , ne voit pas ce qu'elle y fait , puisque , à ce qu'on dit , elle n'y fait rien. » (L'ABBÉ D'ESTIVAL, *Conférences mystiques*, p. 2.)

<sup>1</sup> « L'âme est heureuse , lorsqu'elle se retire dans la partie supérieure d'elle-même et se renferme dans son néant , comme dans son centre , sans prendre garde à ce qu'elle fait , si elle est recueillie ou non , si elle marche bien ou mal , si elle opère ou si elle est oisive , sans regarder , ni penser , ni faire réflexion sur rien de sensible. » (MOLINOS, *Guide spirit.*, livre I, chap. XIII, n° 93, p. 56.)

« L'âme spirituelle doit tenir l'homme intérieur séparé de l'extérieur , en sorte qu'il n'ait aucun commerce avec les sens \*.

« La créature ne distingue plus son opération , parce qu'une lumière forte et générale absorbe toutes ses petites lumières distinctes , comme celle du soleil fait la lumière des astres. » (*Moyen court*, § XII, p. 49.)

<sup>2</sup> Voyez la 62<sup>e</sup> des propositions condamnées de Molinos.

\* Nous ne savons d'où est tiré cet alinéa. (G. S.)

LE GENTILHOMME. Elle ne peut donc pas distinguer si ce qui se passe en elle est l'effet d'une violence faite à l'appétit sensitif, ou si c'est un acte de sa volonté libre ?

LE DIRECTEUR. Cela est difficile.

LE GENTILHOMME. Difficile ? Je vous soutiens, mon Père, que cela est impossible. Les mouvements des facultés sensitives sont connus : on sait donc bien que l'on a conçu des mouvements de haine, d'impureté, de blasphème. Mais si les actes de la volonté sont imperceptibles, comment peut-on connoître si la volonté a consenti à ces mouvements, ou si elle n'y a pas consenti ?

LE DIRECTEUR. Ils ne sont pas connus par eux-mêmes : ils le sont par les mouvements qu'ils forment dans les facultés sensitives.

LE GENTILHOMME. Mais comment distinguer si ces mouvements de la faculté sensitive ont été formés par la faculté spirituelle de l'âme, ou par le démon, qui selon vous la violente, la change, et la renverse, sans que la volonté de l'homme y ait part ?

LE DIRECTEUR. On en est convaincu par l'évidence même et par sa propre conscience.

LE GENTILHOMME. Pour cette fois, mon Père, vous vous écartez des principes du maître de notre doctrine, qui nous assure que ceux mêmes qui disent qu'ils ont péché de propos délibéré, et qu'ils ont

connu évidemment leur volonté, qui a donné son consentement au péché, ne doivent pas être crus, parce qu'ils peuvent avoir confondu l'appétit sensitif avec la volonté connue évidemment.

LE DIRECTEUR. Le maître ne parle que de ceux qui sont parvenus à l'état de contemplation : leur volonté étant unie essentiellement à Dieu, il est indubitable qu'elle n'a aucune part à tous les mouvements et actes extérieurs des péchés qu'ils commettent, et que ce sont des illusions et des violences du démon, qui ne leur doivent point être imputées.

LE GENTILHOMME. Je pourrois vous dire que le maître, accordant ce privilège à ses disciples, établit un principe qui le rend commun à tous les hommes. Car s'il est vrai que les actes des facultés spirituelles ne puissent être aperçus des mystiques, ces actes étant de même nature dans tous les hommes, et les uns n'ayant pas plus de lumières que les autres pour les connoître, il est vrai de dire que ces mystiques et les non-mystiques vivent dans la même obscurité et dans la même ignorance de ce qui se passe dans leur volonté. Les premiers seront surs, à la vérité, par leur état, que leur volonté n'a point consenti au péché; mais si les derniers n'en sont pas assurés, ils ne peuvent pas non plus être certains du contraire; et par conséquent ils peuvent (quelque action criminelle qu'ils aient commise) se

persuader qu'ils n'ont point péché. C'est toujours un grand soulagement pour eux; c'est une espérance qui les flatte agréablement, et qui peut beaucoup calmer leur esprit et apaiser les remords de leur conscience. Mais pour nos parfaits mystiques dont je parle, quoi qu'ils fassent, ils ne doivent avoir ni crainte, ni remords, ni scrupules; mais vivre dans un repos qui ne peut être troublé en aucune manière, convaincus et certains qu'ils sont que leur volonté n'a point de part à ce qui se passe en eux, et que tous ces mouvements de l'appétit sensitif, et ces actions extérieures qui paroissent des péchés consommés, sont des violences du diable.

LE DOCTEUR. Étrange théologie! L'apôtre saint Jacques nous apprend *que chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'entraîne et l'attire dans le mal; que la concupiscence ayant conçu, enfante le péché; que le péché étant consommé, engendre la mort*<sup>1</sup>. Et selon les principes que j'entends, la concupiscence de l'homme a beau concevoir et enfanter, elle ne produit point de péché; l'action du péché a beau être consommée, elle n'engendre point la mort. La qualité de juste, de saint, de parfait, de contemplatif, d'uni essentiellement à Dieu, est compatible avec toutes sortes d'actions criminelles. Les apôtres ont beau nous assurer que

<sup>1</sup> *Épître de saint Jacques*, chap. 1, versets 14 et 15.

tous ceux qui commettent de ces actions sont dignes de mort, et qu'ils ne posséderont point le royaume des cieux : cette maxime ne peut être tout au plus véritable qu'à l'égard des imparfaits ; elle ne l'est point à l'égard des parfaits mystiques, pourvu qu'ils se soient une fois livrés à Dieu par un regard fixe et par un amoureux abandon. Ils peuvent en vertu de cet acte, quoique non réitéré, commettre impunément toutes sortes d'exécration.

LE GENTILHOMME. Oui, Monsieur, n'en soyez point épouvanté : notre école est une école d'impeccabilité<sup>1</sup> ; mais d'une impeccabilité admirable, qui consiste à pouvoir faire ce qui est péché sans pécher. Les bienheureux sont impeccables dans le ciel, parce qu'ils sont inséparablement unis à Dieu, et qu'ils ne peuvent plus se tourner vers la créature, et la préférer au Créateur. Les mystiques sont impeccables sur la terre, parce qu'étant unis à

<sup>1</sup> « ..... Le propre de l'union essentielle est d'affermir l'âme de telle sorte, qu'elle ne peut plus avoir de ces défaillances qui arrivent aux âmes commençantes, dans lesquelles la grâce étant encore foible, elles éprouvent des éclipses, et font encore des chutes; mais par cette union l'âme est confirmée (si l'on peut user de ce terme) dans la charité, puisque alors elle demeure en Dieu; et celui qui demeure en Dieu demeure en charité; car Dieu est charité. » (*Explication du Cantique des cantiques*, chap. II, verset 6. p. 47 et 48.)



Dieu par une foi pure et par une union essentielle, ils peuvent jouir de la créature, sans quitter le Créateur; demandez-le au Révérend Père.

LE DIRECTEUR. Il est vrai, Monsieur, que ce sont là nos principes; mais nous n'en tirons pas les conséquences que Monsieur prétend. Nous ne nous en servons pas pour porter les hommes à commettre des actions criminelles, mais seulement pour consoler ceux qui y sont tombés. Le directeur ne doit pas dire à ses disciples qu'ils peuvent pécher impunément; mais s'il arrive qu'ils commettent des crimes, il n'en doit pas être épouvanté. Quoiqu'ils lui rapportent de l'état pitoyable de leur âme et de leur attachement au péché, il ne doit pas les croire pour cela déchus de l'état d'innocence. Enfin il doit leur remettre là-dessus l'esprit, et leur persuader que leur volonté n'a jamais eu de part à ce qui s'est passé en eux. C'est là ce qu'on appelle chez nous *consoler ses amis qui sont dans la tribulation*.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, mon Père, que si quelqu'un de vos pénitents venoit vous trouver, et s'accusoit d'avoir consenti de propos délibéré à la volonté de commettre un adultère, ou un autre crime énorme; d'avoir exécuté plusieurs fois cette mauvaise volonté; d'avoir vécu longtemps dans cette habitude criminelle, et de ne point sentir encore en soi de douleur ni de componction : au

lieu de lui représenter l'énormité de son crime, la  
 peine qu'il mérite, l'état de damnation dans lequel  
 il s'est précipité, la bonté et la miséricorde d'un  
 Dieu qu'il a offensé, pour l'exciter à des mouve-  
 ments de pénitence et de contrition; au lieu de lui  
 imposer une satisfaction proportionnée à la gran-  
 deur de ses crimes, de ne lui donner l'absolution,  
 et de ne lui permettre d'approcher des sacrements  
 que quand vous jugeriez qu'il est contrit et con-  
 verti; au lieu, dis-je, d'en user ainsi, comme les  
 lois de l'Église le prescrivent, voici à peu près le  
 langage que vous lui teniez : « Ne soyez point  
 « épouvanté, mon frère, de ces impuretés dans les-  
 « quelles vous êtes tombé; ce sont des actes de  
 « votre partie intérieure et sensuelle, violentée par  
 « le démon : votre partie supérieure et votre vo-  
 « lonté n'y ont eu aucune part, quoiqu'elles vous  
 « paroissent y avoir consenti plusieurs fois, puis-  
 « que vous n'avez point révoqué l'acte d'abandon  
 « par lequel vous vous êtes donné à Dieu. Vous  
 « avez conservé la pureté de l'âme, plus précieuse  
 « que la pureté du corps : votre âme est innocente  
 « et sans tache devant Dieu. L'action criminelle que  
 « vous avez commise est un effet de sa volonté :  
 « vous n'en êtes pas moins en état de grâce et de  
 « salut pour l'avoir commise; et quand vous n'y  
 « seriez pas, cela vous doit être indifférent. C'est  
 « dans cette bienheureuse indifférence pour le bien

« ou pour le mal, pour le salut ou pour la damnation, que consiste la perfection. N'ayez donc point de regret, point de douleur, point de contrition : réjouissez-vous au contraire en Dieu, dont la volonté est accomplie dans vous et sur vous. » Voilà de quelle manière, mon Père, vous devriez exhorter votre pénitent.

LE DIRECTEUR. Les occasions de faire de semblables remontrances sont rares parmi nous; car l'âme du parfait contemplatif ne se reproche ordinairement rien : elle n'est plus à elle, elle ne sait ce qu'elle a fait; elle ignore ce qu'elle est, ou plutôt elle n'est plus ce qu'elle étoit, étant transformée en Dieu : elle ne sait de quoi s'accuser, de quoi se confesser, de quoi se corriger ou se repentir <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Les âmes dont je parle ne peuvent presque jamais se confesser, car lorsqu'elles veulent s'accuser, elles ne savent qu'accuser et que condamner, ne pouvant rien trouver en elles de vivant et qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de la perte entière de leur volonté en Dieu; et comme Dieu ne peut vouloir le péché, elles ne le peuvent vouloir non plus. » (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, n<sup>o</sup> 3, p. 253.)

« Si l'on dit à ces âmes abandonnées de se confesser, elles le font, car elles sont très-soumises; mais elles disent de bouche ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : « Il faut vous confesser de cela; » il le dit sans connoître ce qu'il dit, sans savoir si cela est

LE GENTILHOMME. Ne vous l'avois-je pas bien dit d'abord, que nos mystiques soula geoient les hommes du joug pesant de la confession et de la pénitence, et qu'ils les délivroient de toute sorte de scrupules et de remords de conscience? En pouvez-vous douter?

LE DOCTEUR. Non, je vois à présent que l'école de vos faux mystiques est une école d'impureté et d'abomination; que l'on y renverse les lois divines et surnaturelles; qu'on y enseigne le libertinage; qu'il n'y a ni crainte de Dieu, ni religion, ni piété, ni vertu; enfin que votre parfait contemplatif peut être un monstre exécrationnable, plongé dans toutes sortes de vices, un infâme, un impudique, un blasphémateur, sans cesser d'être uni essentiellement avec Dieu.

LE DIRECTEUR. On peut abuser des choses les plus saintes, et tirer de mauvaises conséquences des plus saines maximes.

LE DOCTEUR. Mon Père, ce n'est point un abus de votre doctrine: c'en est une suite et une con-

ou non sans reproches, sans remords; car ici l'âme ne peut trouver de conscience, et tout est tellement perdu en elle\*, qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur: elle demeure contente sans en chercher. \* (*Livre des Torrents*, partie II, chap. II, p. 253.)

\* Voyez ci-dessus, p. 111, à la note, 1<sup>er</sup> alinéa.

séquence nécessaire, comme Monsieur vient de le faire voir. Conséquence avouée, et même écrite par vos auteurs; car que peut-on de plus exprès, que ce qui se trouve écrit sur ce sujet dans l'*Explication du Cantique des cantiques*: « Que les âmes  
« abandonnées n'ont plus de pureté propre; mais  
« qu'elles ont, par leur union essentielle à Dieu, la  
« pureté de Dieu, qui peut par conséquent leur com-  
« mander toutes sortes d'excès, auxquels elles n'ont  
« point de part, parce qu'elles ne sont plus, et que  
« n'étant plus, il ne peut y avoir aucune malignité  
« en elles? » Il est encore dit dans le même ouvrage: « Que l'époux permet les fautes dans son  
« épouse, afin de la punir, et de la purifier en même  
« temps de l'attache qu'elle avoit à sa pureté et à  
« son innocence. » Ainsi l'attache d'une âme à la pureté et à l'innocence est une faute que Dieu punit, et les impuretés dans lesquelles elle tombe ne sont pas des crimes, mais la punition de ses crimes. Enfin peut-on rien de plus épouvantable que ce que l'on y fait dire à l'épouse, que « sa noir-  
« ceur apparente, c'est-à-dire ses péchés, cachent  
« la grandeur des opérations de Dieu dans son âme,  
« comme l'humanité sainte couvre en Jésus-Christ  
« la divinité? » Que vous semble, ma sœur, de cette comparaison de l'humanité de Jésus-Christ avec la noirceur de l'âme? N'est-ce pas un horrible blasphème?

LA PÉNITENTE. Oui, mon frère, et je ne puis plus entendre ces choses sans horreur : confuse , interdite , étonnée , je rougis de honte d'avoir été malheureusement engagée dans des principes si pernicieux. Mais au moins ne croyez pas , mon frère , que mon cœur ait jamais eu part à de telles infamies , ou que j'aie été capable de rien faire contre mon devoir. Ah ! plutôt que le ciel.....

LE DOCTEUR. J'en suis très-persuadé, ma sœur , et je sais que vous avez été trompée par les fausses promesses de ce directeur, qui vous flattoit de vous conduire à Dieu par une voie sûre et abrégée. Il vous conduisoit, ma sœur, dans un précipice ; Dieu vous le fait apercevoir ; rendez-lui de très-humbles actions de grâces de ce bonheur ; cherchez , cherchez d'autres directeurs qui vous conduisant , non par leurs propres lumières , mais par celles de l'Évangile et de l'Église , vous mènent infailliblement au port du salut. Pour Monsieur, je crois qu'il a trop d'esprit pour approuver les principes des faux mystiques , et qu'il est trop homme de bien pour mettre en pratique aucune des conséquences funestes qu'il a tirées si naturellement de ces principes.

LE GENTILHOMME. Il faut vous l'avouer, Madame, j'ai donné trop légèrement dans les pernicieux préceptes de l'auteur des *Torrents*. Dieu m'a tiré de mon aveuglement par le secours de Monsieur

votre beau-frère : ses chrétiennes leçous m'ont convaincu qu'il n'appartient qu'à Dieu de tracer des routes certaines pour le salut. Je lui ai, Madame, cette première obligation ; mais je lui suis très-redevable de s'être servi aujourd'hui de moi pour vous faire sortir de votre erreur, et vous remettre ainsi dans la voie du salut. J'ai goûté, Madame, pendant quelques années le dangereux poison qui vous infectoit : comme vous, je me suis laissé séduire au jargon et aux termes spécieux des nouveaux mystiques ; leurs directeurs se sont prévalu de ma foiblesse comme de la vôtre ; mais heureusement Monsieur votre frère nous reud l'un et l'autre à Dieu et à la vérité par la force de l'Évangile, et par la solidité de ses raisons. Nous serions tous contents, si le Révérend Père, éclairé des lumières célestes, et touché des mouvements de la grâce, reconnoissoit aussi son égarement.

LA PÉNITENTE. Ah ! plût à Dieu que mes vœux y pussent contribuer ; et que de concert avec vous j'eusse l'avantage de.....

LE DOCTEUR. Ah ! ma chère sœur, quel comble de joie de vous voir revenue de votre erreur, et que votre charité vous porte à vouloir sauver celui qui vous alloit perdre ! Mais je crains que son heure ne soit pas encore venue, et qu'il ne reste encore beaucoup à travailler pour le remettre dans le bon chemin.

LE DIRECTEUR. Toutes les créatures me condamneraient, Monsieur, que ce me seroit moins qu'un moucheron, comme je vous l'ai déjà dit<sup>1</sup>. Que mes disciples m'abandonnent; que tous les docteurs du monde me combattent; que les évêques me proscrivent; que l'Église me chasse de son sein; qu'on m'accable d'autorités; qu'on me confonde par une foule de raisons, rien n'est capable d'ébranler mon cœur et mon esprit.

LE DOCTEUR. Adieu donc, mon Père : vous voyant dans une disposition si ennemie de la vérité, je n'entreprends pas de vous en convaincre; tout ce que je puis faire est d'offrir mes vœux et mes sacrifices à Celui qui force les volontés rebelles, afin qu'il amollisse la dureté de votre cœur, et qu'il vous rende quelque jour capable d'entendre et d'aimer la vérité.

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus. p. 131.



LETTRES.



# AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

---

Un amateur d'autographes, M. Tarbé, imprimeur à Sens, a conservé jusqu'à sa mort une lettre authentique de La Bruyère, qu'il avait découverte parmi les papiers de Ménage.

En 1849, cette pièce intéressante, qui ne porte point de suscription, mais que son contenu démontre avoir été adressée au célèbre critique que nous venons de nommer, est devenue la propriété de M. le comte d'Hunolstein. M. Destailleur ayant été autorisé à la publier dans ses éditions de La Bruyère, elle est, par cela même, entrée dans le domaine public; nous la donnons ci-après sous le n<sup>o</sup> XVIII, p. 292.

Antérieurement à cette publication, il n'avait été imprimé que quatre lettres attribuées à La Bruyère. De ces quatre lettres, il en est

deux que les juges les plus compétents considèrent à bon droit comme apocryphes.

L'une, adressée à Fontenelle, a été publiée en fac-simile dans la *Galerie française ou Collection de portraits des hommes et des femmes qui ont illustré la France dans les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, et XVIII<sup>e</sup> siècles*, etc. PARIS, Firmin Didot, 1821-1823, in-4<sup>o</sup>, où elle se trouve au tome II, p. 351. — Dans ce prétendu fac-simile tout est faux; le faussaire ne connaissait évidemment ni l'écriture, ni la signature de La Bruyère, qui n'a jamais varié, soit sur les registres des paroisses de Paris, où elle se rencontre souvent, soit sur les minutes d'actes notariés que nous avons examinés.

Voici cette signature authentique de l'au-

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'La Bruyère'. The ink is dark and the handwriting is fluid and characteristic of the 17th century.

teur des Caractères, relevée sur un acte du 2 mai 1692, passé en l'étude du notaire Chup-

pin; et qui, au temps présent, fait partie des minutes de M<sup>e</sup> Le Monnyer, titulaire actuel de la charge de M<sup>e</sup> Chuppin.

Malgré son défaut d'authenticité, nous avons reproduit ci-après sous le n<sup>o</sup> xxv, p. 312, la lettre à Fontenelle.

La seconde lettre apocryphe a été publiée en italien. C'est évidemment une réponse supposée à une autre lettre, également en italien, que son auteur, Gregorio Leti, a fabriquée pour se donner auprès du public la puérole satisfaction d'une illustre amitié. La fraude de Leti ressort de la date même qu'il a donnée à ses lettres (1678). Nous disons ses lettres, car elles sont bien siennes. A cette époque La Bruyère n'avait encore rien produit, il était complètement inconnu comme écrivain; et n'avait alors d'autre titre que celui de conseiller du Roi, trésorier de France à Caen, titre qu'il conservait encore, le 2 janvier 1683, comme le prouve sa signature au bas de l'acte de naissance <sup>1</sup> d'*Élisabeth* La Bruyère, sa nièce,

<sup>1</sup> Archives de la Sainte-Chapelle.

filie de son frère Louis II et de Claude-Angélique Targas. Leti s'est maladroitement trompé de dix ans en donnant à ses lettres la date de 1678. La réputation de La Bruyère n'a commencé, nous venons de le dire, qu'en 1688.

Ainsi que la précédente, nous avons admis cette lettre afin d'en établir la fausseté. Nous en prenons occasion pour prémunir le public contre l'existence de prétendus autographes de La Bruyère, puisqu'il est avéré qu'on ne connaissait qu'une seule pièce authentique avant 1865.

Deux autres lettres (nos XIX et XXI) dont l'authenticité ne nous paraît pas douteuse sont connues depuis longtemps, elles ont été imprimées pour la première fois : le n<sup>o</sup> XIX en 1697, dans le recueil des *Lettres de Bussy-Rabutin*, le n<sup>o</sup> XXI en 1708, à La Haye, dans le *Santeuilliana*. On ignore ce que sont devenus les autographes.

C'est seulement en 1865 que dix-sept lettres, conservées dans les archives de la maison de Condé, ont été livrées au public par la bienveillante communication de S. A. R. Mgr le

duc d'Aumale, qui a autorisé M. Gustave Servois à les faire entrer dans le La Bruyère de la Collection des grands écrivains de la France.

Parmi les dix-sept lettres autographes que Mgr le duc d'Aumale a conservées, durant vingt-trois ans d'exil, dans les archives de Twickenham, et qui vont sans doute bientôt reprendre place à Chantilly, il en est une signée de madame de Langeron; nous ne la donnons pas : La Bruyère en l'écrivant remplissait la fonction de simple secrétaire.

Seize lettres adressées au grand Condé, et une à René Descartes, voilà donc les seuls autographes authentiques connus de La Bruyère!

Ces lettres ont un véritable intérêt historique, et ne font pas moins d'honneur au grand Condé qu'à La Bruyère. Elles nous apprennent avec quelle sollicitude le prince illustre surveillait les études de son petit-fils, et avec quel zèle le précepteur remplissait les devoirs de son emploi.

---





# LETTRES

---

## I

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Comme mon unique application est d'avancer les études de Monsieur le duc de Bourbon, et que je travaille à cela à Versailles du matin au soir sans nul relâchement, ma plus grande joie aussi est d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime. Je m'abstiens souvent de lui écrire afin de ne point tomber en des redites, et j'attends quelquefois que nous ayons passé à des choses nouvelles, afin qu'elle en soit exactement informée, et de tout le chemin que nous faisons. J'entrerai demain dans l'histoire de Charles VIII; la vie de Louis XI nous a menés au delà de ce que je pensois, soit par le nombre et l'importance des événements, soit aussi faute de temps, que je partage avec bien

des maîtres. Je fais voir l'Italie à Son Altesse, pour la mener de là en Hongrie, en Pologne et dans les États du Turc en Europe; je lui ai appris ces derniers jours la Suède, le Danemarck, la Scandinavie et l'Angleterre avec l'Écosse et l'Irlande, assez scrupuleusement. Nous avons achevé de M. Descartes ce qui concerne le mouvement<sup>1</sup>. J'ai rebattu les généalogies que je lui ai déjà enseignées, et vais entrer dans celles des maisons de Saxe, Lorraine, Holstein<sup>2</sup>, Savoie, et peu d'autres qui sont entrées dans votre branche de Bourbon. Des fables<sup>3</sup> nous en sommes au huitième livre, et il les retient avec la facilité ordinaire. Il avance aussi beaucoup dans la connoissance de la maison du Roi, du moins par la lecture de l'*État de la France*<sup>4</sup>. L'on marche également dans toutes ces différentes études, et nulle n'est privilégiée, si ce n'est peut-être l'histoire, depuis que vous me l'avez recommandée :

<sup>1</sup> La seconde partie des *Principes de philosophie*. — Cet ouvrage, dont la première édition, en latin, parut en 1644, fut traduit par Picot, et revu par l'auteur en 1647.

<sup>2</sup> La Bruyère a écrit *Hostein*.

<sup>3</sup> Voyez ci-après, lettre X, p. 277, où La Bruyère désigne les *Métamorphoses d'Ovide*.

<sup>4</sup> L'*État de la France*. Cet ouvrage commencé par l'abbé Besogne, de la chapelle du Roi, était alors, avec bien moins de détails, ce qu'est de nos jours l'*Almanach impérial*.

car quelque idée qui me vienne, et quelque nouvel établissement que je fasse au sujet des études de M. le duc de Bourbon, je déménage sans peine pour aller<sup>1</sup> où il plaît à Votre Altesse.

Une lettre qu'elle a écrite il y a bien quinze jours à Monsieur le Duc a fait ici le mieux du monde : je m'en suis trouvé soulagé par un renouvellement d'attention qui m'a fait deviner, Monseigneur, que vous aviez parlé sur le ton qu'il faut, et Monsieur le Duc me l'a confirmé. Dès que l'application tombera, je vous en avertirai ingénument, car je sens de la peine à tromper ceux qui se reposent sur moi de quelques soins, et je ne commencerai point par Votre Altesse Sérénissime à faire un effort qui me coûte et qui lui déplaît. Je voudrais de toute mon inclination avoir six grandes heures par jour à bien employer auprès de Son Altesse : je vous annonçerois d'étranges progrès, du moins pour mon fait et sur les choses qui me regardent. Et si j'avois l'honneur d'être chargé de tout, comme j'ai eu le plaisir de le croire, j'en répondrois aussi sûrement ; mais j'ai des collègues, et qui font mieux que moi et avec autant de zèle. Vous devez du moins être très-persuadé, Monsei-

<sup>1</sup> A Versailles, à l'hôtel du prince de la Roche-sur-Yon, où tous les maîtres du jeune duc furent établis dans le courant de février 1685.

gneur, que le peu de temps que j'use auprès de Monsieur le duc de Bourbon lui est fort utile, qu'il sait très-bien ce que je lui ai appris, qu'il n'est pas aisé même de le mieux savoir, et que je viserai toujours à ce qu'il emporte de toutes mes études ce qu'il y a de moins épineux et qui convient davantage à un grand prince. Je suis avec toute la soumission et tout le respect que je dois,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE<sup>1</sup>.

Ce 9 janvier<sup>2</sup> [1685], à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse S. S. Monseigneur le Prince*; et à la suite, de la main d'un secrétaire : *M. de la Bruyère*, 9 février 1685.

<sup>1</sup> Toujours ainsi, en un seul mot.

<sup>2</sup> Par distraction sans doute, La Bruyère a écrit *janvier* : la date exacte est celle indiquée par le secrétaire à la suite de la suscription.

## II

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

C'est aujourd'hui un jour de géographie; nous en sommes encore à l'Italie; j'essayerai de la finir avec la Sicile cette après-dînée, et j'espère qu'il en rendra un jour un bon compte à Votre Altesse Sérénissime, aussi bien que de la Flandre et du cours du Rhin, qu'il avoit un peu oublié la dernière fois. Je le rendrai prêt aussi sur les généalogies, dont je lui retrace celles qu'il a déjà vues, avant de lui apprendre les maisons de Saxe, d'Holstein<sup>1</sup>, de Savoie et de Lorraine, qu'il me semble que Monsieur le duc de Bourbon ne doit pas ignorer; j'y puis ajouter l'ancienne maison d'Angleterre, et celle d'Écosse Stuart, qui règne présentement: cela avec toute la maison de France, celle de Bavière et les deux Autriches, qu'il sait déjà, est précisément ce qu'il lui faut de généalogies, si j'y

<sup>1</sup> L'autographe porte *Hostein*.

ajoute surtout quelques maisons de femmes qui sont entrées par mariages dans votre branche de Bourbon. Charles VIII est fort avancé; les guerres de Bretagne sont sur leur fin, et je vais mener ce roi en Italie : ce règne est court, et aussi celui de son successeur Louis XII. Ainsi nous touchons à François I<sup>er</sup>.

J'ai mis au net ce que j'ai traduit par vos ordres du petit livre allemand : c'est une suite des affaires des Hongrois, et la succession de leurs rois, que l'on voit rarement ailleurs avec tant d'ordre et d'exactitude. Cela sera utile à Son Altesse pour ce qui concerne l'histoire. Ce qui suit ce que je vous envoie, Monseigneur, et que j'ai laissé sans le traduire, c'est quelque chose du comte de Serin<sup>1</sup>, le siège de Candie<sup>2</sup>, celui de Vienne<sup>3</sup>, un mot du

<sup>1</sup> Pierre, comte de Serin, vice-roi ou ban de Croatie, s'étant mis à la tête de la noblesse hongroise, qui souffrait impatiemment la dureté du gouvernement autrichien, fut arrêté et compris dans les sanglantes exécutions que Léopold I<sup>er</sup>, empereur d'Allemagne, ordonna en 1671.

<sup>2</sup> Ce siège dura vingt-neuf mois. Les secours que Messieurs de Beaufort et de Navailles amenèrent de France avaient retardé, durant plus de trois mois, la prise de cette place, dont les Turcs s'emparèrent le 16 septembre 1669. M. de Beaufort périt dans une sortie opérée le 15 juin. Son corps ne put être retrouvé.

<sup>3</sup> Entrepris par le grand vizir Cara Mustapha, à la tête

Tekehli<sup>1</sup> et du siège de Bude<sup>2</sup>, mais moins en détail que ce que vous en avez lu dans les gazettes et toutes les relations.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Mardi, 3 avril [1685], à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Monseigneur le Prince.*

de deux cent mille hommes, ce siège fut levé le 12 septembre 1683, par l'intervention de Sobieski, roi de Pologne, secondé du duc de Lorraine.

<sup>1</sup> Le comte Emeric de Tœkœli, né en 1656, mort le 13 septembre 1705, fut, en 1672, le chef de l'insurrection hongroise contre l'Autriche. Il était prisonnier des Turcs, ses alliés, qui le tenaient enfermé à Andrinople au moment où La Bruyère écrivait cette lettre.

<sup>2</sup> Commencé le 14 juillet 1684, par les troupes impériales, ce siège fut levé le 1<sup>er</sup> novembre suivant. Bude resta au pouvoir des Turcs jusqu'au 2 septembre 1686.

## III

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

J'ai été présent aux trois dernières leçons de M. Sauveur<sup>1</sup>, et je puis assurer Votre Altesse Sérénissime qu'elles se passèrent avec assez d'application de la part de Monsieur le duc de Bourbon, et qu'il me parut entrer aisément dans toutes les choses dont il s'agissoit : il entendra toujours sans peine tout ce qui est de pure pratique, ou du moins ce où il y a plus de pratique que de spéculation. Il étoit question la dernière fois de la proportion des figures planes entre elles prise de leur hauteur et de leur base, et il verra la première fois quelle est la mesure des figures planes. Il me paroît que

<sup>1</sup> SAUVEUR (*Joseph*), né en 1653, mort en 1716. Ce géomètre célèbre seconda puissamment le physicien Mariotte dans ses expériences hydrostatiques. Nommé professeur au Collège royal, il fut élu, en 1696, à l'Académie des sciences.



la méthode de M. Sauveur est la bonne, qu'il n'y a rien de superflu, et que tout y tend à une connoissance exacte de tout ce qui prépare à la fortification. Sur mon fait, je suis content de l'attention de Son Altesse; la distraction diminue de jour à autre, et elle m'a promis aujourd'hui de s'en corriger entièrement et de ne pas perdre le moindre moment destiné à nos études : c'est sur quoi je m'opiniâtre et ne me rends point. Nous lûmes hier les *Principes* de M. Descartes, où nous marchons lentement. Je n'oublie point la fable, ni les gouvernements, que je mêle toujours avec la géographie, et ne rêve du matin au soir qu'aux moyens de lui être utile, et à lui rendre ses études moins amères, prévenu d'ailleurs que ce sont là vos intentions; car je suis avec toute la soumission et la déférence que je vous dois,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Ce 6 avril [1685], à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince*; et de la main d'un secrétaire : *M. de la Bruyère.*

## IV

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Je continue, selon vos ordres, de vous écrire des études de Monsieur le duc de Bourbon : elles vont de manière que Votre Altesse peut en être contente ; je le suis assez de son application, surtout à l'histoire, où il me semble qu'il prend quelque goût et s'intéresse plus que jamais aux événements.

Il en est, sur Charles VIII, à ses guerres d'Italie, que nous finirons bientôt ; je lui fais redire de suite les choses qu'il a écrites et que je lui ai expliquées, comme vous faisiez les soirs à Chantilly. J'espère qu'il vous rendra aussi bon compte des vies de ce roi et de Louis XII son successeur, comme il a fait de celle de Louis onzième, et que vous serez encore satisfait de lui sur ce qui concerne la géographie et ses autres études ; car son esprit s'ouvre et se forme de jour à autre, comme sa taille, qui s'embellit extraordinairement : il croît beaucoup, et tout le monde le remarque.

Je viens de trouver une méprise dans l'exemplaire de la traduction dont j'ai envoyé une copie à Votre Altesse, qui a dû l'y apercevoir mieux que personne du monde; car c'est dans l'article de Ferdinand III, où, par une transposition de mots qui est échappée à ma plume, je fais la bataille de Nortlingue, que ce prince gagna, en 1634, contre les Suédois et les princes protestants, postérieure à une autre qui est de votre connoissance<sup>1</sup>. Je demande mille pardons à Votre Altesse de cette négligence qui lui convient si peu, et vous proteste que je ne laisse pas d'être avec toute l'attention et tout le respect imaginable,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Ce 14 avril 1685, à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly; et de la main d'un secrétaire : Monsieur de La Bruyère, 14 avril 1685.*

<sup>1</sup> La bataille de Nortlingue, où Condé remporta une éclatante victoire, eut lieu le 3 août 1645; celle gagnée par Ferdinand III, au même lieu, fut livrée onze ans auparavant, le 6 décembre 1634.

## V

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Nous sommes tout à fait hors de l'Italie, que Monsieur le duc de Bourbon a vue fort en détail et sait par cœur, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Altesse Sérénissime. Il verra lundi, mardi et mercredi prochain, les États du duc de Savoie avec une pareille exactitude, et de là nous irons en Hongrie par les pays héréditaires, qu'il saura parfaitement comme tout ce qui est géographie : c'est dont je réponds à Votre Altesse. La vie de Louis XII peut être présentement à la moitié. Les autres études ne sont pas aussi négligées. Je lui ferai bientôt apprendre les maisons de Saxe, de Holstein, de Lorraine, de Savoie, de Médicis, de Stuart et de Montmorency. Je ménage avec soin tout le temps qui m'est accordé sans en rien perdre, et profite le mieux que je puis de l'application de Monsieur le duc de Bourbon, dont je suis assez content. Quand je le serai moins, je ne

vous le dissimulerai pas : je le lui ai déclaré nettement, et cela fait un très-bon effet. Je suis avec tout l'attachement et tout le respect que je dois,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE.

Ce samedi 7 juillet 1685, à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince; et d'une autre main : M. de la Bruyère, 7 juillet 1685.*

---

## VI

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Conformément au dernier projet de Votre Altesse Sérénissime, je fais voir à Monsieur le duc de Bourbon, les lundi, mardi et mercredi, la géogra-

phie jointe aux gouvernements ; le jeudi , vendredi et samedi , l'histoire avec les généalogies ; le dimanche , l'histoire encore et la fable. Je lui ferai connoître , aujourd'hui lundi , les pays héréditaires de la maison d'Autriche , que nous avons laissés pour passer plus vite au royaume d'Hongrie , dont vous m'aviez commandé de l'instruire préférablement à tout le reste : il le sait assez bien ; il est capable d'entendre parler des nouvelles de ce pays-là et d'en parler lui-même. Je lui ferai lire encore ces trois premiers jours-ci tout ce qui concerne la maison du Roi dans le petit livre de l'*État de la France*<sup>1</sup> , pour passer ensuite à la connoissance des cercles de l'Allemagne , des divers collèges , de la Chambre de Spire , du conseil aulique , et de tout ce qui regarde le gouvernement de l'Empire , dont j'essayerai de le rendre fort instruit ; il a vu et écrit de Louis XII<sup>e</sup> sa conquête de l'État de Milan , celle du royaume de Naples , et est ainsi précisément à la moitié de la vie de ce prince. Les maisons de Saxe , d'Holstein , de Stuart , de Lorraine , de Savoie , de Luxembourg , de Montmorency , sont celles à mon gré qui lui sont encore nécessaires à savoir , et auxquelles je m'appliquerai dès jeudi prochain. La fable va grand train à l'ordinaire , et l'application de Son Altesse est telle que je crois devoir vous

<sup>1</sup> Sur ce livre , voyez ci-dessus , p. 256 , à la note 3.

assurer que j'en suis content; toutes les études commencent à marcher comme à l'ordinaire. J'assiste aux leçons de M. Sauveur, et il me semble que Monsieur le duc de Bourbon entendra fort bien la fortification : il en est encore aux principes.

Si j'assistois aux fêtes<sup>1</sup>, je vous en rendrois un compte exact, et de la danse de Son Altesse et de tout le reste; je n'en ai vu aucune, et crois ainsi être disculpé, à l'égard de Votre Altesse, des plaintes que l'on me dit qu'elle fait sur cela : je voudrois de tout mon cœur avoir mille endroits par où marquer avec quel zèle, quel attachement et quel profond respect je suis,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime

Le très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Lundi 13 août 1685, à Versailles.

On lit au dos : *M. de la Bruyère*, 13 août 1685.

<sup>1</sup> Le mariage du duc de Bourbon avec Mademoiselle de Nantes fut célébré à Versailles le 24 juillet 1685. Les fiançailles avaient eu lieu le 23. Le 25 il y eut divertissement chez Condé, le jeudi 26 souper chez le Dauphin, le samedi 28 petit ballet à Marly, le dimanche 29 grande



## VII

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Je viens de finir avec Monsieur le duc de Bourbon l'expédition de Louis XII à Naples et la conquête de tout ce royaume. Comme je sais que Votre Altesse Sérénissime veut que je l'instruise des motifs des guerres et des fautes des princes ou de leur bon conseil, et que sans cela même l'histoire n'est qu'une simple gazette, je lui ai fait voir aujourd'hui comment le parti que ce roi prit d'entreprendre cette guerre avec Ferdinand<sup>1</sup>, roi des Espagnes, à frais communs, et de partager avec lui

fête à Saint-Cloud chez le duc d'Orléans, avec bal, comédie, etc.

La mère de La Bruyère étoit alors dangereusement malade et mourut le 3 août suivant.

<sup>1</sup> Ferdinand V, dit *le Catholique*. — Les armées réunies de Louis XII et de Ferdinand firent la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois (1501). Frédéric, le roi détrôné, se retira à Tours, où il mourut en 1504.



la conquête de Naples, où il pouvoit réussir lui seul, après celle de l'État de Milan, qu'il venoit de faire, et la ruine de Ludovic<sup>1</sup>, qu'il tenoit prisonnier à Loches, a attiré les Espagnols dans l'Italie, et a fait dans la suite qu'ils en sont demeurés les maîtres et le sont encore, après en avoir chassé les François. Son Altesse a paru entrer dans ces raisons, qu'il a toujours aimées autant ou plus même que les simples faits. Son attention est toujours de manière à devoir vous écrire, Monseigneur, que j'en suis content et que vous devez l'être. Nous continuerons demain l'histoire avec la fable, où je suis d'avis de le faire beaucoup avancer, parce que l'usage en est toujours présent et ordinaire. Les trois jours suivants nous verrons la géographie, et je suivrai inviolablement la méthode de lui faire apprendre les noms par cœur. Rien enfin ne sera oublié de ce que je sais que Votre Altesse exige de moi, n'ayant point à cette heure de passion en la tête plus violente que celle de vous contenter.

Je n'ai pu entendre l'oraison funèbre<sup>2</sup> de Monsieur de Meaux, à cause de l'enterrement de ma mère, qui se rencontra le jour même de cette cé-

<sup>1</sup> Ludovic Sforce, dit *le More*, mort à Loches en 1510.

<sup>2</sup> Celle de la princesse Palatine (Anne de Gonzague de Clèves), prononcée par Bossuet, le jeudi 9 août 1685, dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

rémonie<sup>1</sup>. Je vous fais, Monseigneur, mes remerciements très-humbles, et avec un très-grand respect, des bontés que Votre Altesse daigne me marquer sur cette perte dans sa dernière lettre. Pour l'action de Monsieur de Meaux, elle a passé ici et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites et même que l'on puisse faire. Il y eut de très-beaux traits, fort hardis, et le sublime y régna eu bien des endroits; elle fut prononcée en maître et avec beaucoup de dignité<sup>2</sup>. Elle sera imprimée: c'est Monsieur le Duc et Madame la Duchesse qui l'ont souhaité. J'ai marqué à Monsieur de Meaux l'endroit de votre lettre où vous vous y intéressez. J'ai mené un vrai deuil d'avoir échappé au plaisir d'entendre une si belle pièce, faite d'ailleurs sur un sujet où j'entre si fort et par devoir et par inclination. Les Révérends Pères<sup>3</sup> sont très-satisfaits de cette action de Monsieur de Meaux, et personne d'ailleurs ne m'en a parlé avec plus d'éloge qu'ils

<sup>1</sup> La mère de La Bruyère fut inhumée dans l'église Saint-Nicolas des Champs.

<sup>2</sup> Dans une lettre de Gourville, adressée le 10 août 1685 au prince de Condé, et conservée dans les *Archives de Monseigneur le duc d'Aumale*, on lit: « Monsieur de Meaux fit hier une fort belle oraison funèbre. »

<sup>3</sup> Il s'agit des jésuites du Rosel et Alleaume, chargés avec La Bruyère de l'éducation du duc de Bourbon.

ont fait : je le lui ai dit comme cela, et il a été fort aise de leur approbation.

Je suis,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Ce samedi 18 août 1685, à Versailles.

Au dos, d'une autre main : *Monsieur de La Bruyère*, 18 août 1685.

## VIII

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce 2 octobre 1685, à Fontainebleau.

Monseigneur,

Hier lundi, le matin et le soir, je fis étudier Monsieur le duc de Bourbon; j'ai fait la même

chose aujourd'hui. Ainsi depuis dimanche au soir j'ai eu avec Son Altesse quatre longs entretiens sur l'histoire de Louis XII, qui s'achemine par là vers sa fin. Elle m'envoie quérir dès qu'elle a le moindre intervalle qu'elle peut donner à ses études, et me tient fidèlement la parole que j'ai eue d'elle à Chambord, qu'elle remplaceroit ici le temps perdu à la chasse et aux divertissements, en m'accordant toutes les heures qu'elle auroit de libres à Fontainebleau<sup>1</sup>. Je dois donc assurer Votre Altesse Sérénissime que tout commence fort bien ici, et qu'il y a même lieu d'espérer que la fin répondra au commencement. Nous en sommes présentement à la révolte des Génois, à leur punition et à l'entrée du roi Louis XII dans leur ville : cela me donne l'occasion d'entretenir Monsieur le duc de Bourbon de la république de Gènes, de lui en faire l'histoire dès son premier établissement jusques à ses dernières soumissions à Versailles, dont nous avons été les témoins<sup>2</sup>. Si ces sortes de

<sup>1</sup> La cour avoit passé les journées du 20 au 27 septembre à Chambord. — Au retour de Chambord la cour alla à Fontainebleau, où le Roi arriva le 30 septembre.

<sup>2</sup> Au mois de mai 1685, Francesco Maria Imperiali, doge de Gènes, accompagné de quatre sénateurs, vint à Versailles faire les soumissions exigées par Louis XIV. — A l'audience qui lui fut accordée le 15 mai, Louis voulut que, conservant son titre et sa dignité, il se couvrit en sa

digressions ne déplaisent point à Votre Altesse, je continuerai de faire ainsi de chaque État, royaume ou république, que je lui expliquerai en détail, mais pourtant fort succinctement et sans retarder le cours de notre histoire ordinaire et qui fait la marche de nos études. Il a présentement assez d'application, et telle que j'en suis content. Dès que je le serai moins vous en serez aussitôt averti; je le lui fais entendre ainsi de temps en temps pour me faire écouter. Je ne désire rien au monde plus fortement que de pouvoir lui être utile par mes soins, et vous persuader que je suis avec tout le respect que je dois,

MONSIEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly.*

présence. — Dans une visite du doge au prince de Condé, qui eut lieu le 14 mai, le duc de Bourbon se trouvait auprès de son père.

## IX

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce....., au soir, à Fontainebleau.

Monseigneur,

Il y a trois jours que nous avons achevé d'écrire la vie de Louis XII; je la répète encore une fois à Monsieur le duc de Bourbon, afin qu'il la sache mieux. Je ne le ferai plus écrire et commencerai à lui faire lire les Mémoires à François I<sup>er</sup>, pour suivre cette pratique dans les suivans jusqu'à celui-ci. J'assure Votre Altesse Sérénissime qu'il est appliqué et que j'en suis content. Il apprend par cœur les généalogies et la géographie. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly.*

<sup>1</sup> A dater de cette époque la France possède une suite de Mémoires particuliers que nulle Histoire ne peut suppléer

## X

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Je crois que Votre Altesse Sérénissime est informée que les études de Monsieur le duc de Bourbon sont fort régulières à Fontainebleau. Monsieur Sauveur travaille avec lui tous les matins, depuis dix heures jusqu'à onze; les Révérends Pères<sup>1</sup> et moi alternativement tous les matins depuis onze heures jusqu'à midi et demi. J'ai outre cela toutes les après-dînées, où je travaille deux heures, depuis trois jusqu'à cinq, avec Son Altesse : ces après-dînées sont consacrées à l'histoire; et les matins, un jour à la géographie jointe aux gouvernements, l'autre jour aux généalogies et à la fable : cela sans interruption, ainsi que Monsieur le Duc l'a ordonné. Nous parlâmes hier, dans notre entretien de l'après-dinée, de la bataille de Ravenne<sup>2</sup>, et ainsi nous

<sup>1</sup> Les jésuites du Rosel et Alleaume.

<sup>2</sup> Livrée le 11 avril 1512, jour de Pâques.

voilà à la fin de la vie de Louis XII. Je lui fais toujours répéter la Flandre, l'Allemagne, la France, la Hongrie, afin qu'il retienne mieux des choses si essentielles et qu'il sache les noms par cœur. Il saura, à la fin de ce mois, les généalogies des maisons de haute Bavière, Palatine, et les deux Autriches, et ira bien avant dans les *Métamorphoses*. Il a pour tout cela une application dont je suis content, qui va encore s'accroître par le désir qu'à Son Altesse Monsieur le Duc<sup>1</sup> de lui faire répéter de temps en temps : la nécessité de rendre compte l'intéressera beaucoup à bien étudier et me sera de quelque soulagement. Je suis, avec tout le respect que je dois,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Paris.*

<sup>1</sup> Monsieur le Duc était Henri-Jules de Bourbon, père de l'élève de La Bruyère.



## XI

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce jeudi 8 novembre 1685, à Fontainebleau.

Monseigneur,

Je dispose Monsieur le duc de Bourbon à pouvoir vous rendre compte, à votre retour à Versailles, de toute la vie de Louis XII, dont je lui fais une répétition qui sera terminée à peu près dans le temps que l'on partira de Fontainebleau. Je me trouve toujours obligé à repasser par les endroits de la carte qu'il a déjà vus et qui sont les plus indispensables à savoir, à faire la même chose de ce que l'on a appelé gouvernements, et ainsi des généalogies : je ne vois point d'autre moyen de lui rendre tout cela propre et familier. La fable avance assez, et il la retient avec la facilité ordinaire. Je lui ferai revoir à Versailles quelque chose du blason, les principes et la pratique : j'ai peur qu'il ne l'ait un peu oublié. Il apprend par cœur ce qu'il a

intérêt de mieux savoir dans toutes ses différentes études. Elles sont interrompues par la chasse du loup, les autres chasses, et par les plaisirs de la cour ; je dois seulement assurer Votre Altesse que le temps que nous avons libre est utilement employé, et que je réveille l'attention de Monsieur le duc de Bourbon par tout ce que je puis, et que j'en suis assez content. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime.

le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly, et d'une autre main : Monsieur de La Bruyère.*



## XII

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

Hier dimanche, à six heures du soir, Madame la Duchesse envoya quérir Monsieur le duc de Bour-

bon ; il entra dans son cabinet au château<sup>1</sup>, je l'accompagnai ; je lui fis rendre compte de la généalogie de François I<sup>er</sup>, et comment il avoit succédé à Louis XII, quelles prétentions il avoit sur le duché de Milan contre la famille des Sforces usurpateurs, son entreprise sur le Milanéz, le passage des Alpes, l'opposition des Suisses, la surprise de Villefrance<sup>2</sup>, où étoit Prosper Colonne avec les troupes du Pape, tout le détail de la bataille de Marignan, les fruits de cette victoire, l'abouchement du Roi avec Léon X, la mort de l'empereur Maximilien, les brigues de François I<sup>er</sup> et de Charles<sup>3</sup>, roi d'Espagne, pour être élevés à l'Empire, les fautes du premier dans le cours de la négociation, les motifs et les raisons des électeurs et des princes allemands pour l'exclure et lui préférer Charles-Quint. Voilà, Monseigneur, les choses sur lesquelles j'interrogeai Monsieur le duc de Bourbon, qui répondit fort bien à tout, en bons termes, parla bien trois petits quarts d'heure de suite avec beaucoup de netteté et de jugement. Madame la Duchesse lui fit de son côté quelques questions auxquelles il satisfit sans hésiter. Je crois que Son

<sup>1</sup> Versailles. Monsieur le Duc et Madame la Duchesse y avoient un appartement.

<sup>2</sup> Villafranca, en Piémont.

<sup>3</sup> Charles V.

Altesse vous a mandé qu'elle est contente de lui et de ses réponses. Cela s'est passé sérieusement dans le cabinet, où il n'y avoit personne que Leurs Altesses et moi. Madame la Duchesse a remis la partie à dimanche prochain, dont j'ai une fort grande joie. Cela me fait souvenir des projets de Chantilly. Il faut, Monseigneur, persévérer dans cette méthode, si Votre Altesse veut absolument que Monsieur le duc de Bourbon soit savant : il le deviendra par là, et sans cela jamais. Quand vous m'aurez donné la permission de vous rendre compte des études de Madame la duchesse de Bourbon, je le ferai avec la même exactitude. Je me fais un devoir étroit et un sensible plaisir de les avancer tous deux. Je suis très-respectueusement,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Lundi au soir, [7 janvier 1686]<sup>1</sup>, à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly, et d'une autre main : Monsieur de La Bruyère, 7 janvier 1686.*

<sup>1</sup> La présente lettre, datée de Fontainebleau. est, comme

## XIII

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce lundi 14 janvier 1686, à Versailles.

Moussigneur,

La répétition fut hier continuée dans le cabinet de Madame la Duchesse et en sa présence. Tout se passa comme la dernière fois, c'est-à-dire fort bien, avec netteté et une grande mémoire. Il rendit compte de la jalousie de François I<sup>er</sup> sur l'élévation de Charles-Quint à l'Empire ; de sa conférence avec Henri VIII entre Ardres et Guynes ; de celle de l'Empereur avec le même Henri VIII en Angleterre ; le résultat des deux conférences ; de la ligue que fit le roi de France avec Léon X, de sa

celle-ci, adressée à Chantilly. Durant une partie des mois de novembre et de décembre 1685, Condé était venu à Versailles : cette circonstance explique l'interruption de la correspondance de La Bruyère pendant le séjour de Monsieur le Prince.

rupture avec Charles-Quint, qui éclata par l'entreprisè sur la Navarre et par la protection qu'il donna à Robert de la Marck; de la médiation du roi d'Angleterre pour prévenir une guerre entre les deux nations; de la mort du cardinal Bibiena, ami de François I<sup>er</sup> et ministre de Léon X, suivie d'une rupture entière entre le Roi et le Pontife; de la nouvelle liaison de ce dernier avec l'Empereur, et des préparatifs de guerre en France et en Allemagne; de la conférence de Calais entre les plénipotentiaires des deux nations, ménagée par les soins d'Henri VIII, toujours médiateur; de son inutilité. Son Altesse Sérénissime expliqua toutes ces choses avec beaucoup d'exactitude, quoiqu'il y entre bien des intrigues et du cabinet. Il satisfit encore à des questions que lui fit Madame la Duchesse. Dimanche prochain, il rendra compte de la géographie et des autres études avec l'histoire. Je suis avec tout le respect que je dois,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monsei-*

gneur le Prince; et d'une autre main : *Monsieur de la Bruyère*, 14 janvier 1686<sup>1</sup>.

---

## XIV

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce dimanche 27 janvier 1686, à Versailles.

Monseigneur,

Un voyage de Madame la Duchesse à Paris fit que Monsieur le duc de Bourbon ne rendit point compte il y a aujourd'hui huit jours. Il s'en est acquitté cette après-dînée, et comme il lui falloit parler des leçons sur l'histoire de quinze jours

<sup>1</sup> Monseigneur le duc d'Aumale possède l'autographe d'une lettre écrite le même jour, 14 janvier 1686, à *Monseigneur le Prince à Chantilly*. Cette lettre, dictée par Madame de Langeron, dame d'honneur de Madame la duchesse de Bourbon, ne pouvait être admise parmi celles de La Bruyère, qui, dans cette circonstance, a simplement servi de secrétaire à Madame de Langeron, alors assez sérieusement indisposée pour ne pouvoir pas écrire.

entiers, et que la traite étant un peu longue, il étoit moins ferme qu'à l'ordinaire, j'ai remis l'histoire à dimanche prochain, dans le dessein de repasser les quatre derniers jours de cette semaine sur ce qu'il a vu ces derniers quinze jours, et de lui faire voir peu de choses nouvelles d'ici à la première répétition. Il a donc aujourd'hui rendu compte de la géographie, et parcouru tout le Rhin depuis sa source jusqu'à la mer, tous les États<sup>1</sup> qu'il coupe ou qu'il traverse, les villes situées sur ce fleuve, les différentes rivières qui s'y jettent, et les villes qui y sont assises depuis leur source jusques au Rhin, les divers canaux que forme le Rhin, leurs noms, ceux des villes qui sont situées sur ces canaux, et comme ce grand fleuve dégénère en un petit ruisseau au-dessus de Leyden avant de se perdre dans la mer : voilà ce dont il a rendu compte assez bien à mon gré, vu la grande mémoire qu'il faut pour arranger tant de noms et les mettre chacun dans leur ordre. Il aime peu à apprendre par cœur. Il me faut pour le réduire une mutinerie qui ne se comprend pas sans l'avoir vue. Son Altesse a besoin que vous lui déclariez, Monseigneur, que vous voulez très-absolument qu'il sache très-

<sup>1</sup> La Bruyère avait d'abord écrit : *toutes les provinces*; à ces trois mots qu'il a rayés, il a substitué *tous les États*.



bien la géographie : cela peut-être me soulagera.  
Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly; et d'une autre main : Monsieur de la Bruyère, 27 janvier 1686. Nouvelles de la dernière répétition que Monseigneur le duc de Bourbon a fait (sic) de la géographie; qu'il est bon que Son Altesse lui témoigne qu'elle veut absolument qu'il sache bien la géographie.*

---

## XV

LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Monseigneur,

D'autres auront mandé à Votre Altesse Sérénissime que Monsieur le duc de Bourbon se porte

fort bien, qu'il va toutes les après-dînées au manège, où il s'exerce fort longtemps pour le carrousel<sup>1</sup>. Cela diminue un peu le temps destiné aux études, mais il n'y a point de remède : je me réduis à employer utilement auprès de Son Altesse les heures que cet exercice nous laisse, et fais choix des choses dont il a plus besoin d'être instruit, sur lesquelles j'insiste fort et ne lui fais point de quartier. Je l'ai entretenu trois différentes fois des circonstances de la bataille de Pavie, afin qu'il fût plus prêt à vous en rendre compte ; je lui fais revoir le détail des provinces de France, qu'il avoit un peu oubliées, et j'observe la même conduite sur toutes les autres études. Je suis toujours avec le même attachement et avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obeïssant serviteur,

DE LABRUYÈRE.]

Ce mardi 26 mars 1686, à Versailles.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monsei-*

<sup>1</sup> Une lettre de Dangeau, en date du 4 mars 1686, nous apprend que « le Roi, avec Monseigneur et Madame la

gneur le Prince, à Chantilly ; et d'une autre main :  
*Monsieur de la Bruyère*, 26 mars 1686. *Nouvelles  
 des études de Monseigneur le duc de Bourbon.*

## XVI

### LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce mercredi, 24 avril 1686, à Versailles.

Monseigneur,

Je voudrois aller si vite dans les études de Monsieur le duc de Bourbon qu'il y eût tous les jours quelques nouvelles choses à vous mander sur le progrès qu'il y fait. Elles ont été un peu interrompues par la dévotion des dernières fêtes<sup>1</sup> et par les répétitions du carrousel<sup>2</sup>. Nous sommes cepen-

Dauphine, avait réglé qu'il y aurait après Pâques un carrousel de quarante hommes et de quarante dames. (*Mémoires de Dangeau*, tome 1, p. 306.)

<sup>1</sup> En 1686, le jour de Pâques fut le 14 avril.

<sup>2</sup> Il y avait eu répétition le 16 et le 21 avril ; ce sont

dant depuis quelques jours dans le bon train, et fort avant dans la vie de François 1<sup>er</sup>, qu'il écoute avec assez d'application. J'apporte tout le soin dont je suis capable pour l'en rendre instruit, et des autres études dont Votre Altesse m'a chargé et dont j'espère lui en rendre compte à l'ordinaire. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur.

DELABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly*; et d'une autre main : *Monsieur de la Bruyère, 24 avril 1686*<sup>1</sup>.

celles auxquelles La Bruyère fait allusion; il y en eut encore quatre autres, les 28 avril, 1<sup>er</sup>, 8 et 13 mai. Plusieurs fois ajourné, le carrousel eut lieu le 28 mai.

<sup>1</sup> Cette lettre a été écrite la veille de la réunion des jeunes époux.

## XVII

## LA BRUYÈRE A CONDÉ.

Ce 4 juillet 1686, à Versailles.

Monseigneur,

Comme nous nous sommes réglés sur l'abrégé de Monsieur de Mezeray<sup>1</sup> pour la vie du roi Henri second, qui est d'ailleurs fort courte, cela est cause que nous l'avons déjà achevée; je m'attache présentement à en faire récapitulation à Son Altesse, afin qu'elle la sache plus parfaitement, et j'observerai cette méthode dans toutes les vies qui suivent. Et parce que Monsieur le duc de Bourbon a toujours un peu de peine à s'appliquer, et que cela retarde le projet de ses études, je ne sais autre chose que lui inculquer fortement et souvent les endroits de l'histoire, de la géographie et des généalogies,

<sup>1</sup> La première édition de ce livre, souvent réimprimé, parut en 1667 sous le titre d'*Abrégé chronologique ou Extrait de l'histoire de France*.

dont il est tout à fait nécessaire qu'il soit instruit ; ainsi je ne sors presque point de l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la France, les Pays-Bas, qu'il oublieroit dès que je passerois à d'autres connoissances et m'y arrêteroït trop longtemps. Je ménage le temps selon que je le dois, et tâche de réparer ses inapplications par mon opiniâtreté et par mille répétitions, car je n'ai rien plus à cœur que de vous contenter. Madame la duchesse de Bourbon étudie régulièrement et avec fruit. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Altesse Sérénissime,  
le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE.

Suscription : *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, à Chantilly ; et d'une autre main : M. de la Bruyère, 4 juillet 1686.*

## XVIII

LA BRUYÈRE A MÉNAGE<sup>1</sup>.

1

Περὶ Ἀδολεσχίας, περὶ Αλαλιᾶς, περὶ Λογοποιίας.

Ces trois chapitres des *Caractères* de Théophraste paroissent d'abord centrer les uns dans les autres, et ne laissent pas au fond d'être très-différents. J'ai traduit le premier titre : *du Diseur de rien*; le second, *du Grand parleur* ou *du Babil*; et le troisième, *du Débit des nouvelles*<sup>2</sup>. Il est vrai, Monsieur, que dans la traduction que j'ai faite du second de ces trois chapitres, intitulé : *du Babil*, je n'ai fait aucune mention des Dionysiaques, parce qu'il

<sup>1</sup> Cette lettre, dont l'autographe fait aujourd'hui partie de la précieuse collection de M. le comte d'Hunolstein, ne porte aucune suscription qui fasse connaître à qui La Bruyère l'avait écrite; mais ayant été trouvée parmi les papiers de Ménage, recueillis par M. Tarbé, imprimeur à Sens, et vendus à sa mort, en 1849, on en a conclu, avec une grande apparence de raison, qu'elle avait été adressée au célèbre critique.

<sup>2</sup> Voyez tome I, p. 69; p. 90; p. 95, et note 1, p. 97.

n'en est pas dit un seul mot dans le texte; j'en parle dans celui du *Diseur de rien*, en grec περὶ Ἀδολεσχίης, où ma traduction, si vous prenez la peine de la lire, doit vous paroître conforme à l'original; car étant certain que les grandes Bacchanales ou les Dionysiaques se célébroient au commencement du printemps, qui est le temps propre pour se mettre en mer, il me semble que j'ai pu traduire : *Il dit qu'au printemps, où commencent les Bacchanales, la mer devient navigable*, d'autant plus que ces mots : τὴν θάλατταν ἐκ Διονυσίων πλώϊμον εἶναι, peuvent fort bien signifier que la mer s'ouvroit, non pas immédiatement après que les Dionysiaques étoient passées, mais après qu'elles étoient commencées, et je crois lire ce même sens dans le commentaire de Casaubon et dans quelques autres scoliastes : de sorte, Monsieur, que je crois vous faire ici un long verbiage ou tomber moi-même dans le babil, et que vous vous êtes déjà aperçu que le chapitre où vous avez lu pour titre : *du Babil ou du Grand parleur*, et que vous avez pris pour celui περὶ Ἀδολεσχίης, a fait toute la méprise.

Pour ce qui regarde Socrate<sup>1</sup>, je n'ai trouvé nulle part qu'on ait dit de lui en propres termes que c'étoit un fou tout plein d'esprit : façon de parler

<sup>1</sup> Voyez au tome II, pages 159 et 160, n° 66, la réflexion à laquelle s'appliquait la critique de Ménage.



à mon avis impertinente, et pourtant en usage, que j'ai essayé de décréditer en la faisant servir pour Socrate, comme l'on s'en sert aujourd'hui pour difamer les personnes les plus sages, mais qui s'élevant au-dessus d'une morale basse et servile, qui règne depuis si longtemps, se distinguent dans leurs ouvrages par la hardiesse et la vivacité de leurs traits et par la beauté de leur imagination. Ainsi *Socrate* ici n'est pas *Socrate* : c'est un nom qui en cache un autre<sup>1</sup>. Il est vrai néanmoins qu'ayant lu l'endroit de Diogène que vous citez, et l'ayant entendu de la manière que vous dites vous-même que vous l'avez expliqué d'abord, et ayant encore, dans la *Vie de Socrate* du même Diogène Laërce, observé ces mots : Πολλάκις δὲ βιαϊότερον ἐν ταῖς ζητήσεσι διαλεγόμενον κονδυλίζεσθαι καὶ παρατίλλεσθαι, τὸ πλέον τε γελάσθαι καταφρονούμενον<sup>2</sup>, et ayant joint

<sup>1</sup> Sous le nom de Socrate, c'est lui-même que La Bruyère a voulu défendre contre les attaques passionnées des critiques. Plus d'une fois on avait dit de lui : *que c'étoit un fou plein d'esprit* \* ; l'aveu qu'il fait ici à Ménage fait disparaître ce que celui-ci avait considéré comme une inexactitude historique.

<sup>2</sup> « Souvent, lorsqu'il discutait vivement, on lui donnait des coups de poing, on lui tirait les cheveux, et d'ordinaire on rioit de lui avec mépris. » (DIOGÈNE DE LAERTE, *Vie de Socrate*, VI, 21.)

\* Voyez ci-après, pages 303-305, la lettre xxiii, Phélypeaux à La Bruyère.

ces deux endroits avec cet autre : Ἦν δ' ἱκανὸς καὶ τῶν σκωπτόντων αὐτὸν ὑπεροχῆν<sup>1</sup>, j'ai inféré de là que Socrate passoit du moins dans l'esprit de bien des gens pour un homme assez extraordinaire, que quelques-uns alloient même jusqu'à s'en moquer, ainsi qu'Aristophane l'a fait publiquement et presque ouvertement dans ses *Nuées*; et que je pouvois par ces raisons faire servir le nom de Socrate à mon dessein. Voilà, Monsieur, tout le mystère, où je vous prie surtout de convenir que, selon même votre observation, quoique très-belle, le *μαϊνόμενος* reste toujours un peu équivoque, puisque le grec dit ou que Diogène étoit comme Socrate qui deviendroit fou, ou comme Socrate lorsqu'il n'est pas en son bon sens, et cette dernière traduction me seroit favorable<sup>2</sup>. Voilà, Monsieur, toute la réponse que je sais faire à votre critique, dont je vous remercie comme d'un honneur singulier que vous avez fait à mon ouvrage des *Caractères*. M. l'abbé Reynier<sup>3</sup>, à qui je dois l'avantage

<sup>1</sup> « Il étoit homme à négliger les railleries dont il étoit l'objet. » (DIOGÈNE DE LAERTE, *Vie de Socrate*, XI, 27.)

<sup>2</sup> Le passage grec, corrigé par Ménage, nous paroît devoir être ainsi traduit : « Diogène est un Socrate en délire, un Socrate fou. »

<sup>3</sup> Regnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie (1632-1713).

d'être connu de vous, a bien voulu se charger de vous dire la raison qui m'a empêché de vous faire plus tôt cette réponse ; il vous aura dit aussi combien j'ai été sensible aux termes civils et obligeants dont vous avez accompagné vos observations, comme au plaisir de connoître que j'ai su par mon livre me concilier l'estime d'une personne de votre réputation. Je tâcherai de plus en plus de m'en rendre digne et de la conserver chèrement, et j'attends avec impatience l'occasion de mon retour à Paris, pour aller chez vous, Monsieur, vous continuer mes très-humbles respects.

A handwritten signature in cursive script, reading "M. de Labrousse". The signature is written in black ink on a white background. It features a long, sweeping initial 'M' that extends to the left. The rest of the name is written in a fluid, connected cursive style. There is a small superscript '1' at the end of the signature.

Vendredi au soir, à Versailles.

*D'une écriture différente* : En 1690 ou 1691, vers le mois de septembre.

<sup>1</sup> Signature calquée sur l'autographe. (*Collection de M. le comte d'Hunolstein.*)

## XIX

LA BRUYÈRE A BUSSY<sup>1</sup>.

A Paris, ce 9 décembre 1691.

Si vous ne vous cachez pas de vos bienfaits, Monsieur, vous auriez eu plus tôt mon remerciement. Je vous le dis sans compliment, la manière dont vous venez de m'obliger m'engage toute ma vie à la plus vive reconnoissance dont je puisse être capable. Vous aurez bien de la peine à me fermer la bouche : je ne puis me taire sur cette circonstance qui me dédommage de n'avoir pas été reçu dans un corps à qui vous faites tant d'honneur<sup>2</sup>. Les Altesses à qui je suis seront informées de tout ce

<sup>1</sup> Bussy-Rabutin.

<sup>2</sup> La mort de Benserade ayant laissé un fauteuil vacant à l'Académie, La Bruyère se présenta comme candidat à l'élection qui eut lieu le 22 novembre 1691; Pavillon y fut nommé. Bussy avait donné sa voix à l'auteur des *Caractères*.

que vous avez fait pour moi, Monsieur. Les sept voix qui ont été pour moi, je ne les ai pas mendrées, elles sont gratuites; mais il y a quelque chose à la vôtre qui me flatte plus sensiblement que les autres. Je vous envoie, Monsieur, un de mes livres des *Caractères* fort augmenté<sup>1</sup> et je suis avec toutes sortes de respects et de gratitude, etc.

---

## XX

BUSSY A LA BRUYÈRE.

A Chazeu, ce 16 décembre 1691.

« Quand je vous ai voulu faire plaisir sans me faire de fête, Monsieur, ce n'est pas que j'eusse honte de vous servir, mais c'est qu'il m'a paru qu'un service annoncé avant qu'il soit rendu a perdu son mérite. Les voix que vous avez eues n'ont regardé que vous : vous avez un mérite qui pourroit se passer de la protection des Altesses, et la pro-

<sup>1</sup> La date de cette lettre indique que le volume envoyé était la 6<sup>e</sup> ou la 7<sup>e</sup> édition.

tection de ces Altesses pourroit bien, à mon avis, faire recevoir l'homme du monde le moins recommandable. Jugez combien vous auriez paru avec elles et avec vous-même, si vous les aviez employées. Pour moi, je vous trouve digne de l'estime de tout le monde, et c'est aussi sur ce pied-là que je suis votre ami sincère et votre, etc. »

---

## XXI

### LA BRUYÈRE A SANTEUL.

Ce jeudi matin, à Paris.

Voulez-vous que je vous dise la vérité, mon cher Monsieur? Je vous ai fort bien défini la première fois<sup>1</sup> : vous avez le plus beau génie du monde et la plus fertile imagination qu'il soit possible de concevoir, mais pour les mœurs et les manières, vous êtes un enfant de douze ans et demi. A quoi pensez-

<sup>1</sup> Allusion au caractère de *Théodas*. Voyez au tome II, p. 155, ce caractère, qui fut imprimé pour la première fois dans la 6<sup>e</sup> édition (1691).

vous de fonder sur une méprise ou sur un oubli, ou peut-être encore sur un malentendu, des soupçons injustes, et qui ne convenoient point aux personnes de qui vous les avez contés? (Croyez<sup>1</sup>) que Monsieur le Prince et Madame la Princesse sont très-contents de vous, qu'ils sont très-incapables d'écouter les moindres rapports; qu'on ne leur en a point fait, qu'on n'a point dû leur en faire sur votre sujet, puisque vous n'en avez point fourni de prétexte; que la première chose qu'ils auroient faite auroit été de condamner les rapporteurs: voilà leur conduite. (Croyez encore que<sup>2</sup>) tout le monde est fort content de vous, vous loue, vous estime, vous admire: et vous reconnoîtrez que je vous dis vrai. La circonstance du pâté<sup>3</sup> est faible contre les assurances que vous donne avec un plaisir et une estime infinie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LABRUYÈRE.

<sup>1</sup> Croyez et <sup>2</sup> Croyez encore que, que nous mettons entre parenthèses, nous paraissent avoir été omis.

<sup>3</sup> Cette circonstance que La Bruyère qualifie « méprise, oubli ou malentendu », se rapporte, on peut le croire, à quelque fin morceau promis à Santeul, convive assidu de Chantilly, qui, ne l'ayant point vu venir, en conçut du dépit.

## XXII

PHÉLYPEAUX, COMTE DE PONTCHARTRAIN,  
A L'ABBÉ RENAUDOT<sup>1</sup>.

Versailles, 18 avril 1693

Comme j'ai toujours beaucoup compté sur l'amitié que vous m'avez si souvent témoignée, j'ai cru, Monsieur, que vous voudriez bien faire quelque chose à ma recommandation, et me permettre de vous solliciter en faveur de M. l'abbé Bignon et de M. de La Bruyère pour remplir les deux places vacantes à l'Académie françoise. Comme l'esprit et le mérite de ces deux Messieurs ne vous sont pas inconnus, et que vous en êtes beaucoup meilleur juge que moi, je ne ferai point ici leur éloge. J'ose me flatter que vous aurez quelque égard à ma recommandation et que vous me donnerez votre voix. Je vous serai infiniment obligé. Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

<sup>1</sup> Cette lettre a été imprimée pour la première fois dans *l'Athenæum*, 3 décembre 1853. — Monsieur Destailleur l'a reproduite dans son intéressante notice sur La Bruyère; elle trouve ici sa place naturelle.



## XXIII

PHÉLYPEAUX, COMTE DE PONTCHARTRAIN,  
A LA BRUYÈRE<sup>1</sup>.

Brest, 5 juillet 1694.

Il me semble, Monsieur, si je ne me trompe, d'avoir lu dans votre excellent livre des *Mœurs de ce siècle* que l'amour-propre nous expose souvent à de grands inconvénients. Il faut assurément que vous ne vous souveniez pas de ce passage, ou que vous ne le preniez pas pour vous, et que vous soyez aussi amoureux de vous-même que le Narcisse de Chantilly<sup>2</sup>, pour croire que lorsque nous sommes

<sup>1</sup> Cette lettre, tirée des archives de la marine, a été publiée pour la première fois par M. Depping, dans le *Bulletin du comité historique des monuments écrits de l'histoire de France*, tome II, p. 55 et 56. M. A. Jal l'a reproduite, ainsi que la suivante, à l'article LA BRUYÈRE, p. 715 et 716 de son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, in-8°, publié en 1868 par H. Plon.

<sup>2</sup> Allusion à une statue du parc de Chantilly.

seuls, Monsieur de la Loubère<sup>1</sup> et moi, nous ne passons pas un seul moment sans songer à vous : il faudroit que nous n'eussions guère de choses à faire. Je vous dirai, moi, pour rabattre un peu de votre vanité, que sans votre lettre nous n'aurions peut-être pas fait réflexion que vous fussiez au monde, et que notre voyage se seroit passé sans qu'il eût été fait mention de vous. Sérieusement parlant, vous êtes un grand paresseux. Depuis près de deux mois que je suis parti, vous ne m'avez donné aucun signe de vie, et vous méritez bien les reproches que je vous fais. Cependant je me sens trop de penchant à vous pardonner, pour ne pas excuser volontiers vos fautes passées, à la charge que vous vous corrigerez à l'avenir. J'ai lu avec un extrême plaisir toutes les nouvelles que vous m'écrivez de Chantilly. Il y en a telles qui m'ont fait trembler, et

<sup>1</sup> En 1694, Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, avait envoyé son fils Jérôme Phélypeaux, alors âgé de vingt ans et pour lequel il avait obtenu la survivance de sa charge, visiter les ports du royaume. Dans cette tournée, où il fut reçu partout en fils de France, dit Saint-Simon, il était accompagné de M. de la Loubère (Simon), mathématicien, poète et diplomate. On a de lui un livre intitulé : *Du Royaume de Siam* (1691) et un *Traité de l'origine des Jeux floraux de Toulouse* (1691). Au mois d'août 1693, il avait été admis à l'Académie, en remplacement de Tallemant l'aîné.

surtout l'aventure de la demoiselle avec son...<sup>1</sup>, et de ce que vous êtes un des rudes joueurs de lansquenet qui soit au monde. Il ne vous faut plus que cela pour devenir tout à fait fou; et si vous faites encore plusieurs voyages à Chantilly, je ne doute pas qu'avant qu'il soit un an, on ne vous mène haranguer aux Petites-Maisons. Ce seroit une fin assez bizarre pour le Théophraste de ce siècle; et je trouve que cela conviendrait mieux au.... moderne<sup>2</sup> dont il est tant fait mention. Si pourtant par cas fortuit cela arrivoit, ne doutez pas que je ne vous y aille rendre visite, et qu'en quelque état que vous soyez, je ne vous *compte*<sup>3</sup> toujours au rang de mes amis, quoique l'homme le moins sage qui soit sur la terre.

<sup>1</sup> Ici se trouvait un mot effacé et gratté ensuite; mais le grattoir n'a pas tellement enlevé l'écriture qu'on ne puisse encore lire : « *edduque* ». Il est difficile de savoir aujourd'hui, dit M. Jal, quelle demoiselle eut commerce avec son *heiduque* en 1694, au château de Chantilly.

<sup>2</sup> Quel nom emprunté à l'antiquité Phélypeaux avait-il en vue en écrivant cette phrase? Horace ou Virgile, auquel les contemporains de Santeul l'ont souvent comparé? Il serait téméraire de prononcer; mais il ne nous paraît pas douteux que le moderne ne soit bien Santeul.

<sup>3</sup> Ce mot est omis au manuscrit des archives de la marine; mais le sens de la phrase ne laisse pour le suppléer que le choix entre *mette* ou *compte*.

## XXIV

PHÉLYPEAUX A LA BRUYÈRE<sup>1</sup>.Du 28 août 1694<sup>2</sup>.

Si par hasard vous avez, Monsieur, quelqu'un de vos amis qui vous connoisse assez peu pour vous croire sage, je vous prie de me le marquer par nom et par surnom, afin que je le détrompe à ne pouvoir douter un moment du contraire. Je n'aurai pour cela qu'à lui montrer vos lettres. Si après cela il ne demene pas d'accord que vous êtes un des moins sensés de l'Académie françoise, il faut qu'il le soit aussi peu que vous. Je n'ai pu encore

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve aux folios 60 et 61 du registre contenant les copies des lettres de Phélypeaux fils, aux archives du ministère de la marine.

<sup>2</sup> M. Jal, article LA BRUYÈRE, p. 716 de son *Dictionnaire critique*, nous apprend que ce jour-là, « Phélypeaux était entre Paris et Abbeville, d'où il était parti le 27 pour rejoindre son père qui l'attendait. »

bien discerner si c'est la qualité d'académicien, ou les honneurs que vous recevez à Chantilly, qui vous font tourner la cervelle. Quoi qu'il en soit, je vous assure que c'est dommage ; car vous étiez un fort joli garçon, qui donniez beaucoup d'espérance. Si j'arrive devant vous à Paris, je ne manquerai pas de vous faire préparer une petite chambre bien commode à l'Académie du faubourg Saint-Germain<sup>1</sup>. J'aurai bien soin qu'elle soit séparée des autres, afin que vous n'ayez communication qu'avec vos amis particuliers, et que les Parisiens, naturellement curieux, ne soient pas témoins du malheur qui vous est arrivé. En attendant, vous pouvez penser, faire et écrire autant d'extravagances que vous voudrez : elles ne feront que me réjouir ; car les folies, quand elles sont aussi agréables que les vôtres, divertissent toujours et delassent du grand travail dont je suis accablé. Je suis, Monsieur, entièrement à vous<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> C'est à dire aux Petites-Maisons.

<sup>2</sup> Le caractère badin et le sans façon de cette lettre et de la précédente, adressées à un écrivain déjà célèbre, trouvent leur excuse dans la jeunesse de leur auteur, alors âgé de vingt ans, fils de ministre et presque ministre lui-même ; cela lui donnait une assurance qu'on aimerait à voir moins grande. JAL.

---

---

# LETTERS

FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A LA BRUYÈRE.

I

GREGORIO LETI A LA BRUYÈRE.

Geneva, 18 maggio 1678.

*All' Illustrissimo Signore, padrone colendissimo,  
il Signor de la Bruyère, Parigi.*

Mio Signore,

Nè io saprei ambire la padronanza e l'amicizia d'un letterato, e d'un Francese di nome più accreditato, et verso di cui maggiore sia l'inclinazione d'acquistar la gratia d'un tanto sogetto; nè V. S. I. trovare huomo alcuno nel mondo che habbia maggior zelo nell' honorarla, e nel stimarla. Molti sono

li letterati che m'hanno scritto del suo singolar merito nel cielo letterario con i dovuti elogi; ed infiniti quei che m'hanno fatto onorevoli rapporti delle sue gentilissime maniere di procedere con tutti. Dopo haver voluto la mia buona fortuna, che di tali informazioni s'arricchisse il mio spirito, troverà forse strano la sua cortese humanità, che io ricorra alla sorsa ed al fondo de' tesori? Sò che non hò merito per l'acquisto d'una corrispondenza d'un gentil'huomo letterato, alla quale aspirano con sommo desio gli stranieri, e ne godono il possesso con infinitissimo piacere i cittadini. Ma *Ubi abundat iniquitas, ibi superabundat gratia*<sup>1</sup>.

Confido dunque che V. S. I. non troverà strano questo mio ardire di consegnarle in cotesto mio primo, ma tanto più reverente foglio, una servitù delle più humili, con la certezza che a' defetti de' miei talenti si farà innanzi per dissiparli la virtù pretiosissima del suo animo nobile. Sò che la mia servitù gli sarà del tutto inutile, sia nello spirito, sia nel corpo, e per la debolezza delle mie forze, e per la mancanza di quelle lumiere che alimentano il commercio trà letterati; ma sò ancora che nella generosità del suo cuore non regna interesse, ma

<sup>1</sup> « Mais où le péché a abondé, la grâce y a abondé pardessus. » (*Épître de saint Paul aux Romains*, chap. V, verset 20.)

affetto, ed una sincera inclinazione d'accogliere tutti, e di non disprezzare nissuno. Non stimo bene d'anzar più oltre le mie importunità con altre espressioni, sino che haverò la fortuna d'intendere que mi farà la gratia d'aggradire che io viva,

Di V. S. I.

Humilissimo ed ubbidientissimo servidore,

GREGORIO LETI<sup>1</sup>.

RÉPONSE SUPPOSÉE DE LA BRUYÈRE.

*Al signor Gregorio Leti, Geneva.*

Parigi, 4 giugno 1678.

Mio Signore,

Il suo nome ed il suo spirito m'erano pienamente conosciuti, e sarebbe cosa difficile di no esser del

<sup>1</sup> GREGORIO LETI, historien et libelliste protestant italien, né à Milan le 29 mai 1630, mort à Amsterdam le 9 juin 1701.

Son amour-propre, et l'orgueil qui en est inséparable, lui ont inspiré l'idée d'un recueil de lettres qu'il composait lui-même et qu'il signait des noms les plus justement



tutto straniera nella Republica di lettere, per poter ignorare il luogo che V. S. tiene in questa <sup>1</sup>. Ma ben si questo è vero, che io ignorava sino a qual grado arrivasse la sua amorevolissima bontà, e la mia sorte hà voluto che ne venissi instrutto dalla lettera amorevolissima che m'hà fatto la gratia di scrivermi. Bisogna che tal sua bontà sia straordinaria per poter giungere sino alla mia persona, e posso ben'assicurarla di questo, che nel corso della mia vita, non sono stato mai nè più sorpreso nè più sodisfatto. Se pure è vero che V. S. consente che io entri nel numero de' suoi amici, darò principio ad haver qualche picciola stima di me stesso già che infinitamente la stimo.

Ma, carissimo mio Signore, io non devo in maniera alcuna dubitare della sua sincerità, che però da questo momento istesso entro a considerar la sua amicitia, come una particolar beneficenza che da Lei ricevo, la quale m'accuserebbe d'una estrema ingratitude, si io non procurassi di metter tutte le mie applicattioni maggiori per rendermene

honorés parmi ses contemporains. Ces lettres apocryphes avaient toujours pour objet les éloges les plus exagérés de la personne et des ouvrages de Leti. — Les deux lettres que nous publions le prouvent surabondamment.

<sup>1</sup> L'excessive vanité de Leti l'a souvent porté à se prévaloir d'amitiés qu'il n'avait pas. — Sous des noms d'emprunt, il louait lui-même ses ouvrages.

degnò ed a ben conservarmela. Stimo a mia somma gloria, che a tutto il mondo sia noto l'honore che V. Signoria si è degnata di farmi, e pretendo che di tutto ne venga instrutto da me stesso.

Del resto, mio Signore, sono stato informato che v'è al presente scrivendo la vita del famoso Rè Filippo Secondo. Questo Rè veramente è stato un gran politico, se, per esser tale, sia sufficiente d'esser furbo, senza fede, senza humanità, senza tenerezza, senza sangue, e senza religione. Non hò minima difficoltà di persuadermi che non sia dalla sua penna scoperto alla svelata, senza maschera e senza colori, et senza ombre le sue virtù et suoi vizi. Son più che certo che no è possibile di trovar penna alcuna più propria per un tale opera della sua.

Francesco Primo, del quale intendo che V. S. si è proposto di scriver ancora la vita, era un principe nel quale vi era di che condannare, e di che ammirare. Un' huomo particolare del carattere di questo Rè sarebbe un heroe. Uno de' miei amici<sup>1</sup> ha scritto la sua vita sopra le Memorie, delle quali io ne hò visto una gran parte nella bibliotheca del Signor Primo Presidente di Lamoignon; ma non hanno voluto permettergli di darla al publico, e la ragione di ciò è che ne porta delle verità che gli

<sup>1</sup> Varillas (*Antoine*). né à Guéret en 1624, mort à Paris le 9 juin 1696.

sono poco favorevoli ; e non si vuol consentire che si dichiari indegno del titolo di Grande. Se V. S. crede che io sia capace d'aiutarla in qualche cosa , la prego di non risparmiarmi , e d'esser persuasa que io sono perfettamente,

D. V. S.

Humilissimo ed ubbidientissimo servidore,

DE LA BRUYÈRE.

## II

LA BRUYÈRE A FONTENELLE<sup>1</sup>.

Versailles, ce 11 décembre 1687.

J'ai été bien sensible à l'hommage de votre livre des *Oracles*<sup>2</sup>. Vous venez de<sup>3</sup> montrer, Monsieur,

<sup>1</sup> Sur la reproduction en *fac-simile* de cette lettre apocryphe, voir ci-dessus, page 251.

<sup>2</sup> La première édition de l'*Histoire des Oracles* publiée en 1687, sous le voile de l'anonyme. — Les réimpressions de 1701, 1707 et 1713, un volume in-12, portent au titre le nom de Fontenelle. Paris, Brunet.

<sup>3</sup> Le fabricant du prétendu *fac-simile* de cette l ttr

poète, philosophe et écrivain de premier mérite. Je ne fais pas difficulté de croire qu'il ne vous attire les éloges mérités des gens de goût, l'estime des esprits supérieurs, et l'accueil plus flatteur encore d'un public reconnoissant. J'aurois répondu plus tôt à l'obligeante lettre qui l'accompagnoit, sans une paralysie au bras *droit* que j'ai eue ces jours passés, qui me cause de grandes douleurs, et qui me fait regretter de ne pouvoir vous écrire plus longtemps. Vous assurant, Monsieur, des vœux que je fais pour votre gloire, et l'amitié avec laquelle je suis bien sincèrement,

Votre très-affectionné serviteur,

*La Bruyère*<sup>1</sup>

a omis ici le mot *vous*, que le lecteur supplée facilement. Cette petite ruse, employée pour donner une apparence d'exactitude à l'imitation supposée de l'autographe, est renouvelée plus loin, où le mot *droit* est placé en interligne.

<sup>1</sup> Les signatures authentiques de La Bruyère ne laissent aucun doute sur la fausseté de celle du *fac-simile* dont nous reproduisons le calque. Indépendamment de l'écriture, qui n'offre aucune ressemblance, la suppression de la

particule *De*, que l'auteur des *Caractères* n'a jamais séparée de son nom, prouve que le malencontreux calligraphe n'a pas lu au chapitre XIV de notre auteur (*De quelques usages*) les alinéas suivants :

« 9. — Certaines gens portent trois noms de peur d'en  
« manquer..... D'autres ont un nom dissyllabe qu'ils ano-  
« blissent par des particules dès que leur fortune devient  
« meilleure ».

« 14. — Je le déclare nettement, afin que l'on s'y pré-  
« pare et que personne un jour n'en soit surpris : s'il  
« arrive jamais que quelque grand me trouve digne de ses  
« soins, si je fais une belle fortune », il y a un Geoffroy  
« de La Bruyère que toutes les chroniques rangent au  
« nombre des plus grands seigneurs de France qui suivi-  
« rent GODEFROY DE BOUILLON à la conquête de la Terre  
« sainte : voilà alors de qui je descends en ligne directe \*\*\*. »  
(5<sup>e</sup> édition, 1690.)

\* Voyez, tome II, p. 220.

\*\* Tout cela était réalisé depuis six ans quand La Bruyère inséra cet alinéa dans sa cinquième édition des *Caractères*, et cependant, jusqu'à la fin de sa vie, il a toujours signé DELABRUYERE, d'un seul mot. C'est la postérité, dans son admiration pour le grand écrivain, qui a détaché la particule.

Cependant M. Edouard Fournier, dans l'intéressant ouvrage qu'il a publié sous le titre : *La Comédie de La Bruyère*, s'est fait autorité de ces deux paragraphes pour admettre comme probable une modification dans la signature de La Bruyère à des époques différentes de sa vie.

Les actes publics qui existent sur les registres de plusieurs paroisses de Paris, aussi bien que nombre d'actes notariés, dont M<sup>e</sup> Le Monnoyer conserve les minutes, contredisent formellement l'opinion de M. Edouard Fournier.

\*\*\* Voyez, tome II, p. 221, 222.

---



~~~~~

NOTICE

BIBLIOGRAPHIQUE.

---

1688.

La Bruyère, que Bossuet avait appelé à Paris pour enseigner l'histoire à M. LE DUC<sup>1</sup>, petit-fils du Grand Condé, n'avait encore rien produit comme écrivain, quand, au commencement de l'année 1687, un jour que, suivant son habitude, il était venu chez le libraire Michallet s'enquérir des nouveautés, on le vit sortir timidement un manuscrit de sa poche, et le présenter à Michallet en lui disant : « *Voulez-vous imprimer CECI?* (CECI, c'était « les *Caractères.*) Je ne sais si vous y trouverez

<sup>1</sup> M. LE DUC, c'était le titre que portait toujours le fils aîné de la maison de Condé. Au temps où La Bruyère fut appelé à Chantilly, le duc de Bourbon était Louis III, né le 10 octobre 1668, mort en 1710.

« votre compte; mais, en cas de succès, le  
 « produit sera pour ma petite amie. » Par ces  
 mots La Bruyère désignait un enfant fort  
 gentil, fille du libraire et qu'il avait en grande  
 affection.

Michallet accepta la proposition, obtint un  
 privilège sous la date du 8 octobre 1687, et,  
 dès le commencement de l'année 1688, publia  
 la première édition du livre qui devait immor-  
 taliser son généreux auteur.

Cette première édition fut un mince volume  
 in-12 de 360 pages, ayant pour titre :

*Les Caractères de Théophraste, traduits du grec,  
 avec les Caractères et les Mœurs de ce siècle,  
 sans nom d'auteur. Paris, Estienne Michallet  
 1688.*

Ce volume se compose : 1<sup>o</sup> Du titre, et de trente  
 feuillets non paginés pour le *Discours sur Théophraste*;  
 2<sup>o</sup> Du texte des *Caractères de Théophraste*,  
 qui commencent à la page 53 et finissent à la page 149;  
 3<sup>o</sup> *Les Caractères ou mœurs de ce siècle*, qui rem-  
 plissent les pages 151 à 350. — Vient ensuite un  
 feuillet non paginé, où se lit le Privilège du Roi, délivré  
 à Estienne Michallet sous la date du 8 octobre 1687.  
 — Le volume se termine par un feuillet non paginé  
 donnant un errata de huit fautes à corriger.



Cette première édition contient 418 *Caractères* (l'épilogue compris).

Thomas Amaury, libraire à Lyon, en vertu d'un accord fait avec Michallet, a réimprimé, avec une grande perfection d'imitation, cette première édition; il en a été de même pour les suivantes, de sorte qu'on peut dire que de 1688 à 1696 il a été fait, non pas *neuf*, mais *dix-huit* éditions des *Caractères*. L'auteur n'autorisait l'emploi d'un nouveau numéro d'ordre que lorsque son livre avait été l'objet de corrections et d'augmentations.

#### 1688.

La seconde et la troisième édition diffèrent néanmoins peu de la première. Dans la seconde, les huit corrections indiquées à l'errata de la première ont été faites.

La troisième, publiée comme les deux premières en 1688, comprend :

1<sup>o</sup> Le titre : un feuillet. — 2<sup>o</sup> le *Discours sur Théophraste* : 29 feuillets non paginés. — 3<sup>o</sup> *Les Caractères de Théophraste*, pages 1 à 97. — 4<sup>o</sup> *Les Caractères ou mœurs de ce siècle*, p. 99 à 308. — 5<sup>o</sup> Un feuillet en fin de volume pour le Privilège.

## 1689.

Quatrième édition, même titre et même éditeur que les précédentes, mais avec cette simple addition : *Corrigée et augmentée.*

Volume in-12, ainsi composé : 1<sup>o</sup> Le titre noir et rouge, un feuillet. — 2<sup>o</sup> *Le discours sur Théophraste*, 20 feuillets non paginés. — 3<sup>o</sup> *Les Caractères de Théophraste*, pages 1 à 75. — 4<sup>o</sup> *Les Caractères ou mœurs de ce siècle*, pages 77 à 425 \*. — 5<sup>o</sup> *La Table des matières*, pages 426-428. Le volume se termine par un feuillet non paginé pour le Privilège du Roi, en fin duquel on lit : *Achevé d'imprimer pour la quatrième fois, le 15 février 1689.*

Cette édition renferme 762 *Caractères.*

## 1690.

Cinquième édition, même titre et même éditeur; avec cette mention . *Augmentée de plusieurs remarques.*

Volume in-12, composé comme suit : 1<sup>o</sup> Le titre noir et rouge. — 2<sup>o</sup> *Le Discours sur Théophraste*, 20 feuil-

\* Il y a ici une faute de pagination, et le volume a trente pages de moins que le nombre indiqué par le chiffre final, l'imprimeur ayant coté 279 la page qui devait porter 249; le volume n'a en réalité que 395 pages pour les *Caractères.*

lets non paginés. — 3<sup>o</sup> *Les Caractères de Théophraste*, pages 1 à 75. — 4<sup>o</sup> *Les Caractères ou mœurs de ce siècle*, pages 77-505. — 5<sup>o</sup> *La Table des matières*, pages 506-508. — 6<sup>o</sup> Enfin, un feuillet non paginé pour le Privilège du Roi, à la suite duquel on lit : *Achevé d'imprimer pour la cinquième fois le 24 mars 1690.*

Le volume comprend 925 *Caractères*.

### 1691.

Sixième édition, même titre et même éditeur.

Volume in-12 comprenant 997 *Caractères*, soit 72 de plus que la cinquième édition. Parmi ces nouveaux *Caractères* on remarque : ceux du Riche et du Pauvre, du Distrait, de l'Hypocrite, des Hommes à manies, et les portraits si facilement reconnaissables de La Fontaine, de Pierre Corneille et de Santeul.

### 1692.

Septième édition ; même titre et même éditeur que les précédentes.

Volume in-12, portant au titre : *Édition revue et corrigée* ; l'auteur aurait encore pu ajouter *augmentée*, car elle renferme 1073 *Caractères*. — On trouve à la fin de ce volume une table destinée à faire connaître les articles nouveaux qui distinguent cette édition.

1694.

Huitième édition, même titre et même éditeur que les précédentes.

Volume in-12, composé de : 1° Un feuillet de titre. — 2° 15 feuillets non paginés pour le *Discours sur Théophraste*. — 3° *Les Caractères de Théophraste*, pages 1 à 52. — 4° *Les Caractères ou mœurs de ce siècle*, pages 53 à 664. — 5° 44 pages chiffrées I-XLIV, pour le *Discours de réception de La Bruyère à l'Académie française*. — 6° Enfin, 4 feuillets, non paginés, pour la *Table des matières* et le *Privilege du Roi*.

Cette édition renferme 1119 *Caractères*.

Ici s'arrête la série des éditions vraiment originales : cependant nous y ajouterons encore la suivante :

1696.

Neuvième édition, sous ce titre : *Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les Caractères ou mœurs de ce siècle*. Neuvième édition, revue et corrigée; Paris, Estienne Michallet, 1696.

Très-grès volume in-12, ainsi composé : 1° D'un feuillet pour le titre, noir et rouge. — 2° De 15

feuillet, non paginé, pour le *Discours sur Théophraste*. — 3<sup>o</sup> Des *Caractères de Théophraste*, pages 1 à 52. — 4<sup>o</sup> Des *Caractères ou mœurs de ce siècle*, pages 1 à 662 (La pagination recommençant sous le n<sup>o</sup> 1, après les 52 pages consacrées aux *Caractères de Théophraste*). — 5<sup>o</sup> De 44 pages, chiffrées I-XLIV, pour le *Discours de réception de La Bruyère à l'Académie française*. — 6<sup>o</sup> Enfin, de 4 feuillets, non paginés, pour la *Table des matières* et le *Privilège du Roi*.

Cette édition, qui était sous presse lorsque La Bruyère mourut, renferme, comme la précédente, 1119 *Caractères*, et n'en diffère que par un petit nombre de corrections typographiques.

---

## ÉDITIONS POSTHUMES.

1699.

La dixième édition dans l'ordre de publication, première posthume, fut encore donnée par Estienne Michallet, qui avait réalisé, en moins de dix années, plus de trois cent mille francs de bénéfices.

Michallet, qui avait privilège pour vingt ans, mourut l'année même de la publication de cette dixième édition, de tout point conforme à la précédente.

1700.

A compter de cette date, parurent les contrefaçons, les éditions de Hollande, où l'auteur était nommé pour la première fois, et où l'on avait grossi son œuvre de *Suites*, qui n'en étaient que de faibles imitations.

Trois éditions, sous cette date 1700, ont été publiées en 2 volumes in-12; deux de ces éditions sont des contrefaçons, quoiqu'elles aient paru sous le nom de E. Michallet.

## 1714.

Michallet avait obtenu trois privilèges : le premier en 1687, pour dix ans; le second en 1697, également pour dix ans; le troisième, accordé à sa veuve, pour huit années, expirait en 1714. Ses héritiers ayant négligé d'en faire usage, le privilège fut transporté à J. B. Deslispine, qui mit en vente, chez Michel Étienne David, une onzième édition.

Ici se produit une assez longue interruption dans les réimpressions de France; mais la Hollande s'empare d'un livre d'un débit aussi certain. En 1720, les frères Wetsteins, d'Amsterdam, donnent une édition en trois volumes in-12, avec portrait et frontispice par B. Picart. Ce n'est plus le La Bruyère des éditions originales; Coste, qui en a été l'éditeur, y a ajouté ses notes explicatives, une *clef* que La Bruyère eût assurément désavouée, et des *Suites* d'un mérite contestable.

En 1726, et de nouveau en 1729, le libraire David Mortier reproduisit la dixième édition d'Étienne Michallet. Il y ajouta une *Table al-*

*phabétique et analytique des matières*, addition des plus utiles, mais trop peu complète.

L'édition de Coste, publiée à Amsterdam en 1731, et réimprimée dans la même ville en 1759, 2 volumes in-12, avec portrait gravé par Drevet, est la meilleure des éditions hollandaises. Elle a servi de copie pour toutes les réimpressions de France et de Hollande en 1733, 1739, 1740, et a fait alors autorité. Le texte offre cependant de nombreuses altérations; mais personne ne songeait à recourir aux éditions originales.

Il serait sans intérêt pour les bibliophiles de trouver ici une description détaillée des nombreuses réimpressions qui, durant plus d'un siècle, se sont de plus en plus éloignées du texte original. Cependant nous devons faire exception en faveur des suivantes :

1823. — Édition de la *Collection des classiques français*, dirigée par L. S. AUGER, 3 volumes in-32, portrait. Paris, Lefèvre et Brière.

1824. — Réimpression en 2 volumes grand in-8°. Lefèvre, éditeur.



1843. — Édition revue par M. A. MARTIN. *Paris*, Lefèvre, 1 volume in-8°.

1845. — Édition de M. le baron Walckenaër, qualifiée édition *complète*, bien qu'elle ne contienne ni les *Dialogues sur le Quiétisme*, ni les *Lettres de La Bruyère à Condé*, 1 vol. in-8°. *Paris*, F. Didot.

1861. — Édition donnée par M. ADRIEN DESTAILLEUR, 2 volumes in-12. *Paris*, A. Bourdillat. — Cette édition mérite une mention particulière pour le soin religieux dont l'éditeur a fait preuve dans la restitution du texte original.

1865. — *Les OEuvres de La Bruyère*, publiées dans la *Collection in-8° des Grands écrivains de la France*, par M. G. SERVOIS. *Paris*, L. Hachette. 3 volumes in-8°.

Cette édition, encore en cours de publication (mars 1872), est, avec la suivante, la seule qui renferme tous les écrits connus de La Bruyère.

1872. — *Les OEuvres de La Bruyère*, édition de la *Collection des Classiques français du Prince impérial*. *Paris*, H. Plon, 3 volumes in-32, portrait gravé par Morse, d'après Saint-Jean.

Pour cet ouvrage, comme pour toute la collection, entreprise dans le but de reproduire dans toute leur pureté primitive les chefs-

d'œuvre de notre langue, la révision du texte a été faite soit sur les éditions originales, soit sur les autographes pour les ouvrages inédits.

La *Table alphabétique et analytique des matières*, qui termine le second volume, constitue une amélioration importante qui manque à la plupart des éditions.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

~~~~~

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

	Pages.
AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR. . . . .	I
Notice sur le Quiétisme. . . . .	VII
Avant-propos. . . . .	XXVII
Avis au lecteur. . . . .	XXXIII
Préface. . . . .	XXXV
Approbation. . . . .	XLI
Privilége du Roi. . . . .	XLIII
Liste des ouvrages des auteurs quiétistes d'où sont tirées les preuves de ce qui est avancé dans les Dialogues. . . . .	XLV

### DIALOGUES POSTHUMES SUR LE QUIÉTISME.

DIALOGUE I. — Que l'oraison de simple regard dispense et tient lieu selon les Quiétistes de toutes les autres prières, et même des bonnes œuvres. Qu'elle empêche de faire le bien auquel on se sent porté et qu'on a la volonté de faire. Que sous prétexte de n'écouter que Dieu, et de suivre ses mouvements, on omet les devoirs les plus essentiels. Différence de la doctrine des Catholiques et des Quiétistes sur les motions divines. Contradictions des derniers sur ce sujet . . . . .	I
---	---

DIALOGUE II. — Vue confuse et indistincte de Dieu comme présent partout, seul objet de l'oraison de simple regard. Elle exclut toute autre connoissance, toute autre pensée, tout autre acte, tout autre objet. Elle bannit la crainte des jugements de Dieu, l'espérance en sa miséricorde, et toutes les autres considérations. Sainte Thérèse opposée à cette doctrine. Stupidité dangereuse où elle conduit.. . . .	15
DIALOGUE III. — Propriété et activité, source de tout le mal selon les Quiétistes. Obscurité, embarras et contradictions de cette doctrine. Qu'elle ruine la liberté de l'homme et sa coopération à la grâce; erreur condamnée d'anathème par le concile de Trente. . . . .	49
DIALOGUE IV. — Vie et actions d'un Saint opposées aux maximes et aux pratiques des Quiétistes. Qu'il n'attend point des motions et des inspirations extraordinaires pour faire le bien. Examen de conscience devient un péché de propriété selon les Quiétistes. Célébration des fêtes, prières, assistance à la messe. Réception des sacrements et autres pratiques de piété commandées par l'Église, indifférentes ou nuisibles selon les mêmes principes. . . . .	68
DIALOGUE V. — Les maximes des Quiétistes détournent de la confession et de la pénitence. L'abandon parfait qu'ils enseignent, jette dans l'indifférence pour le salut, pour les bonnes œuvres, pour les biens spirituels, pour les vices et les vertus : il fait consentir l'âme à l'extinction de la charité	

et de la foi, à aimer l'état du péché, le désespoir et la damnation. Affreuses conséquences de cette indifférence absolue : qu'elle renverse les premiers principes du christianisme : qu'elle est directement opposée à toutes les demandes que l'on fait dans l'Oraison dominicale. . . . .	90
DIALOGUE VI. — Les Quiétistes abandonnent l'Évangile, l'Église et la tradition, pour suivre ce qu'ils appellent faussement <i>volonté de Dieu</i> . Béatitude et purgatoire des Quiétistes en cette vie. État d'union essentielle selon eux, dans lequel l'âme, pour demeurer en Dieu, n'a plus besoin de Jésus-Christ médiateur. . . . .	127
DIALOGUE VII. — Oraison de foi pure, parfaite béatitude. Idée de Dieu présent partout, seul objet de cette foi. Baisers, attouchements, mariages, martyres spirituels. Propriété et activité opposées à l'union essentielle, et sources de tout dérèglement. Abandon parfait, mort spirituelle. Suites horribles de ces principes, découvertes et avouées en partie par les Quiétistes, avec la réfutation de leurs explications. Compatibilité de l'état d'union essentielle avec les crimes les plus énormes. . . .	145
DIALOGUE VIII. — Acte permanent et perpétuel de l'amour de Dieu selon les nouveaux mystiques. Essence de Dieu considérée sous l'idée la plus abstraite, objet de cet acte. Exclusion de tous les autres motifs d'amour et de charité. Contrariété de cette doctrine à l'Évangile et aux maximes fondamentales de la religion. . . . .	189

DIALOGUE IX — Oraison de simple regard, béatitude essentielle : compatible avec toutes sortes de dérèglements. Le spirituel, parvenu à l'état de contemplation, est déchargé des mortifications et des austérités; dispensé d'observer les lois humaines; exempt de peines et de remords; incapable d'être souillé par les mouvements sensibles; en un mot impeccable, d'une impeccabilité qui consiste à faire ce qui est péché sans pécher. Obstination des maîtres de cette doctrine dans leur erreur. Ces conséquences horribles de la doctrine des Quiétistes, prouvées et découvertes, donnent de l'horreur à ceux qu'ils ont séduits. . . . .	213
--	-----

## L E T T R E S.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR. . . . .	249
LETTRE I. 9 février 1685. La Bruyère à Condé.	255
— II. 3 avril 1685. La Bruyère à Condé.	259
— III. 6 avril 1685. La Bruyère à Condé.	262
— IV. 14 avril 1685. La Bruyère à Condé.	264
— V. 7 juillet 1685. La Bruyère à Condé.	266
— VI. 13 août 1685. La Bruyère à Condé.	267
— VII. 18 août 1685. La Bruyère à Condé.	270
— VIII. 2 octobre 1685. La Bruyère à Condé. . . . .	273
— IX. (La date a été enlevée.) La Bruyère à Condé. . . . .	276

	Pages.
LETTRE X. Sans date. La Bruyère à Condé. . . . .	277
— XI. 8 novembre 1685. La Bruyère à Condé . . . . .	279
— XII. 7 janvier 1686. La Bruyère à Condé. . . . .	280
— XIII. 14 janvier 1686. La Bruyère à Condé. . . . .	283
— XIV. 27 janvier 1686. La Bruyère à Condé. . . . .	285
— XV. 26 mars 1686. La Bruyère à Condé . . . . .	287
— XVI. 24 avril 1686. La Bruyère à Condé. . . . .	289
— XVII. 4 juillet 1686. La Bruyère à Condé. . . . .	291
— XVIII. (....., 1690 ou 1691?) La Bruyère à Ménage. . . . .	293
<i>Fac-simile</i> de la signature de La Bruyère. . . . .	297
— XIX. 9 décembre 1691. La Bruyère à Bussy. . . . .	298
— XX. 16 décembre 1691. Bussy à La Bruyère. . . . .	299
— XXI. (..... 1691?) La Bruyère à San- teul. . . . .	300

	Pages.
LETTRE XXII. 18 avril 1693. Phélypeaux, comte de Pontchartrain, à l'abbé Renaudot.	302
— XXIII. 5 juillet 1693, Phélypeaux, comte de Pontchartrain, à La Bruyère.	304
— XXIV. 28 août 1694. Phélypeaux à La Bruyère. . . . .	306
LETTRES FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A LA BRUYÈRE.	
LETTRE I. 18 mai 1678. Gregorio Leti à La Bruyère. . . . .	308
— 4 juin 1678. Réponse supposée de La Bruyère. . . . .	310
— II. 11 décembre 1687. La Bruyère à Fontenelle. . . . .	313
<i>Fac-simile</i> de la signature de cette lettre apocryphe . . . . .	314
Notice bibliographique. . . . .	317



~~~~~

# LES CARACTÈRES

## DE LA BRUYÈRE.

---

Toutes les éditions, originales ou posthumes, sont divisées en seize chapitres, dont voici les titres, auxquels nous ajoutons, chapitre par chapitre, le nombre de *Caractères* dont ils se composent dans notre édition :

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| CHAP. I. De l'Esprit. . . . .                         | 69        |
| CHAP. II. Du Mérite personnel. . . . .                | 44        |
| CHAP. III. Des Femmes. . . . .                        | 81        |
| CHAP. IV. Du Cœur. . . . .                            | 85        |
| CHAP. V. De la Société et de la Conversation. . . . . | 83        |
| CHAP. VI. Des Biens de la Fortune. . . . .            | 83        |
| CHAP. VII. De la Ville. . . . .                       | 22        |
| CHAP. VIII. De la Cour. . . . .                       | 101       |
| CHAP. IX. Des Grands. . . . .                         | 56        |
| CHAP. X. Du Souverain ou de la République. . . . .    | 35        |
| CHAP. XI. De l'Homme. . . . .                         | 158       |
| CHAP. XII. Des Jugemens. . . . .                      | 119       |
| CHAP. XIII. De la Mode. . . . .                       | 31        |
| CHAP. XIV. De Quelques Usages. . . . .                | 73        |
| CHAP. XV. De la Chaire. . . . .                       | 30        |
| CHAP. XVI. Des Esprits forts. . . . .                 | <u>49</u> |
| Nombre total des Caractères. . . . .                  | 1119      |











PQ  
1803  
A1  
1872  
t.3

La Bruyère, Jean de  
Oeuvres complètes

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

